

---

**BULLETIN DE LA SOCIETE D'HISTOIRE DE MONISTROL-SUR-LOIRE**

*Directeurs de la publication : Philippe MORET et Christian LAURANSON-ROSAZ*

---

**Monistrol 1900**

**présenté par Philippe Moret**

**Sommaire**

**page**

2.	<b>Avant-propos</b>
5.	<b>I. Dans le miroir de la presse</b>
5	1. L'année 1900 à Monistrol et autour dans les journaux locaux
40	2. Pierre du Velay : La Loire à Bas, une plaine qui disparaît (29 septembre 1900)
42.	<b>II. 1896 – 1904 : huit ans de vie municipale</b>
43	1. Le Maire et le Conseil
47	2. Le château est à vendre, la maire n'est pas preneur
53	3. Une église bonne à démolir ?
68	4. L'eau du Lignon, entre Monistrol et Saint-Etienne
75	5. Les électricités du Lignon
80	6. La papeterie du Lignon, et son chantre
84	7. Postes, télégrammes, téléphone
87	8. Les transports
91	9. Routes et chemins
99	10. L'urbanisme sans le savoir
109	11. Le grand emprunt
111	12. Docteurs et sapeurs
114	13. Un état du commerce
116	14. Labourage et pâturage
119	15. Les fêtes, et la fête à Charles Dupuy
136	16. Conclusion provisoire
139	<b>III. Les écoles dans la tourmente (1886 – 1912)</b>
169	<b>IV. Journal d'un notable monistrolien (1897 – 1913)</b>

**pour la mise en valeur et la défense du patrimoine, historique et culturel de la cité  
SIEGE SOCIAL ET ADRESSE POSTALE  
Château des Evêques, BP. 49 – 43120 MONISTROL SUR LOIRE**

### ***Avant-propos***

Voici que les *Chroniques* reparaissent ! Pour se faire pardonner leur trop longue absence, elles offrent un numéro spécial qui, nous le croyons, intéressera ses lecteurs, et, nous l'espérons, pourra en élargir le cercle.

Du 10 au 13 juillet de cette année, Monistrol est devenu « Monistrol 1900 ». Dès l'origine, la Société d'Histoire s'est associée à la préparation de ces fêtes. Leur succès a montré que le début de notre siècle est très présent à l'esprit de ceux qui vont en vivre la fin. Photographies, objets, papiers, traditions orales, anecdotes familiales : la « mémoire d'homme » de chacun englobe aisément tout le siècle. 1900 est tout près de nous. En même temps, il est au-delà de notre expérience personnelle, et la mémoire collective oublie vite et beaucoup. Surtout, la Grande Guerre a créé une rupture telle que tout ce qui est « avant 14 » revêt une dimension presque mythique.

Les Fêtes passent trop vite ! Nous avons voulu les prolonger par une exposition et par un ouvrage.

L'« Expo 1900 », ouverte le 10 juillet, accueille les curieux jusqu'à la fin août. Elle présente des objets, des documents, des photos, qui montrent combien ces années ont été conscientes de vivre une aventure. A Monistrol aussi, bien sûr, on vivait au rythme d'un monde où l'électricité, la photographie, la phonographie, le vélo, le tourisme, l'auto, le confort, la réclame, les catalogues de vente par

correspondance, commençaient d'entrer dans les foyers, inégalement certes, mais irrésistiblement. On savait à Monistrol comme ailleurs que le 19<sup>ème</sup> siècle avait été le siècle du Progrès. On n'en espérait pas moins du 20<sup>ème</sup>.

L'ouvrage, c'est celui que tu as entre les mains, lecteur. J'en assume toute la responsabilité. Mais le travail a été très peu personnel. Avant tout, j'ai souhaité faire partager le plaisir que j'ai pris à lire la presse locale de l'époque, pour y trouver le récit des faits divers, l'expression des débats politiques et religieux, voire l'écho des événements de Paris et du monde. Ou encore le plaisir de découvrir dans les archives départementales et communales, mais surtout dans les délibérations du Conseil municipal, année après année, les projets, avortés ou menés à bien, les discussions ouvertes ou en sourdine, d'un Monistrol qui voulait se moderniser.

Pour faire comprendre une époque, rien ne vaut le langage des gens de l'époque. La façon dont ils vivent et expriment leurs problèmes et leurs entreprises, est plus révélateur que l'analyse que nous pouvons en faire. Du reste, on le verra, la période est toute proche de nos propres préoccupations, de nos propres débats. Le lecteur d'aujourd'hui est à même de se faire sa propre idée et ce n'est pas à l'auteur d'imposer la sienne. Pour l'essentiel donc, et même s'il a fallu très souvent choisir et résumer, ce livre est écrit avec les mots, les idées et les émotions des années 1900.

Monistrol est au centre de cette (modeste) résurrection. Mais il n'est point nécessaire d'être monistrolien pour comprendre les enjeux et les événements, ni, croyons-nous, pour y trouver intérêt. D'un coin à l'autre du département, d'un département à l'autre, ce sont les mêmes questions qu'on se pose, même si les réponses peuvent varier davantage. Et dans notre « revue de presse », nous avons souvent franchi les frontières communales.

J'aurais aimé que deux fidèles amis de la Société d'Histoire eussent pu éprouver la joie de revoir paraître les *Chroniques*.

Jean Romeyer est parti discrètement à la fin de l'année dernière. Une longue vie d'enseignement l'avait préparé à transmettre à d'autres le savoir qu'il avait accumulé sur son Monistrol qu'il aimait tant. Il sut attendre avant d'écrire d'avoir beaucoup glané, beaucoup accumulé, beaucoup réfléchi. Il s'était mis à la bonne école de l'abbé Fraisse, d'Hilaire Theillère, du docteur Bachelier, de Georges Paul, de Michel Pomarat. Il nous a donné un livre vivant et foisonnant : *Monistrol-sur-Loire*, publié en 1973 avec l'aide de la municipalité, et avec son aide encore actualisé en 1994. Il écrivait dans son avant-propos : « *L'histoire ne s'invente pas. Elle se découvre, elle se lit. En grattant le granit noir ci par les ans afin d'y faire apparaître un blason, une date. En soufflant la poussière des documents inédits. Mais aussi en faisant appel aux recherches de nos devanciers qui nous permettent ainsi d'aller de l'avant.* » Le voici au rang de nos devanciers, et les *Chroniques* n'ont pas d'autre ambition en somme que d'aller de l'avant sur toutes les pistes qu'il a ouvertes.

Yves Néron-Bancel, lui aussi, est parti sans prévenir. Il a été l'un de nos tout premiers membres, l'un de nos plus attentifs, et l'on sait que son épouse Nicole tint longtemps les comptes de l'association. Avec Paul Bonche, il a été notre aiguillon.

En sa mémoire nous publierons dans notre prochain numéro les pages que l'abbé Fraisse consacra il y a un peu plus d'un siècle aux « maîtres du Flachat ». Plutôt que le maître, Yves en était le gardien, le mainteneur. Tel il l'avait reçu de son oncle, tel il voulait le transmettre à la génération suivante.

Mais son attachement au Flachat n'avait rien d'égoïste ou de nostalgique. Il avait hérité de sa famille, si présente à Monistrol en 1900 justement, le sens de l'intérêt général. Il mit son goût de l'action et son sens des réalisations pratiques au service de notre cité.

Il connut la légitime fierté d'inscrire son nom dans la liste des maires de Monistrol, après quatre autres membres de sa lignée.

Autant il aimait le passé de Monistrol, autant il croyait en son avenir. Créer, conserver : son patriotisme marchait sur deux pieds. Il s'attacha autant à équiper la zone industrielle qu'à conserver le château. C'est grâce à sa générosité anonyme que la commune put racheter et sauver de la destruction le « Donjon », dernier reste des murailles médiévales. Nous considérons comme une dette morale à son égard que son intention soit respectée.

Marcel Romeyer, Yves Néron-Bancel : à tous deux nous dédions cette relance des *Chroniques monistroliennes*. Ce périodique n'est pas la seule activité de notre association, mais elle est son défi majeur. Nous comptons bien le relever, avec l'appui de lecteurs anciens et nouveaux, occasionnels ou réguliers, qui sauront être à la fois exigeants et indulgents.

*Philippe Moret*

I.

DANS LE MIROIR DE LA PRESSE

1.

L'année 1900  
à Monistrol et alentour  
dans les journaux locaux

Nous avons glané dans *la Haute-Loire*, quotidien « républicain » anticlérical inspiré par Charles Dupuy, dans *l'Echo du Velay*, quotidien de défense catholique, dans les deux hebdomadaires d'Yssingeaux, *la Semaine*, républicaine, *le Journal*, catholique, mais aussi dans *l'Eclaireur de Firminy et de la Haute-Loire* ou dans *la Semaine religieuse du diocèse du Puy*, les informations qui se rapportent à Monistrol et la plupart de celles qui concernent les environs. S'y ajoutent quelques nouvelles départementales et nationales, des échos de la révolte des « boxers » en Chine ou de la guerre des Boers en Afrique du sud, qui ne pouvaient manquer d'alimenter les conversations, en famille ou au café.

Nous avons mêlé ces sources variées dans une chronologie continue.

Le texte original est presque toujours donné intégralement, parfois légèrement abrégé. Les titres sont aussi ceux du journal, quand il en donnait un, ce qui est presque toujours le cas.

Un petit commentaire a paru utile ici et là ; nous l'imprimons entre parenthèses et en italiques. Mais c'est l'atmosphère de l'époque que ces pages nous restituent, comme peuvent le faire de vieilles photos. Chaque lecteur est libre de les ressentir à sa façon.

PAGE	TITRES	JOURNAUX
------	--------	----------

**Le président de la République est Emile Loubet, le président du Conseil est Waldeck-Rousseau, le préfet M. Leblond, l'évêque Mgr Guillois. Le député de l'arrondissement et conseiller général du canton est Emile Néron-Bancel et le maire de Monistrol est son jeune cousin Edouard Néron.**

**1900 est une année d'Exposition universelle et d'élections municipales. Dans la politique anti-catholique de la majorité républicaine, il y a comme un répit, avant la loi de 1901 qui va interdire l'enseignement aux « congrégations », et bien sûr avant la loi de Séparation qui sera votée en 1905. C'est comme un entracte, dont nous sommes invités à profiter.**

**Ph. M.**

**4 janvier, Paris.**

**Un mouvement ascensionnel.**

*Charles Dupuy, député, ancien président du Conseil, est interrogé par les journalistes sur l'année 1900, sur le vingtième siècle qui va s'ouvrir. Il déclare :*

« Il y a dans tout le domaine mental un mouvement ascensionnel. » (*La Hte-Loire*)

**5 janvier, Le Puy.**

**Pétitions.**

Les déclarations de M. Waldeck-Rousseau ont ému tous les catholiques de France. Le président du Conseil des ministres se pose en effet comme un adversaire déclaré de la loi de 1850 [*la loi Falloux, établissant la liberté d'enseignement*] et de toutes les associations religieuses. (...) Le comité central organisé à Paris pour la défense de la liberté d'enseignement a résolu de redoubler d'efforts. (...) Il réclame avec instance que chacun, s'il ne peut apporter un concours plus efficace, donne au moins sa signature. (...) Demander des feuilles de pétitionnement à M. Margerit-Brémond, libraire, ou à M. Joseph du Boys, rue Ancienne-Préfecture 14. Retourner les feuilles signées aux mêmes adresses. (*La Semaine Religieuse*)

**6 janvier, Sainte-Sigolène.**

**Les grèves.**

Mercredi dernier [3 janvier], deux délégués de Saint-Etienne, accompagnés de nombreux grévistes de Saint-Didier (hommes et femmes) étaient venus ici pour faire voter la grève, mais ils se sont trompés. Ils n'ont d'abord pu trouver aucune salle pour faire leur réunion, et ont été obligés de se réunir sur la place, puis tout à coup, les femmes de Sainte-Sigolène ont empoigné les femmes grévistes de Saint-Didier, et celles-ci ont été obligées de quitter la place.

Voyant cela, les hommes se sont mis à crier et les 150 grévistes de Saint-Didier ont pris peur et ont battu en retraite, au trot, accompagnés

par les huées et les coups de pierre des passementiers de Sainte-Sigolène, qui ne sont pas du tout décidés à cesser le travail, bien au contraire. (*La Semaine*)

#### **8 janvier, Saint-Maurice.                    Les grévistes en visite.**

Samedi dernier [6 janvier], les grévistes de Sainte-Sigolène, au nombre d'une soixantaine, se sont rendus à Saint-Maurice de Lignon. La colonne était précédée de deux drapeaux, de deux tambours et d'une grosse caisse. Les manifestants paraissaient animés. Les gestes étaient violents et les cris nombreux. La paisible population de Saint-Maurice était quelque peu effarée.

- Qu'y a-t-il de nouveau ? demande M. Moret, juge de paix à Monistrol, lequel arrive de Beauzac pour continuer par Saint-Maurice sa visite des registres où doivent être inscrits les noms des nourrissons.

- Arribo.
- Qui donc ?
- Les grévistes.

En effet, la colonne fait bientôt son entrée, suivie bientôt après de quatre gendarmes dont le visage trahit quelque souci. M. Moret s'avance et adresse quelques paroles aux grévistes. Sa figure leur est bien connue. Tous saluent :

- Bondzou, moussu le dzuze.  
 - Nous serons sages, hé, les amis ? Revendiquez vos droits, mais ne gênez pas les autres dans la jouissance des leurs. Liberté pour tous. D'ailleurs, je vous connais tous ou presque tous et je ne veux pas qu'on vous reproche des violences. Chantez, criez, mais pas de sottises.

- N'ayez pas peur, allez, monsieur le juge, nous serons sages.

Les chapeaux se soulèvent de nouveau et la colonne, qui s'était groupée autour de M. Moret, se reforme ; les drapeaux s'agitent, les tambours battent, les chansons reprennent.

*Dansons la Carmagnole...*

Mais les gestes sont moins violents et les cris moins énervés.

---



---

*Le juge de paix Moret, croqué par son gendre Marc Bouchacourt*

---



---

A un autre coin de rue, la colonne rencontre de nouveau M. Moret ; les chapeaux se soulèvent de nouveau.

- Bondzou, moussu le dzuze !

- Vous voyez bien, dit le chef, que M. Moret a appelé par son nom, nous ne faisons de mal à personne.

- C'est bien, c'est bien, mes amis, à la bonne heure !

Et la marche continue, sans troubles, sans provocations.

Quelques hommes comme M. Moret, dont la figure impose à tous le respect, seraient pour M. le sous-préfet, dont l'activité et l'intelligence font merveille, des collaborateurs autrement précieux que la force armée. (...) (*La Haute-Loire*)

(*Le journal, républicain, fermement anticlérical mais hostile au « collectivisme » et se méfiant des mouvements ouvriers, est désesparé devant ces grèves. Il ne veut ni les soutenir ni les condamner. D'où le coup de chapeau au juge de paix, « républicain » familier de Charles Dupuy, qui sait apaiser les passions. Le talent de conciliateur d'Hippolyte Moret aura moins de succès, en 1906, lors des inventaires de Sainte-Sigolène. Et ne se trouvera-t-il pas, parmi les golénois qui le harcèleront de boules de neige lestées de cailloux, quelques-uns de ses « amis » grévistes de 1900 ?*)

**9 janvier, Sainte-Sigolène.**

**Grèves.**

La situation s'est nettement améliorée à Sainte-Sigolène.

Les tisseurs ont constitué une ligue à opposer aux manifestants qui tenteraient dorénavant de faire cesser le travail. Cette ligue ne s'en tiendra pas là. Elle se propose d'écrire à M. le préfet pour lui demander d'assurer la protection des ateliers où les métiers

continuent à battre. Les fabricants, de leur côté, seront prévenus que la ligue est en mesure de conjurer les effets de la grève.

Le maire, qui avait dû répondre par sa démission aux inconvenantes sorties du sous-préfet Giacometti, l'a retirée, ramenant ainsi la confiance dans le bourg. Le travail a repris dans la grande majorité des ateliers, et la fin de la crise est proche. (*Echo du Velay*)

#### **10 janvier, Saint-Didier. La grève des passementiers.**

Les plus bruyants des grévistes et des non grévistes se trouvent maintenant à Sainte-Sigolène et à Saint-Pal de Mons.

Il faut croire néanmoins que, s'il y a plus de bruit dans ces deux localités que partout ailleurs (...), cela tient surtout au rôle joué par les commis de barre, à leurs menées et à leur intempérance de langage. Ces messieurs se considèrent, paraît-il, comme les premiers moutardiers du pape, et leur attitude par trop suffisante n'est pas pour apaiser les esprits.

A Saint-Pal de Mons il y a eu quelques carreaux de cassé, et à la suite de cela les commis de barre ont tenu une réunion au café Teyssier.

Ils ont fait appeler les passementiers un à un et leur ont fait promettre de travailler, leur assurant une garde vigilante pour la nuit et le paiement des carreaux qui pourraient être brisés. (*La Hte-Loire*)

#### **11 janvier, Sainte-Sigolène. Carreaux cassés au Villard.**

Des inconnus ont l'un de ces dernières nuits brisé les vitres de la maison de M. Dugas du Villard. Le domestique de ce dernier, qui croyait avoir affaire à des malfaiteurs, a tiré en l'air un coup de revolver pour les faire fuir. (*La Hte-Loire*)

#### **13 janvier, Monistrol. Le feu.**

Il y a eu un commencement d'incendie dans un immeuble habité par M. Lhermet, boulanger, rue Faubourg Carnot. C'est à deux heures du matin que M. Lhermet, entendant du bruit, s'est levé et a constaté que le feu avait été mis à une porte qui communique à son four. Grâce à de prompts secours l'incendie a été éteint aussitôt. On attribue ce début d'incendie à la malveillance. (*La Semaine*)

#### **13 janvier, Bas. Chien enragé.**

Jeudi matin vers les huit heures, un chien enragé a traversé Bas et mordu plusieurs de ses congénères. Poursuivi par un grand nombre de personnes armées de fourches ou de fusils, il a traversé la Loire et a gagné le village des Salles et la gare de Bas-Monistrol, où d'autres chiens ont été mordus. (*La Hte-Loire*)

**14 janvier, Saint-Didier.**

M. Régis Faure, délégué de Saint-Etienne, est venu donner une conférence à Saint-Didier. Il a développé la nécessité du syndicalisme et mis en garde contre les menées cléricales en direction des ouvriers. (*La Hte-Loire*)

**21 janvier, Monistrol.                      Imprudence.**

Un tailleur de notre ville ayant la physionomie agrémentée d'une superbe moustache, s'en est vu déposséder en un clin d'œil. Pour attiser le feu de son fourneau, il a voulu se servir de pétrole ; la flamme a jailli et lui a brûlé une partie du visage. (*L'Eclaireur de Firminy*)

**21 janvier, Saint-Didier.                      L'accident du sous-préfet.**

En se rendant à la Séauve, lundi soir, M. Giacometti, sous-préfet d'Yssingeaux, a failli être victime d'un accident. Comme il traversait la route, il s'est trouvé entouré d'un troupeau de vaches que l'on conduisait à l'abreuvoir. L'une d'elles ayant fait quelques écarts, est venue le heurter sur le flanc et l'eût certainement renversé, sans la présence d'esprit de M. le lieutenant de gendarmerie d'Yssingeaux, qui, doué d'une grande agilité et d'une force peu commune, a réussi à détourner la bête et à éviter peut-être un accident grave.

Nous adressons à M. le lieutenant de gendarmerie toutes nos félicitations. (*Journal d'Yssingeaux*)

*(Le sous-préfet, depuis un mois que durait la grève des passementiers, s'était installé à Saint-Didier pour chercher des conciliations. Il en est vivement félicité par la Hte-Loire du 21 janvier.)*

**22 janvier, Saint-Didier.                      Le carnaval.**

La grève des passementiers a eu pour épilogue le carnaval. Il a parcouru hier, à plusieurs reprises, les rues de la ville, agitant son long casque à plumes de paon, et faisant les gestes et contorsions que tout enfant de Saint-Didier apprend à son berceau. (*La Hte-Loire*)

**23 janvier, Paris.                              Précision politique.**

*Emile Néron-Bancel, député, s'explique sur un vote hostile au gouvernement de Waldeck-Rousseau : « Je soutenais M. Waldeck-Rousseau. Il nous avait réunis pour faire une politique. Il en fait une autre. » Comme beaucoup de républicains modérés, dont Charles Dupuy, Néron-Bancel reproche en effet au président du Conseil d'être l'otage de ses soutiens de gauche, radicaux et radicaux-socialistes. Le front républicain, jusqu'alors équilibré au centre, se divise.*

**25 janvier, Monistrol.                              Messe anniversaire.**

Une foule nombreuse a assisté à l'office anniversaire de Mme Néron-Bancel, mère de M. Emile Néron-Bancel, député.

**28 janvier, Saint-Didier.                      Toasts au café Dazot.**

Une réception enthousiaste a été faite, jeudi soir, à M. le sous-préfet d'Yssingeaux et au lieutenant de gendarmerie, de retour dans nos murs à l'occasion du tirage au sort qui a eu lieu aujourd'hui. Un groupe nombreux d'amis, tous sincèrement démocrates, ont voulu faire une ovation au représentant du Gouvernement de la République, en souvenir de son séjour à Saint-Didier pendant la durée de la grève, et lui témoigner par là combien il avait su conquérir l'estime de tous durant cette période d'agitation.

A cet effet, un vin d'honneur lui a été offert, au café Dazot, brillamment illuminé et pavoisé pour la circonstance.

Dans l'échange des sentiments et d'impressions, on n'a pas oublié de boire à la République et à son éminent représentant M. le président Loubet. (*Journal d'Yssingeaux*)

(*L'Eclaireur de Firminy ne parle pas de cette petite cérémonie militante, mais signale qu'au dîner qui suivit les opérations du tirage au sort assistaient « toutes les notabilités du canton, y compris M. Néron-Bancel, député »*)

**28 janvier, Monistrol.                      Rixe.**

L'autre nuit une rixe a éclaté entre deux employés de la manufacture de limes, les sieurs M. et F. M., se trouvant en état d'infériorité, se servit de la belle dentition dont l'a gratifié la nature, pour mordre son adversaire à l'épaule. Un passant, témoin de la scène, se fit un plaisir d'administrer une gifle à F., qui lâcha prise et s'enfuit en jurant qu'il aurait sa revanche. (*L'Eclaireur de Firminy*)

**4 février, Le Puy.                              Concert.**

La musique du 86<sup>e</sup> donnera un concert place du Breuil, le 4 février, dimanche, à deux heures. Au programme :

*Le commandeur*, marche de Tiéron  
*Offenbach*, fantaisie sur les *Contes d'Hoffmann*  
*Klein*, *Vierge de Raphaël*, valse  
*Lecoq*, fantaisie sur le *Petit Duc*  
*Gentil* ; *Flipotte*, polka

En cas de mauvais temps, le concert sera donné le dimanche suivant. (*La Hte-Loire*)

**4 février, Monistrol.                              Vol.**

Un vol a été commis au préjudice de M. Charles Dublasi, ex-plâtrier. Celui-ci s'étant absenté environ un quart d'heure, et ayant eu l'imprudence de laisser son appartement ouvert, a constaté à son

retour la disparition d'une somme de cinquante francs. (*Journal d'Yssingeaux*)

**7 février, Le Puy.**

**Par la fenêtre.**

Ce matin, un grand rassemblement s'est produit rue du Collège, vers neuf heures du matin. Une des pensionnaires d'une des maisons de tolérance de notre ville venait de s'échapper, en sautant par une des croisées du premier étage. Une des domestiques de la maison, qui s'était aperçue de l'évasion, la suivit jusqu'au bureau de police, où, après avoir expliqué son cas, elle a été relâchée et autorisée à prendre le train de Lyon. (*La Hte-Loire*)

(*Il y avait donc des maisons de tolérance au Puy, et celle-ci, près du Collège... On verra qu'il y avait à Yssingeaux au moins une « horizontale ». Mais à Monistrol ?*)

**11 février, La Ricamarie.**

**The American Cinematograph.**

The American Cinematograph, grand Viograph perfectionné, donnera dans notre ville, salle de la Gymnastique, des séances de photographie animée, avec projections lumineuses à l'acétylène, le samedi 10 à 5 h ½ et 7 h., et le dimanche à 1 h. ½, 5 h. ½ et 7 h. du soir. Tous voudront assister à des expériences très amusantes et instructives qui fixent les idées sur les événements du Transvaal [*la guerre anglo-boer en Afrique du sud*] et les criminels récents. (*L'Eclaireur de Firminy*)

**15 février, Monistrol.**

**Un attelage peu ordinaire.**

Mardi, un attelage peu ordinaire, 8 chevaux couplés et une paire de vaches, a traversé Monistrol. Cet attelage conduisait un énorme cylindre en fonte de deux centimètres d'épaisseur. Cette pièce est un bouilleur pour l'usine en construction à Pont de Lignon. Elle a au moins dix mètres de long.

Il a fallu de nombreuses manoeuvres et de terribles efforts pour tourner à la bifurcation des routes de la gare et du Pont de Lignon. Le sol détrempé gênait beaucoup et « faisait tirer », comme disent les hommes du métier. (*La Hte-Loire*)

(*C'est le chantier de la papeterie Lumière. Le bouilleur avait été transporté par la voie ferrée ; la topographie et l'état des chemins imposèrent de remonter jusqu'à Monistrol, avant de redescendre sur la Loire...*)

**15 février, Monistrol.**

**Nouveau tarifs.**

Nouveau tarifs pour les tissus de soie. Ils ne répondent pas à ce qu'avaient rêvé nos ouvriers. Cependant, ceux-ci ne se plaignent pas

trop, car le travail abonde. Les voituriers amènent de Saint-Etienne de très forts chargements de « malles ». (*La Hte-Loire*)

### **17 février, Le Puy.**

### **Théâtre.**

C'est le vendredi 23 février qu'a lieu la dernière représentation de *Cyrano de Bergerac*, l'éclatant succès d'Edmond Rostand, par l'excellent troupe de MM. Moncharmont et Maurice Luguet. Rien n'a été modifié dans la mise en scène, qui reste aussi somptueuse qu'au début de cette tournée sans précédent. (*La Hte-Loire*)

(*Cyrano de Bergerac était sorti à Paris en 1897.*)

### **18 février, Monistrol.**

### **Jet de pierres.**

Avant-hier, le sieur Vergeat Antoine, âgé de 38 ans, serrurier au Monteil près Monistrol, a été assailli à coups de pierres, au moment où il rentrait chez lui. Les agresseurs, des jeunes gens de 14 à 15 ans, ont été découverts à la suite d'une minutieuse enquête. Nous espérons qu'ils seront sévèrement punis. (*L'Eclaireur de Firminy et de la Hte-Loire*)

### **Le feu.**

Début d'incendie au Chambon chez Vital Couplat, meunier au Chambon. Du mobilier et de nombreux outils ont été la proie des flammes. Deux mois auparavant, un incendie avait ravagé un immeuble contigu appartenant au même propriétaire. Le feu serait mis par une main criminelle. M. Couplat n'était pas assuré. (*L'Eclaireur de Firminy*)

### **19 février, La Séauve.**

### **Accident mortel.**

Samedi à 4 heures du matin, le nommé Peyrard, âgé de 86 ans, domicilié à la Séauve, croyant ouvrir la porte de sa chambre, a enjambé la fenêtre et est tombé d'une hauteur de trois mètres. Relevé dans un piteux état, il a succombé lundi matin à 4 heures.

### **Saint-Pal-de-Mons.**

### **Tentative criminelle.**

Des individus que l'on croit connaître ont placé contre la grange d'un habitant du village un tas de fagots de bois et y ont mis le feu. C'est par un hasard que les voisins se sont aperçus du sinistre et ont pu éteindre le feu avant qu'il ait commis des dégâts importants. (*La Hte-Loire*)

### **20 février, Saint-Didier.**

### **Un banquet.**

Aujourd'hui dimanche, Saint-Didier était en liesse. Sur l'initiative de zélés fonctionnaires, un banquet, où chacun avait le droit de payer son écot, était offert à l'infatigable sous-préfet d'Yssingeaux et au dévoué docteur que le gouvernement de la République vient de sacrer officier d'académie.

Au dessert, un monsieur dont nous tairons le nom, se lève et y va de son petit discours. Il s'exprime dans les termes suivants : « M. le docteur et cher délégué cantonal, nous sommes heureux de vivre en ce beau jour. Votre savoir vous fit, à une époque déjà lointaine, *officier de santé* ; le ministre vient de vous éléver au grade d'*officier d'académie* ; espérons qu'avant peu le gouvernement de la République, ce gouvernement de Justice et de Liberté, reconnaissant les nombreux services que vous rendez à la gendarmerie, fera de vous un *officier de la Légion d'honneur*.

« Et ce n'est pas sans une certaine émotion que nous rappelons ce jour néfaste où une vache de la Séauve cherchait à écorner l'uniforme de notre cher sous-préfet au moment terrible de la grève. Vous arriviez le premier sur les lieux du désastre pour soigner et panser comme il convenait la blessure du dévoué fonctionnaire. Le gouvernement n'a pas oublié les nombreux services rendus par vous deux. Il vous offre ces palmes, emblèmes de la victoire. Que l'incident et l'accident de la Séauve enlacent dans le même ruban honorifique le sauveur et le sauvé ! »

Ce discours, très applaudi, est salué par d'unanimes bravos. On boit au triple *officier*, qui pleure d'émotion dans le gilet du voisin.

L'un des assistants se lève et entonne la *Marseillaise*. Les convives, debout et découverts, écoutent avec respect l'hymne national. C'est un moment poignant ; l'enthousiasme est dans tous les cœurs. Puis arrive le tour des chanteurs, et on se quitte en se donnant rendez-vous pour fêter le futur *officier* de la Légion d'honneur à très brève échéance.

En somme, bonne journée pour notre ville. (*Echo du Velay*)

(*Le journal catholique se paie non sans talent la tête de ces fonctionnaires, habitués des décorations, prompts à l'auto-congratulation, et généralement suspects d'anticléricalisme militant.*)

### **21 février, Ste-Sigolène.                    Le feu.**

Au hameau de Tailhac un violent incendie a brûlé une maison d'habitation et toutes ses dépendances. Le propriétaire, un sieur Jacques Fayard, évalue ses pertes à 7000 fr. Il y a une assurance.

A Sainte-Sigolène un autre incendie dont les causes ne sont pas encore connues a dévoré en quelques instants un immeuble habité par les nommés Faure Jacques et Gaillard Jacques. Les pertes sont de 6.000 fr. (*La Hte-Loire*)

### **23 février, Monistrol.                    Le crime de Pont de Lignon.**

(...) On a établi que le 12 février, jour de sa disparition, Ferrari qui travaillait en qualité de plâtrier à la construction d'une papeterie à Pont de Lignon avait touché 25 fr. Or, on n'a retrouvé que 1,90 centimes sur le cadavre, d'où cette présomption que le vol était le

mobile du meurtre. (...) Le cadavre portait sur la tête deux blessures, l'une au front, l'autre derrière le crâne ; on n'a retrouvé ni le chapeau ni les sabots du défunt, mais sur le chemin qui va de la Loire à Confolent, où Ferrari a été vu pour la dernière fois, la trace d'une mare de sang a été découverte. On ne connaît à la victime aucun ennemi. Il avait bu dans la soirée avec plusieurs de ses camarades, au café Vial, le soir de sa disparition. C'est à 8 mètres de la berge que son cadavre a été retrouvé. (*La Hte-Loire*)

### **23 février. Lettre de Paris.**

### **Jeunes filles.**

*La Revue pour les jeunes filles* procède auprès de ses lectrices à une nouvelle consultation, ainsi formulée : « On se plaint très généralement de l'extrême difficulté que l'on éprouve aujourd'hui à se faire bien servir. Beaucoup de personnes pensent même que *la question des domestiques* se posera sous une forme aiguë... Quelles sont selon vous les causes de cet état de choses et comment on pourrait y remédier ? » Nul ne nierait que ce soit une question du jour. Il sera extrêmement intéressant de voir comment y répondent les jeunes filles qui auront, demain, comme maîtresses de maison, à la résoudre pratiquement. (*La Hte-Loire*)

### **25 février, Monistrol.**

### **Rixe.**

Lundi à 6 h. du soir, un incident s'est produit à la fabrique de rubans dirigée par M. Paradis.

Des jeunes gens voulaient s'introduire de force dans les ateliers pour provoquer du scandale, mais ils se heurtèrent à la résistance du patron, qui sollicita l'intervention de la gendarmerie. Tout alors rentra dans l'ordre. (*L'Eclaireur de Firminy*)

### **8 mars, Monistrol.**

### **Banquet.**

Dimanche 11 mars, aura lieu une réunion des membres de la Société de Secours mutuels, récemment fondée à Monistrol. A cette occasion de cette réunion, présidée par M. Néron-Bancel, une messe sera dite à 9h1/2 et sera suivie d'un baquet à l'hôtel Mallet. (*Echo du Velay*)

(*Emile Néron-Bancel, député, s'est lancé à fond dans le « mutualisme » : de sa tradition de gauche il garde la préoccupation sociale et abandonne le front anticlérical.*)

### **10 mars, Monistrol.**

### **Adieux.**

Samedi soir au café Petiot, les fonctionnaires de Monistrol-sur-Loire étaient tous réunis pour offrir un punch d'adieu à M. Gaudou, receveur de l'enregistrement, nommé à Montfort (Eure). M. Gaudou a reçu de réelles marques de sympathie et de regrets. Son caractère droit, sa bonhomie dans son service, avaient attiré l'affection de tous. (...) Dans la même position, M. Chomelin qui le remplace a fait

connaissance avec tous ses collègues, que lui a présentés M. le juge de paix. (*La Haute-Loire*)

**15 mars, Monistrol.  
mutuels.**

## Société de secours

La première assemblée générale de la Société de secours mutuels approuvée a eu lieu hier.

A 8 heures ½, les membres honoraires et participants se sont réunis dans la grande salle du Collège, mise gracieusement à la disposition de la Société par M. le supérieur.

Sur l'estrade avaient pris place, aux côtés de M. Emile Néron-Bancel, député, président de la Société, MM. Edouard Néron, maire, premier vice-président, Franc, adjoint, trésorier, Joseph Douspis, secrétaire, Pitaval, notaire, trésorier adjoint.

*(Le solde de la Société est positif : 8.872 fr. Il faut recruter de nouveaux membres. Franc et Douspis laissent la place à de plus jeunes ; ils sont chaleureusement remerciés d'avoir aidé à lancer la Société.)*

A l'issue de cette réunion, les membres de la Société se sont rendus à l'église paroissiale pour assister à une messe pour le repos de l'âme des sociétaires défunts. Après l'Evangile, M. l'archiprêtre Sabatier, membre honoraire de notre Société, a prononcé une courte allocution. Dans un langage d'une grande élévation, qui est allé au cœur de tous les assistants, l'orateur a montré tous les bienfaits que rendra notre société de secours mutuels en établissant des liens d'une véritable et indissoluble fraternité entre tous les membres qui la composent.

Un banquet de cent couverts, excellamment servi, plein de cordialité et d'entrain, a réuni à midi, à l'hôtel Masson, membres honoraires et participants. Au champagne, M. Emile Néron-Bancel se lève et prononce l'allocution suivante :

« Messieurs et chers collègues,

« J'ai été très heureux de faire tout spécialement le voyage de Paris pour présider la première assemblée générale et le premier banquet de notre société de secours mutuels. (...)

De la politique nous n'en faisons pas , nous n'en ferons jamais.

Notre société n'a pas été constituée sans peine ; ses débuts sont cependant plus brillants que nous n'aurions pu l'espérer.

Mon cousin et moi, lorsque nous avons créé cette œuvre, nous n'avons eu qu'un but : l'amélioration du sort de tous par tous ; et nous serions particulièrement heureux si, dans un avenir que nous souhaitons le plus rapproché possible, la commune de Monistrol – à laquelle vous le savez nous sommes l'un et l'autre attachés par tant de pieux et puissants souvenirs – ne formait plus qu'une grande et belle famille, groupée en un faisceau compact, à l'abri du drapeau de la mutualité ! C'est à des travailleurs que nous nous sommes adressés

afin qu'un jour, lorsque le bras est affaibli par l'âge et par un grand labeur, ne pourra plus donner l'effort nécessaire pour gagner de quoi subvenir à l'existence de chaque jour, ils sachent qu'ils auront droit de faire appel, non pas à la charité et à la pitié, mais à la solidarité de cette grande famille dont ils auront été pendant si longtemps les membres. Nous voulons avant tout honorer le travail et lui donner ce à quoi il a raisonnablement droit pour avoir été prévoyant, pour avoir compris les résultats auxquels on peut arriver par la mutualité.

Rendre les hommes meilleurs en les mettant en contact journalier, car en se connaissant mieux, ils sauront s'apprécier et s'aimer plus encore, c'est une œuvre à laquelle mon cousin et moi nous nous sommes profondément dévoués. (...)

L'union la plus grande existe entre les membres du conseil d'administration que vous avez nommés, voulant vous prouver que l'amour est créateur, car seul il sait rapprocher les cœurs, tandis que la haine n'a jamais rien pu produire. »

Des applaudissements et des vivats répétés accueillent ces belles et nobles paroles. (*La Hte-Loire*)

(*Ainsi est née la sécurité sociale à Monistrol...*)

#### **15 mars, Monistrol.**

#### **Accident de voiture.**

Lundi soir, M. Franc, adjoint, revenait avec Mme Bonnet, sa belle-soeur, en voiture de Sainte-Sigolène, lorsqu'à un tournant un peu brusque le cheval s'abattit et les deux voyageurs furent projetés à terre. Ils se sont relevés, non sans de graves contusions. (*Echo du Velay*)

#### **17 mars, Le Puy.**

Ni **collectivisme**, ni **nationalisme**.

*Le projet de loi sur le « stage scolaire » voulait obliger les candidats à la fonction publique à avoir fait au moins trois ans d'études secondaires dans un établissement d'Etat. La Haute-Loire s'élève contre ce projet, citant longuement le Temps, journal pourtant favorable au ministère Waldeck-Rousseau.*

*La Haute-Loire publie un éditorial inspiré par Charles Dupuy, à la veille des élections municipales : contre le « collectivisme » et le « nationalisme », pour l'union des républicains.*

#### **17 mars, Saint-Etienne.**

#### **Club alpin.**

Le club alpin de Saint-Etienne fera les excursions suivantes dans la Haute-Loire :

18 mars, Monistrol-sur-Loire, la Madeleine et Retournac ;

13 mai : gorges du Lignon ;

17 juin : Bas Monistrol, la vallée de l'Anse ;

14-15 juillet Grand Pic du Pelardon, ou le Mézenc. (*La Hte-Loire*)

#### **18 mars, Monistrol**

#### **Prestation de serment.**

A l'audience correctionnelle du jeudi, M. Edouard Néron, maire de Monistrol, récemment nommé suppléant du juge de paix [Hippolyte Moret], en remplacement de M. Favier décédé, a prêté serment. (*L'Eclaireur de Firminy*)

**19 mars, Monistrol.**

**Conférence populaire.**

Mercredi prochain, 21 mars à huit heures du soir, aura lieu à l'école publique de garçons [*c'est-à-dire à l'école du Monteil*] une conférence sur la Russie. La conférence, faite par M. Monier, adjoint de l'école, sera accompagnée de projections lumineuses. (*La Hte-Loire*)

(*Déjà les conférences illustrées ont davantage de succès !*)

**24 mars, Sainte-Sigolène.**

**Le vent.**

Mercredi soir, vers les cinq heures, le vent soufflait en tempête sur le plateau de Sainte-Sigolène : il devint si violent qu'il emporta la moitié d'un des clochetons en pierre qui ornent la façade de l'église. Quelques éclats de cette masse ont atteint un petit garçon d'une dizaine d'années ; mais les contusions qu'il a reçues sont sans gravité et n'inspirent aucune inquiétude. Depuis longtemps, le clocheton du midi avait été renversé de la même façon. (*Echo du Velay*)

**27 mars, Monistrol.**

**Première vraie neige.**

Le printemps ne donne pas signe de vie. La neige, la pluie tous les jours ; quand il n'y en n'a plus, il y en a encore. Il est vrai que la neige fond à mesure, mais elle fait de la boue, amène du froid, arrête les gens, gêne les transactions, aggrave les maladies et... nous ennuie.

Quelques beaux jours dans le mois de février avaient mis les gens en gaieté. Déjà les vignards... car il y en a ici, comme au Puy, avaient pioché, bêché, planté et même semé des graines. Inutile d'ajouter que tout est encore en terre ; cela est même fort heureux, car les nuits sont froides et toutes les pousses seraient gelées.

Ne nous plaignons pas trop cependant, car nous voyons les montagnes de Retournac, la Madeleine et les côtes de l'Ance blanches et brumeuses, et cela depuis plusieurs jours. La neige n'a couvert la terre, chez nous, qu'aujourd'hui 27 mars à sept heures du soir.

Nous espérons ne plus en avoir demain à midi. (*La Hte-Loire*)

(*Ce petit billet, très littéraire, me semble être de « Pierre du Velay » qui, dans le même numéro, du 29 mars, signe le texte sur le Pont de Lignon.*)

**28 mars, Monistrol**

**Accident.**

M. et Mme Vassal, marchands forains demeurant à Firminy, se rendaient à la foire de Monistrol, lorsque, à proximité du village de Bellevue d'Ollières, à 3 km de la ville, leur voiture ayant été

fortement cahotée, Mme Vassal fut projetée violemment sur la route. Elle a été relevée sans connaissance par son mari qui, avec l'aide d'un voisin, a transporté la blessée au café Petit. M. le docteur Pailher, appelé en toute hâte, a prodigué ses soins à Mme Vassal, qui, après un pansement, a été ramenée à son domicile à Firminy. (*La Hte-Loire*)

**29 mars, Monistrol.**

**Les malfaiteurs.**

Il y a deux jours, deux individus frappaient nuitamment chez M. Gay, cafetier près de la gare de Bas-Monistrol ; M. Gay ayant refusé d'ouvrir, les intrus fracturèrent un volet et brisèrent une vitre ; ils se disposaient même à entrer quand le propriétaire, décrochant son fusil, fit feu sur eux, mais sans les atteindre. Les deux malfaiteurs prirent immédiatement la fuite. Une enquête est ouverte, qui n'a amené aucun résultat. (*Echo du Velay*)

**2 avril, Le Puy.**

**Le Chat Noir au Puy.**

Café de l'Univers. C'est ce soir que l'illustre Gonfalonier Henry Bellanger, nous présentera en compagnie de la très douce princesse Yette de Villeneuve, les fameuses ombres du Très Célèbre Café Montmartrois. Nous y verrons défiler la Marche à l'Etoile, le Sphinx, les Clairs de lune, et tant d'autres chefs d'œuvre. Ce sera un vrai régal pour les amateurs d'art, de bonne musique et de choses joyeuses et Rabelaisiennes. (*La Hte-Loire*)

(*Le 3 avril, compte-rendu enthousiaste, et autre réclame pour la Grande Brasserie du Globe, où se produit Mlle Georgette Bogard.*)

**7 avril, Monistrol.**

**Caisse d'épargne.**

Les déposants à la caisse d'épargne de Monistrol, succursale d'Yssingeaux, qui y auraient une somme supérieure à 1.500 fr., sont invités à en retirer le surplus le plus tôt possible, car il ne produit aucun intérêt. (*Echo du Velay*)

**7 avril, Ste-Sigolène.**

**Rixe.**

Le nommé Béal Hippolyte, 18 ans a été blessé par un de ses camarades Chapuis Alexandre, 22 ans. Béal a reçu trois coups de couteau, un au côté gauche du ventre, un à la figure et un derrière la tête. Son état n'est pas très grave. Chapuis déclare avoir agi sous le coup de la boisson, il prétend avoir été provoqué. (*La Hte-Loire*)

**14 avril, Monistrol.**

**Brûlé vif.**

Pendant l'absence de leurs parents, les enfants du sieur Liogier, cultivateur au hameau de Brunelles, commirent l'imprudence de jouer avec le feu ; l'un d'eux, un garçonnet, fut bientôt environné de

flammes. A ses cris les voisins arrivèrent, et purent enfin éteindre le feu qui avait pris à ses vêtements, mais le visage du pauvre enfant ne faisait qu'une affreuse plaie et son état est alarmant. (*La Haute-Loire*)

# 14 avril, Le Puy. Ouverture de l'Exposition universelle.

Selon les instructions du gouvernement, le jour de l'ouverture, 14 avril, on a pavoisé tous les bâtiments publics dans l'ensemble du département. (*La Hte-Loire*)

Le président de la République, Emile Loubet, a inauguré l'Exposition Universelle. Le clou de la précédente, en 1889, avait été la Tour Eiffel. Le clou de celle-ci sera la Grande Roue. (*Les journaux*)

14 avril, Monistrol.

Boulangers.

M. Jean-Marie Bénéton, boulanger à Monistrol, a acquis le fond de boulangerie que M. Auguste Gardey faisait valoir à Monistrol, quartier du Grand Chemin. (*La Semaine*)

*(Pendant toutes cette période, la Semaine et le Journal d'Yssingeaux s'opposent âprement, chacun ayant son champion et son adversaire dans le combat qui oppose Dubois, maire républicain sortant et le tandem Adrien Michel (ancien maire) et Lagrevol (futur maire), pour les municipales du premier dimanche de mai. Ils vont réussir. Mais de la campagne à Monistrol, point de compétition, donc point d'échos. La liste d'Edouard Néron passera sans opposition.)*

15 avril, Saint-Didier.

## **La croix de mission**

*(Dimanche de Pâques a pris fin une mémorable mission commencée 15 jours plus tôt.)*

Toute la population était convoquée pour l'inauguration d'un magnifique Christ en fonte, mesurant 1 m. 90 et qui sera le monument commémoratif de la grande mission de 1900. Il a été placé sur la croix de mission de 1858. (...) Le parcours à suivre est de plus de trois kilomètres. Depuis l'église jusqu'à la croix, le Christ porté triomphalement par 130 vigoureux paroissiens passe entre deux haies de sapins reliés entre eux avec des guirlandes artistement dressées. D'ici de là s'élèvent des arcs de nombreux triomphe ornés de fleurs variées. (...) La fanfare de la ville fait entendre ses meilleurs morceaux. (...) On arrive devant la croix : 5 à 6.000 personnes se pressent à l'entour... (*La Semaine religieuse*)

15 avril, Monistrol.

## Les voleurs.

Un individu, qui a gardé le plus strict incognito, a dérobé dimanche à Mme Colombet, du Pinet, un porte-monnaie contenant la somme de 10 fr. 55. (*L'Éclaireur de Firminy*)

**16 avril, Monistrol.****Les fêtes de Pâques.**

Chaque année les fêtes de Pâques amènent dans notre petite ville de nombreux étrangers venus d'Yssingeaux, de Saint-Didier, de Firminy, du Chambon et surtout de Saint-Etienne. Cette année, à cause de notre grande exposition universelle et la coïncidence de son ouverture avec les fêtes de Pâques, il y avait un peu lieu de croire que l'affluence aurait été moins considérable. Il n'en a rien été, au contraire. Jamais Monistrol n'avait reçu tant de visiteurs. L'accueil cordial que les étrangers trouvent à Monistrol, l'aspect agréable de notre cité avec ses curiosités monumentales, ses places et ses promenades ombragées, la douceur de son climat, la grande et superbe usine que l'on est en train de construire dans un site des plus charmants de notre commune, au Pont de Lignon, sont bien faits pour attirer l'étranger. Ajoutez à cela la fine et succulente cuisine de nos deux grands hôtels, Mallet [*aujourd'hui du Parc*] et Masson, le service régulier du transport des voyageurs à la gare de Monistrol, fait le plus courtoisement du monde par MM. Petiot, Louis et Paillet Pierre, au prix de 0,10 la place, et vous aurez le secret de l'appât irrésistible qui nous a amené dimanche et lundi une foule si considérable que Monistrol présentait l'aspect d'un grand jour de fête. L'animation était surtout à son comble dans l'après-midi de lundi, et tandis que hommes et jeunes gens avaient organisé, dans chaque quartier de la ville, des jeux de boule, la tradition réunissait nos jeunes bambins dans un pré qui leur est de droit réservé pour ce jour, et où ils ont pris leurs ébats et fait rouler les œufs de Pâques aux couleurs les plus variées, jusqu'à ce que la nuit venue les invite au repos. (*La Hte-Loire*)

(*C'est le pré de la maison Jonot du Monteil, près du pont de Piat, et la tradition des œufs que la jeunesse de Monistrol y fait rouler le lundi de Pâques, encore vivace comme on le voit, remonte au Moyen âge.*)

**23 avril, Monistrol.****Accident mortel.**

Mme veuve Cuerq, revenait de la grand messe et se rendait à Nant où elle habite. A proximité du hameau de Chaumette, elle a été renversée par une voiture conduite par le jeune Denave, au service de l'entrepreneur de maçonnerie de l'usine de M. Vernier, à Pont de Lignon. Le conducteur s'est arrêté, a relevé la malheureuse et l'a conduite chez le docteur Pailhier, qui lui a donné des soins. Elle a été transportée ensuite à l'hospice où elle est morte en arrivant. Elle était âgée de 70 ans. (*La Hte-Loire*)

**27 avril, Bas en Basset.****La nouvelle façade de l'église.**

La décoration de la façade de l'église de la charmante et pittoresque localité de Bas en Basset vient d'être complètement

achevée, grâce à la bonne volonté et à l'initiative du curé-doyen M. l'abbé Souvignhec.

Le tympan qui couronne la grande porte, ainsi que les statues latérales qui décorent les niches ont été confiées au soins de la maison Sacreste, au Puy. Les modèles de sculptures sont de M. Zan, l'artiste bien connu. (...) La grande verrière de la baie de la tribune ainsi que des fenêtres du beffroi sont également de la maison Sacreste, dans laquelle l'art de la peinture sur verre fut toujours rigoureusement observé. (*La Semaine religieuse*)

#### **28 avril, Monistrol.**

#### **Accident mortel.**

Un pensionnaire de l'hospice, le sieur Ploton, revenant jeudi du Monteil où il était allé voir des membres de sa famille, a été renversé par une voiture et meurtri à ce point que, ramené à l'hospice, il y est mort hier matin. (*Echo du Velay*)

#### **29 avril, Monistrol.**

#### **Accident.**

Un ouvrier de la scierie Pague a été gravement mutilé. Par suite d'un faux mouvement, sa main a frappé la lame d'une scie à ruban, qui lui a tranché quatre doigts. Des soins empressés lui ont été prodigués. Sa main conservera sa souplesse mais trois doigts sont sûrement perdus. Ajoutons que la victime, M. Beyle, a perdu récemment un gendre affectionné, M. Privat, gérant des établissements alimentaires du Casino. (...) La population monistrolienne est vivement affectée et témoigne beaucoup de sympathie aux affligés. (*La Hte-Loire*)

#### **5 mai, Beauzac.**

#### **Les élections municipales.**

La population de Beauzac a appris avec la plus vive satisfaction que M. de Chapuys-Montlaville présentait une liste. Nul mieux que lui n'a qualité pour mener à bien, avec la collaboration des braves gens de la commune, la gestion des affaires publiques. Libéral par tradition et tempérament , acquis à toute ce que les idées modernes ont de fécond et dheureux, il veut le progrès par la tolérance, par le respect des convictions sincères, par la liberté. On le sait bien à Beauzac, où tout le monde, à commencer par ses adversaires politiques, apprécie depuis longtemps sa bienveillance et sa servabilité. (...) Déjà grâce à son intervention quelques métiers de rubans se sont installés ici par un fabricant de Saint-Etienne. (...)

Les chutes de l'Ance sont des forces improductives qui n'attendent que l'initiative d'un homme de valeur pour transformer en ruches industrieuses des hameaux comme Bérard, Theil, Chizeneuve. (*Echo du Velay*)

#### **7 mai, Monistrol.**

#### **La foire.**

Aujourd'hui se tient la foire traditionnelle du 7 mai, la plus importante de l'année. (*Echo du Velay*)

**8 mai, St Didier.****A propos d'une dénonciation.**

Un journal de Saint-Etienne a dénoncé un honorable professeur de tissage de cette ville, M. Freissinet, comme ayant accepté nous ne savons quelle direction honoraire pour des cours de tissage organisés à Saint-Didier par les Frères de la Doctrine chrétienne. M. Freissinet a pu donner des conseils, ce qui était son droit, et ce qui ne regarde personne, mais la dénonciation dont il est l'objet n'a d'autre fond que la sottise de son auteur. (*Echo du Velay*)

**9 mai, Monistrol.****Elections municipales.**

Les élections municipales de Monistrol ont eu lieu avec une seule liste et sans incident. Le nombre de suffrages exprimés a été de 746 et M. Edouard Néron, notre dévoué maire, en a eu 735, c'est-à-dire à peu près la totalité des voix. Ce résultat est un éclatant témoignage de l'estime générale et de la profonde sympathie dont jouit à juste titre M. Edouard Néron. (*La Hte-Loire*)

(*La Hte-Loire soutient à Monistrol un maire que sa politique lui ferait sans doute condamner ailleurs...*)

**12 mai, Soissons.**

La circulaire du ministre de l'Intérieur interdisant les prédications des « missions » est appliquée pour la première fois près de Soissons. (*Echo du Velay*)

**13 mai, Yssingeaux.****Avertissement aux bées.**

Les réactionnaires, prévoyant les mesures que l'administration a le droit de prendre pour la cause de l'enseignement, voudraient faire croire qu'on ne peut pas toucher aux bées.

M. Antoine de Lagrevol [*candidat aux municipales à Yssingeaux*] a expliqué, dit la *Semaine [hebdomadaire catholique]*, que les maisons d'assemblée appartiennent à la commune et aux villages et qu'il ne dépend que de la municipalité de maintenir les bées.

Que les maisons d'assemblée soient hors de cause, comme simples immeubles, cela est possible.

Mais l'administration a le droit d'enlever et d'interdire aux bées tout enseignement, et le jour où on voudra les supprimer, on fera comme dans la Lozère où les bées n'existent plus.

Cela n'est ni difficile ni compliqué, et les réactionnaires qui en doutent verront alors par quelles mesures on arrive à faire obéir et à dissoudre les bées. (*Journal d'Yssingeaux*)

**15 mai, Saint-Maurice.****Un acquittement.**

Nous avions annoncé en mars dernier l'arrestation pour malversation du secrétaire de la mairie. Cette triste affaire est venue jeudi devant le tribunal correctionnel d'Yssingeaux.

Le secrétaire a été acquitté aux applaudissements des habitants de la commune, qui ne doutaient pas de sa probité. (*Echo du Velay*)

**19 mai, Monistrol.**

L'abbé Moulin, vicaire à Monistrol, est nommé curé de Saint-Maurice de Lignon. (*La Semaine*)

**20 mai, Pont Salomon. Criminel attentat.**

La gendarmerie de Saint-Didier-la-Séauve a mis en état d'arrestation un jeune homme de 19 ans qui, jeudi matin, au moment de l'arrivée d'un train, avait jeté une énorme pierre sur la voie ferrée, à la sortie du tunnel de la Roche. Le train fort heureusement avait pu s'arrêter à temps. On suppose que le jeune homme ne jouit pas de la plénitude de ses facultés mentales. (*La Hte-Loire*)

**27 mai, Le Puy.**

**Charles Dupuy candidat au sénat.**

(*La mort d'un sénateur républicain briadois provoque une sénatoriale partielle. Charles Dupuy se présente et s'adresse dans « son » journal « aux électeurs sénatoriaux » :*)

« Je suis contre le nationalisme et contre le collectivisme.

L'affaire Dreyfus a profondément troublé les esprits ; elle a, en disloquant les partis et les groupements auxquels nous étions depuis longtemps habitués (...) produit une grande confusion d'idées. »

*Le nationalisme ?* « On ne monopolise pas plus l'amour de la patrie qu'on ne monopolise l'amour maternel ou l'amour filial. »

*Le collectivisme ?* « C'est le rêve le plus décevant qui puisse être proposé à la démocratie. »

(*Progrès, liberté - oui aux réformes sociales et fiscales, mais non à l'impôt sur le revenu.*

*Pas un mot dans cette très longue déclaration sur la question scolaire, pourtant au centre de tous les affrontements politiques. Charles Dupuy ne veut pas décourager le moindre vote modéré et catholique de rallier son républicanisme assagi.)*

**10 juin, Paris.**

**Churchill s'évade.**

On se rappelle que Churchill, le correspondant d'un journal anglais bien connu, avait été fait prisonnier durant la guerre, envoyé à Pretoria, et on sait qu'il était parvenu à s'évader. Voici maintenant comment il raconte cette évasion. (*La Hte-Loire*)

*(Winston Churchill a 24 ans, et le voici déjà dans les colonnes d'un journal de Haute-Loire, alors qu'on déteste les Anglais et qu'on soutient leurs ennemis Boers. Sa spectaculaire évasion lui vaudra d'être élu dès cette année 1900 à la Chambre des Communes. Il sera ministre de la marine pendant la première guerre mondiale et conduira l'Angleterre dans la seconde. Mort en 1965, l'homme a presque couvert le siècle... Il est émouvant de le trouver dans notre revue de presse, pour l'amusement de lecteurs qui n'imaginaient pas son destin.)*

### **11 juin, La Chapelle d'Aurec. Un crime.**

Jean-Pierre Colange, du hameau du Cluzel, venu à la Chapelle d'Aurec dans la soirée du lundi 11 juin, regagnait paisiblement sa demeure à 10 heures du soir, en compagnie de sa fille et d'un jeune domestique âgé de 15 ans.

Ils avaient pris, pour abréger les détours de la route, un petit sentier à travers les blés et les prés. A 500 mètres environ du bourg de la Chapelle, Colange fut tout à coup interpellé par trois individus, trois jeunes gens qu'il avait rencontrés quelques heures auparavant à La Chapelle et qui suivaient le même chemin à quelque distance en arrière.

A cet endroit le sentier se resserre et serpente, en couronnant un tertre d'un mètre environ d'élévation, la pente d'un maigre mamelon. Les trois jeunes gens vont d'un pas allègre et arrivent bientôt jusqu'à Colange. Le sentier est trop étroit pour passer deux de front. Colange se gare sur l'un des bords. Deux individus passent. Le troisième saisit Colange à la gorge et le pousse hors du sentier. Le pauvre homme roule au fond du talus. Sa fille et son domestique s'empressent auprès de lui. Il est sans mouvement. La jeune fille épouvantée court jusqu'à La Chapelle chercher du secours. On accourt, on arrive. Colange est mort. Les trois individus n'ont pas fui. Mais leur attitude est brutale. Ils n'ont que des injures à la bouche. Ils sont reconnus et continuent leur route. (...) La gendarmerie et le juge de paix de Monistrol [Hippolyte Moret] enquêtent.

(...) L'autopsie montre que la victime a succombé à une rupture des vertèbres cervicales. Les trois individus, tous de La Chapelle, sont inculpés et emmenés à Yssingeaux. La victime était âgée de 64 ans. Elle laisse dans tous les coeurs le souvenir d'un brave et honnête homme.

### **15 juin, Le Puy. Pétitions.**

Les dernières listes de pétitionnement en faveur de la liberté de l'enseignement ont été déposées sur le bureau de la chambre des députés. Le Comité de la Haute-Loire vient de faire connaître les résultats qu'il a obtenus. 13.081 signatures d'électeurs et 11.103 signatures de mères de famille se répartissant entre 121 communes : le chiffre eût pu être facilement triplé si les listes de pétition avaient circulé dans toutes les communes. (*La Semaine religieuse*)

**17 juin, Monistrol.****Certificat d'études.**

46 candidats dont 17 fillettes et 29 garçonnets se sont présentés aux épreuves du certificat d'études primaires. 24 garçons ont été admis. Le n° 1 appartient à l'école publique de Beauzac (directeur M. Saby), le n° 2 à l'école de Bas (directeur M. Pignol). 9 fillettes ont été reçues. La n° 1 appartient à l'école publique de Beauzac, la n° 2 à l'école publique de Monistrol (directrice Mlle Descours). Ces quatre lauréats ont été félicités par M. Emile Néron, député, membre de la commission, qui leur a en outre offert à chacun un superbe volume. (*Journal d'Yssingeaux*)

(*Sur ses deniers.*)

**22 juin, Le Puy.****Processions interdites.**

Les processions de la Fête-Dieu ont été faites solennellement au Puy à l'intérieur des différentes églises, la voie publique leur étant interdite au mépris de la justice et de l'égalité. (*La Semaine religieuse*)

**23 juin, Monistrol.**  
**victimes.**

**Un éboulement : 2**

Un éboulement s'est produit jeudi matin à 10 heures, aux carrières de Pont de Lignon, appartenant à M. Milamant, entrepreneur de travaux publics. M. Michel Liogier, l'exploiteur, a été tué et un ouvrier du nom de Romeyer, propriétaire à Trevas, a eu une jambe cassée et des contusions sur plusieurs parties du corps. Il n'a pas fallu moins de dix hommes pour retirer de dessous les blocs de pierre le corps de Liogier qui était affreusement mutilé. Quant à Romeyer, il a été transporté à l'hospice où des soins lui ont été donnés. (*La Hte-Loire*)

**28 juin, Monistrol.****La fête patronale.**

La fête patronale aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet. La veille au soir : salves d'artillerie. Le matin : salves d'artillerie, pavage des édifices. A 9 ½, revue de la compagnie des sapeurs pompiers. A 10 heures, grand messe en musique. A 11 heures, tir à l'oie, course aux chevaux.

Le soir. A 2 heures, au Monteil, course à pied des jeunes gens, pêche aux oranges. A 2 heures ½, place de la Fontaine, jeu du baquet. A 3 heures place des Ursulines, colin-maillard des demoiselles. A 3 heures, place Charbonnel, grand concert. A 5 heures, route nationale, course régionale de bicyclistes, 100 fr. de prix. Distribution de brassards à la mairie et départ en cortège jusqu'à la route. 8 heures, brillant feu d'artifice, illuminations générales.

Pendant la journée, manège de chevaux de bois, attractions diverses.

Lundi. Continuation de la fête. A 4 heures du soir, allées du Château, courses en sac. (*La Hte-Loire*)

(*La Hte-Loire du 4 juillet rend compte du succès de la fête :*)

Favorisée par un temps splendide, la fête a été particulièrement animée et brillante, cela malgré la coïncidence de plusieurs autres fêtes votives dans les environs.

Dès le matin, les voyageurs affluaient par les voitures de la gare, qui ont été bondées à tous les voyages. Détail pittoresque : plusieurs ménestrels ont fait leur entrée en ville au son d'une marche jouée par une vielle et une cornemuse, marche pleine de senteurs agrestes et de souvenirs de biniou ; vieilleurs et cornemuseux y allaient de bon cœur et à l'unisson, très bien.

A dix heures un brillant cortège s'est formé à la mairie, entre une double haie de pompiers, fort coquets et bien organisés. Défilé et messe en musique.

Aperçue dans la foule, une gracieuse photographe amateur qui, sans souci des heurts et du soleil, instantanait (peut-on dire ainsi) pompiers, cortège et curieux.

Le clou de la fête a été la course de bicyclettes. Les résultats ont été les suivants :

1<sup>ère</sup> série. – 1. Commarmont, de Firminy ; 2. Joanny.

2<sup>ème</sup> série. – 1. Joanny.

A l'arrivée des derniers coureurs et après le poteau d'arrivée, le coureur Bonnet a fait une forte chute, motivée par la maladresse d'un pédard lourdaud. Relevé sur le champ par M. Néron-Bancel, député, il a reçu les soins immédiats du docteur Pailhet. Les blessures sont superficielles et, dans la soirée, le jeune homme, remis de la secousse, se promenait avec ses camarades.

A 8 heures, concert et feu d'artifice sur la place Charbonnel, autrefois pré Vescal ou pré Evescal.

En somme, très belle fête et nombreuse assistance. Pas d'incident, pas de bruit.

**Lundi de fête.** Grâce à l'initiative de quelques personnes et à la générosité des personnalités marquantes de la localité, nous avons eu une superbe course de chevaux. Huit chevaux ont été présentés. Les prix ont été fort vaillamment disputés. Un vent très fort, soulevant des tourbillons de poussière, a contrarié un peu chevaux et cavaliers.

1<sup>ère</sup> course : 1. Sylvain Fournier, cheval de Fay (une bride et 25 fr.),  
2. Jean Sommet, cheval de Petiot (une bride et 20 fr.)

2<sup>ème</sup> course : 1. Limousin, cheval de Touron (un fouet et 15 fr.),  
2. Gabriel Sommet, sur un cheval de Blanchant (un fouet et 7 fr.).

La soirée a été agrémentée d'autres courses : courses en sac, courses à pied, sous les beaux ombrages du château.

M. Pitaval, notaire, starter d'hier aux courses de bicyclettes, prêtait encore son concours à ces différentes courses, avec une

bonne volonté et un air heureux sur lesquels semblent n'avoir point prise la fatigue, le soleil et la poussière. Et pourtant, ce qu'il y en avait de tout cela !

*(La Hte-Loire : le texte, bien troussé, pourrait être de Pierre du Velay. Quant au sympathique M. Pitaval, il mourra dès l'année prochaine.)*

#### **1<sup>er</sup> juillet, Le Puy.**

#### **Election sénatoriale partielle.**

Résultats : Charles Dupuy, 569 voix ; Déroulède, 55 ; Prosper Monplot, 30 ; de Faugère, 25 ; Florentin Malartre, 3 ; Georges Buffet, 2. *(La Hte-Loire)*

*(Déroulède, nationaliste en exil, et Buffet, représentant du duc d'Orléans, sont des candidats nationaux.)*

#### **Le Puy.**

#### **La route nationale 88 bis.**

La route nationale 88 bis est en construction entre Vorey et Retournac. Le 3<sup>e</sup> lot, de Chamalières à Retournac, vient de faire l'objet des jugements d'expropriation. *(Journal d'Yssingeaux)*

*(Mais hélas elle restera très longtemps bloquée à Retournac...)*

#### **Saint-Didier.**

#### **Le christianisme social.**

Les jeunes gens avaient organisé une grande réunion où M. Mérieux a fait une conférence sur le Christianisme social. Des groupes étaient venus de Saint-Just, de Saint-Pal, de Saint-Victor, de Saint-Romain et de tous les environs. L'immense balcon des Frères servait de tribune. (...) L'orateur s'est plu à montrer que la religion seule peut faire le bonheur des peuples. L'Eglise (...) s'est occupée surtout à améliorer le sort de la classe ouvrière. (...) L'assemblée composée de plus de 1500 personnes a voté d'acclamation un ordre du jour réclamant les libertés catholiques et félicitant les défenseurs de ces libertés. Elle s'est séparée aux cris répétés de Vive Jésus-Christ! Vive Léon XIII ! Vive la France ! Vive la République des braves gens ! *(La Semaine religieuse)*

#### **5 juillet, Monistrol.**

#### **Rixe.**

Lundi soir à 11 heures, les gendarmes Guillon et Chazelles ont surpris Romeyer dit Potu, et Xavier Fanget, du Monteil, en train de se donner des coups de poing et de pieds. Ils les ont conduit au violon. *(Echo du Velay)*

#### **10 juillet, Monistrol.**

#### **Hydrophobie.**

*(Chacun sait, alors, que les enragés, canins ou humains, détestent l'eau. Les journaux varient donc leurs titres, tantôt « un chien enragé », tantôt « hydrophobie ».)*

Un chien enragé a parcouru samedi les rues de Monistrol en mordant sur son passage un grand nombre de ses congénères, qui ont été abattus sans retard. Quant au chien malade, il n'a pu être rejoint. (*La Hte-Loire*)

**11 juillet, Le Puy.**

**La Pédale vellavienne.**

La nouvelle société cycliste, la Pédale vellavienne, a effectué sa première sortie dimanche dernier. L'itinéraire était Le Puy-Vorey et retour. Au départ, une trentaine de membres étaient réunis place Lafayette. De retour à nuit tombante, tous les *bécaneux* ayant à leur guidon une lanterne vénitienne ont défilé sur la place Michelet, à la grande satisfaction du public, que les lueurs multicolores avaient attiré en cet endroit. (*La Hte-Loire*)

**16 juillet, Monistrol.**

**Sauvetage.**

Un grave accident a failli se produire dans la soirée de dimanche sur la Loire.

Plusieurs jeunes gens se baignaient au lieudit « le bateau de Gournier ». Un jeune homme, après avoir traversé la Loire à la nage, s'était remis à l'eau pour revenir vers les siens. Fatigué sans doute, il a été entraîné par le courant autour de roches énormes et dans un gouffre profond de 4 ou 5 mètres, où il a disparu en poussant un cri sourd. Averti par les appels de quelques personnes, le jeune Rabeyrin, du Monteil, s'est jeté à l'eau. Il a pu saisir le noyé et le ramener sur la rive. L'asphyxie commençait.

Grâce aux soins de son sauveteur, le jeune homme a été vite remis.

Le jeune Rabeyrin a fait preuve d'une grand courage en même temps que de sang-froid. Il y a eu un moment d'angoisse poignante. Tous nos compliments au jeune sauveteur, dont la modestie égale l'énergie. Ajoutons que Rabeyrin est un conscrit de la classe 1899 qui va partir au régiment. (*La Hte-Loire*)

**20 juillet, Monistrol.**

**Concession ministérielle.**

A la demande de M. Emile Néron-Bancel, député de l'arrondissement d'Yssingeaux, M. le ministre de l'Instruction publique vient d'accorder à l'école laïque de garçons de Monistrol deux beaux ouvrages qui seront décernés à la prochaine distribution des prix. (*La Hte-Loire*)

**21 juillet, Le Puy.**

**Le téléphone.**

Informations sur le futur téléphone : le tarif sera de 15 centimes par unité de conversation de trois minutes dans le réseau local, 40 centimes entre deux réseaux d'un même département, et entre deux départements 25 centimes de plus par 75 km de distance de réseau à réseau. L'abonnement annuel est de 50 fr. L'abonné doit se pourvoir à ses frais, auprès de l'industrie privée, des appareils nécessaires au

fonctionnement normal de son poste. Le poste est établi par l'administration. (*La Semaine*)

**21 juillet, Monistrol.**

**Coups et blessures.**

Après une discussion entre Crozillat Vital et la fille Charitas Madeleine, la mère de celle-ci, Charitas Marie, veuve Soulier, s'arma de son sabot et en donna un coup à la figure de Crozillat, lui faisant une blessure profonde. (*Echo du Velay*)

**26 juillet, Monistrol.**

**Succès universitaire.**

M. Joseph Baudin, de Monistrol sur Loire, a été admis au baccalauréat ès lettres. (*Echo du Velay*)

(*C'est le fils du pharmacien Baudin.*)

**28 juillet, Monistrol.**

**Probité.**

Mme Cuerq, ménagère au hameau de Paulin, a trouvé un portemonnaie contenant 140 fr., qu'elle s'est empressée de remettre à son propriétaire, M. Giraud, du hameau de la Granette. (*Echo du Velay*)

**28 juillet, Monistrol.**

**Distribution des prix.**

La distribution des prix aux élèves du Petit Séminaire a eu lieu jeudi [24 juillet] sous la présidence de Mgr Guillois, évêque du Puy, qui avait à ses côtés M. Legoux, vicaire général, et M. Edouard Néron, maire. Le discours d'usage a été prononcé par M. Farisier, supérieur du Petit Séminaire, qui a donné sur la vie de famille et la vie de collège un discours remarquable par la distinction des pensées et la finesse des aperçus. (*Echo du Velay, Semaine religieuse*)

**28 juillet, Yssingeaux.**

**Vélo-club yssingelais.**

Lundi soir [21 juillet], à 7 heures, à l'hôtel Giband, le Vélo-Club Yssingelais donnait son banquet annuel sous la présidence de M. Giacometti, sous-préfet d'Yssingeaux, président d'honneur de la société. M. Girollet représentait l'Union vélocipédique de la Hte-Loire. M. Nadaud, conservateur des hypothèques, est le président du Vélo-Club Yssingelais, M. Atger, receveur des finances, est vice-président (*La Semaine*).

(*Le vélo serait-il surtout un sport de fonctionnaires ?*)

**Monistrol**

**Accident.**

Mardi dernier [22 juillet], M. Giacometti, sous-préfet d'Yssingeaux, traversant le Lignon sur un pont volant, a perdu l'équilibre et est tombé à l'eau. Sauvé par le commissaire de police qui l'accompagnait, on l'a transporté dans un hôtel où, à l'aide de frictions énergiques et de cordiaux merveilleux, on le rappela à la vie. (*L'Eclaireur de Firminy et de la Hte-Loire*)

(Décidément, notre sous-préfet est un promeneur malchanceux : six mois plus tôt, le 21 janvier, on s'en souvient, il avait failli être éventré par une vache..)

**2 août, Monistrol.****La rage.**

Un arrêté du maire interdit la circulation des chiens non muselés, et ordonne l'abattage de ceux qui auraient été mordus. Cette mesure a été dictée par un cas d'hydrophobie qui s'est produit l'autre jour. Un chien enragé, venant de la direction d'Aurec, a mordu plusieurs de ses congénères, ainsi que pas mal de moutons et une vache. Il a été abattu par M. Decroix. (*Echo du Velay*)

**4 août, Monistrol.****Vol.**

Un vol a été commis au préjudice de M. Fournel, journalier, rue Saint-Antoine n° 1. Un individu a profité de son absence pour lui dérober une somme de 70 fr. renfermée dans un tiroir qu'on a fracturé. (*Echo du Velay*)

**4 août, St-Pal-de-Mons.****Télégraphe.**

L'administration a autorisé l'ouverture d'un bureau télégraphique à Saint-Pal-de-Mons. Il fonctionnera à partir du 25 octobre. (*La Hte-Loire*)

**5 août.****Attentats.**

Le roi Humbert 1<sup>er</sup> est assassiné en Italie. Le même jour, le chah de Perse, qui visitait l'Exposition universelle à Paris, a été l'objet d'une tentative d'assassinat. Son grand vizir déjoue le coup de pistolet en se saisissant de l'arme. L'auteur de l'attentat est un anarchiste aveyronnais. L'émotion est vive. (*Les journaux*)

PUBS BJ, etc

**8 août, Saint-Didier.** **Vol.**

Plainte a été déposée par M. Chabot Joseph, photographe, pour le vol d'un châssis d'une valeur de huit francs, dont il a été victime. (*La Hte-Loire*)

**11 août, Monistrol.** **Distributions des prix.**

Mardi a eu lieu la distribution de prix aux élèves de l'école libre de garçons. M l'abbé Farissier, supérieur du Petit Séminaire, qui présidait cette cérémonie, a prononcé un discours très goûté. (*La Semaine*)

(*Ecole libre de garçons : c'est l'école des Frères au château, ancienne école communale.*)

*Le samedi avait eu lieu la cérémonie des prix des écoles publiques. La Hte-Loire en rend compte en deux temps. D'abord celle de l'école des garçons, n° du 9 août ; puis, reconnaissant l'omission regrettable, celle de l'école de filles, n° du 12 :)*

La grande salle de l'école de garçons fort bien décorée et pavoiée pour la circonstance ne suffisait pas à contenir les nombreuses personnes accourues en foule à cette fête de l'enfance. Remarqués parmi la nombreuse assistance, auprès de monsieur le maire et de M. Franc, adjoint, tous les fonctionnaires, notabilités de la ville [dûment citées]. Grâce aux encouragements de nombreux amis de nos écoles, notamment de MM. Néron-Bancel, Néron, Charotte, Moret, Barret directeur d'usine, le docteur Pailher, Charles Rochette, et d'autres qui tiennent à garder l'anonymat, de beaux et nombreux prix ont pu être donnés cette année et il a été attribué aux meilleurs élèves de l'école de garçons deux livrets de caisse d'épargne de 55 fr., etc.

La distribution a été agrémentée de chants, saynettes et de monologues. Elle s'est ouverte sur le chœur de *Patrie*, exécuté par les garçons.

L'école de filles donnait ses prix dans la même solennité [*et donc les mêmes lieux, chez les garçons*].

L'élève Godonnier Françoise, reçue la 2<sup>ème</sup> au certificat d'études, a reçu un livret de caisse d'épargne de 5 fr., un beau livre offert par M. Emile Néron-Bancel, député, et d'autres prix. M. le député avait offert en outre 8 prix à l'école de filles, 8 beaux livres choisis et illustrés.

Les fillettes ont chanté deux chœurs, dont une berceuse fort goûtee. L'une d'elles a déclamé fort brillamment *Jeanne d'Arc* de Delavigne. Une autre, costumée en jeune auvergnate, a récité un monologue *Le Téléphone*, désopilant de bout en bout.

Pour les plus petites élèves, les livres avaient été remplacés par des jouets, ce qui paraît fort judicieux.

Le président et d'autres personnes ont félicité Mlle Descours [la directrice] pour le talent de récitation de ses élèves.

### **11 août, La Chapelle.                      Accident.**

Un grave accident s'est produit lundi matin dans un tunnel en construction sur le tracé de la dérivation des eaux du Lignon, au lieu dit Bel Air.

Un chef de chantier, le sieur Thomas, a été surpris par un éboulement et a disparu sous les yeux épouvantés de ses camarades de travail impuissants à lui porter secours. On crut tout d'abord que Thomas avait dû être écrasé sous l'énorme masse de terre qui l'avait enseveli, et tandis que l'on prévenait par dépêche MM. Drogo et Nelleau, conducteur des ponts et chaussées, on courrait chercher l'entrepreneur des travaux, M. Bonnet.

Les opérations de sauvetage commencèrent aussitôt. On creuse un puits de recherche, profond de huit mètres, et l'on eut bientôt la satisfaction de voir ces efforts couronnés de succès. En effet on entendit la voix du malheureux Thomas qui demandait du secours et on lui répondit en l'exhortant au courage et à la patience.

Thomas avait miraculeusement échappé à la mort, en se réfugiant dans une excavation, entre l'éboulement et l'avancement de la galerie.

A une heure du soir, il sortait sain et sauf, sans la moindre contusion, du tombeau où il avait été muré. (*La Semaine*)

### **16 août, Paris.                      Récompenses        de        l'Exposition universelle.**

Dans la section « éducation et enseignement », nous relevons :

- \* une médaille d'or à l'Ecole normale de garçons du Puy, et au patronage des ouvrières et apprenties de la ville du Puy.

- \* une médaille d'argent à M. Lajonchère, inspecteur primaire au Puy. (*Echo du Velay*)

### **18 août, Monistrol.                      Malveillance déjouée.**

Une mystérieuse et implacable fatalité semblait peser depuis près de deux ans sur la maison d'un honnête cultivateur du hameau du Chambon, le sieur Vital Douplat. Tantôt des incendies se déclaraient dans son habitation (on en compta trois en quelques mois !), tantôt des gerbiers prenaient feu, tantôt on lui volait de l'argent. Un jour, deux de ses vaches mouraient empoisonnées ; le lendemain il trouvait son cheval meurtri de coups, la bouche en sang, la langue coupée.

En vain organisait-on une étroite surveillance autour de sa maison. Le malfaiteur restait introuvable, mais il était manifeste qu'il connaissait à merveille les êtres et les habitudes du lieu.

Désespérant de jamais lui mettre la main dessus, et découragé par l'étrange persistance de ces odieux attentats, Douplat était résolu à quitter le pays, quand l'idée lui vint que le criminel ne pouvait être qu'un de ses familiers. L'autre soir donc, il simula un voyage urgent, mais se blottit aux abords de son logis pour faire le guet. Bientôt il perçoit un bruit singulier du côté de son écurie. Il y court et se trouve en présence de son domestique qui est en train d'assommer son cheval à coups de matraque.

On tenait enfin le malfaiteur, qui a été remis aux mains de la gendarmerie de Bas. (...) On croit que le mobile qui faisait agir ce dangereux domestique était l'espoir d'acheter à bas prix la propriété de son maître après avoir ruiné celui-ci. (*La Semaine*)

### **22 août, Le Puy.**

### **Vélocipédie.**

Résultats du championnat de la Haute-Loire, du Puy aux Estables :

Besson Ernest, 22 ans, du Puy, 1h44

Ravoux Célestin, 40 ans, idem, 1h50

Robert Valentin, 40 ans, idem, 2h12 (pneu crevé en route)

Bernier Gabriel, 18 ans, idem, 2h24

Colombet Jean-Marie, 42 ans, de la Séauve, 2h29.

Une course automobile devait avoir lieu, mais elle n'a pu être organisée à cause des règlements. Les engins ont néanmoins effectué le trajet, et on en donne les temps :

motocycle automoto, 2 chevaux $\frac{1}{4}$	1h 8
---	------

<i>idem</i> , 3 chevaux, attelé, 2 voyageurs	2h 3
--	------

<i>idem</i>	2h 11
-------------	-------

tricycle Peugeot, 1 cheval $\frac{3}{4}$	1h 21
--	-------

voiturette Pouderoux, moteur de Dion,	
---------------------------------------	--

3 chevaux, 2 voyageurs	1h 57
------------------------	-------

Voiture Panhard, 10 ch., 4 voyageurs,	1h 28
---------------------------------------	-------

propriétaire Schaffner	
------------------------	--

(*La Hte-Loire*)

(*Ce Schaffner est-il le même que celui qui va faire campagne comme candidat républicain à la législative partielle du 16 septembre, pour remplacer Charles Dupuy ?*)

### **24 août, Paris.**

### **Récompenses de l'Exposition.**

La Haute-Loire s'est distinguée parmi les liquoristes :

une médaille d'or : Pagès

deux médailles d'argent : Francisque Bonnet, Gibelin et Rubod (pour sa Gentiane-Kola)

trois médailles de bronze : Franc-Durieu, Auguste Marin, Bernard-Gimbert. (*La Hte-Loire*)

(*Voici donc Monistrol à l'honneur, grâce à la distillerie Franc-Durieu.*)

*RECLAME FRANC*

*Réclame parue en 1902*

**25 août, Le Puy.**

**Le téléphone.**

Lors de la session annuelle du conseil général, celui-ci s'engage à préfinancer l'installation du téléphone dans le département. L'Etat construira le réseau départemental, contre 514.000 fr. d'avances du département, réalisées par un emprunt. (*La Semaine*)

**25 août, Yssingeaux.**

**Violents orages.**

Très violents orages depuis mardi 21, sur Sainte-Sigolène, Saint-Pal, Montfaucon, etc. Il y a eu plusieurs victimes. La crue du Lignon a obligé d'arrêter les travaux du chemin de fer au Pont de l'Enceinte. (*La Semaine*)

**1<sup>er</sup> septembre, Le Puy.**

**Récompense à l'Exposition.**

C'est avec le plus vif plaisir que nous avons appris la haute récompense dont vient d'être l'objet à l'Exposition Universelle l'honorable M. Malartre fabricant de soies et de tissus à Dunières. M. Malartre a reçu une médaille d'or. Nos plus sincères félicitations. (*La Semaine*)

**1<sup>er</sup> septembre, Yssingeaux.**

**Notre horizontale.**

Une femme de mauvaise vie a expulsé à coups de pieds et de poings une honorable épouse. Celle-ci avait trouvé son mari attablé chez « notre horizontale, Marie S. ». (*La Hte-Loire*)

*(Le journal donne le nom de l'horizontale d'Yssingeaux en toutes lettres.)*

**1<sup>er</sup> septembre, Monistrol.** Au concours d'agrégation.

M. B. Petiot, ancien élève du Collège de Monistrol, vient de subir les longues et difficiles épreuves de l'agrégation de grammaire. Premier sur 30 candidats : beau, très beau succès, il faut le dire.

M. Petiot est de Ste-Sigolène. Il avait sérieusement commencé ses études sous la direction d'un de ses vicaires. Il les a continuées au Petit Séminaire où il laissa le précieux souvenir d'un élève studieux. Il restera pour tous ses maîtres et condisciples de cette maison l'élève brillant, toujours aimé et toujours estimé. (*Echo du Velay*)

*Réclame parue dans la Semaine, 1913*

**8 septembre, Ste-Sigolène.**      **Courses de bicyclettes.**

Les courses de Sainte-Sigolène ont bénéficié d'un temps magnifique. Un beau résultat vu le mauvais entretien de nos routes. Une invitation que tous les coureurs et bien d'autres font à M. Populus, ingénieur des Ponts et Chaussées à Yssingeaux et à M. Dutey, agent voyer à Monistrol, c'est de venir faire un tour à

bicyclette et même à pied sur les routes qui aboutissent à Sainte-Sigolène. Ils pourront se rendre compte de l'état lamentable et désastreux des routes.

Comment M. Populus peut-il laisser une ville de près de 5.000 habitants si mal desservie, quand les routes qui environnent Yssingeaux sont de vrais billards ? (*La Semaine*)

**8 septembre, Monistrol.                      Banquet et concert.**

L'harmonie des mineurs de la Ricamarie, qui compte environ 70 exécutants, est venue se réunir à midi, au Grand Hôtel Masson, en un banquet fraternel de tous ses membres, tant actifs qu'honoraires.

Dans la soirée, elle a donné un concert place Néron. (*L'Eclaireur de Firminy et de la Hte-Loire*)

**15 septembre, Yssingeaux.                      Nominations.**

M. Feyler, lieutenant au 8<sup>e</sup> régiment [*sic, pour bataillon*] de chasseurs est appelé à commander l'arrondissement de gendarmerie d'Yssingeaux. (*La Semaine*)

(*C'est lui qui sera chargé, cinq ans plus tard, d'actionner la force publique à l'occasion des inventaires.*)

**15 septembre, Monistrol.                      Tentative de vol.**

Le sacristain allait, à l'heure habituelle, ouvrir l'église. Quelle ne fut pas sa stupéfaction lorsqu'il vit la porte d'entrée entrebâillée : une grosse « cale » de bois l'empêchait de se fermer. Après avoir enlevé cette cale, il a constaté la fracture d'une serrure, tandis que le montant gauche de la porte était fendu sur une assez grande longueur. Fort heureusement la porte est dotée de deux serrures : la deuxième n'avait pas encore cédé. Tout porte à croire que les voleurs avaient été dérangés. Après avoir prévenu monsieur le curé, la gendarmerie l'a été à son tour ; elle est venue sur les lieux.

On a noté aussi une tentative sur la porte de la sacristie : en effet on constate que la pierre de taille a été ébréchée à plusieurs endroits et des empreintes de « pression » ont été relevées. (*La Semaine*)

**22 septembre, Paris.                              Gaietés de l'administration.**

Dans le règlement du service des Postes, défense expresse est faite aux employés de lire ce qu'il y a d'écrit sur le verso des cartes postales. Mesure excellente.

Mais un article du même règlement fait la même défense expresse aux employés d'expédier une carte postale lorsqu'elle contient des injures ou des phrases obscènes.

Comment diable s'y prendra l'employé ? D'une part le règlement l'oblige à ignorer le contenu de la carte ; de l'autre il lui impose d'en examiner les termes. Bien adroit celui qui pourra le tirer de là. (*Echo du Velay*)

**26 septembre, Le Puy****Le banquet des maires**

24 maires ou adjoints de l'arrondissement de Brioude iront au banquet des maires, et 24 de l'arrondissement du Puy. Mais ils ne sont que quatre de l'arrondissement d'Yssingeaux. (*La Hte-Loire*)

**29 septembre, Paris****Le banquet des maires.**

Quatre représentants des municipalités de l'arrondissement d'Yssingeaux se sont rendus à Paris au banquet des maires. Ce sont MM. Chapuys-Montlaville, maire à Beauzac, Roujon, conseiller municipal à Sainte-Sigolène, Roche des Breux, maire à Beaux, Bonnet maire à Saint-Bonnet le Froid. (*La Semaine*)

Samedi dernier a eu lieu le banquet offert aux maires par le président de la République. Cette manifestation culinaire, qui réunissait plus de 20.000 convives s'est accompli sans graves accidents. Un discours a été prononcé par M. Loubet, qui s'est dégagé du cabinet par des déclarations conciliantes et patriotiques. (*La Semaine*)

(*Mais la Semaine donne beaucoup plus d'importance au banquet privé qui a réuni le lendemain les 500 maires socialistes montés à Paris pour l'occasion : « C'est bien la Révolution qui règne en ce moment. »*)

**29 septembre, Monistrol.****Agression nocturne.**

Dimanche à 10 heures et demie du soir, un étranger qui revenait de la vogue de Saint-Maurice, se dirigeait vers la Halle aux grains, lorsqu'un individu qui se cachait dans l'obscurité s'élança sur lui, lui asséna un coup de bâton sur la tête, le renversa et se mit en devoir de le fouiller. Un porte-monnaie contenant 60 francs lui a été enlevé, ainsi que sa montre et des billets au porteur. Plainte a été déposée à la gendarmerie. Les blessures reçues par le plaignant ne mettent pas sa vie en danger. (*La Semaine ; l'Eclaireur de Firminy*)

**29 septembre, Bas.****Une plaine qui disparaît.**

Le samedi 29 septembre, de 6 heures du matin à 4 heures, le fleuve a emporté une bande de terre de 50 m. de large sur 250 m. de long...

(*Pierre du Velay raconte dans la Hte-Loire du 12 octobre les malheurs, la fertilité aléatoire, de la plaine de Bas : on lira ce texte un peu plus loin, à la suite de notre revue de presse.*)

**2 octobre, Monistrol.****La pluie.**

Depuis huit jours, la pluie n'a cessé de tomber. Tous les cours d'eau ont débordé. La Loire était samedi matin à 5 mètres au dessus de l'étiage. Le soir elle avait baissé de 80 centimètres. Les riverains ne sont pas sans inquiétude. De gros troncs d'arbre étaient charriés par les eaux. (*Echo du Velay*)

**4 octobre, Monistrol.****Une visite à Pont de Lignon.**

Hier mardi, M. Leblond, préfet de Hte-Loire, M. Charles Dupuy, sénateur, M. Emile Néron-Bancel, député, M. Félix Boudignon, maire du Puy, M. Edouard Néron, maire de Monistrol, et MM. Félix Alirol et Canard, adjoints au maire du Puy, et M. Besson, négociant, sont venus visiter les installations de la Société des Papeteries de Pont de Lignon.

Ils ont été reçus par M. Vernier, administrateur directeur, auquel revient le mérite d'avoir conçu et réalisé cette importante création industrielle, qui sera pour notre région une source de vie nouvelle, de travail et de bien-être. Guidés par M. Vernier, les visiteurs ont pu juger, pas à pas, de l'effort accompli, et ils ont manifesté leur vif intérêt pour l'œuvre naissante. La période préparatoire touche à sa fin et le fonctionnement prochain s'annonce dans les meilleures conditions du succès.

En quittant le Pont de Lignon, nos voyageurs se sont rendus à Monistrol où ils ont été reçus de la manière la plus gracieuse par Mme Edouard Néron. (*La Hte-Loire*)

**5 octobre, Le Puy****Le Père Régis Souvignet, martyr.**

(*Le curé Sabatier communique à la Semaine religieuse la lettre qu'il vient de recevoir des Missions étrangères*, « et qui renferme une nouvelle triste, il est vrai, au point de vue humain, mais si glorieuse au yeux de la foi qu'elle mérite d'être connue de tous vos lecteurs ». *Cette lettre annonce la mort de Jean-François Régis Souvignet, missionnaire en Mandchourie septentrionale, massacré par les soldats chinois à Hou-Lan, province de Tsi-Tsi-Kah. Le curé commente :*)

« M. Régis Souvignet est né aux Ages, paroisse de Monistrol, en 1854 ; il a fait toutes ses classes au Petit Séminaire de Monistrol. Il était missionnaire depuis 18 ans dans la Mandchourie. Dernièrement le père Georgeon, qui lui aussi vient d'être martyrisé, nous apprenait que le R. P. Souvignet ayant su que les chrétiens étaient en danger, étaient accouru au grand galop pour les défendre. (...) Il est mort en défendant ses chers chrétiens qui étaient déjà bien nombreux dans la populeuse ville de Hou-Lan et qu'il avait presque tous baptisés. Il est mort au champ d'honneur et il a terminé glorieusement son combat en remportant la palme du martyre. (...) Je souhaite que l'Eglise (...) honore un jour sur ses autels tous ces vaillants missionnaires qui versent leur sang pour J.-C. et en particulier notre cher et vénéré enfant de Monistrol, le P. Jean-François Régis Souvignet. Quelle belle fête nous ferons alors à Monistrol ! Puissé-je en être l'heureux témoin avant de mourir. »

(*Ce sont les mois terribles où la Chine est livrée à la révolte des « Boxers », déchaînés contre tout ce qui représente l'Occident, et particulièrement les chrétiens, soit missionnaires, soit convertis.*

*Le 25 janvier 1901, la Semaine religieuse apporte quelques détails, procurés par Emmanuel Souvignet, frère du défunt et lui-même missionnaire au Tonkin. Le père Régis Souvignet avait refusé de chercher à se réfugier dans les positions tenues par les Russes ; il était resté avec ses ouailles. Puis :)*

Le 30 ou 31 juillet, le P. Régis avait combattu contre une bande soldats chinois qui étaient venus ‘attaquer dans sa résidence, et il était tombé mort frappé par une balle. On lui coupa la tête, ainsi qu'à son cuisinier, à un veilleur de nuit et à un petit garçon qui servait le Père. Les quatre têtes sont portés au mandarinat, puis clouées sur le théâtre de la comédie. »

**6 octobre, Yssingeaux.** **Concours départemental.**

*(Il a eu lieu le dimanche 30 septembre à Yssingeaux. Il ne semble pas que les agriculteurs de la région de Monistrol y participent nombreux ; en tout cas la seule référence monistrolienne qu'on relève dans la longue liste des hommes ou animaux primés est un instituteur :)*

4 médailles aux « instituteurs auteurs des meilleurs ouvrages sur l'agriculture » : la médaille d'argent, à Manet, instituteur à Monistrol. (*La Semaine*)

**13 octobre, Paris.** **Nouvelle iniquité.**

Le général André vient de prendre une mesure révoltante d'iniquité. Il a décidé de ne plus accorder de bourses aux jeunes gens qui, admis à Saint-Cyr ou à l'école Polytechnique, auraient fait leurs études dans des établissements religieux. (*La Semaine*)

**13 octobre, Monistrol.** **Nominations.**

M. Besse, percepteur du Monastier, est nommé à Monistrol, en remplacement de M. Bayle nommé à Saint-Léger (Vienne)) (*La Semaine*)

**13 octobre, Paris.** **Le téléphone dans les communes.**

Depuis son arrivée à la tête de l'administration, l'une des principales préoccupations de M. Mougeot, sous-secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes, a été de développer et d'étendre les communications téléphoniques.

Grâce à ce projet étudié avec soin, la France sera bientôt sillonnée d'un immense réseau téléphonique. (...) Sur les 86 départements, 5 seulement ont rejeté les projets. (...) Dans deux ou trois ans au plus, toutes les localités de quelque importance seront dotées d'un réseau téléphonique.

On peut être assurément fier du résultat prochain, si l'on réfléchit avec quelle lenteur la télégraphie française, après une cinquantaine d'année, à rayonné dans notre pays, puisqu'elle ne comprend encore que les chefs-lieux de canton et les communes les plus importantes. (...)

Quelle modification complète de nos coutumes, le jour où l'habitant des campagnes pourra, d'un coup de téléphone, appeler le médecin de la ville, communiquer facilement avec ses hommes d'affaires, ses correspondants commerciaux et ses fournisseurs ! (*La Semaine*)

***La foire du 25 octobre 1900  
et le concours de chevaux***



**13 octobre, Monistrol.** **Bicyclette volée.**

M. Jamet Joannès, 32 ans, teinturier à Saint-Etienne, place Bellevue 6, se rendait l'autre jour à Monistrol sur Loire. Pendant qu'il faisait une visite à une personne de sa famille, il abandonnait quelques instants sa machine près de la maison du sieur Juge [*face à l'église*] ; quand il revenait, la machine avait disparu. Plainte a été portée. (*L'Eclaireur de Firminy et de la Hte-Loire*)

*(Nous ne jurerons pas que ce fut la première bicyclette volée à Monistrol ; en tout cas la première bicyclette possédée par un monistrolien a été achetée au quatrième trimestre de 1894, foi d'administration fiscale, qui, naturellement, s'était hâtée de mettre un impôt sur ce nouvel engin, ce qui nous vaut des statistiques précises...)*

**18 octobre, Paris.** **Le repos dominical.**

Le congrès international du repos du dimanche a eu lieu pendant quatre jours, dans la salle des congrès de l'Exposition. On a conclu à laisser décider chaque nation. La législation française impose un jour de repos par semaine, sans préciser lequel. La chambre craint de donner à la loi un air clérical si elle le fixait au dimanche. (*Echo du Velay*)

**19 octobre, Monistrol.** **Vol.**

Le directeur des Docks foréziens a porté plainte contre certains individus qui sont rentrés dans ses magasins sous le prétexte d'acheter des casquettes et qui en ont dérobé plusieurs. (*La Hte-Loire*)

**25 octobre, Monistrol.** **Foire et concours de chevaux.**

Cette foire, qui a eu lieu jeudi 25, a été favorisée par un temps superbe...

*(On lira ci-contre le compte-rendu, paru dans la Hte-Loire du 27, de cette foire mémorable et des prix distribués.)*

**27 octobre, Monistrol.** **Vol à Bellevue.**

L'autre jeudi, des malfaiteurs se sont introduits pendant la nuit au domicile du sieur Louis Larochette, cantonnier et cafetier à Bellevue, et lui ont soustrait, dans le tiroir d'une commode, 9 fr. en argent ou en monnaie ; dans un garde-habits, un petit coffret contenant 15 fr. en argent, un porte-monnaie contenant 15 fr. 70 en or et argent, et, sur un rayon, 7 à 8 bouteilles de liqueurs. Pour pénétrer dans l'appartement un carreau avait été enlevé. Les soupçons pèsent sur un individu étranger au pays. (*La Semaine*)

**28 octobre, Le Puy.** **Cinématographe Lumière.**

Place du Breuil, face au café du Commerce. Demain dimanche, de 2 heures à minuit, séances extraordinaires. Au programme nous relevons : M. Loubet, président de la République, les Dernières cartouches (reproduction en couleurs du tableau patriotique de Neuville) ; le Barbier (scène comique) ; la Lune à un mètre (grande féerie à transformations) ; l'observatoire, la lune, Phèbè. (*La Hte-Loire*)

**1<sup>er</sup> novembre, Le Puy.** **Cinématographe Lumière.**

La foule se presse toujours à chaque représentation donnée par le Cinématographe Lumière. Ceux qui ont vu veulent revoir, tant ils sont saisis d'admiration et émerveillés par le spectacle toujours nouveau qui se déroule sous leurs yeux. C'est qu'en effet les scènes varient sans cesse et la collection de vues que possède l'établissement est aussi variée que curieuse et intéressante.

Déjà les élèves de notre Lycée de garçons et de l'Ecole normale ont assisté à des représentations données spécialement pour eux et on ne saurait trop approuver les directeurs de ces établissements d'avoir permis à leurs élèves de connaître cette nouvelle merveille, tout en leur donnant l'occasion de passer un bon moment.

Tout le monde voudra voir le Cinématographe Lumière : c'est un spectacle nouveau pour notre ville et l'un de ceux qui méritent le plus de retenir l'attention de nos concitoyens.

Parmi les numéros sensationnels du nouveau programme, signalons des scènes empruntées à la guerre du Transvaal, la prise d'un canon anglais par les Boers, etc. (*La Hte-Loire*)

**3 novembre, Yssingeaux.** **Les eaux du Lignon.**

Rencontre au sommet à Yssingeaux entre Saint-Etienne et les élus de la Haute-Loire. On semble d'être mis d'accord avec la nouvelle municipalité de Saint-Etienne sur le principe d'un partage qui laisserait 28% de la force motrice à la Haute-Loire. (*Les journaux*)

**3 novembre, St-Maurice.** **Mort de Mme de La Tour-Maubourg.**

(*On annonce la mort de la marquise de La Tour Maubourg, dans son château de Glareins, dans l'Ain, après une courte maladie.*) La commune de Saint-Maurice lui doit sa mairie, son école chrétienne de garçons, et lui devra en majeure partie sa nouvelle église qu'on se propose de construire et pour laquelle elle a souscrit, peu avant sa mort, 30.000 francs. (*La Semaine*)

**3 novembre, Paris.****Bureau de poste.**

Par décision du sous-secrétaire d'Etat, les bureaux de poste seront fermés les dimanche et jours fériés à partir de midi. (*La Semaine*)  
*(C'est donc qu'ils étaient jusqu'alors ouverts toute la journée).*

**4 novembre, Ste-Sigolène.****Petite vérole.**

Une épidémie de petite vérole qui a causé trois décès s'est abattue dernièrement dans notre localité : on l'a attribuée à la malpropreté de la rue Neuve, où croupissent en toute saison, faute d'égout, des eaux malsaines. Cette rue, d'après une récente décision du conseil municipal, va être enfin munie d'une conduite. (*Journal d'Yssingeaux*)

**10 novembre, Monistrol.****Une agression.**

Le nommé Forest Jacques, coquetier à Firminy, se rendait jeudi au marché d'Yssingeaux, lorsque, à quelque distance de Monistrol, au lieu dit Prélong, il fut arrêté par quatre individus déguisés et armés qui le ligotèrent et lui dérobèrent 827 francs. (*La Semaine*)

**18 novembre, Le Puy.****Cinématographe Lumière.**

La clôture définitive de cet intéressant établissement aura lieu demain dimanche, aussi nous recommandons au public le spectacle de cette dernière demi journée, qui sera des plus intéressants. (*La Hte-Loire*)

**21 novembre, Paris.****Les enfants de la Haute-Loire.**

A peine fondée, la société des *Enfants de la Haute-Loire* vient de fêter son inauguration dans un banquet, à l'Hôtel Moderne, place de la République.

Autour de Louis Vigouroux, président, sont réunis les deux sénateurs, Vissaguet et Charles Dupuy, et les trois députés : Néron-Bancel (arrondissement d'Yssingeaux), Henri Blanc (Le Puy) et Devins (Brioude). Charles Dupuy répond à la bienvenue du Président. L'éminent sénateur est accueilli par un tonnerre d'applaudissements.

*(Charles Dupuy rappelle qu'il y eut naguère une société formée surtout d'étudiants ponots à Paris, la Lentille, comme les Grenoblois de Paris avaient le Gratin et les Toulousains le Cassoulet. Mais elle se dispersa bientôt. Il rappelle aussi les deux sociétés existantes des enfants de la Haute-Loire, celle de Lyon et celle de Saint-Etienne. Il poursuit, sur le thème de l'unité du département, des générations, des classes sociales, et conclut :)*

« J'ai dit et je répète en toute occasion qu'il suffit de le connaître [notre département] pour l'aimer. A nous, mes chers compatriotes, de le faire aimer en le faisant connaître. »

*(Emile Néron-Bancel, prié de parler, improvise avec son lyrisme habituel sur son thème favori, la mutualité :)*

« C'est sous l'égide du drapeau de la mutualité que se trouve l'élite du peuple qui travaille, du peuple prévoyant de son avenir. »  
*(La Hte-Loire, 30 novembre)*

**24 novembre, Monistrol.                    Grave accident.**

Le sieur Claudius Souvignet se trouvait mardi dans une de ses propriétés, à la Souchonne, lorsque, voyant passer une pièce de gibier, il courut à son fusil. En décrochant l'arme, celle-ci lui échappa, le coup partit et le malheureux reçut au côté gauche de l'abdomen la décharge qui lui fit une affreuse blessure par où les intestins s'échappaient. Il a été transporté à son domicile dans un état alarmant. *(La Semaine)*

**5 décembre, Le Puy.                    Téléphone.**

On travaille activement à la pose des lignes téléphoniques du département. La priorité est à la ligne Le Puy - Lyon. Les chantiers sont ouverts aux deux bouts : au Puy et au Pertuiset ; les deux lignes vont l'une vers l'autre : une douzaine de km sont déjà posés. *(La Hte-Loire)*

*(Il faudra attendre le printemps 1902 pour que la première communication téléphonique soit établie entre la Hte-Loire et le monde extérieur.)*

**6 décembre, Reims.                    Les processions interdites.**

Le juge de paix de Reims vient de rendre son jugement dans l'affaire des processions. Son Eminence le cardinal Langénieux a été condamné à 2 fr. d'amende et les autres prévenus à 1 fr., pour avoir contrevenu, le jour des Morts, à l'arrêté pris par le maire de Reims, M. Arnould, interdisant toute procession dans la ville. *(Echo du Velay)*

**16 décembre, Paris.                    Statistiques.**

Grâce à la « taxe spéciale », on connaît le nombre de bicyclettes en France (735.541) et de motocycles et voiturettes (5.081). Le tout rapporte déjà au Trésor la somme de 4,4 millions de francs. *(La Hte-Loire)*

*(Le journal reproduit une dépêche parisienne, et ne se préoccupe de donner les chiffres départementaux. Le fisc aurait pu les lui communiquer. Au début de l'année, il y avait 154 propriétaires de bicyclettes dans l'arrondissement d'Yssingeaux, dont 6 à Monistrol, où la première était apparue au 4<sup>ème</sup> trimestre 1894.)*

**22 décembre, Le Puy.****Les eaux du Lignon.**

Le conseil général a examiné le mercredi 19, puis le vendredi 21 décembre, l'entente survenue entre la ville de Saint-Etienne et la délégation de la Haute-Loire [voir ci-dessus, 3 novembre] sur l'utilisation des eaux pour la « force motrice ». Le partage de la ressource conserverait 28% à la Hte-Loire ; la quantité dérivée serait de 2 m<sup>3</sup> par seconde ; le prix du kilowatt serait le même dans la Loire et dans la Haute-Loire. Malartre, Binachon et autres sont favorables à ce partage. Néron-Bancel et autres s'y opposent vigoureusement. Les derniers font mettre au voix un amendement qui déclare que la Haute-Loire sera seul exploitant. L'amendement est repoussé par 9 voix contre 6 et une abstention. (*Semaine d'Yssingeaux*)

(*Nous donnons dans le chapitre « Les eaux du Lignon » l'essentiel des débats du conseil général.*)

**27 décembre, Yssingeaux.****Accident d'automobile.**

Une automobile a versé, l'autre jour, au Pont de l'Enceinte, projetant notamment sur le sol les deux personnes qui la montaient : M. Gabriel Courbon, rentier à Yssingeaux, et son domestique.

M. Courbon, pris sous sa machine, fut relevé avec une grave blessure à la jambe droite. Pour son domestique, il en a été quitte avec quelques légères contusions. (*Echo du Velay*)

**30 décembre, Monistrol.****Trouble-fête.**

La famille Collard était en train de fêter dans un dîner le prochain mariage de l'un de ses membres, lorsqu'un rival évincé, dit-on, voulut troubler la fête en lançant contre les croisées de la maison de gros cailloux qui brisèrent les carreaux et avarièrent quelques meubles.

Aussitôt on se mettait à sa poursuite, mais on ne pouvait l'atteindre. Plainte a été portée à la gendarmerie qui a ouvert une enquête. (*La Hte-Loire*)

**2.****La Loire à Bas-en-Basset,  
une plaine qui disparaît****par Pierre du Velay****Samedi 29 septembre 1900.**

Le voyageur qui a visité les ruines de Rochebaron a admiré, de là, le splendide panorama de la laine de Bas avec les pentes fertiles de Monistrol comme rideau de fond. Captivé, il ne voit qu'une belle plaine, des îles charmantes et le ruban d'argent de la Loire. Impression de touriste et d'artiste qui est reçue par l'œil et ne laisse au souvenir que de belles images. Je l'ai reçue comme cela moi-même, mais, ces jours-ci, disparus le charme et la poésie d'antan. J'ai vu l'horrible revers de la médaille : la Loire roulait ses eaux furieuses dans cette plaine, courrant les îles, rongeant la riche vallée de Basset et plongeant dans la tristesse la population agricole de ce petit village.

Certes, le spectacle est beau dans son horreur, mais combien triste dans ses conséquences ! Autrefois, m'ont dit les anciens, la Loire poussait la masse principale de ses eaux du côté de Bas, sur la rive gauche, qu'elle rongeait très vite ; du côté de Basset, on accédait facilement, par les eaux basses, à l'île de la Garenne. Puis, tout à coup, son activité destructrice s'est portée sur la rive droite, notamment après les crues de 1866 et 1876. Même alors, la branche de Basset n'était que superficielle et son lit peu profond, ce qui explique que ses eaux se soient parfois étendues jusque près et dans le village de Basset.

Depuis quelques années son effort s'est porté contre cette rive, qui n'offre aucune résistance. Le sol est extrêmement meuble et repose sur un lit de gravier. L'eau désagrège le sous-sol, creuse en dessous, et brusquement, la rive s'effondre, les flots entrent dans la brèche avec violence, provoquant de nouveaux éboulements et de nouveaux désastres.

Le samedi 29 septembre, de 6 heures du matin à 4 heures, le fleuve a emporté une bande de terre de 50 m. de large sur 250 m. de long, environ 12.000 m<sup>2</sup> de terre d'alluvions d'une fécondité extrême.

Si l'on sait que la branche immergée ou non, a 4 m. de haut, on voit que le fleuve a entraîné 50.000 m<sup>3</sup> de terre cultivable.

La formation d'une courbe du fleuve en cet endroit a eu pour conséquence le percement foudroyant d'une énorme tranchée à travers la laine et en ligne directe (...). Suivant ce couloir, la branche principale de la Loire va rejoindre plus bas son ancien lit, ayant formé ainsi une île nouvelle, dans le prolongement nord-ouest de l'ancienne île de la Garenne. (...) 50.000 m<sup>2</sup> ou 50 métanchées de la plaine ont été détruites ou gâtées.

Autre menace. Samedi, vers les huit heures du matin, la Loire atteignait le bord supérieur des terres de la plaine de Basset (...) A mon avis, la dépression suivie par cette branche encore inoffensive sera le lit futur de la Loire. (...)

Les travaux accomplis par la robuste population de Basset tournent à sa perte. Tous les champs ont été fouillés à une profondeur moyenne de 2 m. 50. Des trous de 40 cm. de largeur et espacés d'autant ont été creusés pour aller chercher la bonne terre qu'on répandait à la surface. On les comblait ensuite avec du sable et du gravier. On peut penser si ce découpage du sous-sol a favorisé l'œuvre destructrice des eaux.

- Voyez, me dit un cultivateur, le rivage ancien était à 5 mètres plus loin que la vieille souche qui est restée là-bas, au milieu du fleuve. Voici tout ce qui me reste », et son bras me montre un bout de terrain de un are ou un are et demi. (...)

Le pauvre diable a les larmes aux yeux. Je suis moi-même fort ému. Et comme j'essaye, penché sur le bord, de toucher le fond de l'eau avec ma canne : « Prenez garde, me dit-il, le talus est peut-être miné, il peut partir d'un seul coup. »

Il a raison. D'ailleurs cette terre est si peu résistante qu'à 50 cm. dans le sol on l'arrache sans effort à pleine poignée.

« Nos enfants verront la Loire dans le reste de la plaine, Monsieur, (...) elle nous mangera la mauvaise. »

Je change l'expression autrement énergique de mon interlocuteur. Il dit vrai. La Loire menace ces pauvres gens et son terrible hou ! hou ! semble leur dire : « J'ai le temps ; un peu plus tôt, un peu plus tard, je vous dévorerai. » (...)

Il n'y a qu'à attendre, regarder et souffrir. C'est ce qu'on fait depuis longtemps les habitants de cette plaine, car d'autres

catastrophes ont jeté la Loire de Bas à Basset et de Basset à Bas. Cette plaine appartient au fleuve. Partout on voit sa trace, son œuvre. Les graviers de la Garenne et de Cheucle, les limons de la plaine, tout vient d'elle et par elle. Combien de fois a-t-elle changé de cours ? Que je voudrais pouvoir d'un coup d'œil embrasser une période de deux ou trois siècles et faire l'histoire de ses variations ! (...)

(Texte paru dans *La Haute-Loire* du 12 octobre 1900)

## II.

**1896 – 1904**  
**HUIT ANS DE VIE MUNICIPALE**

Nous avons commencé dans les *Chroniques monistroliennes*, avec les numéros de 1994 et de 1995, notre feuilleton « Monistrol il y a cent ans » à travers les délibérations municipales de 1894 et 1895<sup>1</sup>. Ce numéro spécial est l'occasion de sortir du cadre strictement annuel. Nous allons écrire l'histoire de Monistrol en retracant les délibérations de 1896 à 1904, c'est-à-dire pendant deux mandatures municipales.

Ces années « 1900 » sont riches en décisions capitales, qui ne seront pas toutes suivies d'effet : démolition de l'église, refus d'acheter le château, branchement sur le canal du Lignon à Saint-Etienne, développement de l'électricité, marché couvert, routes et chemins, œuvres sociales, transformations des écoles, etc. Elles voient l'arrivée d'un nouveau maire, Edouard Néron, tout jeune encore, mais promis à une longue carrière politique et municipale.

Sans recopier mot à mot des délibérations souvent longues et toujours formalistes, nous avons voulu en garder l'esprit, le vocabulaire. Selon l'intérêt du sujet, le texte est plus ou moins résumé. Quand il contient des lettres ou des propos cités exactement, des guillemets le signalent. Quand nous apportons une précision ou un commentaire, nous prenons soin de bien les distinguer du texte d'origine, par la rédaction ou la typographie.

D'une réunion à l'autre, on revient souvent sur les mêmes sujets. Une présentation chronologique aurait amené beaucoup de redites et de confusion. C'est donc par sujets que nous avons redistribué notre matière : elle est abondante (590 pages manuscrites)

Les registres de délibérations ne sont pas la seule source. Nous avons cherché dans ce qui reste (hélas bien peu) des archives municipales de l'époque, et aussi aux archives départementales. Quand un document en provient, nous le signalons

Nous laissons de côté, pour les traiter à part, les affaires scolaires : elles obligent à franchir nos limites chronologiques et les

---

<sup>1</sup> *Chroniques monistroliennes*, n° 29 (1994), pages 66-79 et n° 31 (1996), p. 57-72.

**archives en sont plus variées. Elles font l'objet de la III<sup>ème</sup> partie  
« Les écoles dans la tourmente, 1888-1912 ».**

**Philippe Moret**

## 1. Le Maire et le Conseil

### **Le nouveau maire**

1896 est une date importante dans l'histoire municipale de Monistrol : Emile Néron-Bancel, après quatre ans de mandat seulement, cède la mairie à son cousin Edouard Néron, lequel va la conserver jusqu'en 1919, établissant ainsi un record absolu de 23 ans<sup>2</sup>.

On se souvient de la crise qui avait marqué l'année 1895 : Emile avait été désavoué par son conseil sur la question des investissements prioritaires. Démissionnaire, il avait pourtant accepté de reprendre sa démission, ne voulant pas, « à une époque si rapprochée des élections, troubler la commune par une crise municipale ». Les élections municipales vont avoir lieu en effet au printemps 1896. Elles vont le libérer. Emile garde ses sièges de député et de conseiller général. Il reste au conseil municipal aussi, mais dans le rang. Edouard Néron, le propriétaire du Flachat, quoique jeune encore (il n'a que 30 ans) est prêt à prendre le relais familial. Dans le scrutin dramatique du 26 mai 1895, Edouard a d'ailleurs voté avec la majorité du conseil : il en aura la confiance.

### **Le conseil municipal de 1896**

Comme d'habitude, les élections ont lieu le premier dimanche de mai, et, le 17 mai 1896, le nouveau conseil se réunit pour son installation et l'élection du maire et des deux adjoints.

Les conseillers élus sont, dans l'ordre des voix obtenues (nous imprimons les nouveaux en italiques) : Joseph Cuerq, Gabriel Fay, Vitalis Royet, Emile Néron-Bancel, Jean Franc, Jean-Marie Tavaud, Gabriel Peyrard, Edouard Néron, Barthélémy Faure, Victor Faure, Jean-Marie Joseph Pitaval, Jean-Pierre Chambouvet, Jean Blaise Marie Chaumarat, Casimir Monnier, Jean Rabeyrin, Jean Marie Guillaume Faure, Pierre Souvignet, Charles Deléage, André

---

<sup>2</sup> Sans compter ses brefs retours, de 1923-25 et de 1939.

Laurenson, Claude Louyon, Claude Cornillon, Henri Fournier, Jean Saby. Cinq élus sur vingt trois : le renouvellement est normal.

Emile Néron-Bancel, n'est pas présent ; il a écrit de Paris pour dire qu'il acceptait son élection comme conseiller municipal, et l'on comprend qu'il s'en contente. Tout est bien préparé. Sans acte de candidature, sans débat, dès le premier tour, 21 voix vont à Edouard Néron. La voix unique obtenue par Jean Franc, premier adjoint sortant, est sans doute un coup de chapeau que lui adresse discrètement le nouveau maire.

Toujours sans débat, l'élection du premier adjoint est cependant plus disputée, entre Jean Franc, Casimir Monnier, Joseph Cuerq, Vitalis Royet. Mais là encore, un tour suffit à asseoir Jean Franc dans son fauteuil. Le poste de second adjoint se joue entre les trois restants, et revient à Joseph Cuerq. Mais en février 1897, Cuerq ayant obtenu la « recette buraliste » (le bureau de tabac), il est frappé d'incompatibilité et doit démissionner de son poste d'adjoint (il reste conseiller). En avril on élit son successeur : Vitalis Royet obtient l'unanimité moins une voix.

### **« Salut au maire bien-aimé ! »**

Les pages qui suivent vont le montrer amplement : entre le jeune Edouard et son conseil, l'entente est profonde. Aussi, quand au printemps 1899, Edouard Néron est fait chevalier du mérite agricole, à Paris, des mains mêmes de « monsieur le président du conseil des ministres » (Waldeck-Rousseau, un honneur qu'il doit certainement à son cousin député et à Charles Dupuy), M. Monnier lui fait lors du conseil suivant un beau discours, qui est retranscrit sur les registres. « Pour nous ce petit ruban figurera un lien de plus, lien de reconnaissance et d'affection, car il rappellera constamment à ces populations agricoles et industrielles au milieu desquelles vous vous plaisez, tout ce que vous avez fait pour elles... Salut au nouveau chevalier ! Salut au maire bien-aimé de notre commune ! Que Dieu le protège et le garde longtemps pour le bonheur de Monistrol ! »

Cette affection a des raisons sans doute personnelles. Mais certaines tiennent assurément à l'organisation du travail municipal. Nous ne pouvons qu'admirer la façon dont Edouard Néron associe, aide et respecte son conseil municipal.

Il l'associe par de nombreuses commissions. Il crée dès son élection celle des travaux, permanente. Et chaque fois que paraît un problème d'importance, une commission *ad hoc* est nommée, désignée par le volontariat ou par un vote.

Il l'aide en préparant toutes les délibérations de fond par un rapport écrit, lu en séance par son auteur ou distribué à l'avance. Ce rapport est l'œuvre de la commission s'il y en a une. Sinon, lui-même rédige le rapport, dûment consigné au registre des délibérations. Ces rapports sont souvent longs, ils entrent dans le détail, dans le débat ; ils recensent tous les éléments de la décision.

Il le respecte : presque tous les votes importants sont soumis à un scrutin secret. Bien que les conseillers soient tous de la même liste, ou parce qu'ils sont tous de la même liste et qu'il n'y a donc pas de réflexe de parti, de discipline d'une majorité face à une opposition, chaque conseiller municipal est tout à fait libre de son vote, de son opinion.

### **1900 : un deuxième mandat**

Quatre ans passent vite. Avec 1900, nouveau rendez-vous des élections. Edouard Néron va pouvoir mesurer son succès. Alors que, dans de nombreuses communes, et singulièrement à Yssingeaux, la bataille entre conservateurs catholiques et « républicains » anticléricaux fait rage, le maire sortant de Monistrol ne trouve aucun compétiteur. Il compose une liste œcuménique, qui passe en entier.

Les élections municipales ont eu lieu le 6 mai 1900. Les nouveaux conseillers se réunissent pour leur installation le 20 mai. Les conseillers élus sont annoncés dans l'ordre des voix obtenues. Le panachage a modifié significativement l'ordre qui figurait sur la liste de candidature (indiqué entre parenthèses).

1. Edouard Néron (1)
2. Vitalis Royet (3)
3. Jean-Marie Joseph Pitaval, notaire (18)
4. Louis Juge, marchand de vins (13)
5. Emile Néron-Bancel, propriétaire à Martinas (17)
6. Victor Faure, propriétaire au Monteil (10)
7. Joseph Cuerq, receveur buraliste (5)
8. Jean-Marie Tavaud, propriétaire au Regard (23)
9. Claude Louyon, charron (15),
10. Joseph Tardy, notaire (22)
11. Jean Franc, liquoriste (2)
12. Jean-Marie Chaumarat, propriétaire à Paulin (7)
13. Jean Marie Faure, propriétaire à Maisonneuve (12)
14. Jean Rabeyrin, propriétaire à Chazelles (19)
15. Charles Deléage, propriétaire à Brunelles (8),
16. Jean-Pierre Chambouvet, propriétaire au Mas (6)
17. André Laurenson, propriétaire à la Rivoire Basse (14),

18. Pierre Souvignet, propriétaire aux Ages (21)
19. Casimir Monnier, propriétaire à Brunelles (16),
20. Edouard Deléage, négociant à Monistrol (9)
21. Claude Cornillon, propriétaire à Tranchard (4)
22. Jean Saby, propriétaire à Monistrol (20)
23. Barthélémy Faure, contremaître de fabrique au Monteil (14)

Edouard Néron, premier élu, a obtenu 735 voix, soit cent de plus que le plus mal élu, Barthélémy Faure, qui en a recueilli 633. Mais tous les candidats sont passés, et dès le premier tour. On ne change pas une équipe qui gagne, même si les numéros des dossards ont pu changer.

Edouard est élu maire à l'unanimité moins une voix, la sienne évidemment, qu'il apporte à son premier adjoint sortant, Jean Franc. Il a reculé de quelques places, mais le maire lui garde toute sa confiance. Le Conseil suit : il est réélu premier adjoint, moins sa voix qu'il donne au vénérable Casimir Monnier. Le second adjoint reste Vitalis Royet, lui aussi élu à l'unanimité. Sa voix de courtoisie va à Victor Faure.

Ces confirmations acquises, le maire fait un discours de remerciement et d'orientation :

« Mes chers amis, je suis profondément touché du nouveau témoignage de sympathie que vous venez de me donner en me renommant maire de Monistrol. Je vous prie de recevoir l'expression de la vive gratitude. C'est avec un grand bonheur que je vous retrouve tous groupés autour de moi après le scrutin du 6 mai, car aujourd'hui comme il y a quatre ans, nous sommes tous unis par les liens de la plus sincère affection. Notre conseil municipal forme, n'est-il pas vrai, une grande famille, une grande famille, dont tous les membres sont animés de sentiments d'estime et de sympathie réciproques, et cette famille s'inspire des plus nobles et des plus précieuses traditions entretenues avec un soin jaloux. Sincèrement respectueux des idées, des sentiments et des opinions de chacun, nous avons toujours écarté de cette enceinte les discussions politiques. Nommés par nos concitoyens pour gérer les affaires municipales, nous avons fait tous nos efforts pour que le patrimoine commun ne périclite pas entre nos mains. En continuant à agir de la sorte dans l'avenir, comme nous l'avons fait dans le passé, nous ne ferons qu'imiter l'exemple de nos devanciers et en particulier celui qui nous a été donné, à mon cousin Emile et à moi, par notre oncle regretté M. Alphonse Néron, dont il nous est particulièrement doux d'évoquer le souvenir devant vous, Messieurs, qui avaient été pour la plupart ses collaborateurs et ses amis, et qui avez, nous le savons, conservé pieusement sa mémoire.

« Mes chers amis, parmi les nombreuses questions qui ont été soumises à votre étude et à votre examen pendant le cours des quatre années qui viennent de s'écouler, plusieurs et des plus importantes pour l'avenir de notre commune ont reçu une prompte et heureuse solution. C'est grâce au concours si actif, si dévoué et si affectueux de mon cousin M. Emile Néron-Bancel, que bien des obstacles ont été écartés, que bien des retards ont été évités. C'est pour moi un très agréable devoir de lui offrir, tant en votre nom qu'en mon nom personnel, l'expression de notre vive et sincère gratitude. »

*Après quelques mots de remerciements aux adjoints, au doyen d'âge, aux nouveaux venus, il poursuit :*

« Et maintenant, mes chers amis, au travail. Plus que jamais je vais avoir besoin du concours de votre expérience et de vos lumières pour m'aider à poursuivre et à mener à bien l'œuvre entreprise. Je compte sur vous comme vous pouvez compter sur moi, dans le but de travailler avec l'aide de Dieu, à la grandeur matérielle et morale de notre chère commune de Monistrol. »

### **Tambour-afficheur et gardes-champêtres**

On ne peut clore ce chapitre sans saluer l'organe extérieur des décisions municipales : le tambour afficheur, et son bras séculier, les deux gardes-champêtres.

Figure éminente, et pour longtemps, du personnel municipal, voici M. Marcet, « tambour-afficheur ». Il réclame le 13 juin 1897 une augmentation de 20 fr., au motif que l'affichage administratif est beaucoup plus abondant que par le passé. C'est accordé, mais après une longue discussion, d'où il ressort que M. Marcet devra une exécution plus exacte de son service. Une commission réexaminera son itinéraire, que M. Marcet paraît écouter. « M. Marcet devra également faire ses publications d'une manière moins précipitée le dimanche à la sortie des messes ».

13 octobre 1901. Le tambour de ville, pour les publications officielles, devra faire une annonce à Brunelles, quatre depuis le pont de Piat jusqu'à la place du Monteil, et une sur le pont du Monteil, à la hauteur de l'usine Martouret.

22 juin 1902. Un garde champêtre doit être choisi pour remplacer Romeyer décédé. Pétrus Marcet est nommé à cette fonction. Gaucher, sera le « garde de la campagne », et Marcet le « garde de la ville ».

## 2.

**Le château est à vendre,  
la mairie n'est pas preneur**

17 juin 1896 : séance ordinaire mais exceptionnellement convoquée un mercredi soir, à six heures. Le conseil se forme en comité secret. Un seul sujet : l'achat du château. En effet, le château doit être vendu aux enchères demain à Saint-Etienne, une vente « par licitation » qui doit permettre aux héritiers de Zénon de Mans de régler l'héritage. Le préfet a promis son approbation si la commune se portait acquéreur. Edouard Néron expose le problème sous tous ses aspects dans un rapport nourri, vivant, et précis (on le lira à la suite). Il peint un sombre tableau de la lamentable installation actuelle : mais nos prédécesseurs s'en sont contentés, et il faut se soucier de l'intérêt de la commune, non pas du confort des élus. Il imagine l'évolution urbaine si un nouveau pôle de constructions se crée autour du château-mairie-justice de paix-caisse d'épargne, en concurrence avec celles du vieux bourg, du Grand Chemin et du Monteil. Il évoque les longues montées sous la neige pour les innombrables démarches qu'imposent les « complications du mécanisme de la vie moderne ». Il a demandé l'avis d'un nouvel architecte, M. Pichon. « Il résulte de son rapport que l'immeuble nécessiterait beaucoup de réparations pour lui donner toutes les conditions requises pour la solidité, qu'il entraînerait beaucoup de frais d'entretien annuellement. »

M. Monnier parle contre l'acquisition, « les questions de création d'une halle, du presbytère, du chemin de Monistrol à Aurec étant à son avis plus urgentes ». En revanche, MM. Pitaval et Peyrard sont favorables : « La mairie y serait très bien installée ; ce château qui attire beaucoup de visiteurs serait bien entretenu par la commune, tandis qu'il serait à craindre qu'il tombe en ruines, étant abandonné. »

On vote : 17 voix contre, 4 pour. Les enchères auront lieu sans que la commune y participe. Mais aucun acquéreur ne se manifestera et le château restera dans la famille de Mans, pour quelques années encore. Et quand la commune l'achètera, peu avant la guerre de 14, ce ne sera pas pour s'y loger, mais pour y transférer l'hospice.

### **Le rapport du maire**

Voici presque en son entier le rapport d'Edouard Néron :

#### I.

« Le château de Monistrol, ancienne résidence des évêques du Puy avant la Révolution française, a appartenu depuis cette date à plusieurs propriétaires.

En 1876, Monsieur Caprais de Brye vendit le château à M. Zénon de Mans, pour le prix de 28.000 francs plus les frais. Il convient de dire qu'en 1834, M. l'abbé Bonnet, plus tard curé de Monistrol, avait acquis l'aile sud du château et le rez-de-chaussée de la grosse tour, de M. Jean Mourier, mandataire substitué de M. Régis Armand Monteyrimard ; le 4 décembre 1859, M. Bonnet fit donation à notre ville de cette propriété du château, sous certaines conditions qu'il est inutile de rappeler ici.

Le château de Monistrol qui est actuellement en vente, ne comprend donc pas la totalité de l'immeuble tel qu'il existe aujourd'hui. En 1875, à l'époque où M. de Mans s'en rendit acquéreur, une partie de la population aurait, dit-on, vu avec plaisir de Monistrol se rendre acquéreur du château pour y installer la mairie. Mais l'exiguïté des ressources du budget empêcha nos prédecesseurs de réaliser ce vœu qui, d'ailleurs, ne fut même pas discuté au conseil municipal.

Le 10 mars 1893, Madame veuve Zénon de Mans écrivit à M. le maire de Monistrol pour offrir à la ville d'acheter le château moyennant le prix ferme de 65.000 francs (...). Le 12 mars, M. le maire donna connaissance au conseil de la lettre de Mme de Mans et expliqua l'intérêt qu'avait selon lui la commune à acheter le château au prix indiqué ; faisant valoir la possibilité pour la commune d'installer dans cet immeuble, non seulement les services municipaux, la justice de paix et la caisse d'épargne, mais encore l'école communale de filles, et aussi l'école maternelle dont la création serait peut-être imposée d'un jour à l'autre à la commune. Le conseil par 17 voix contre trois et une abstention, vota l'achat du château.

Le 23 avril 1893, le conseil municipal, pour compléter son œuvre, vota un emprunt de 100.000 francs, dont l'intérêt et l'amortissement devaient être assurés, moitié sur le legs de M. Alphonse Néron, moitié sur l'imposition de centimes extraordinaires. Cette somme était destinée à solder le prix d'achat, les frais d'achat et les réparations jugées nécessaires pour aménager le nouvel Hôtel de

ville. Le conseil, avons-nous dit, avait déclaré formellement qu'en achetant le château, il se proposait d'y installer, avec la mairie, l'école communale de filles et probablement aussi l'école maternelle. M. le Préfet exigea donc que, conformément aux lois sur la matière, un devis estimatif des travaux de transformation fût dressé afin qu'il pût statuer en connaissance de cause. (...) M. le maire confia l'étude (...) à M. Riboud, architecte départemental, qui fit parvenir le 24 décembre 1893 ses plans et devis et son procès-verbal d'expertise.

Le devis estimatif des travaux s'élevait à la somme de 40.759 fr., somme qui avec les imprévus on peut majorer de 10.000 fr., soit 50.000 en chiffre rond. Le prix d'achat étant de 65.000, les frais à 13% environ (8.450), les réparations à 50.000, le total s'élevait à 123.450 fr.

Ce chiffre extrêmement élevé fit reculer le conseil, qui, dans sa séance du 1<sup>er</sup> avril 1894 revint sur sa détermination antérieure et vota la résiliation de la convention intervenue entre la commune et Mme de Mans.

## II.

Les choses en restèrent là jusqu'au printemps de cette année. Le château était donc demeuré la propriété de la famille de Mans. La mort du fils aîné de M. Zénon de Mans, M. Noël, qui laissait des enfants mineurs, eut pour conséquence la mise en vente du château par licitation. L'adjudication eut lieu à Saint-Etienne le 30 avril 1896, sur une mise à prix de 35.000 fr. et ne donna pas de résultat. Le tribunal civil de Saint-Etienne abaissa la mise à prix à 15.000 fr. et fixa la nouvelle adjudication au 18 juin 1896.

(...) Déjà en 1875 nos prédécesseurs avaient formé le même projet. Cette idée n'est donc pas nouvelle. Elle est née depuis longtemps. Aussi, sur la demande qui nous a été faite par plusieurs membres du conseil municipal, j'ai pensé qu'il était utile de vous soumettre à nouveau cette question. (...) Il convient d'examiner sans parti pris les questions suivantes :

1°) Les locaux dans lesquels se trouvent actuellement la mairie, la justice de paix et la caisse d'épargne sont-ils vraiment insuffisants ?

2°) Le déplacement de la mairie n'aura-t-il pas pour conséquence de léser certains intérêts très respectables groupés autour de l'hôtel de ville actuel ?

3°) La mairie transportée au château ne se trouve-t-elle pas éloignée du centre de la ville ?

4°) Dans quel état se trouve actuellement le château ?

5°) Quels sont les travaux urgents à accomplir dans la commune qui ne peuvent pas être ajournés et qui par conséquent doivent être exécutés, que l'acquisition du château ait lieu ou pas ?

6°) Quels sont les voies et moyens pour couvrir ces diverses dépenses ?

### III.

Et d'abord les locaux dans lesquels sont installés la mairie, la justice de paix et la caisse d'épargne sont-ils réellement insuffisants ?

Messieurs, vous connaissez aussi bien que moi l'exiguïté de notre installation communale. Les services municipaux proprement dits n'ont à leur disposition qu'une seule pièce, à côté de laquelle se trouve un étroit réduit où sont entassés les archives. La succursale de la caisse d'épargne est installée dans l'unique chambre qui est déjà affectée aux services de la mairie, en sorte que les dimanches, les jours de marché et surtout les jours de foire, l'encombrement y est extraordinaire. La justice de paix n'est pas mieux partagée ; elle possède une seule pièce et une sorte d'antichambre qui sert de vestiaire à M. le juge de paix et à M. le greffier. Contrairement à toutes les règles, il n'existe pas de greffe de la justice de paix et ses archives ne trouvent un asile que dans l'appartement particulier de M. le greffier.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, Messieurs, que cette situation est signalée. Dans un rapport rédigé il y a trente ans (1866) par une commission nommée par le conseil (...), je lis les lignes suivantes : « L'exposé fait par M. le maire sur la situation communale appelle notre attention sur l'insuffisance du local de l'hôtel de ville. Les réunions cantonales y sont difficiles ; celles du conseil de révision y sont presque impossibles ; il n'y a pas de secrétariat. »

Et cependant, Messieurs, vous me permettrez de vous faire observer que, si cet exposé des faits est sincère, il n'a pas pour but d'exercer une pression sur vous. C'est l'hôtel de ville. Les réunions cantonales y sont difficiles ; celles du conseil de révision y sont presque impossibles ; il n'y a pas de secrétariat. »

Et cependant, Messieurs, vous me permettrez de vous faire observer que, si cet exposé des faits est sincère, il n'a pas pour but d'exercer une pression sur vous. C'est l'intérêt de la commune que vous aurez à envisager avant tout et surtout, et non pas la commodité de ses élus.

Cette seule raison serait absolument insuffisante, et si vous jugez un changement de mairie inutile ou inopportun, ils sauront bien se

contenter d'un état de choses que leurs prédécesseurs ont supporté sans se plaindre pendant tant d'années.

#### IV.

(...) Le déplacement de la mairie n'aura-t-il pas pour résultat de léser des intérêts très respectables groupés autour de l'hôtel de ville actuel ?

(...) Dans les petites cités comme la nôtre, les intérêts généraux de la commune se groupent autour de quelques centre principaux, l'église, la mairie, la halle. Les dimanches, les jours de foire ou de marché, la population de la campagne se réunit autour de ces différents points. Les maisons, magasins ou simples habitations qui sont les plus rapprochées de ces points bénéficient de cette affluence de monde (...). Supprimez une de ces causes de réunions et immédiatement vous amenez une dépréciation importante des immeubles environnants. (...)

Il est certain que le phénomène que je signale à votre attention, s'il se produit, pourra être atténué dans une certaine mesure par la construction dans le quartier de la mairie actuelle d'un marché couvert. En effet, que vous achetiez ou non le château, j'estime que vous devez compléter l'œuvre de vos devanciers et acquérir pour les démolir les trois maisons qui font suite à notre mairie ; et sur l'emplacement de ces trois immeubles construire une halle, réclamée depuis si longtemps par tous les habitants de la commune. (...)

Mais la question doit être envisagée de plus haut. (...) Le développement de notre ville est stationnaire, son commerce est restreint, son industrie n'est pas très importante. Il ne faut pas se dissimuler que plusieurs localités voisines ont au point de vue de l'augmentation de la population, marché plus rapidement que nous. Si vous transportez au château la mairie, la justice de paix, la caisse d'épargne, vous créerez fatalement un courant qui se portera de ce côté. Considérez en effet que le long de l'avenue du château il n'existe pas de maison, si ce n'est aux deux extrémités. Cette avenue est entièrement bordée de jardins, qui ne tarderont pas à se vendre, et sur l'emplacement desquels s'élèveront des maisons nombreuses. Ne craignez-vous pas, Messieurs, de provoquer le déclassement – si j'ose m'exprimer ainsi – de la propriété immobilière dans l'intérieur de la ville de Monistrol ? Ne redouterez-vous pas que de nouvelles maisons ainsi construites, sans proportion avec les besoins d'une population presque stationnaire, ne viennent faire une concurrence désastreuse à celles qui existent dans l'intérieur de la ville, dans le quartier du Monteil, le long du Grand Chemin ? Je vous soumets ces quelques réflexions. (...)

**V.**

Les grands événements de la vie, les naissances, mariages, décès doivent être enregistrés à la mairie sur les livres de l'état civil. Mais en outre vous savez tous, Messieurs, que les complications du mécanisme de la vie moderne imposent fréquemment aux citoyens le devoir de se rendre à la maison commune. Les uns viennent apporter ou retirer des pièces qui ont trait au service militaire ; les autres veulent consulter le cadastre ; ceux-ci sollicitent un alignement avant de construire une maison ; ceux-là demandent l'autorisation de déposer des matériaux sur la voie publique ; d'autres ont une signature à faire légaliser ; d'autres apportent de l'argent à la caisse d'épargne ou viennent en retirer, etc., etc., etc.. En un mot c'est presque à chaque instant qu'on se trouve dans la nécessité d'aller à la mairie. N'est-il pas utile, sinon absolument indispensable, que les services municipaux soient installés autant que possible au centre de l'agglomération communale ?

Il faut bien reconnaître que le transfert de la mairie au château aura pour résultat d'entraîner pour beaucoup d'habitants de la commune une perte de temps, sans compter l'ennui de parcourir en hiver, par le froid et par la neige, cette belle mais longue avenue qui y donne accès.

---

**Le château, dessin de Marc Bouchacourt, 1899**

( on remarque le fronton de la façade est, disparu depuis pour cause de surélévation)

---

—

**VI.**

Il est certain d'autre part que (...) la perspective de l'acquisition du château ne doit pas nous laisser indifférents. C'est l'ancienne demeure des évêques du Puy, qui, en choisissant notre pays pour résidence d'été, ont été les véritables fondateurs de cette cité. La commune verrait avec tristesse la propriété de cet immeuble passer aux mains d'étrangers qui, ignorant du passé, ou peu soucieux de le respecter, ne craindraient pas de mutiler ou même de détruire l'antique manoir dont l'existence contribue pour beaucoup à donner à notre ville cette silhouette pittoresque si admirée de tous les étrangers qui viennent nous visiter.

**VII.**

Dans quel état se trouve actuellement le château ? La réponse nous est fournie par le rapport même de l'architecte (...) : « L'immeuble est en assez bon état, les planchers sont suffisamment solides, les murailles sont épaisse, les pierres qui la composent sont bien jointoyées à l'extérieur, la toiture est en état médiocre. » (...)

J'ai confié à M. Pichon le soin de me faire un rapport détaillé sur l'état actuel de la toiture.

**VIII.**

Permettez-moi maintenant de vous indiquer quelques dépenses à solder, quelques travaux dont l'exécution est absolument nécessaire : (agrandissement du cimetière ; empierrement et égout du Monteil ; empierrement de la rue du collège, de la rue de

Charbonnel, de la rue du général de Chabron : en temps de pluie ces artères sont absolument impraticables ; captage de la source Gourgaud ; acquisition des maisons qui font suite à la mairie ; la question des eaux ; le chemin d'Aurec.

## IX.

La stricte économie des deniers communaux est une règle absolue que les administrateurs doivent scrupuleusement respecter. (...) C'est à l'emprunt qu'il nous faudra demander les ressources qui nous sont actuellement nécessaires.

*[Le maire examine dans le détail les disponibilités d'emprunt, dans le cadre des centimes additionnels existants. Elles couvrent les 20.000 francs que coûteraient les travaux cités. Le legs Néron pourrait mobiliser 50.000 et donc l'achat du château peut être envisagé, mais il serait alors entièrement consommé.]*

*Comme on l'a dit plus haut, de ce rapport détaillé, le Conseil tirera sa conclusion négative.]*

### 3. Une église bonne à démolir ?

Depuis longtemps, on se plaint de l'exiguïté de l'église ; on parle de la reconstruire. Le conseil s'était saisi de la question en 1889, mais l'année suivante le curé Sabatier (1888-1915) lui avait demandé de surseoir. Or, en 1897, il se ravise et jette toute son autorité, et toutes ses économies, dans une reconstruction qui lui paraît indispensable. Il écrit une longue lettre au maire, dont le conseil prend connaissance le 14 mars 1897.

Il explique comment, « *dans le cours du mois de juin dernier, une partie de la corniche du presbytère tomba dans la rue* » : ce presbytère, l'antique maison Chantemule, qui remontait au 15<sup>e</sup> siècle, occupait alors le site de ce qui fut la halle, puis le poste de secours des sapeurs-pompiers. Inquiet, le curé fit venir un architecte de Saint-Etienne, qui conclut à la vétusté irréversible de l'immeuble : il fallait le démolir. C'est cette perspective qui donna l'idée au curé de bâtir une église toute neuve sur le terrain libéré par cette démolition, en bordure de l'allée du château : « *Si vous vous décidez à reconstruire le presbytère, comme la prudence semble le demander, le moment ne serait-il pas venu de penser à la reconstruction de l'église ? Je croirais l'occasion favorable.* » Et de détailler les défauts de la vieille église, concluant : « *L'église actuelle, petite, humide et irrégulière, n'est digne ni de Dieu ni de la paroisse de Monistrol* ». En octobre, le curé avait poursuivi ses consultations. Tracol, l'architecte de la nouvelle église de Lapte, avait conclu que reconstruire l'église sur place en l'agrandissant reviendrait plus cher, parce qu'il faudrait acquérir des immeubles voisins, que de la bâtir sur le site de la cure. L'abbé Sabatier ajoutait que la commune aurait grand avantage à libérer une place en centre ville, où l'on pourrait élever ce marché couvert qui manquait à Monistrol.

Cette lecture faite, les questions soulevées sont trop graves pour être tranchées sans une étude préalable approfondie. On nomme au scrutin secret une commission de huit membres : Monnier, Royet, Victor Faure, Pitaval, Chambouvet, Rabeyrin, Jean-Marie Faure et Tavaud.

#### **Juin 1897 : l'ajournement**

Le maire et le premier adjoint s'associèrent naturellement aux travaux de la commission, dont Pitaval rédigea le rapport, qu'il lut à la séance du 27 juin. Avant de passer à la discussion, le maire le

remercia de « l'excellent et lumineux rapport dont il vient de leur donner connaissance ». Emile Néron-Bancel, l'ancien maire, propose alors que ce rapport soit imprimé et distribué aux conseillers municipaux ainsi qu'aux personnes qui en feront la demande - proposition adoptée à l'unanimité (ce qui fut fait, dans une brochure de 15 pages).

Le rapport Pitaval allait dans le sens désiré par le curé. Il jugeait l'église absolument insuffisante. Il comparait le coût estimatif des diverses solutions. Il ébauchait enfin un plan de financement : le curé disposait de 30.000 francs, donnés par diverses personnes pour cet objet ; la Fabrique (responsable des biens de l'église paroissiale, sous le régime du Concordat) disposait du legs d'Alphonse Néron, d'un capital de 37.000 francs ; enfin le curé donnerait 30.000 francs sur sa fortune personnelle. Cela ferait donc près de 100.000 francs immédiatement disponibles, pour une dépense évaluée à 220.000 francs. La commune pourrait s'engager pour 30.000 fr. Le solde exigerait d'ouvrir une souscription.

La discussion est alors ouverte. Des objections sont faites par quelques conseillers sur les dimensions que doit avoir la future église d'après le plan sommaire de l'architecte Tracol ; ils estiment que la nouvelle église ne sera pas sensiblement plus grande que celle qui existe actuellement. Quelques conseillers redoutent que la souscription soit loin d'être suffisante, même en y ajoutant le montant de la contribution de la commune et le montant de la subvention éventuelle de l'Etat. Plusieurs membres du conseil estiment au contraire que, en reconstruisant l'église sur l'emplacement du presbytère et en laissant à la fabrique le soin d'acheter ou de construire un presbytère, la commune ferait une très bonne opération, puisqu'elle aurait moyennant une somme fixe et déterminée donnée à titre de subvention, 1°) une église et un presbytère qui deviendraient la propriété de la commune ; 2 ) l'emplacement d'un marché couvert.

D'autres conseillers sont d'avis que l'opération serait bonne en effet, si M. le curé avait en possession la presque totalité de la somme nécessaire pour ces différents travaux ; mais il est à craindre que la souscription n'étant pas suffisante, et l'église étant en construction, le conseil municipal soit obligé de donner une subvention plus considérable.

Quelques observations sont présentées sur la solidité de la cure ; plusieurs conseillers estiment que le rapport de M. Pichon sur ce point n'est pas absolument concluant ; il n'est pas démontré que le vieux bâtiment menace ruine.

La discussion étant close, M. le maire propose de voter à scrutin secret, et tout d'abord sur la première question qui est posée par le rapport de M. Pitaval : « Le presbytère doit-il ou non être démolî ? »

Pour la démolition : neuf voix ; contre, dix.

En conséquence, le projet d'une nouvelle église est ajourné, puisque qu'on n'a plus d'endroit où l'édifier...

### **1899 : le curé Sabatier relance**

Le curé avait si fortement lié la question de l'église et celle du presbytère, qu'il avait rapproché ceux qui pouvaient être hostiles au principe même de la reconstruction de l'église et ceux qui, bien que favorables, n'étaient pas d'accord sur le site, et sur le surcoût entraîné par l'opération presbytère.

Le curé Sabatier se rendit compte de son erreur. Mais, rendu prudent, il laissa passer un peu de temps avant de faire remonter la pression. Le maire ne se pressa pas non plus et c'est seulement à la séance du 12 juin 1898 qu'il communiqua au conseil une nouvelle lettre du curé, du 8 février.

*« Monsieur le maire, j'ai eu l'honneur de vous écrire il y a à peine un an, vous priant de soumettre à votre honorable conseil municipal la question de la reconstruction du presbytère et celle de l'église. La reconstruction du presbytère ne fut pas votée. Je respecte ce vote, et sans revenir sur cette question, ni sur les dangers que peuvent courir les voisins et les habitants du presbytère, permettez-moi de vous proposer aujourd'hui directement la reconstruction de l'église.*

*Je suis convaincu que vous ne refuserez pas de discuter cette question qui intéresse à un si haut degré le bien spirituel et la prospérité temporelle de la population de Monistrol. L'opinion semble désirer qu'elle ne soit pas sans cesse ajournée. Je le désire moi aussi. Les années s'accumulent sur nos têtes, et je ne voudrais pas terminer ma carrière avant d'avoir fait l'œuvre que je me suis proposé de faire en venant à Monistrol, et que l'autorité ecclésiastique appelle de tous ses vœux. Aussi laissez-moi, Monsieur le Maire, vous faire connaître toute ma pensée. Je maintiens avec le grand désir de l'accomplir la promesse que j'ai faite de donner trente mille francs pour la reconstruction de l'église ; mais je déclare que si la première pierre de l'église n'est pas posée avant la fin de l'année 1900, je me regarde comme dégagé de ma promesse. Quant à l'ordre à suivre dans la discussion que je vous propose, il ne m'appartient pas de vous l'indiquer. Je ne désire qu'une chose, c'est que ces deux questions soient traitées : nécessité d'une nouvelle église ; emplacement de la nouvelle église.*

*Je m'abstiens aussi de vous soumettre aucun projet, ne me reconnaissant pas très compétent en cette matière. Je compte,*

*Monsieur le Maire, sur votre intelligence que vos administrés ont appris à connaître et à apprécier, sur celle de vos honorables conseillers municipaux et sur l’expérience très éclairée de Monistrol.*

*Je croirais bon, en effet, que la commission qui sans doute sera nommée, s’adjoignît un architecte qui étudierait divers emplacements et dont les lumières et le concours seraient très utiles dans le débat ; je verrais sans peine que le conseil municipal insérât dans sa délibération la clause suivante : La commune ne s’engage à aucun concours pécuniaire jusqu’à ce que la Fabrique lui fasse la preuve qu’elle a entre les mains telle somme d’argent que le conseil municipal déterminera.*

*L’approbation étant donnée dans ces conditions, la souscription pourra être ouverte immédiatement et j’ai lieu de croire que, avec l’aide de Dieu, elle répondra à mon attente.*

*Je vous prie, Monsieur le Maire, de vouloir bien communiquer cette lettre à MM. les conseillers municipaux, si vous n’y voyez pas d’inconvénient.*

*Veuillez agréer etc. »*

Le Maire propose au conseil de nommer une commission qui aura pour mission d’étudier cette importante question. Treize conseillers sont nommés membres : tous ceux qui l’ont voulu.

#### **Nouvel ajournement : la halle avant l’église**

6 août 1899 : un an a passé. Le maire fait le point. En octobre 1898, le conseil de fabrique, dont il fait partie, s’était réuni pour étudier le rapport de l’architecte Tracol, de Valence, sur la reconstruction « sur place » de l’église. Le maire n’en a pas saisi tout de suite le conseil parce qu’il tenait à ce que la question des eaux soit réglée préalablement. Si le traité avec Saint-Etienne n’avait pu être mené à bien la commune aurait dû engager des travaux importants pour s’alimenter elle-même, en « créant un barrage sur l’un des ruisseaux ».

Or un décret de juin 1899 a autorisé la ville de Saint-Etienne à dériver les eaux du Lignon. « La question de l’eau étant donc tranchée pour Monistrol dans un sens favorable à ses intérêts, j’ai convoqué la commission nommée en juin 1898 ». Cette commission s’est réunie le 30 juillet et le 4 août 1899.

Elle a pris connaissance du rapport de l’architecte Tracol, et de la décision du conseil de fabrique, réuni le 3 octobre 1898, d’approuver ses conclusions.

Le rapport Tracol propose la construction à neuf d’une église, orientée à peu près comme l’actuelle, qui dégagerait légèrement la place de la Fontaine et s’avancerait jusque sur la place Néron, avec une entrée latérale en face de la Grande Rue. Il faudrait acquérir les immeubles nécessaires à l’avancement, pour un prix estimé à 76.000

fr. C'est 24.000 de plus que les 52.000 francs nécessaires pour acheter ce qu'il fallait pour construire le long de l'allée. Diverses considérations permettent de réduire de moitié ce surcoût.

Le conseil de fabrique (Jean Gaucher président, le curé, le maire, Charles Deléage président du bureau, Vitalis Royet trésorier, Edouard Deléage secrétaire, Jean-Pierre Chambouvet) appuie vigoureusement ces conclusions : « *Le projet ... est bien celui qui déplace le moins les intérêts des maisons voisines, et qui semble favoriser davantage l'indépendance et l'orientation de l'église, et aussi contribuer le plus efficacement à la beauté de l'édifice. Une seule objection a été faite, c'est que cet emplacement est cher. Mais on a fait observer, et avec raison, que cette objection est résolue en partie par le rapport de M. Tracol, et en partie par la considération suivante : c'est que si l'on adopte l'emplacement en question, on pourra ajourner la reconstruction du presbytère qui, sans être en bon état, est encore habitable sans danger pendant quelques années. (...) Or, cette économie couvre à peu près l'excédent de dépense auquel on s'engage en adoptant l'emplacement de l'église actuelle. »*

La commission municipale arriva pourtant à des conclusions diamétralement opposées, quand à la séquence des priorités.

Elle admet que l'emplacement proposé est « *le meilleur qui puisse être choisi : l'église ne serait pas déplacée ; elle serait orientée selon les règles de la liturgie ; devant sa façade s'étendrait une vaste et belle place ; à chacune des portes latérales viendrait aboutir une artère importante de la ville ; (...) on dégagerait dans des proportions importantes la place de la Fontaine, en sorte que tout le quartier qui s'étend derrière l'église et qui est aujourd'hui si resserré, ne ferait qu'y gagner au point de vue de l'air, de la lumière, etc. ; et l'amélioration serait complète le jour où la grenette, qui est adossée à la mairie, aurait disparu.*

*(...) Si au point de vue de l'emplacement votre commission a été unanime, il n'en a pas été de même en ce qui concerne l'opportunité de la reconstruction immédiate de l'église. »*

La question est celle du presbytère. Il reste dangereux. « Sa démolition et sa reconstruction peuvent s'imposer d'un jour à l'autre » : où en trouverait-on les finances, si on les avait employé sur l'église ? Sans doute le conseil s'est déjà prononcé, en 1897, contre la démolition du presbytère, mais « *c'est là le résultat d'une équivoque, le projet de démolition du presbytère n'ayant été repoussé que dans la crainte de voir l'église construite précisément sur l'emplacement de la cure ».*

Autre objection : « *Si l'église est reconstruite et si la cure est provisoirement conservée, quel sera l'emplacement réservé au marché couvert ? (...) De l'avis de tous, la grenette actuelle offre*

*toutes sortes d'inconvénients. (...) Il importe, comme la promesse en a été faite depuis longtemps, qu'un marché couvert soit édifié à Monistrol*. La commission municipale s'est donc divisée : « quelques uns » ont suivi le rapport Tracol et le conseil de fabrique ; « les autres » ont donné la priorité au transfert de la cure par achat d'un nouvel immeuble, à sa démolition et à l'édification d'une halle à sa place.

Au conseil de décider. A l'unanimité, il fait passer en premier la question du presbytère et de la halle, « adopte les conclusions du conseil de fabrique en ce qui concerne l'emplacement de la future église, mais décide que sa reconstruction sera provisoirement retardée, et donne mandat à monsieur le maire de rechercher un immeuble qui puisse servir de presbytère (...) afin d'utiliser l'emplacement de la cure actuelle comme marché couvert. »

### **Le nouveau presbytère**

10 septembre 1899 : le maire a trouvé le nouveau presbytère. Ce sera la belle maison de la veuve Petiot, avec les 5400 m<sup>2</sup> de son terrain, dont une parcelle d'ailleurs pourra être vendue. La veuve en demande 55.000 francs. Elle a rabattu de 5.000 francs. Le curé Sabatier se réjouit, par lettre du 8 septembre. La maison pourra accueillir le curé et les trois vicaires : « *à cette cohabitation sous le même toit des quatre prêtres de la paroisse il y a certains avantages d'un ordre plus élevé (que le confort) et que vous comprenez facilement* ». Il offre 15.000 francs, à condition que la mairie s'engage à conserver à cet immeuble sa destination de presbytère. Sur ce point, le conseil s'engagera seulement, si pour une raison quelconque, la maison était aliénée ou désaffectée, à fournir un presbytère convenable.

24 janvier 1900 : à la demande du préfet, le conseil demande au curé s'il adhère à la délibération relative à une éventuelle désaffectation du presbytère. L'abbé Sabatier y adhère volontiers.

Il est également décidé que les intérêts de l'emprunt nécessaire à l'achat seront couverts par le legs Néron (2.256 francs par an)

7 octobre 1900. On envisage de mettre en adjudication la démolition de la cure et la récupération des matériaux. Toutefois, l'on pourra vendre, « avant toute adjudication, les objets – pierre ou bois – qui peuvent être enlevés facilement et qui présentent quelque intérêt<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> C'est ainsi qu'une belle cheminée de pierre à caryatides, du 16<sup>ème</sup> siècle, est achetée par M. Jourda de Vaux qui l'installe dans son château de Foletier : au moins n'a-t-elle pas quitté le patrimoine monistrolien. C'est à ce moment aussi que durent être transportées dans le jardin de la nouvelle cure les statues du Jardin des Oliviers (aujourd'hui au Château des Evêques).

10 février 1901. Le curé a écrit en novembre au conseil municipal pour le remercier « très vivement d'avoir affecté à son usage et à celui de messieurs les vicaires un immeuble aussi commode qu'agréable » Il conclut que maintenant on pourrait penser à l'église... mais le conseil passe à l'ordre du jour.

### Troisième démarche du curé Sabatier

26 janvier 1902 : le curé relance la question de la reconstruction de l'église. Le temps presse : le site est libre, mais il y a fort à parier qu'il ne le restera pas longtemps.

Une commission est nommée pour étudier la question : le maire, Franc, Emile Néron-Bancel, Pitaval, Tardy, Rabeyrin, Victor Faure.

*Il transmet une délibération du conseil de fabrique, du 6 octobre 1901. Sur la question de l'emplacement, la Fabrique s'exprime ainsi :*

*« M. le curé a dit que jusqu'à présent on avait hésité et que, notamment, deux délibérations avaient été prises [par le conseil de Fabrique], l'une du 25 avril 1897 d'après laquelle l'église devait être construite à l'emplacement de l'ancien presbytère ; l'autre du 3 octobre 1898 d'après laquelle l'église devait être reconstruite à la place actuelle, avec avancement sur la place Néron. Mais cette seconde délibération fut prise uniquement parce que le conseil municipal avait alors refusé de détruire le vieux presbytère. (...) »*

*Le conseil [de Fabrique] a été d'avis à l'unanimité [donc avec la voix du maire] que l'emplacement du vieux presbytère était préférable à tout autre et il s'est appuyé sur les raisons suivantes :*

1. *La nouvelle église serait ainsi très proche du nouveau presbytère, raison très sérieuse dans nos temps où il est plus nécessaire que jamais de surveiller les églises.*

2. *On n'aurait pas à détruire l'ancienne pour bâtir la nouvelle, et ainsi la population ne serait pas privée d'église pendant un temps que les obstacles pourraient prolonger.*

3. *L'église serait plus indépendante du bruit de la ville, des marchés et des marchands forains. Elle serait plus saine et plus éclairée, étant pas resserrée dans une place étroite et entourée de maisons.*

4. *Enfin les deux maisons à acheter ne coûteraient environ que 50.000 francs, tandis que les maisons de MM. Peyrard, Néron, Civet, Mogier et Saby coûteraient 75.000 francs<sup>4</sup>.*

*Quant aux maisons avoisinant l'église actuelle, elles ne perdent rien, l'église nouvelle étant très proche de l'église ancienne et devant s'ouvrir en face des maisons Garnier, Favier, Juge ; elles y gagnent même puisque l'emplacement de l'église actuelle deviendrait la place d'un beau marché couvert. Ce qui n'empêcherait pas de garder*

---

<sup>4</sup> Ce sont les estimations du rapport Tracol : on n'y a rien changé.

*comme souvenir le clocher, la coupole et les quatre piliers qui les soutiennent, seule partie vraiment architecturale de l'église.*

*L'orientation de l'église ne sera pas parfaite, il est vrai, mais cette règle liturgique n'a jamais été absolument observée ; il y a eu dans tous les temps des dérogations ; on peut citer pour exemple l'église de la Louvesc et la basilique de Saint-Pierre de Rome.*

*Le conseil a considéré en dernier lieu que l'église serait aussi centrale que l'ancienne, peut-être plus centrale, car il serait facile de ménager un passage donnant accès à l'église par la Grande Rue. »*

On nomme une commission mixte pour étudier le problème.

### 1902 : le conseil municipal décide la reconstruction

22 juin 1902 Réunion décisive. La parole est donnée à Edouard Deléage, président de la commission mixte du conseil municipal et du conseil de fabrique, nommée le 26 janvier 1902. On donne lecture de son rapport, qui a été imprimé. Il rappelle le rapport précédent, du regretté Pitaval, en 1897, qui concluait à une construction neuve, l'église actuelle étant insuffisante, humide, et ses réparations et agrandissements ne pouvant qu'entraîner des dépenses considérables. Il reprend in extenso la délibération du conseil de fabrique (voir plus haut) et la lettre d'envoi du curé, qui se concluait ainsi : « *Je ne doute pas, Monsieur le maire, que vous ne mettiez toute votre diligence et votre dévouement bien connus, au service de cette cause qui intéresse à un si haut degré la commune et la paroisse.* »

La commission mixte s'est réunie une première fois le 7 février. Elle a de nouveau confirmé la nécessité de la reconstruction. La taille de l'église nouvelle avait été précisée par une étude de l'architecte Tracol (adressée au curé le 8 septembre 1901), qui disait notamment :

*« La population de Monistrol étant de 5.000 âmes environ, et le service paroissial étant fait par 4 prêtres, la population doit se partager le dimanche entre quatre messes, ce qui fait une assistance moyenne de 1250 personnes à chaque messe. Il faut tenir compte d'une assistance plus considérable dans certaines circonstances, telles que solennités, cérémonies exceptionnelles, etc. Il faut donc que la partie de l'église destinée aux fidèles puisse aisément contenir 1200 personnes. »*

Pour remplir cette condition, l'architecte prévoyait un espace de 600 m<sup>2</sup>, plus 300 m<sup>2</sup> pour le chœur, soit un édifice de 50 mètres de long sur 18 de large. [Rappelons que l'église actuelle mesure 34 mètres sur 18.]

*« La commission s'est alors occupée de chercher un emplacement de ces dimensions, et s'est mise en rapport avec les propriétaires concernés.*

*« Un premier projet a été écarté par suite de l'impossibilité reconnue de créer autour du futur édifice des dégagements suffisants : c'est celui qui consiste à édifier l'église en façade sur la place de la Fontaine et sur l'emplacement des maisons Fayard, Mogier et Saby, des écuries Mogier et Saby, du jardin Saby et d'une partie du jardin de madame Faure-Favier. Ce projet dont la réalisation eût été très onéreuse avait le grand inconvénient de couper en deux la rue Saint-Antoine. »*

Restent deux projets « qui semblent devoir se partager les suffrages de la population », mais entre lesquels les arguments de la commission choisissent sans équivoque.

### **1<sup>er</sup> projet : sur l'emplacement du presbytère détruit**

Les avantages sont nombreux : facilité d'accès ; pas de déplacement des « intérêts » ; continuation du culte pendant les travaux ; sanctuaire plus isolé donc plus en dehors des bruits ; économie sur la construction du marché couvert, qui pourrait se servir de l'église désaffectée, avec des aménagements minimes de « l'antique édifice, que de savants archéologues ne trouvent pas dénué d'intérêt et de valeur ».

L'emprise du presbytère détruit ne donne toutefois que 21 mètres sur les 50 nécessaires : il faudrait donc acquérir des immeubles à la suite (Goyo et partie de Gourgaud). Coût 47.000 francs.

Seul inconvénient reconnu : le manque de dégagement vers le bourg. Mais en achetant le reste de la propriété Gourgaud, pour 10.000 francs de plus, on aménagerait une rue agréable, au chevet de l'église, entre les allées du Château et le milieu de la Grande Rue.

### **2<sup>ème</sup> projet : reconstruction sur place, en recul**

Un plan des archives départementales permet de se représenter l'emplacement exact où était imaginée la nouvelle église. Pour agrandir la place devant l'église, on aurait reculé la façade de quelques mètres, au niveau de la Grande Rue. L'église actuelle faisant environ 34 mètres de longueur (et 18 de largeur), il aurait fallu agrandir l'église par l'arrière d'une vingtaine de mètres, englobant ainsi la place de la Fontaine, mais

**PLAN DE SITUATION DES DEUX PROJETS**  
**(l'emplacement de l'église « à démolir » est figuré en pointillé)**

*On remarque sur ce plan du centre en 1902, la situation de l'ancienne mairie. La maison Vérot, qui aurait jouxté l'abside du 2d projet, est la maison des Antonins, démolie pour cause d'alignement en 1909.*

aussi sur les côtés pour créer un véritable transept, sans compter une sacristie et une salle pour le catéchisme. La commission souligne les mauvais dégagements de l'édifice, et l'ombre qu'un vaisseau plus élevé ferait aux immeubles côté nord. Enfin et surtout le coût des immeubles à acheter : 87.500 francs.

Au vu de cette étude, la commission a voté au scrutin secret : 7 voix pour le premier projet, 3 pour le second, 1 bulletin blanc.

C'est maintenant au tour du conseil municipal de trancher.

Charles Deléage propose d'ajourner la décision, pour chercher de nouveaux emplacements. Emile Néron-Bancel s'oppose formellement à cet ajournement, et un scrutin lui donne raison par 17 voix contre la sienne.

Sans autre débat, le maire décide de passer au vote, au scrutin secret. On écrira sur son bulletin, soit « ancienne cure », soit « église actuelle ». Le scrutin donne le résultat suivant : 18 votants, 14 pour l'emplacement de l'ancienne cure, 3 pour l'emplacement de l'église actuelle, un bulletin blanc.

Le maire fait remarquer que ce vote « ne constitue qu'un avis de principe et que les acquisitions d'immeubles, comme la question même de l'emplacement de la future église, ne deviendront définitives que lorsque les enquêtes *de commodo et incommodo* ayant été faites, le conseil se sera prononcé sur le résultat de ces enquêtes et si monsieur le préfet de la Haute-Loire approuve ces délibérations.

#### **Le point de vue de Casimir Monnier**

Le maire donne ensuite lecture d'une lettre de Casimir Monnier, conseiller municipal, qui explique le bulletin blanc, et qui nous dévoile quelques aspects obscurs de cette affaire :

*« Monsieur le maire, au moment où va se résoudre la question importante du choix de l'emplacement de la nouvelle église, je me crois obligé d'expliquer publiquement pour quelles raisons je me suis abstenu de prendre part à tout ce qui touche à ce sujet.*

*« Je vous serais obligé de vouloir bien donner lecture, en fin de séance, des quelques lignes qui suivent.*

*« J'ai été et je reste convaincu que le meilleur emplacement pour l'église était de la mettre en façade sur la place Néron. Une église est un lieu de prière et de réunion ; il doit être avant tout accessible. Cette condition première entre toutes, à mon avis, donnait à ce projet une supériorité marquée sur tous les autres. Ce projet, qui avait eu la chance de réunir à la fois l'opinion favorable et les suffrages de M. Tracol, architecte, et du conseil municipal (6 août 1899), semblait pouvoir être mené à bonne fin.*

*« L'acquisition de l'immeuble Petiot (10 septembre 1899) et ensuite la démolition de la cure vinrent modifier profondément cet état de choses. En effet, par l'acquisition de l'immeuble Petiot, 50.000 francs étaient immobilisés au presbytère et devaient fatalement manquer pour les acquisitions importantes des maisons séparant la place de l'église actuelle de la place Néron. Et en outre, par la démolition de la cure, la maison Garnier, Favier, Juge, recevaient un accroissement de valeur.*

*« De ce jour, le projet de mettre l'église en façade sur la place Néron me parut condamné.*

*« De ce jour aussi, ma résolution fut prise de m'abstenir formellement de l'examen de tout autre projet, ne pouvant, d'une part, faire sacrifice de mon sentiment et de ma profonde conviction, et ne voulant, d'un autre côté, causer ni retard ni entrave à l'exécution d'une œuvre aussi importante.(...)*

*« Les préférences de monsieur le curé et du conseil de fabrique ne sauraient être mieux avancées et affirmées (que dans la lettre citée plus haut de M. le curé) et, pour un observateur attentif, ces préférences ne paraissent pas avoir été étrangères à l'acquisition de la maison Petiot, si l'on tient compte surtout du rapprochement surprenant de ces deux dates : 6 août 1899 – 10 septembre 1899 ; l'acquisition de la maison Petiot et la démolition de la cure devant, dans une certaine mesure, paralyser l'effet du vote décidant la reconstruction de l'église en façade sur la place Néron.*

*« Mon intention n'est pas ici de me poser, ni en censeur, ni en contradicteur (...). J'estime d'ailleurs comme un bien supérieur à tous l'harmonie entre les citoyens et surtout entre les membres d'une assemblée municipale, non moins qu'entre les représentants des autorités civiles et ecclésiastiques. C'est pour cela que j'ai fui*

*l'occasion de discuter sur une question très délicate, et, faut-il l'avouer, sur un terrain un peu brûlant. »*

Edouard Néron rend hommage à la loyauté et à la conviction de Casimir Monnier. Il le comprend d'autant plus que lui-même avait d'abord proposé cet emplacement, avec façade sur la place Néron. Mais acquérir les maisons Garnier, de Vaux, Favier, Juge eût été hors de portée. Il rappelle le prix demandé naguère par Mme veuve Rousset, pour un immeuble en mauvais état : 7000 francs, pour 36 m<sup>2</sup> au sol, soit 194 francs le mètre carré. A ce compte, ces acquisitions nécessaires eussent été « absolument hors de proportion avec les ressources de la commune et de la fabrique ». C'est pourquoi il a fallu se rabattre sur les deux projets que le conseil vient d'examiner.

### **Novembre 1902 : la pétition des habitants**

9 novembre 1902 Le sous-préfet a communiqué au maire une pétition de nombreux habitants de Monistrol contre la décision du 22 juin, et la lettre par laquelle le préfet l'interroge sur cette affaire : « *Je vous prie, concluait le préfet, ou plutôt son secrétaire général, Valette, de bien vouloir me donner votre avis sur cette question qui paraît passionner la population de Monistrol.* »

Voici le texte de la pétition remise au préfet :

« *Les soussignés, habitants de la ville de Monistrol, ont l'honneur en vous adressant la pétition suivante, de recourir à votre haute équité.*

« *Le conseil municipal a pris le dimanche 11 juin une délibération en opposition complète aux desiderata de la majorité de la population.*

« *Après avoir décidé dans une séance antérieure la démolition de l'ancien presbytère afin d'y installer à la place un marché couvert, très utile dans notre ville, il n'a pas craint de se déjuger dimanche dernier en votant la reconstruction de l'église en cet endroit.*

« *Les pétitionnaires se réservent de vous faire connaître ultérieurement les nombreuses raisons qui militent contre le choix de l'emplacement décidé par le conseil municipal, et vous demandent avec insistance de rejeter la délibération ou au moins d'ajourner votre approbation après une consultation des habitants de Monistrol. Dans l'attente d'une décision favorable, les pétitionnaires ont l'honneur de se dire, Monsieur le Préfet, vos respectueux administrés.* »

Suivent 558 signatures, nom et profession.

La pétition ne paraît pas mettre en cause le principe de la construction, mais seulement son emplacement, et met en avant l'utilité du marché couvert. Visant à multiplier les signatures, elle n'est entré ni dans les détails, ni dans les motivations.

Le maire, dont on devine la grande irritation, a donc beau jeu de rappeler le processus qui a conduit à son choix. Il est strictement financier. Pour les seules acquisitions de terrain, l'église avec façade sur la place Néron aurait coûté plus de 100.000 francs, l'église allongée par le chevet place de la Fontaine, 87.000, et l'église sur le site de l'ancien presbytère 47.000. Le choix, fait-on entendre, épargne les contribuables. Quant au marché couvert, le maire souligne son utilité et son urgence. Mais il fallait d'abord fixer le site de l'église.

La conclusion s'impose : puisque les signataires se réservent de faire connaître plus tard leurs nombreuses raisons, il n'est pas de meilleur moyen que de demander au préfet d'ordonner l'enquête *de commodo et incommodo*. Il en est ainsi décidé.

### **1903 : l'enquête publique sauve la vieille église**

8 février 1903 L'enquête, ordonnée par un arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 1902, a eu lieu. M. Moret, juge de paix du canton, a été nommé commissaire-enquêteur. Le dossier a été exposé en mairie du 4 au 11 janvier. M. Moret a tenu une permanence en mairie du 12 au 17 janvier. Dix habitants sont venus le voir pour déposer des protestations orales. Il s'agit de Guillaumond (de Tranchard), Ch. Chazotte, Pierre Marcet, docteur Paillet, A. Marcet, Montagne, V. Robert, Baptiste Doutre (du Pinet), Chazotte, P. Duport. Tous demandent le maintien de l'église actuelle, bien suffisante à leurs yeux, « si on laissait les autres chapelles ouvertes », ou « en établissant un peu plus d'ordre à l'intérieur ». A ces dix observations régulièrement exprimées et consignées, s'ajoutent « 659 lettres *imprimées*, d'une rédaction identique et dont les signatures non légalisées sont simplement revêtues du visa du commissaire-enquêteur, à qui elles ont été remises ou transmises. » Le maire refuse de les prendre en compte. Elles ne respectent pas la procédure, qui prévoit que les « déclarations des habitants sont faites successivement » et « signées des déclarants ou certifiées conformes à la déposition orale, pour ceux qui ne savent pas écrire, par la signature du commissaire-enquêteur ». Edouard Néron interprète restrictivement ce dispositif. Pour lui, toutes les déclarations auraient dû être orales. Il aurait pu se contenter de dire que chaque déclarations aurait dû être personnellement portée au juge de paix par le déclarant.

Mais ce n'est pas son seul grief contre cette campagne de signatures. Beaucoup ont été surprises. « Sans lire attentivement le papier qu'on leur présentait, ils l'ont signé parce que c'était, leur disait-on, une pétition en faveur de l'église. Tel est le cas, notamment, de M. Chalavon, du Pinet, qui en a fait la déclaration formelle à M. l'abbé Sabatier, curé de Monistrol. » D'autres signatures seraient de véritables faux, selon les propres dires des intéressés qui ont déclaré n'avoir jamais signé : c'est le cas de Jean Reviron, du Flachat, ou de Pierre Delolme, cocher de Martinas ! Emile Néron-Bancel intervient pour citer Guillaumond, de la Rivoire-Haute, qui a signé parce qu'on lui annonçait que la commune, pour réaliser le projet, devrait contracter un emprunt

**Deux pages de signatures...**

**...de la pétition de juillet 1902**

de 600.000 francs, qui accablerait d'impôts les contribuables ». Beaucoup de signataires ont été ainsi « indignement trompés ».

Elargissant le débat, Edouard Néron s'étonne que ceux qui avaient demandé cette enquête pour faire valoir leurs arguments, notamment sur le coût de l'opération, n'ont rien fait en ce sens.

De leurs côtés, les propriétaires des maisons concernées par les deux projets de reconstruction n'ont rien changé à leurs prétentions. « Il en résulte que le deuxième emplacement coûterait toujours 87.000 francs, contre 47.000 pour le premier projet. »

### L'inconvenance de M. Saunier

Le maire propose donc de confirmer purement et simplement la délibération du 22 juin 1902 : la reconstruction sur le site de l'ancienne cure.

Mais avant de passer au vote, il donne lecture d'une déclaration jointe à l'enquête, et dont la lecture est bien faite pour soulever l'indignation des conseillers ; il ne révèle pas, avant de commencer sa lecture, le nom du signataire :

*« Je désapprouve toute reconstruction de l'église avec participation de la commune, pour la raison que l'édifice actuel est suffisant pour contenir les personnes qui y fréquentent habituellement et dont le nombre ne paraît pas appelé à s'accroître.*

*« Mais si les ressources de la municipalité permettent de faire figurer avec des dépenses plus tuiles de travaux d'assainissement, la reconstruction d'une église qui est loin de pouvoir dans son ensemble être classée comme monument historique, il nous paraît que l'emplacement tout désigné est avec façade sur la place actuelle, dans le pâté de maison qui prend à la rue Saint-Antoine et s'étend dans la direction de la Grande Rue.*

*« Tout le quartier de la Fontaine à la mairie et aux allées serait ainsi aéré et embelli. L'église resterait centrale et le commerce qui l'entoure ne serait pas atteint. La distance de la cure à l'édifice nouveau ne serait guère augmenté et constituerait dans tous les cas un petit exercice d'hygiène dont monsieur le curé et ses vicaires ne pourraient que se bien trouver ; et si par extraordinaire il en résultait pour l'un d'eux un excès de fatigue, j'aime à croire qu'il s'en consolerait facilement en pensant que les pas qu'il fait en plus, les fidèles les font en moins. Signé : A. Saunier. »*

Cette lecture terminée, M. le Maire fait remarquer que cette protestation émanant de M. Saunier, représentant officiel à Monistrol de la ville de Saint-Etienne pour les eaux du Lignon, et tenu en cette qualité à une réserve et à une correction toutes particulières, constitue un acte d'une souveraine inconvenance. M. le maire proteste avec force contre une semblable manière d'agir et

déclare rompre à l'avenir toutes relations officielles ou personnelles avec M. Saunier, et M. l'ingénieur en chef de la Loire en sera avisé. Le conseil s'associe pleinement à cette déclaration du maire. »

On va voter. Auparavant, sur une question de Barthélémy Faure, Edouard Néron précise que « la future église devra être construite par la fabrique, au moyen des ressources de cette dernière et des subventions des particuliers. Lorsque la fabrique aura réuni toutes les ressources nécessaires pour l'exécution de cette œuvre, le travail pourra être entrepris. Si la fabrique demande à la commune de participer à cette œuvre, le conseil examinera s'il peut satisfaire à cette demande et dans quelles proportions. Mais à l'heure actuelle, le conseil n'est lié par aucune engagement. »

A l'unanimité, le conseil décide « qu'il n'y a pas lieu de revenir sur le vote émis par le conseil au scrutin secret le 22 juin 1902 relativement à l'emplacement de la future église. »

### **Le préfet interdit la démolition**

Mais le Préfet va mettre le point final à toute cette longue affaire. Le 24 mai 1903, le Conseil est averti que le Préfet se range aux conclusions du commissaire-enquêteur, le juge Moret, « en faveur du maintien de l'église actuelle ». Il refuse d'approuver les délibérations du 22 juin et de février 1903 « relatives à l'emplacement d'une nouvelle église ». « Le conseil donne acte à M. le maire de cette communication. »

Laconique compte-rendu ! Nous ne savons pas quels sont les arguments du commissaire, ni ceux du préfet. Mais il est bien probable qu'ils saisirent cette occasion de mettre en contradiction le curé et ses fidèles...

Du coup, la question de la construction de la halle revient sur le tapis. Le conseil ne peut rester sur un échec. Il est immédiatement décidé que le marché couvert sera rapidement construit sur l'emplacement de l'ancienne cure.

La pétition montre que presque tous les commerçants du bourg avaient signé pour le maintien de vieille église. Un réflexe d'attachement chez les uns, des considérations anticléricales pour d'autres, la crainte répandue chez tous de dépenses inconsidérées, le désir de voir rapidement s'édifier la halle tant désirée : tous ces éléments avaient joué pour jeter à terre l'édifice gothique que le curé Sabatier et le maire Edouard Néron avaient imaginé.

D'ailleurs, un an plus tard, la loi de Séparation allait bouleverser la donne. Le conseil de fabrique disparaît. L'église, légalement, devient un immeuble communal. Mais surtout, moralement, elle devient pour la population un bien menacé, donc sacré. Il ne sera plus jamais question de la remplacer. La municipalité, retrouvant un accord profond avec la population, en remettra solennellement l'usage au curé et à ses successeurs.

Quant au curé, n'ayant pu reconstruire l'église, il s'attacha à la rendre plus belle, selon le goût du moment : de cette époque datent la surélévation de la façade, ses ornements héraldiques, et les autels de marbre de la Vierge et de saint Marcellin.

**4.**  
**L'eau du Lignon,**  
**entre Monistrol et Saint-Etienne**

Autre sujet de grande importance : l'alimentation en eau.

15 mars 1896 : séance extraordinaire, et même exceptionnelle, puisque Emile Néron-Bancel vient reprendre, pour la première fois depuis six mois, et pour la dernière fois, son fauteuil de maire. C'est pour rendre compte de ses démarches auprès de la ville de Saint-Etienne. S'appuyant sur l'usage de la ville de Paris à l'égard des communes traversées par les aqueducs qui alimentent la capitale, le maire de Monistrol a demandé que 250 m<sup>3</sup> d'eau par jour soient dérivés vers Monistrol, pour une redevance de 250 francs par an. La construction de l'aqueduc de dérivation serait naturellement à la charge de la commune. Le conseil municipal officialise cette demande par une délibération unanime, et vote des félicitations au Maire pour « le zèle et l'activité » qu'il a déployés dans cette affaire.

Cependant, le projet tourne court, parce que Saint-Etienne ajoute soudain au projet d'alimentation en eau un projet de création de « forces motrices », c'est-à-dire d'électricité, et elle prétend s'en réserver l'usage, alors que les autorités de l'arrondissement d'Yssingeaux avaient justement demandé que l'électricité éventuellement produite soit distribuée en Haute-Loire exclusivement.

12 avril 1896. L'enquête publique à Monistrol a donné lieu à de nombreuses protestations. Le conseil émet donc un avis hostile, s'alignant sur les réserves exprimées par les représentants de l'arrondissement.

L'arrangement auquel a pensé Monistrol n'est pas même évoqué : ce n'est pas le moment. Il s'agit, solidiairement avec le département, de faire pression sur la ville de Saint-Etienne. Cela va marcher, et Saint-Etienne renonce en août 1896 à tout projet de force motrice. Une nouvelle enquête publique est lancée sur cette base.

#### **L'argument de l'indemnité**

Du coup Edouard Néron a repris activement l'idée d'Emile Néron-Bancel. Il l'a solidement étayée sur le plan juridique en mettant Monistrol en position de réclamer une indemnité, et à se la faire régler en nature. Au conseil du 6 décembre 1896, il peut présenter un

rapport détaillé sur la question. Il a pris les contacts nécessaires avec Saint-Etienne. Il sait que la manœuvre peut réussir. On lira ce très intéressant rapport, presque *in extenso*, à la fin de ce chapitre. Le conseil suit son maire et prend unanimement la délibération suivante :

*« Est d'avis (...) que l'établissement de cet aqueduc sera très nuisible au régime des eaux de Monistrol, à moins que la ville de Saint-Etienne ne consente à payer, en eau prise dans le canal d'aménée du Lignon, l'indemnité qui devra être allouée à Monistrol comme propriétaire des drainages [établis dans les domaines traversés par le canal]. Il est bien entendu en outre que, dans ce cas, on ne prendra pas pour base de l'indemnité à donner la quantité d'eau que possède actuellement Monistrol, attendu que cette commune était sur le point d'exécuter des travaux qui auraient considérablement augmenté le débit actuel de ses réservoirs, en remarquant que les travaux à exécuter par Monistrol seraient rendus très onéreux, sinon impossibles, par l'exécution du canal de Saint-Etienne, puisque les sources à dériver sont situées dans le haut de la commune.*

*A ces conditions, le conseil municipal de Monistrol donne un avis favorable au projet de la ville de Saint-Etienne. »*

Ainsi fut fait. Saint-Etienne obtient du gouvernement un décret de déclaration d'utilité publique : cela prend du temps, et le décret n'intervient qu'en juin 1899. L'arrangement entre Monistrol et Saint-Etienne va pouvoir prendre forme.

8 février 1900. Moment mémorable : le conseil approuve le traité avec Saint-Etienne sur la dérivation des eaux du Lignon. Edouard Néron expose que, avisé fin octobre 1899 que le conseil municipal allait dans sa prochaine réunion le projet de traité, il avait aussitôt écrit au maire, M. Chavanon, son « honoré collègue », pour tenter d'en améliorer les termes :

1°, que le volume d'eau quotidien, consenti à Monistrol, moyennant une redevance de un franc par mètre cube et par an, soit élevé de 250 à 300 mètres ;

2°, que dans le cas où cela deviendrait insuffisant, la ville de Saint-Etienne s'engage à vendre à Monistrol 700 autres mètres cube à un tarif de faveur, fixé à cinq francs ;

3°, que la consommation supplémentaire éventuelle soit facturée au même tarif que celui dont bénéficieraient les communes suburbaines de Saint-Etienne.

L'honoré collègue répondit le 23 décembre 1899 que la lettre d'Edouard était arrivée alors que les documents étaient déjà distribués aux membres du conseil municipal et qu'on n'avait rien pu

changer aux conditions déjà convenues, qui ne portaient que sur 250 m<sup>3</sup>, mais que pour le surplus éventuel « il sera toujours facile d'accorder à votre commune, quand les travaux seront achevés, la quantité d'eau reconnue nécessaire à un tarif qui ne peut être encore indiqué, mais qui sera certainement spécial pour les communes situées sur le parcours du canal ».

Sous le bénéfice de ces bonnes paroles, le conseil approuve le traité de « concession d'eau à la commune de Monistrol. Il s'agit d'une concession « à perpétuité ». Elle prendra effet « dès le jour où la dérivation [de Saint-Etienne] sera mise en service ». Monistrol « prendra à sa charge, risques et périls, tous les travaux et fournitures pour la prise, l'adduction et la distribution de l'eau concédée », ainsi que l'achat et l'entretien des appareils de jauge ».

Dans la foulée, le conseil nomme pour diriger les travaux M. Drago, l'ingénieur chargé par Saint-Etienne de ce vaste chantier de la canalisation des eaux du Lignon. On est ainsi assuré de la cohérence technique entre la dérivation générale et la dérivation particulière.

11 août 1901. Le chantier de la dérivation du Lignon va ouvrir. Le Conseil observe qu'il provoquera l'afflux d'un « nombre considérable d'étrangers, sur lesquels il est indispensable d'exercer une sérieuse surveillance ». D'autre part le service imposé aux gendarmes de Monistrol par la commune de Sainte-Sigolène ne cesse d'augmenter. Le conseil émet donc le vœu qu'une brigade soit implantée à Sainte-Sigolène.

### **Le service d'arrosage**

*Mais en attendant de recevoir la manne de 250 mètres cubes gratuits par jour (ce sera après 1904), il faut vivre avec l'eau qu'on a et en distribuer la ressource au mieux. C'est un sujet récurrent de souci municipal.*

Ainsi, en juin 1897, on s'occupe d'organiser le « service d'arrosage » dans le faubourg Carnot et autres rues, à mesure qu'il y sera établi des prises d'eau. Le service est confié à Marcet, « agent préposé à l'entretien des fontaines », avec Gaucher, garde champêtre, comme aide, lequel reçoit 50 fr. pour sa peine. Gaucher devra « donner l'eau » pour le nettoyage du faubourg Carnot deux fois par semaine, samedi et mardi, et le lendemain des foires. Apparemment, ça ne se fait pas, ou mal. Le conseil précise que Marcet devra aider Gaucher ; les deux agents doivent se partager le travail.

2 juillet 1903. Pierre Marcet a demandé à être « relevé de ses fonctions de surveillant des fontaines », pour raisons de santé. Une

adjudication amiable sera organisée pour lui trouver un successeur parmi les plombiers de Monistrol.

16 août 1903. Les quatre plombiers ont soumissionné. Mallet demande 70 fr., Manlet, 45, la veuve Béraud et son fils, 30. Mais Jourda se propose de faire le service gratuitement. Il est donc nommé pour trois ans. (On peut se demander quel est son intérêt).

### **La borne-fontaine de M. Martouret**

Ce sont des entreprises de Saint-Etienne qui sont chargées de l'installation et de l'entretien des prises d'eau. En 1897, l'entreprise Valin, à laquelle succède Guyot, plombier de Saint-Etienne.

Mais M. Martouret propose d'installer à ses frais une borne-fontaine sur le pont du Monteil, en face de son usine. Avis favorable, sous réserve de voir avec M. Barret, directeur de l'usine, l'emplacement exact. (16 août 1896). Début octobre, M. Martouret précise sa demande : il veut résilier par anticipation son contrat d'eau et propose de créer et d'alimenter à ses frais cette borne-fontaine. Le conseil accepte, « *considérant que, si elle doit servir aux employés de son usine, elle sera très utile à tout ce quartier ; considérant en outre que lors des dernières années de sécheresse, M. Martouret ayant été privé d'eau pendant plus d'un mois n'a cependant jamais réclamé la remise proportionnelle de la redevance* ».

13 juin 1897 : la borne fontaine de la rue de la Chaussade, devant la maison Basset, sera déplacée, car M. Basset désire ouvrir à cet endroit un escalier dans l'intérieur de sa terrasse.

16 février 1896 : Casimir Monnier a proposé qu'un lavoir public soit installé sur sa propriété, près du pont de Piat. Une commission est nommée pour examiner ce projet.

16 juin 1901. M. Cuerq demande au conseil de décider la création d'une borne-fontaine à l'intersection de la nationale 88 et du chemin de la gare, près de la maison Royet. « Cette borne fontaine serait d'une grande utilité pour tous les habitants de ce quartier. » Un devis sera établi.

**Rapport sur le projet de dérivation  
des eaux du Lignon par la ville de Saint-Etienne,  
présenté par E. Néron au conseil du 6 décembre 1896**

« Messieurs, l'enquête dont les résultats sont soumis aujourd'hui à votre examen a eu pour objet la demande de dérivation d'une partie des eaux du Lignon, formée par la ville de Saint-Etienne.

## I.

« Déjà au printemps de cette année, une enquête avait été faite, et le conseil municipal de Monistrol, s'appuyant sur les nombreuses protestations qui avaient été soulevées contre le projet, avait, dans sa séance du 12 avril 1896, donné un avis très défavorable.

« L'opposition au projet de Saint-Etienne se justifiait aisément. La ville de Saint-Etienne, en effet, à la suite d'incidents trop longs à rapporter ici, avait greffé sur son plan primitif de dérivation d'eau un projet de création et de distribution de force motrice, au moyen de chutes qui auraient été établies sur différents points du parcours du canal d'aménée et alimentées grâce à l'excédent d'eau dérivée et inutilisable immédiatement.

« Sans doute, les représentants de l'arrondissement d'Yssingeaux avaient demandé « à la ville de Saint-Etienne de créer elle-même de la force motrice, mais progressivement, au fur et à mesure des besoins de la région, en utilisant tout d'abord l'eau qu'elle aurait de reste, sauf à développer plus tard les réserves. Le conseil municipal de Saint-Etienne y avait consenti ; mais, en même temps, il avait voulu se réserver le droit de créer d'un seul coup une grosse force motrice, d'en transporter et d'en distribuer dans la Loire tout ce que les industries yssingelaises n'en consommeraient pas dès le premier jour.<sup>5</sup> »

« Comme le dit M. l'Ingénieur en chef de la Hte-Loire, dans son remarquable rapport du 10 avril 1896, le transport et la distribution dans la Loire, au profit de Saint-Etienne, des forces naturelles d'une région différente, soulevait de nombreuses objections ; et en effet, en présence des prétentions de la ville de Saint-Etienne – prétentions dont la réalisation aurait porté un coup funeste aux industries du ruban dans l'arrondissement d'Yssingeaux – un vaste pétitionnement fut organisé contre ce projet. Ce mouvement fut soutenu par les conseils municipaux, et enfin le conseil général de la Hte-Loire donna à cette résistance l'appui de son autorité. A sa session d'avril 1896, il adopta les conclusions d'un rapport présenté par M. Binachon, rapport dans lequel je relève la phrase suivante : « Dans ces conditions, nous prions le conseil général de protester énergiquement contre toute création et tout transport dans la Loire de l'énergie électrique obtenue avec les eaux du Lignon. »

## II.

« Devant l'opposition très légitime faite à son double projet par l'arrondissement d'Yssingeaux, la ville de Saint-Etienne revint à son

---

<sup>5</sup> Rapport de M. Monnet, ingénieur en chef de la Hte-Loire, du 10 avril 1896, p. 5

plan primitif, qui consistait simplement dans une dérivation d'eau pour son alimentation industrielle et ménagère. A la suite d'un échange de lettres entre le ministère de l'Intérieur, le préfet de la Loire et le maire de Saint-Etienne, le conseil municipal de cette ville prit, dans sa séance du 11 août 1896, une délibération aux termes de laquelle le conseil abandonnait formellement et définitivement son projet de création et de distribution de force motrice au moyen des eaux du Lignon.

« Une nouvelle enquête a donc été prescrite dans les communes où doit passer le futur canal, et les conseils municipaux sont appelés à statuer sur cette enquête.

« Quelle est donc l'économie du projet ? Il résulte du rapport de M. l'Ingénieur Reuss, auteur du projet, que la ville de Saint-Etienne construira, à partir du pont de l'Enceinte, un canal couvert de 54 km 250, dérivant au point de départ un mètre cube d'eau par seconde. Voici à titre d'indication, le débit du Lignon par seconde au pont de l'Enceinte :

Eaux ordinaires : 7m<sup>3</sup>  
 Eaux d'étiage : 1,26 m<sup>3</sup>  
 Grandes eaux : 300 m<sup>3</sup>.

« A ce sujet, M. l'Ingénieur Reuss s'exprime ainsi : « Le volume d'eau dérivé au pont de l'Enceinte étant de un mètre cube, et celui des eaux ordinaires, de 7,8 m<sup>3</sup>, on voit que, normalement, il ne sera utilisé que le superflu du Lignon. »

*[Le rapport Reuss longuement cité par Edouard Néron examine alors ce qui se passe à l'époque de l'étiage. Il s'agit d'alimenter en eau les douze usines situées entre le pont de l'Enceinte et le confluent de la Dunières, celle-ci apportant suffisamment d'eau pour l'alimentation de l'aval. Or les douze usines ne nécessitent pas, à elles toutes, plus de 500 litres-seconde. Le Lignon assurera 260 litres : pour les 240 litres restant, les réservoirs créés sur le Lignon, dont la capacité est de 4,3 millions de mètres cubes, suffiraient à assurer 207 jours d'étiage...]*

*Mais le rapport de l'ingénieur en chef de la Hte-Loire est moins optimiste. Il recommande de partir du principe que le prélèvement ne doit être autorisé que lorsque le débit est au dessus de l'étiage, puisque c'est sur cet étiage que sont calculées les possibilités d'installations hydrauliques. Le débit de 1.500 litres devrait être retenu. Au delà, Saint-Etienne prélèverait. En deçà, les réservoirs devraient au contraire restituer assez d'eau pour assurer l'étiage. M. Monnet calcule que cette contrainte ne devrait pas affecter gravement l'intérêt du projet pour Saint-Etienne, lequel, sous ces réserves, peut être approuvé.]*

### III.

« Si maintenant, Messieurs, nous nous plaçons au point de vue des intérêts particuliers de la ville de Monistrol, qui nous touchent plus

spécialement, que devons-nous penser du projet de la ville de Saint-Etienne ? Les pétitions annexées au dossier de l'enquête vont nous fournir la réponse à cette question : « D'après le plan annexé à l'avant-projet de dérivation des eaux du Lignon, on voit que le canal projeté emprunte le territoire de la commune de Monistrol sur une étendue de 10 km 666. A partir des Chenenches, le canal va traverser des propriétés qui ont été l'objet de drainages importants pour alimenter en eau la commune de Monistrol. Ces travaux ont été exécutés à une faible profondeur ; il est donc certain que le canal d'amenée des eaux du

---

---

Lignon coupera ces drainages et privera Monistrol de ces eaux d'alimentation ménagère et industrielle. En conséquence, les soussignés... »

« Messieurs, les assertions contenues dans ces pétitions ne sauraient être contestées. Il y a plus, pendant l'été, durant les années normales, la ville de Monistrol ne possède pas d'eau en quantité suffisante. Pendant les années sèches, elle est frappée d'une véritable disette. La pénurie a été telle en 1893, 94, 95, que plusieurs industriels, notamment les loueurs de voitures et entrepreneurs de

transport, ont été dans l'obligation d'aller chercher de l'eau à la Loire. Quant aux usines de serrures, de limes etc., qui se servent de machines à vapeur pour leur fabrication, elles ont été réduites au chômage pendant plusieurs mois. Dans ces conditions, la municipalité a dû chercher les moyens d'augmenter la quantité d'eau à distribuer à Monistrol.

« M. l'ingénieur Richard, de Saint-Etienne, à qui l'étude de cette question a été confiée, a fixé son choix, après un examen approfondi des environs de Monistrol sur les sources situées au dessous du village de Paulin, dans le domaine de la Grangette, et sur celles de madame veuve Gourgaud. Or, le domaine de la Grangette qui est le plus important se trouve précisément au dessus du canal de dérivation de la ville de Saint-Etienne.

« Les travaux pour capter et amener ces eaux à Monistrol n'ont pas été encore entrepris, parce que la dépense qu'ils entraînent étant considérable, le conseil municipal a décidé (...) de faire procéder à un supplément d'enquête devant porter sur le débit d'autres sources qui semblent très abondantes, situées dans la vallée du ruisseau de Saint-Marcelin – toujours en amont du canal de dérivation projeté. Or, que les eaux soient amenées de la Grangette ou captées dans la vallée de Saint-Marcelin, elles devront toujours traverser le canal du Lignon (...). Ce canal une fois exécuté, n'est-il pas évident que la ville de Saint-Etienne se refusera à laisser creuser un conduit sous son propre canal d'aménée ?

« Il n'est d'ailleurs pas prouvé que l'obligation pour Monistrol de faire passer son aqueduc sous celui de Saint-Etienne n'aurait pas pour résultat de maintenir notre canal trop bas, ce qui équivaudrait à l'obligation pour Monistrol d'abandonner son projet d'alimentation d'eau.

« Dans ces conditions, le projet de la ville de Saint-Etienne ruinerait purement et simplement Monistrol au point de vue de son alimentation en eau ménagère et industrielle ; et il est certain que les sacrifices bien lourds consentis par la commune depuis quarante ans pour avoir en abondance des eaux potables, seraient anéantis. En effet, les ouvrages de la nature de ceux que Saint-Etienne veut exécuter ont toujours des résultats désastreux pour le régime des eaux des terrains situés en contrebas des travaux. Vous savez tous, Messieurs, qu'une commune voisine, Saint-Ferréol, a été complètement privée d'eau à la suite de la création dans le bas de la commune d'un tunnel qui fut percé lors de la construction du chemin de fer de Firminy à Annonay. Les travaux faits pour l'établissement de ce tunnel ont détourné complètement les sources qui alimentaient Saint-Ferréol, en sorte que ce village est, depuis cette époque, complètement privé d'eau.

« S'il en était ainsi, il serait de notre devoir à tous de protester avec la dernière énergie pour empêcher la mise à exécution d'un projet qui consacrerait notre ruine définitive.

**IV.**

« Il y a lieu de penser, cependant, que les choses ne se passeront pas de la sorte. Monistrol en effet, ayant exécuté il y a de nombreuses années déjà des drainages importants dans des propriétés voisines de la ville pour le captage des eaux, Monistrol, dis-je, possède un véritable droit de jouissance sur les eaux ainsi drainées. Il suit donc de là que, puisque les travaux à effectuer par la ville de Saint-Etienne léseront notre droit de jouissance, une indemnité devra nous être allouée. Mais il est bien évident que cette indemnité ne pourra pas se traduire par une somme d'argent, car alors même que celle-ci serait considérable, elle n'obvierait rien au préjudice qui nous serait causé. Cette indemnité ne pourrait être acquittée qu'en nature ; j'entends par là qu'une quantité d'eau, représentant le débit de nos réservoirs actuels, augmenté de celui des sources que nous sommes dans l'intention de capter, devrait être attribué à Monistrol.

« Alors l'opération, de désastreuse qu'elle eût été, deviendrait excellente pour la commune, et le conseil municipal devrait, à mon avis, ratifier avec empressement tout traité qui interviendrait dans ces conditions entre la municipalité de Monistrol et celle de Saint-Etienne. Monistrol en effet aurait en abondance et d'une manière assurée l'eau qui lui est absolument nécessaire. Elle ferait en outre l'économie de travaux qu'il faudrait exécuter pour amener les eaux des sources à capter. Or, en évaluant le montant de ces travaux – pour des résultats hypothétiques – à 50.000 francs, je ne crois pas aller au delà de la vérité.

« Messieurs, d'accord avec votre commission des travaux publics qui en a soigneusement pesé tous les termes, je vous soumets le projet de délibération suivant, que je vous demande d'adopter. (voir *supra*).

*Monistrol sur Loire, le 5 décembre 1896. Edouard Néron.*

## 5. Les électricités du Lignon

Grâce au Lignon, l'électricité s'installe tôt dans nos montagnes.

A Carry, la Compagnie électrique d'Yssingeaux fournit de la lumière et de la force aux communes d'Yssingeaux, de Lapte et de Grazac.

A Pont-de-Lignon, la Compagnie électrique de la Loire, société privée, produit de l'électricité depuis au moins 1892, date à laquelle elle a contracté avec Monistrol pour la distribution de l'éclairage public et privé. Elle a construit en 1894-1896 une usine de 400 chevaux, et en 1904 elle en construit une seconde en amont, pour produire 3.000 chevaux, grâce à une chute d'eau de 40 mètres. Elle fournit à cette époque le courant à vingt communes de la Haute-Loire.

Le contrat du 11 septembre 1892 a été établi pour quarante ans. La Compagnie s'est engagée à faire les « canalisations » (entendez les câbles électriques) dans les quatre mois après l'approbation préfectorale.

Pour l'éclairage public, elle s'engage à fournir « sur les rues et places, l'alimentation annuelle d'une lampe de dix bougies (*à peu près équivalant à 30 watts...*), allumée depuis le coucher du soleil jusqu'à 11 h. 1/2 du soir et de cinq heures du matin à l'aube, au tarif de 24 fr. par lampe, jusqu'à concurrence de 50 lampes ». « Les dimanches et jours fériés, l'éclairage durera jusqu'à minuit. » Le tarif est dégressif au delà de 50 lampes. Et pour un abonnement de 3 fr. supplémentaire par lampe, la Compagnie se charge de changer les ampoules usées. « Les consoles, colonnes et réverbères destinés à supporter les appareils d'éclairage seront achetés et aménagés aux frais de la ville. »

Quant aux particuliers, l'éclairage leur sera fourni, « soit à forfait, soit au compteur. » Les forfaits, annuels, distinguent les lampes selon leur usage (il s'agit toujours d'ampoules de 10 bougies) :

\* 36 fr. pour la lampe de café, allumée aux mêmes heures que l'éclairage public ;

\* 30 fr. pour les lampes de boutiques, allumées jusqu'à 10 h. ½ du soir ;

\* 24 fr. pour les lampes d'appartement, de bureau, etc., allumée jusqu'à 9 h. ½ du soir ;

\* 20 fr. pour la lampe de passementier, allumée jusqu'à 9 h. ½ du soir.

Quant au tarif « au compteur », c'est 7 centimes ½ l'hectowatt-heure, soit 2 centimes ½ pour une heure d'éclairage à 10 bougies. [En 1904, le prix aura diminué : 6 centimes.]

Il n'y a pas que le courant lumière. Le « courant force motrice » est aussi proposé à un tarif forfaitaire annuel : « 100 fr. par mois et par cheval [736 watts] pour de tout petits moteurs (dévidage), et 40 fr. pour le gros moteur au-dessus de cinq chevaux (usines, scieries, et.) ».

Dans tous les cas, le courant, lumière ou force, n'est pas fourni en continu, même au compteur : c'est toujours de 5 h. du matin à l'aube, et du coucher du soleil à 11 h. ½ maximum – sauf « jours de fête patronale, fête nationale, fête de carnaval et autres », où des prolongations gracieuses seront consenties, sur demande du maire.

Les particuliers pourront se servir de lampes supérieurs à 10 bougies, ou de lampes à arc, le tarif étant majoré au prorata de la consommation supplémentaire.

L'ensemble du contrat et de ses modic平安ts est approuvé par le préfet le 24 mars 1893. On peut donc penser que c'est autour du 14 juillet 1893 que les premières ampoules électriques ont éclairé les promenades nocturnes, les soirées studieuses, le travail des passementiers...

*Un curieux et bien significatif article prévoyait l'imprévisible Progrès : « Dans le cas où une nouvelle découverte modifierait de fond en comble les conditions de l'éclairage, la Commune restera libre de concéder ce nouveau système, et la Compagnie actuelle n'aurait qu'un droit de préférence. »*

### **Des lampes, encore des lampes, toujours des lampes**

Mais enfin, Monistrol n'est pas encore tout à fait la ville-lumière ! Le 13 juin 1897, plusieurs membres du conseil « se plaignent très vivement du mauvais éclairage actuel de la ville ; la lumière a très peu d'éclat ; peut être conviendrait-il de changer plus souvent les lampes ». Le maire transmettra les réclamations à l'administration de la Compagnie, à Saint-Etienne.

1898: bonne nouvelle ! Une indemnité de 400 fr. sera versée au village de Nantet, par la Société électrique de la Loire, parce qu'elle appuiera son barrage sur le communal de Nantet. Les habitants se proposent d'affecter cette somme à la pose de « *barrières de fer* sur

*les points les plus dangereux de la route qui relie, en corniche sur la Loire, le village de Nantet à celui de Pont de Lignon ».*

Ces barrières y sont encore...

22 décembre 1902. Pour édifier son second barrage, en amont, pour produire 1500 chevaux-vapeur [*elle parlera ensuite de 3.000 CV*], La Compagnie électrique a besoin d'acheter la riveraineté de la rive droite du Lignon, qui appartient au communal resté indivis entre Monistrol et les Villettes lors de la création de cette dernière commune. Le conseil y consent.

21 juin 1903. La Compagnie électrique de la Loire a diminué le prix du forfait des particuliers. Pour la commune, elle préfère proposer une augmentation de la puissance des ampoules, qui passeraient de 10 à 16 bougies [*de 30 à 50 watts environ*], sans augmentation du prix, mais à condition que les communes augmentent le nombre de leurs lampes. « Le conseil, considérant le grand avantage qu'il y a pour la ville à avoir un éclairage d'une intensité plus grande, décide de faire installer sept nouvelles lampes ; la commission des travaux statuera sur leur emplacement, étant entendu qu'une de ces lampes sera affectée à Chabannes. » On demandera aussi qu'une lampe soit installée au pont de Chouveau [*le petit pont de Pradessous*], « ce passage étant dangereux par les nuits obscures ».

1904 : à la demande des habitants, on place une ampoule rue Saint-Antoine. D'autres réclamations arrivent : devant les Ursulines, au tournant de Brunelles, si dangereux, dans l'intérieur de Chabannes.

12 mars 1905 : MM. Binachon et Néron-Bancel, conseillers généraux, se sont entremis avec le syndicat des passementiers d'Yssingeaux dans ses négociations avec la Compagnie électrique de la Loire. Ils réclament le respect des heures de fermeture et d'ouverture de la force motrice et la diminution des tarifs.

C'est en 1908 que la Compagnie installera un transformateur électrique au Pré Vescal.

### Quand Saint-Etienne veut se faire électricien

On a vu plus haut que Saint-Etienne, non content de prendre l'eau du Lignon à hauteur de la Valette pour la boire, avait songé aussi à en faire de l'électricité. La Compagnie électrique de la Loire aurait été l'opérateur. Il ne se serait plus agi des modestes productions de Pont-de-Lignon, mais d'une entreprise de grande envergure.

Les protestations de la Haute-Loire font reculer les stéphanois en 1896. Emile Néron-Bancel, député, conseiller général, avait été l'un des plus virulents protestataires. Il est intéressant de voir comment, devant notre conseil municipal, il s'oppose au projet.

1<sup>er</sup> novembre 1896. Il rappelle que l'objectif serait de produire 5.900 chevaux-vapeur bruts, dont 2.200 iraient à l'arrondissement d'Yssingeaux et 3.700 seulement seraient « réservés » à la Loire. Il fait voter une délibération qui dit notamment :

*« Considérant que cette réserve peut nuire considérablement aux ouvriers passementiers qui verront le prix de leur travail diminuer par suite de la concurrence qui leur sera faite à Saint-Etienne, où des usines seront promptement construites par les fabricants de rubans, heureux de pouvoir produire sur place pour éviter certains frais généraux occasionnés par le transports, la surveillance, le métrage, la paye et le retour des rubans à Saint-Etienne ;*

*Considérant que le Lignon est une des rares richesses naturelles de l'arrondissement d'Yssingeaux, dont la population, tout à la fois industrielle et rurale, serait réduite à la misère par la spoliation de cette richesse, au profit de Saint-Etienne, déjà si favorisée sur le rapport de l'industrie ;*

*Considérant que le gouvernement de la République a, plus que tout autre, le devoir de protéger le faible contre le fort et de veiller scrupuleusement sur les transformations économiques à venir, pour*

*qu'elles ne soient faites que dans l'intérêt de la classe des travailleurs ;*

*Le conseil déclare s'opposer au projet de concession dont s'agit, jusqu'au jour où ladite Société [c'est bien de la Compagnie électrique qu'il s'agit] de la Loire prendra l'engagement formel d'utiliser dans l'arrondissement d'Yssingeaux seul les forces produites par les eaux du Lignon. » Sous condition aussi d'abaisser le prix annoncé de 420 fr., lequel est « supérieur même au prix de revient d'un cheval obtenu par la houille, le gaz ou le pétrole ».*

Saint-Etienne renonce donc. Mais pas pour longtemps. La nouvelle municipalité élue en 1900 (municipalité Lédin) reprend le projet, qui lui semble devoir rentabiliser une dérivation qu'elle trouve trop coûteuse.

Or, sur ce nouveau projet, les personnalités de la Haute-Loire vont diverger d'avis et la majorité du conseil général se divise. Malartre, l'industriel de Dunières, et Binachon, l'industriel de Pont-Salomon, tous deux conseillers généraux, sont acquis au projet. Leurs arguments ont du poids. La ville de Saint-Etienne est riche, elle a intérêt à investir dans l'électricité industrielle et elle a la capacité de le faire. Elle propose un partage équitable de la ressource : 28 % pour la Haute-Loire, et égalité des prix dans les deux départements. Il faut s'équiper rapidement en électricité, car bientôt des barrages sur l'Isère fourniront de l'électricité en abondance et les industries se déplaceront de l'autre côté du Rhône. A ces arguments empiriques, le député et conseiller général Emile Néron-Bancel oppose une ambition quasi maximaliste pour le département. Le Lignon est une ressource dont la Haute-Loire ne doit pas se laisser déposséder. Les financiers qui soutiennent le projet stéphanois soutiendront le projet Haute-Loire. Il suffit de vouloir. Alors que le Lignon est une chance de décentraliser l'industrie vers nos campagnes, pourquoi aider Saint-Etienne à tout attirer à lui ?

A la session de décembre 1900 du conseil général, les points de vue s'affrontent. Les échanges, courtois, sont très vifs. Mais Emile Néron-Bancel est finalement battu.

La victoire de Saint-Etienne et des industriels qu'on pourrait dire frontaliers n'est pourtant qu'une victoire d'étape. Le vote du département est un vote indicatif : le Lignon ne lui appartient pas, mais à ses riverains. Là encore, du temps va passer. C'est seulement en 1904 que l'enquête publique va de nouveau interroger les diverses parties prenantes : conseil général, communes, propriétaires, usines du fil de l'eau, etc.

Entre temps, le conseiller général de Monistrol a changé : c'est Edouard Néron. Emile Néron-Bancel, qui ne s'est pas représenté aux élections législatives de 1902, laissant le champ libre à un affrontement droite/gauche, Michel/Binachon, délaisse aussi en 1902 le conseil général. N'ayant pu l'entraîner dans une politique ambitieuse, il abandonne le terrain. Il va se consacrer au développement de la mutualité dans le département. Edouard lui succède.

### **1904 : le rapport d'Edouard Néron**

Et c'est à Edouard Néron que le conseil général confie le soin du rapport sur l'enquête publique. Le climat a changé. Le projet stéphanois paraît si peu favorable à la Haute-Loire qu'il n'y trouve plus de défenseurs. Malartre et Binachon voient les chiffres : pour Dunières, le projet réserve 25 kilowatts, pour Pont-Salomon, 10, pour Monistrol 100... Sur les 43 communes de l'arrondissement, 13 seulement seraient servies.

Le chiffre global de 28% réservés à la Haute-Loire, bien imprudemment admis en 1900, comment avait-il été calculé ? Sur le nombre de métiers à rubans qui existaient en 1896 : il y en avait alors 4.455 dans l'arrondissement. Or ils sont maintenant au nombre de 9.100, un chiffre qui ne prend même pas en compte les « grandes usines récemment fondées dans notre région : MM. Marcoux à Montfaucon, Forest frères à Saint-Maurice et Yssingeaux, Epitalon à Lapte, etc. ».

Saint-Etienne va même jusqu'à s'octroyer la possibilité de donner le courant gratuitement aux passementiers pauvres de la ville. L'objectif est à l'évidence d'attirer toute la rubanerie, en pleine expansion chez nous, vers la capitale stéphanoise.

D'ailleurs, Saint-Etienne étant l'opérateur direct (est-ce bien légal ? demande Néron), la Compagnie électrique de la Loire est sur les rangs des protestataires, ainsi que la papeterie du Lignon, etc.

Ainsi, à lire entre les lignes, il y a la bonne électricité, celle du Lignon d'en bas, que produit pour Monistrol et ses environs la Compagnie électrique ; et la mauvaise électricité, celle du Lignon d'en haut, que Saint-Etienne veut s'accaparer...

Le rapport Néron, lumineux, précis et ravageur, est adopté par le conseil général à l'unanimité. Mais l'histoire reste à suivre...

## 6.

### La papeterie du Lignon, et son chantre

Le Lignon a décidément la cote en ces années 1900. Au Pont-de-Lignon, on fait couler l'eau très vite pour la muer en énergie. Mais elle reste si pure, au moment de nourrir la Loire à Confolent, que les frères Lumière ont eu l'idée d'y créer une usine, pour communiquer cette pureté des eaux de la rivière aux papiers destinés à la photographie.

Le projet remonte à 1895. Le chantier de construction est en pleine activité en 1899-1900, suscitant problèmes et espoirs.

4 juin 1899 : L'administrateur de la papeterie en construction, M. Vernier, demande l'acquisition d'un terrain le long du ruisseau de Nant. Ce sont des gravières, de valeur insignifiante (2100 m<sup>2</sup> à 60 centimes le mètre). « M. Vernier s'engage du reste à maintenir l'accès et le chemin de Nantet traversant le ruisseau dans un très bon état et à l'améliorer même par la création de ponceaux » La société va construire « une importante usine ».

29 avril 1900 : M. Vernier demande l'autorisation d'établir une canalisation aérienne d'eau et un câble électrique au dessus du chemin de Nantet. C'est faisable, selon l'architecte communal, à condition de faire passer la canalisation d'eau à 4,30 m. au dessus du chemin et le fil électrique à 8 m. En outre, il faudrait demander, « à titre de redevance », à la société « de déplacer l'axe du chemin actuel de Nantet, qui se confond à cet endroit avec le lit du ruisseau, et de le reporter sur la rive gauche dudit ruisseau ; il se confondrait avec le chemin allant de la route nationale à l'ancien bac sur la Loire [*il y a donc eu un bac à Nantet*] ». Le pont qui devrait être construit pour que l'axe du chemin puisse être ainsi déplacé, serait établi par M. Vernier et à ses frais. Le conseil consent à l'autorisation, tout en portant à

4,50 la hauteur de la canalisation d'eau, mais sans mentionner le déplacement du chemin...

9 novembre 1902 : les habitants de Nantet (Mourier, Margnac, Mogier, J. Mourier, A. Mourier, Cheucle) protestent contre les méfaits de la Papeterie. Les acides et résidus qui se déversent dans la Loire empêchent les cultivateurs de mener leurs bestiaux boire à la rivière comme ils le faisaient depuis toujours, à 250 mètres en aval. Ils avaient d'ailleurs souligné ce danger dans l'enquête publique. Ils réclament donc une alimentation en eau par une borne-fontaine, aux frais de la Papeterie. 2<sup>ème</sup> grief : le chemin est dans un état déplorable et même dangereux, par l'usage qu'en fait l'usine : il faudrait construire un ponceau à ses frais. 3<sup>ème</sup> grief : la papeterie déverse ses cendres sur une partie du communal. Sur tous ces points, le conseil municipal reconnaît le bien-fondé des protestations. Le maire s'emploiera à obtenir que la papeterie répare ou compense. Mais il souligne, sur le premier grief, que la police des fleuves revient à l'Etat.

### **Les carrières**

Puis à Pont-de-Lignon il est une industrie infiniment plus ancienne que l'électricité et la papeterie : les carrières. Les archives municipales ne contiennent que quelques échos de leur exploitation. Elles n'en sont que plus précieuses pour nous.

26 janvier 1902 : Jean-Marie Varenne, du Pont-de-Lignon, demande à louer pour dix ans un communal appartenant aux habitants de Nantet. Ce communal « est en nature de déchets de pierres provenant des carrières. » Le conseil décide de demander à Varenne ce qu'il veut en faire. Le 23 février, les habitants de Nantet se disent opposés au projet (qui demeure obscur pour nous).

En novembre de la même année, c'est un autre concessionnaire dont il s'agit, M. Milamant, qui est en conflit avec les habitants de Nantet, à propos de son utilisation du communal en amont du « pont de pierre ». Là encore le maire jouera les conciliateurs .

### **Pierre du Velay et Pont-de-Lignon**

*Par chance, un jeune talent d'observation et d'expression nous restitue ce lieu à la fois sauvage et chargé d'humanité qu'est donc Pont-de-Lignon. La Haute-Loire publie le 29 mars 1900 un long article intitulé « Pont de Lignon ». Il est signé Pierre du Velay, pseudonyme sans doute de Pierre Perrin, alors âgé de vingt ans. C'est un beau texte qui mérite d'être sauvé de l'oubli. Son auteur commence en citant quelques vers d'Hippolyte de Chabron.*

« Je pourrais sur ces lieux conter plus d'une histoire.  
 « Ils servaient autrefois de retraite aux brigands ,  
 « Qui pouvaient , impunis, détrousser les passants.  
 « Et de nos jours encore, dans cette étroite enceinte,  
 « Le voyageur, la nuit, ne passe qu'avec crainte. »

« Il est certain que les gorges profondes. les cavernes des bords du Lignon devaient se prêter merveilleusement au *gentil commerce* des vide-gousset d'antan.

« Rien de plus sauvage que ces rochers escarpés affectant la forme de châteaux crénelés ou s'élançant droit vers le ciel, en murailles de plus de cent mètres de hauteur. Comme végétation, quelques pins rabougris et quelques genêts s'accrochant aux roches. Du fond du ravin, monte, sans jamais faiblir, le sourd grondement du Lignon, torrent plus que rivière.

« Parfois, l'œil jouit d'une échappée sur le val de Loire : dans la petite plaine, le fleuve se courbe et s'étale après avoir absorbé le Lignon. Plus loin s'allonge la gare et s'échelonnent les pittoresques maisons du village de Confolent. Enfin, comme rideau de fond, la Madeleine, avec ses nombreux villages accrochés à ses flancs ensoleillés.

« Pendant longtemps, Pont-de-Lignon fut un pauvre et triste hameau perdu dans ce ravin. Son existence date du jour où une route fut tracée de Lyon au Puy, en passant par Yssingeaux. Cette voie de terre jouit autrefois d'une importance considérable. Les vieillards se souviennent encore du mouvement des voitures de poste, des charrettes et pesants convois allant et venant de jour et de nuit. A ce moment, Pont de Lignon fut la halte obligée de tous les voituriers. Ceux qui venaient de Saint-Etienne prenaient là des renforts pour « grimper », le mot est exact, leur chargement à Saint-Maurice. Ceux qui venaient du Puy étaient astreints au même tribut pour monter à Monistrol. Pont de Lignon connut de beaux jours. La construction du chemin de fer mit fin à cette prospérité. Le lendemain fut triste. Inutiles les grandes remises et déserts les nombreux cabarets. C'était la ruine et, comme conséquence, la désertion du village.

« L'ouverture d'inépuisables carrières sur le flanc de la montagne qui domine le pont, semble redonner un peu de vie à la localité. A nouveau retentirent les claquements des fouets et les jurons de la gent charretière. Saint-Etienne y a puisé des millions de mètres cubes de pierres ; les ponts et chaussées, le chemin de fer s'y approvisionnent. La poudre y parle tous les jours, les coups de masse des «bijoutiers » réveillent sans cesse les échos du ravin; de temps à

autre des glissements se produisent et des centaines de mètres cubes de débris de pierres descendant, avec un bruit de tonnerre, au-devant des casseurs, qui, sans se déranger, regardent venir l'avalanche... »

*(Mais la construction d'une papeterie industrielle, pour le papier photographique, va donner plus de vie encore à ce site pittoresque ; Pierre du Velay nous en fait visiter le chantier et découvrir l'enjeu :)*

« Au milieu de ce mouvement fébrile, M. Vernier, directeur, ayant l'œil à tout, également expert dans l'art de commander et dans celui d'exécuter, sait aussi accueillir et mettre à l'aise le visiteur bénévole et quelque peu ahuri qui s'aventure dans l'enfer bruyant et boueux de sa colossale construction.

« Sous peu la ruche sera achevée et un essaim de 200 personnes environ, hommes, femmes et enfants, viendra, sous la direction de contremaîtres expérimentés, fabriquer le joli papier uni, fin, limpide, que se disputeront les professionnels et les amateurs du « Ne bougeons plus », qui sont, eux, les gens les plus remuants du monde.

« D'où viendront ces ouvriers ? Il suffit de jeter un oeil sur les environs de Pont-de-Lignon pour comprendre de quelle importance est, pour la région, la création d'un pareil établissement. Les métiers à ruban, la culture, les carrières n'occupent pas tout le monde, puisqu'on voit des quantités de gens émigrer vers Firminy ou Saint-Etienne. Comment comprendre cette opinion de gens timorés : « Ils ne trouveront pas d'ouvriers » ? Comment comprendre encore l'indolence des habitants du lieu, qui, voyant à leur portes s'élever cette grande usine, ne songent pas à bâtir des logements pour les ouvriers de la construction et plus tard pour les ouvriers de l'usine ? Mystère et routine. « Il faut voir. »

« En attendant, l'occasion échappe. Les spéculateurs viendront et les indigènes, bernés et vaincus, n'auront pour toute consolation qu'à gémir sur les difficultés du temps présent. Ils ne comprennent pas encore bien, dans nos montagnes, qu'à notre époque il faut se décider vite et agir de même, l'occasion ayant de moins en moins de cheveux.

« Voilà Pont de Lignon actuellement. Il vaut une visite. La Loire, le Lignon, les carrières, les gorges, le barrage, l'usine, voilà de quoi tenter le touriste. Pour tout visiter, point n'est besoin de beaucoup de temps ni de grandes fatigues. Tout se touche : en trois heures on peut tout voir, au pas de promenade ; après quoi, si le grand air et le mouvement ont ouvert l'appétit, il sera prudent de monter jusqu'à Monistrol sur Loire, pour trouver fine cuisine et bon gîte. »

ILLUSTRATION

carte postale Lumière

*Pont-de-Lignon : l'usine Lumière.*

*La vue est prise depuis la vallée de la Loire, en amont du pont suspendu. On remarque les chaillis des vignes au dessus de Nantet.*

**7.  
Postes, télégrammes, téléphones**

**La seconde boite aux lettres, et la troisième**

C'est une question d'éclairage électrique qui nous amène à la poste, alors rue du général de Chabron (plus tard bureau des Indirectes, puis des Douanes).

Le 4 octobre 1896, Mme Payot, directrice du bureau, a demandé que l'on place un bec électrique (l'expression rappelle encore le bec de gaz) au dessus de la boite aux lettres. Le conseil refuse, car il s'avise qu'il y a une ampoule électrique au fond de la rue de l'Herbret, sur l'autre façade de la maison de la poste : et il demande à l'administration des postes d'y placer une seconde boite, laquelle : « serait ainsi très bien éclairée ».

Mme Payot répond bientôt que le règlement s'y oppose : sur l'Herbret, ce n'est pas une façade du bureau, mais de l'immeuble occupé par les appartements particuliers de la directrice. Subtile distinction. Le conseil, qui a découvert l'utilité d'une seconde boite, demande alors qu'elle soit placée devant la mairie, à la condition que l'indemnité à donner au facteur ne dépasse pas 15 à 20 francs par an.

Le 6 décembre 1896, longues discussions sur la seconde boite. Le conseil donne mandat au maire d'en choisir lui-même l'emplacement, mais, cédant finalement aux prières de Mme Payot, il vote une ampoule électrique au dessus de la boite du bureau de poste.

La semaine suivante, le maire informe le conseil de son choix : la seconde boite aux lettres sera placée contre le mur de l'église, côté de la Grande Rue, sous la lampe électrique qui s'y trouve (la boite y est restée, pas l'ampoule). Coût : 31 francs pour l'installation, et la commune assurera l'entretien. Ce qui semble signifier que l'administration n'a pas exigé d'indemnité pour la levée.

Le résultat est que les levées de cette boite de l'église sont très irrégulièrement faites. En avril 1897, Mme Payot tente de rassurer le conseil : elle étudie les levées de la « boite supplémentaire ». Sept mois plus tard, au conseil du 14 novembre 1897, M. Pitaval proteste

vivement. Il souhaiterait trois levées : 8 h. 30, 3 h. et 8 h. du soir. Le maire répond que l'administration demanderait 100 fr. pour ce service, ce qui est hors de proportion avec les finances de la commune. Il promet de lier cette question avec celle du transport des dépêches, dont l'adjudicataire pourrait être chargé du soin des levées de l'église.

9 novembre 1902 : il faudrait une autre boite aux lettres sur le Grand Chemin, à proximité du bureau de tabac de Joseph Cuerq. La commune s'engage à payer les frais d'installation et l'indemnité du facteur pour cette levée supplémentaire (60 fr. environ par an).

#### **... et un second facteur**

19 février 1899 : la distribution du courrier ne peut plus être normalement assurée, par un seul facteur. Le courrier n'arrive au Monteil qu'à la fin de la matinée ! On réclame de l'administration un second facteur.

7 mai 1899 : Emile Néron-Bancel a donné communication du refus du sous-secrétaire d'Etat aux postes, à qui il avait transmis le vœu de la commune.

22 juin 1902 : on réclame toujours un second facteur. Les commerçants de Brunelles, du Grand Chemin, de la route Nationale et du Monteil se plaignent que le courrier du matin est distribué très tard. Las des refus de l'administration, le conseil demande à l'administration de faire effectuer le service de ces quartiers par un auxiliaire, qui sera payé par la commune. En novembre, l'affaire se précise : il en coûtera 100 fr. Le Conseil s'y résigne, en émettant le vœu (pieux) que l'administration veuille bien plus tard supporter ces charges ».

*A défaut de distribution rapide, on pourrait se servir au bureau de poste : en mai 1899, demande à l'administration des postes de permettre l'installation de « boites aux lettres dont chaque titulaire aurait la clé et dans lesquelles les correspondances seraient disposées dès leur réception, moyennant un prix inférieur à celui réclamé actuellement, douze francs par exemple. » C'est le début des « boites postales »...*

#### **Le bureau trop exigu**

1904, septembre : la poste est trop exiguë, elle ne peut recevoir que 3 ou 4 personnes. Les conversations téléphoniques sont entendues par tous ceux qui se trouvent là..

Le directeur départemental répond que « le propriétaire de l'immeuble de la poste [*le juge de paix Moret*] refuse de faire installer à ses frais une deuxième boite destinée aux imprimés et aux

prospectus ; mais il consentirait à l'accomplissement, aux frais de la municipalité, des travaux nécessaires (percement du gros mur et déplacement de l'appareil télégraphique). Le conseil accepte.

Le propriétaire s'oppose aussi à l agrandissement de la salle de la poste. Il faudra attendre l expiration du bail pour y songer : il reste dix ans à courir.. 1914 !)

### **Les dépêches télégraphiques**

En 1898, l adjudicataire du télégraphe, c'est la Poste. En effet, alors qu'en 1894 on évoquait un bureau télégraphique privé, l administration a pris le service en charge. Le 12 juin 1898, le conseil est saisi du problème du tarif de la livraison des dépêches. La distribution des télégrammes en ville ne coûte rien aux particuliers, c'est la commune qui paie au facteur du télégraphe la somme de 10 centimes par dépêche portée. Mais à la campagne, le destinataire paye 50 centimes pour le premier kilomètre, 30 pour chaque kilomètre de plus. Le maire propose de porter au budget une somme de 250 fr., somme fixe qui sera allouée au facteur du télégraphe, à charge de porter gratuitement les dépêches sur toute l étendue de la commune. La somme sera prise sur l inépuisable legs Néron.

### **Le téléphone**

6 août 1899 : première mention du téléphone ! Le conseil reçoit communication de deux projets. Le premier, présenté par le maire, émane de l Union des chambres syndicales de la Loire, qui envisage un réseau englobant une partie de la Haute-Loire, dont Monistrol. Coût du réseau : 500.000 francs, à couvrir par un emprunt. Les communes concernées apporteraient leur garantie à l emprunt (200 fr. environ par commune). Emile Néron-Bancel informe alors que le sous secrétaire d Etat aux Postes a saisi d un projet de réseau départemental le conseil général de la Haute-Loire, qui en décidera en août. La sagesse commande d attendre, mais le conseil émet le vœu « que Monistrol soit doté du téléphone ».

26 novembre 1899 : on adhère au réseau départemental. Il en coûtera 426 fr. à la commune.

7 octobre 1900 : la directrice des postes fait valoir que le service gratuit des télégrammes, à l intérieur de la commune, a beaucoup augmenté depuis la création des papeteries du Lignon. Elle demande que son indemnité forfaitaire de 250 francs soit portée à 300. Le conseil lui fait droit. « Toutefois cette décision pourra être modifiée le jour où le téléphone reliera le bureau du télégraphe de Monistrol avec l usine de Pont de Lignon ».

Les premiers coups de téléphone seront donnés au printemps 1902.

*Le bureau de poste,  
rue de Chabron,  
au rez-de-chaussée  
de la maison du  
Général.*

*Il y restera jusque  
vers 1936.*

*On voit bien  
la forme des  
premières lampes  
électriques.*

**8.****Les transports****L'affaire du train postal**

1<sup>er</sup> novembre 1896 : le Conseil émet le vœu que le train de 10h et demie, vers Saint-Etienne soit « postal » à Monistrol. 13 décembre 1896 : c'est gagné ! Unanimes remerciements au député Emile Néron-Bancel pour ses démarches auprès du ministre des postes. 11 avril 1897 : Mme Payot fait savoir que, sur sa demande, l'administration a décidé que le train de 10 h. 10 vers le Puy serait postal, comme l'est déjà celui de 10 et demie vers Saint-Etienne.

Mais un train postal peut en cacher un autre...ou plutôt une voiture postale. 15 août 1897 : le conseil soutient un vœu de Sainte-Sigolène. Puisque les trains de 10 heures sont devenus « postaux », le courrier devrait quitter Sainte-Sigolène à 8h et demie, afin de rejoindre à temps Monistrol pour prendre ces trains. De même, à l'arrivée du train de 2 h. 23, le courrier devrait pouvoir monter à Sainte-Sigolène pour une seconde distribution, à 5 h. du soir. Tous ces services se feraient en voiture. Le conseil approuve, ajoutant cette remarque notable : « Il y a intérêt à resserrer et à étendre les relations entre les deux communes ». 14 novembre 1897 : vœu que le train de 2 h. et demie venant de Saint-Etienne apporte les dépêches, pour Monistrol et Sainte-Sigolène.

**Réclamations contre le PLM**

Mais les trains transportent aussi des touristes, des « prend-l'air ».

15 mai 1898 : vœu adressé à la compagnie du PLM pour qu'elle prolonge jusqu'à Bas-Monistrol le service des « trains supplémentaires organisés pendant l'été » vers Aurec. Le PLM refuse tout net (10 juillet 1898).

Presque en même temps, circule une pétition dont l'objet est beaucoup plus général. Elle est lue au conseil le 21 juillet 1898, et il y adhère aussitôt :

*« Les populations du Chambon, de la Ricamarie, de Firminy, de Semène, du Pertuiset, d'Aurec, de Bas-Monistrol, jusqu'au Puy, ont vu avec un profond regret la Compagnie PLM retarder encore le train du*

*soir sur la ligne du Puy. Les démarches faites auprès de la Compagnie, par les conseils municipaux des localités intéressées, le conseil général de la Loire, la chambre de commerce (...) sont restées infructueuses. En y ajoutant le nouveau retard, on voit que depuis quelques années, ce train a été reculé de près d'une heure.*

*Cette mesure lèse sérieusement les intérêts des régions desservies par le chemin de fer. Les propriétés des bords de la Loire ne se louent guère plus, et les hôtels riverains qui ne peuvent vivre que pendant la saison d'été ont vu leur clientèle diminuer considérablement. Il est en effet impossible dorénavant de pouvoir arriver au delà de Firminy avant la nuit, et comme il n'y a aucun train entre une et sept heures, les baigneurs, locataires de maisons de campagne, se dirigent de préférence dans la direction de Saint-Just et Andrezieux, qui est beaucoup mieux desservie. Les familles qui veulent faire suivre à leurs enfants les cours du lycée de Saint-Etienne, de l'Ecole Professionnelle ou d'autres écoles, ont dû y renoncer. Les classes finissent généralement vers quatre heures et demie, et les enfants devraient attendre pendant deux heures, sans surveillance, le départ d'un train.*

*Depuis quelques années, d'importantes usines se sont créées dans notre région. A Saint-Paul en Cornillon, tissage mécanique de rubans Genthon ; à Semène, tissage mécanique de velours Peyrieux ; à Aurec, tissage mécanique de rubans Bélinac, fabrique de papier, malterie Bouvard ; à Bas-Monistrol plusieurs usines de serrurerie et de tissage mécanique ; à Pont-de-Lignon, tissage mécanique de rubans Forest ; à Retournac, moulinage Descours, etc. Toutes ces industries ne peuvent se développer qu'avec un service de train leur rendant les communications fréquentes entre Saint-Etienne et le Puy. Il semblerait que la compagnie PLM prend à tâche d'entraver leur développement.*

*Le seul examen de l'horaire ne démontre que trop la véracité de ce que nous avançons. En effet, il n'y a que trois trains par jour dans chacune des directions Saint-Etienne et Le Puy, et de Saint-Etienne au Puy, à partir du train de midi 43, jusqu'à 6 h. 23, il n'y a plus aucune communication.*

*La marche des trains elle-même est ralentie considérablement. Ainsi pour le parcours de Saint-Etienne à Aurec, de 25 kilomètres, sur 1 heure 28 de trajet, il y a un tiers d'arrêt, exactement 25 minutes, sans compter les retards qui se renouvellent quotidiennement. Cela fait une moyenne de 21/22 kilomètres à l'heure. Nous doutons qu'il y ait une ligne en France où les trains circulent avec cette lenteur.*

*Cependant, la Compagnie avait laissé espérer, tout récemment encore, à une délégation composée de Monsieur le maire de St-Etienne, des conseillers municipaux et d'usiniers du Pertuiset, de Semène, d'Aurec, et des négociants de St-Etienne, que le train du soir pourrait être avancé ou qu'un train supplémentaire serait créé. Il est bien regrettable qu'il n'en ait pas été ainsi.*

*Cette situation est absolument intolérable et ne peut durer plus longtemps. Il faut de toute nécessité que la Compagnie, pour donner satisfaction à tout le monde, crée immédiatement un nouveau train de St-Etienne au Puy, partant entre 5 et 6 heures environ du soir, pour revenir le lendemain du Puy, entre 7 à 8 heures. »*

18 novembre 1900. Les mois passent, le PLM fait la sourde oreille. Le conseil renouvelle ses réclamations. Il demande l'appui du député, Emile Néron-Bancel, du sénateur Charles Dupuy, et du président du nouveau syndicat d'initiative du Velay.

### Le train de 4 heures 28

11 août 1901 Le Syndicat d'initiative du Velay s'est intéressé aux horaires des trains. [C'est bien le moins, sachant qu'il va venir à Monistrol faire la fête dans quelques jours.] Il fait diverses propositions et pour convaincre le PLM, il demande leur appui aux municipalités. Le Conseil adhère volontiers.

Il en profite pour ajouter sa pétition propre sur le problème du train de 4 h. 28. Mais cette fois l'argumentaire est précis, technique, imparable.

*« Il existe un train partant de Saint-Etienne (Châteaucreux) à 4 heures 28 du soir, et s'arrêtant à Aurec à 5h. 40. Ce train stationne dans cette gare de 5h 40 à 6h 46, soit exactement une heure six minutes. Le trajet aller-retour entre Aurec et Pont-de-Lignon, dont la gare possède une plaque tournante et un château d'eau, est exactement d'une heure 2 minutes. Par conséquent rien ne s'oppose à ce que la compagnie PLM (...) ne prolonge quotidiennement le train en question jusqu'à Pont-de-Lignon. »*

Pour faire bonne mesure, une seconde réclamation, nouvelle celle-ci, s'ajoute à la première :

*« Considérant que le trafic de marchandises à la gare de Bas-Monistrol s'est considérablement accru au cours de ces dernières années, ce qui occasionne une gêne réelle aux négociants de Bas et de Monistrol; que l'encombrement existant déjà par suite des nombreuses expéditions ou réceptions des liquoristes, marchands de vin, fabricants de serrures et de rubans, des marchands de bois, de paille, de charbon, etc., etc., ne fera que s'accroître par la création à bref délai d'une usine de rubans aux portes de Bas (...) et aussi par l'exécution des travaux du Lignon, qui exigeront l'emploi quotidien d'une quantité considérable de charpente, dont les arrivages auront lieu par ladite gare pour tous les travaux de la section de Monistrol » ; pour tous ces motifs, il faut agrandir le quai court, établir une « voie 8 », deux plaques, une voie de débord pour le charbon et la chaux, et*

« augmenter le personnel absolument insuffisant, dont le zèle et le dévouement est hautement apprécié de tous ».

24 novembre 1901 : le conseil est informé d'une pétition signée de 91 protestataires, qui sont les négociants ou industriels victimes de l'obstination du PLM. La pétition reprend quasi *verbatim* la délibération municipale, mais à l'évidence le conseil ne tient pas rigueur de ce plagiat. On en profite au contraire pour enfoncer le clou, en dressant un tableau économique de Monistrol, établi par la commission des travaux. Ce travail est précieux pour nous. On le lira en annexe.

*Les questions de transport sont lancinantes. Ainsi, le 17 mai 1896, le conseil donne un avis défavorable à l'extension du ressort du tribunal des prud'hommes du canton de Saint-Didier aux communes de Monistrol, les Villettes, la Chapelle, Sainte-Sigolène et Saint-Maurice. Le sous-préfet demande que la commune motive son avis. Réponse : « Il est beaucoup plus commode et beaucoup plus économique pour les ouvriers de Monistrol (...) de se rendre à Saint-Etienne par chemin de fer que d'aller à Saint-Didier, qui n'est relié à Monistrol ni par chemin de fer ni par un service de voitures. » (15 août 1897)*

### Projets de tramway

6 août 1899 : Louis Petiot, entrepreneur de transports à Monistrol, projette d'« établir un tramway à traction animale ou mécanique, ou un service d'automobiles, à l'usage des voyageurs et des marchandises, entre Monistrol et la gare ». Le maire fait observer que l'autorisation est du ressort du conseil général (à cause de la route), et le conseil émet le « vœu qu'il puisse organiser ce service qui sera très utile à la population ». On en profite pour réclamer que le conseil général répare la route de la gare, « dont l'état d'entretien laisse actuellement beaucoup à désirer ».

Un autre projet est aussi porté à la connaissance du conseil : un tramway entre Monistrol et Saint-Etienne le Clapier (par Saint-Didier, Pont-Salomon, Saint-Ferréol, Firminy, Roche-la-Molière). Ce projet grandiose paraît recevoir moins d'encouragements. On en donne acte à M. Pierre Ruban, ingénieur à Saint-Etienne.

1908 : on adresse un vœu au conseil général en faveur du projet de tramway électrique qu'ont présenté des ingénieurs parisiens. Le trajet irait de Saint-Didier à la gare de Bas, en passant par Sainte-Sigolène et Monistrol.

Le bourg est le centre de toutes les activités. Il connaît une animation que nous avons peine à imaginer. Le stationnement est déjà un problème.

Rue Chaussade, M. Rascle demande qu'il soit interdit sur la petite place devant sa maison, sauf les dimanches et jours de marchés. Le conseil refuse. Les personnes étrangères à Monistrol doivent pouvoir stationner en tout temps, mais les voisins ne peuvent y stationner leurs voitures de façon permanente. (4 octobre 1896)

### **Les premiers vélocipèdes et voitures automobiles**

Quittons les délibérations municipales, pour aller trouver dans un registre de l'administration fiscale la trace des premières bicyclettes et des premières automobiles à Monistrol. Depuis longtemps l'on prélève une taxe sur les véhicules hippomobiles. Le fisc suit le progrès pas à pas, et bientôt, par application de la loi du 28 avril 1893, apparaît une colonne « vélocipèdes ». Une sous-colonne « automobile » est ajoutée pour la première fois à la rubrique « voitures » au deuxième trimestre de 1898.

Il y a cent ans exactement, à la fin de 1899, il y avait 4 vélocipèdes dans la commune de Monistrol, et 2 à Sainte-Sigolène. Le canton était plutôt en retard, puisqu'à la même époque, on en comptait 50 à Yssingeaux, 27 à Saint-Didier, 12 à Tence, 8 à Tence, 8 à Dunières, 10 à Aurec, etc. En remontant les registres dans temps, on s'aperçoit que le premier vélocipède acheté et déclaré à Monistrol l'a été au troisième trimestre 1894... On ne connaît pas le nom du propriétaire.

Quant aux voitures automobiles, la première est enregistrée au Puy en 1898, Yssingeaux en a une au troisième trimestre 1899. Les rôles manquent pour dater la première auto de Monistrol, même si une photo trop pâlie pour être reproduite ici nous la montre, sortant de la propriété Limousin, poussée par le colonel Blanc de Mans...

## 9. Routes et chemins

### **Le tourisme, une idée neuve**

10 septembre 1899. Le tourisme ! Un « syndicat d'initiative du Velay », premier du genre, vient de se constituer. « Il se propose de faire connaître aux étrangers, au moyen d'une large publicité, le département de la Haute-Loire, et d'y attirer des touristes ». [Charles Dupuy est son président d'honneur.] On vote une subvention de 50 fr.

### **Par où passera la route d'Aurec ?**

Même les routes se modernisent. On ne parle pas encore de voitures automobiles, mais les bicyclettes sont déjà les « petites reines ».

Le grand projet de ces années-là, c'est le chemin d'Aurec. L'affaire se présente en deux temps. Premier temps : construction du chemin jusqu'au pont de Tranchard, limite communale. Second temps : choix de l'itinéraire à partir de ce pont : ira-t-on à Aurec par la Chapelle (thèse de la Chapelle bien sûr mais aussi des Ponts et chaussées) ou par les Brouillis et la descente vers la Loire (thèse de Monistrol) ? Monistroliens et Aurécois vont assez longtemps connaître les affres de l'incertitude.

### **De Brunelles au pont de Tranchard**

Reprendons d'abord les délibérations qui concernent la première tranche. Il s'agit d'un tracé nouveau, moderne même, en ce qu'il évite la traversée des villages, de façon à obtenir une pente continue. Les anciens chemins de la Chapelle passait à travers Beaux et le Tranchard, ou encore par Martinas et Antonianes.

8 mars 1896 : l'enquête publique vient d'avoir lieu. Le seul point de difficulté est justement l'amorce du tracé au delà du pont de Tranchard. Le conseil demande à l'administration de faire de nouvelles études, pour que le chemin prenne la direction du Brouillis (vers la Loire) et non celle de Maisonny (vers la Chapelle).

24 mai 1896 : bonne nouvelle ! Les 3 km 700 de chemin jusqu'à la limite de la commune coûteront moins cher que prévu. L'emprunt nécessaire peut être réduit de 8.200 à 2.400 francs. Le prêteur est la

Caisse nationale des retraites pour la vieillesse (c'est ainsi qu'elle se fait des revenus réguliers). Le taux est de 3,63%, pour une durée de trente ans (les dévaluations qui interviendront pendant ces trente ans ne seront guère favorables aux intérêts des retraités – mais ceci est une autre histoire !)

8 décembre 1896 : une question reste pendante : la maison Bruyère, à Brunelles. M. Monnier demande qu'elle soit expropriée en entier, ce qui donnerait plus d'espace à l'ouverture du chemin. D'accord en principe, mais on en reparlera.

Des tractations ont dû avoir lieu, sans conclusion. Du coup, le 14 février 1897, la commune se contente d'offrir 2.000 fr. à Mlle Virginie Bruyère, pour l'expropriation d'une « partie de sa maison ». Le 14 mars, on constate que Mlle Bruyère refuse l'offre et réclame 12.000 fr. pour le tout. On finit par acheter la moitié pour 4.500. Mais en août, il faut se rendre à l'évidence : c'est tout l'immeuble Bruyère qu'il faut acquérir, afin que le chemin d'Aurec demeure accessible aux habitants de Brunelles (*c'est là que sera pratiqué la petite montée en S qui, du niveau du ruisseau, rattrape la route*) ; sinon il serait surélevé de 60 cm et ne serait plus accessible. Le conseil autorise de traiter à 4.500 fr., comme la première parcelle. La famille argumente que la cession de cette seconde parcelle entraîne la reconstruction totale de leur immeuble. Six mois plus tard, le 5 septembre, le conseil est informé que la famille consent 6.500. Le conseil propose 6.000. La séance est suspendue, pendant que le maire traite avec un représentant de la famille, qui finit par accepter. Mais, quinze jours plus tard, le 21 septembre, on voit que ce n'est pas tout à fait fini. Une parcelle de terrain devrait être encore être acquise aux Bruyère pour faciliter l'accès au chemin d'Aurec. La famille en demande 500 fr. Le maire se sent-il coupable de n'avoir pas su traiter cette acquisition avec la première ? En tout cas, il informe le conseil qu'il est prêt à la payer sur ses deniers personnels. Le 14 novembre, Emile Néron Bancel annonce qu'il participera pour la moitié des 500 fr.

### **Et au delà : la route de la Loire**

Mais après le pont de Tranchard ? Le 2 août 1896, le maire obtient du conseil de voter une somme de 1.200 francs pour payer les études du chemin d'Aurec par les Brouilllis et les bords de Loire. L'enjeu est important.

*« Cette création, réclamée depuis fort longtemps par notre population, serait extrêmement utile, d'abord à l'agglomération même de Monistrol, par l'affluence d'étrangers qu'elle amènerait fatidiquement pendant la belle saison, et par les services qu'elle rendrait chaque jour à ses industries locales ; ensuite et surtout à l'ensemble*

*de notre commune qui est essentiellement agricole. Le marché de Firminy, en effet, qui n'est actuellement accessible qu'à quelques cultivateurs privilégiés de la commune, le deviendrait à tous et en tous temps par la construction d'une route à peu près plane (sic !) reliant Monistrol et Firminy. De là une plus-value pour leurs récoltes, grâce à la facilité qu'ils auraient d'écouler leurs denrées à des prix plus rémunérateurs. De plus, il est à peu près certain que ces mêmes cultivateurs utiliseraient leur retour en amenant leur petite provision de charbon, qu'ils se procureraient sur place aux plus bas prix. »*

Mais Monistrol doit toujours se battre contre l'administration supérieure, nullement ralliée à sa solution. Le 13 juillet 1897, il faut prendre acte que le conseil général a adopté le classement du « chemin de Grande Communication n°46, de Monistrol à Aurec par la Chapelle d'Aurec », d'une largeur de 6 m. entre les fossés... On en reparlera !

8 octobre 1899 : on en vient au faire et au prendre sur le reste de la route d'Aurec. Une lettre de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, M. Monnet, expose très clairement la situation.

Techniquement, la route que souhaite Monistrol serait superbe. Exposée au midi, une pente variant entre 1,2 et 3%, avec un seul tronçon d'un kilomètre où elle atteindra 4 ½%. Un rêve de cycliste !

La route par La Chapelle d'Aurec aurait coûté 74.500, dont 16.800 sur le territoire de Monistrol, 50.700 sur celui de la Chapelle, 7.000 sur celui d'Aurec. Elle aurait été exécutée comme chemin vicinal, dont le financement est tripartite : commune, département, Etat. Pour Monistrol, la charge aurait été de 5.300 fr., celle du département, de 18.700.

La route par la vallée de la Loire est beaucoup plus chère : 130.000 francs. Mais surtout elle pose un délicat problème de répartition du financement.

L'itinéraire direct, auquel tient Monistrol et dont La Chapelle ne veut à aucun prix, oblige à réaliser le passage sur la commune de La Chapelle en chemin départemental (grande communication), ce qui permet de se passer de l'avis et du concours de la commune brimée.

En principe un chemin de grande communication se fait à frais partagés entre le département et l'Etat. Du coup la charge du département serait portée à 73.300. Il est hors de question que le département envisage une telle dépense.

On sait qu'Aurec ne pourra pas contribuer davantage. Il faut donc que Monistrol mette quelque chose au pot. Le maire a parlé de 30.000 francs. C'est insuffisant : « Je ne pourrai pas me charger de faire passer l'affaire au conseil général. (...) Je vous ai indiqué le chiffre de 40.000 comme un minimum. Si vous vous engagez à verser cette somme dans la caisse du département, la part de dépense à la

*charge de ce dernier sera encore de 33.000 francs, c'est-à-dire de près du double de ce qu'elle aurait été avec le tracé par La Chapelle. »*

*L'importance de la part de l'Etat amènera celui-ci à étaler la dépense sur plusieurs exercices. Comme l'exercice 1900 verra la réalisation de la route de Pont-Salomon à Aurec, il faut repousser à 1902 le début des travaux sur la route de Tranchard à Aurec. Les travaux seraient achevés en 1909. Mais si la commune se résout à verser 60.000, chiffre qui lui a toujours été demandé, l'affaire pourrait être bouclée en 1905.*

Il faut donc trouver 40.000 francs, 10.000 de plus que prévu. Le maire expose qu'il s'est alors tourné vers Aurec. Il lui a écrit le 23 septembre. Le Conseil municipal d'Aurec, réuni dès le 2 octobre, a déclaré ne pouvoir faire davantage que ce qu'il avait déjà voté, soit 9.000 francs. C'est tout de même 2.000 de plus que ce que lui aurait coûté l'itinéraire par La Chapelle.

### **La route d'Aurec, ou la corne d'abondance**

Edouard Néron propose donc de voter un crédit de 31.000 francs. Il développe l'argumentation déjà présentée en 1896 :

*« J'estime que la création de ce chemin sera pour Monistrol une cause de grande prospérité. (...) La ville et la campagne y sont également intéressées. La ville par l'affluence des étrangers, certainement très grande, qu'elle amènera de Saint-Etienne et de Firminy, pendant la belle saison. La campagne, par la facilité qu'elle donnera à nos agriculteurs d'écouler sur un marché important ceux de leurs produits qui ne sont pas, sur le nôtre, l'objet de transactions normales et fréquentes, c'est-à-dire la pomme de terre, la paille et le foin. Etant données les pentes si raides et si pénibles de la route nationale 88 entre Monistrol et Firminy, ils sont peu nombreux ceux de nos cultivateurs qui peuvent se rendre facilement sur ce marché ; la route de la Loire construite, la plupart pourront se rendre dans la ville voisine, sûrs d'y écouler ces produits et d'apporter au retour une petite provision de charbon, faite aux prix les plus bas.*

*Mais, dira-t-on, précisément, l'établissement de cette route, en favorisant à nos cultivateurs l'accès de Firminy, ne causera-t-il pas un tort sérieux à nos propres marchés ? Messieurs, je crois cette crainte chimérique. Seules les grosses denrées qui n'ont pas ours sur notre marché seront, comme habituellement, conduites à Firminy. Quant aux autres produits agricoles, nos propriétaires et fermiers continueront à les amener sur notre marché, et cela pour plusieurs raisons. D'abord, parce que dans notre commune la propriété étant assez morcelée, l'étendue des exploitations n'est pas très considérable ; par suite, les produits récoltés pendant les huit jours s'écoulant dans l'intervalle de deux marchés, ne sont pas suffisamment importants pour nécessiter un voyage à Firminy toutes*

*les semaines. Puis, les acheteurs étrangers à notre localité, coquetiers et marchands de bestiaux, qui viennent actuellement chez nous avec de mauvaises routes, s'y rendront plus facilement encore lorsqu'ils pourront se servir d'un chemin excellent. Enfin il faut tenir de la considération suivante : notre marché n'est pas isolé ; il est pour ainsi dire lié à celui d'Yssingeaux, qui a lieu tous les jeudis ; c'est à leur retour du chef-lieu d'arrondissement que coquetiers [qui viennent sur les marchés acheter les œufs des campagnes pour les villes] et marchands de bestiaux s'arrêtent le vendredi à Monistrol pour y compléter leurs provisions. La nouvelle route créée, ils continueront comme par le passé à monter à Yssingeaux le jeudi et à s'arrêter à Monistrol le vendredi. (...) »*

Autre considération : la « 88 bis », en construction dans la vallée de la Loire. Elle est livrée à la circulation entre Le Puy et Chamalières. Une dispute entre Retournac et Retournaguet a suspendu les travaux, mais ils reprendront. La route atteindra bientôt Beauzac. « *A partir de Beauzac, serait-il téméraire de penser que l'administration des ponts et chaussées, si un bon chemin existait entre Monistrol et Aurec, serait tentée de prolonger par Monistrol cette route nationale ? Et si, en mettant pour nous les choses au pire, cette route devait être continuée par la rive gauche de la Loire, c'est-à-dire en empruntant le territoire de Bas, n'y aurait-il pas pour nous un intérêt de premier ordre à posséder une voie plus courte que l'autre, bien que tout aussi bonne, nous reliant à Firminy et à Saint-Etienne ? La réponse à cette question ne me paraît pas douteuse. »*

Il n'y a pas de discussion. On passe au vote, au scrutin secret pour sauvegarder l'entièvre liberté des conseillers : 15 voix pour, 3 voix contre.

### La traversée d'Aurec

8 février 1900 : nouveau et désagréable rebondissement. L'ingénieur a remarqué que la délibération d'Aurec relative à sa contribution portait une condition : que la route aboutisse place de l'église. Or le tracé n'avait été prévu que jusqu'à l'entrée du bourg. Il y a donc 452 mètres de plus, coûtant 10.500 francs de plus. Les 9.000 francs d'Aurec y seront employés. Il faut donc que Monistrol contribue de 40.000 francs. Mais enfin, vu les circonstances, on se contenterait de 36.000.

Edouard Néron s'est retourné une nouvelle fois vers Aurec, qui est restée ferme sur ses positions. D'autant plus qu'Aurec devra ouvrir une artère convenable entre la place de l'église et la jonction avec le chemin n° 44. Monistrol découvre ainsi que sa magnifique route vers Firminy risque de déboucher sur une impasse. Il y a donc intérêt à ce qu'Aurec mène ses travaux urbains. Et le conseil se résout à voter les 36.000 francs demandés.

Le dossier suit son cours assez rapide. Le conseil général en est saisi le 24 avril, et s'engage sur les bases prévues : le chemin sera réalisé en chemin de grande communication, par la vallée de la Loire, et jusqu'à la place de l'église d'Aurec ; les deux communes d'Aurec et de Monistrol contribueront au total pour 45.000 francs. Le 12 août [*pourquoi cette lenteur ?*], le conseil adhère purement et simplement à ce dispositif. Pour sa part, il versera 36.000 francs, « aux époques qui lui seront fixées ».

Cette fois-ci, c'est parti. Le 4 mars 1902, résultats de l'enquête sur les expropriations du premier lot de Monistrol à Aurec : aucune objection.

*Il faudra attendre 1909 pour rouler sur la nouvelle route. Aura-t-elle le succès que Monistrol en attendait ? Remplacera-t-elle l'itinéraire en montagnes russes de Pont-Salomon et de Saint-Ferréol ? Multipliera-t-elle les relations commerciales entre Firminy et Monistrol ? Nous connaissons les réponses. L'une des causes de l'échec est peut-être le retard pris par la « 88 bis » : en 1914, elle était toujours bloquée à Retournac...*

*Mais ne valait-il pas la peine de tenter l'aventure ?*

### **Des arbres pour la route de la gare**

Pour les routes départementales et nationales, on ne peut faire que des voeux. Ainsi, le 11 avril 1897, on charge le conseiller général Emile Néron-Bancel d'obtenir que la route de Monistrol à la gare soit plantée d'arbres sur tout son parcours, avec des « trous très larges et très profonds ». Le voeu est renouvelé en juillet 1898, sur des bases plus modestes : faire planter des arbres le long de la R 88 « aux abords de Monistrol ». Le 20 novembre 1898, le conseil doit enregistrer le refus des Ponts et Chaussées, faute de crédits. Le maire propose que la commune y procède à ses frais. Cela coûtera 600 francs répartis sur deux ou trois ans. Les arbres seront plantés à un mètre du fossé, dans les propriétés des riverains.

22 novembre 1902 : Emile Néron-Bancel informe que le conseil général a donné son accord pour une plantation d'arbres, de la maison Royet (à la Guide) jusqu'au pont de Grangevallat sur la 88 et sur le chemin de Bas, jusqu'au pont du Monteil. C'est mieux que rien.

### **La côte de Nant et celle du Lignon**

La « rectification » de la nationale 88 entre Monistrol et Saint-Maurice est réclamée depuis de longues années : des pentes plus

douces et plus régulières, c'est l'exigence à la mode. Pour Monistrol, l'urgence est la rectification de la côte de Nant. Elle s'impose d'une manière absolue. La commune est prête pour cela à couvrir le quart de la dépense. (*Subventionner l'Etat pour infléchir ses décisions est une pratique répandue dès cette époque...*) (16 août 1903)

Mais en 1904 l'Etat et Saint-Maurice vont imposer la priorité de la côte du Lignon. Le tracé de l'ancienne route royale, ouverte vers 1760, oppose une barrière infranchissable aux automobiles et au bicyclettes : « l'une des côtes les plus rapides de France », dit-on. Il faut chercher des

*L'ancienne côte du Lignon, qui sera abandonnée pour un trajet prenant à gauche après le pont (celui qui sautera en 1944).*

---

penentes plus accessibles en s'insinuant à flanc de la rive droite du Lignon. Saint-Maurice va contribuer pour 25.000 fr. surtout en terrains. Monistrol vote une contribution de 2000 fr., en trois annuités.

L'enquête publique sera faite en 1905. Mais Monistrol n'oublie pas la rectification de la côte de Nant : il votera 3.000 fr. en 1906 pour l'obtenir des Ponts et chaussées.

### **Chemins vicinaux très ordinaires**

Chaque année en novembre sont répartis les crédits des « chemins vicinaux ordinaires » (Monistrol à la Chapelle d'Aurec, à Lapte, au Chambon, au bac de Cheucle, de la route 88 au chemin dit du vin). La moitié de la somme est consommée par le remboursement des emprunts, le reste paie les travaux d'entretien

Les autres chemins sont des « chemins ruraux ». Leur réseau, dans cette commune très étendue, est en piteux état. Aussi, quand, en 1897, on s'aperçoit que trois centimes additionnels d'imposition sont disponibles depuis qu'a été amorti en 1896 l'emprunt qui les avait nécessités, on décide de les maintenir et d'en affecter le produit à « l'entretien des chemins des villages, qui sont dans un état de délabrement complet, et des fontaines des villages ».

Le 13 février 1898, le conseil précise que, vu l'exiguïté de la somme, les habitants feront les travaux et la commune leur paiera le tiers de la dépense « la journée d'homme étant évaluée à 1 fr. 25 et celle de vache à 75 centimes. »

*Un chemin rural peut être promu « vicinal ordinaire », avec l'approbation du conseil général : c'est ce qui arrive au chemin du Regard. Une pétition des habitants de ce village le réclame et elle est transmise avec avis très favorable (13 juin 1897). En septembre, enquête publique, favorable. C'est la chasse au « classement ».*

### **Bagarre à Nant**

12 juin 1898 : conflit sur le chemin de Nant. « Les habitants ont un chemin marqué au cadastre reliant leur village à la R 88 ; ce chemin a été barré par un mur il y a quelques années par M. Nogier de Solignac, propriétaire du « château de Nant » (les guillemets ironiques sont du secrétaire) ou par le propriétaire précédent. Les propriétaires dudit château laissaient les habitants de Nant passer dans la prairie située sous la maison ; cette année la famille Nogier de Solignac a interdit ce dernier passage », d'où longs et pénibles détours. Des conversations ont eu lieu. Mme Nogier veut bien concéder le passage, mais ne veut pas contribuer au frais d'établissement du chemin. Les habitants se tournent vers la commune. Le conseil demande au maire d'entrer en pourparlers, étant entendu que la commune ne doit rien assumer financièrement.

22 avril 1900. Tous les pourparlers avec M. Nogier de Solignac ont échoué, bien que les habitants de Nant se soient tous engagés par écrit à supporter les frais de l'établissement du cheminement. Le maire demande au conseil de l'autoriser à demander au préfet l'autorisation de plaider contre M. Nogier de Solignac. Le conseil est d'accord, à condition que les frais de la procédure soient à la charge des habitants de Nant...

### **Privatisation du chemin de Pradessous**

Du petit pont de Pradessous part un chemin qui, jadis, allait directement au village du Flachat. Depuis la Révolution au moins il ne servait plus qu'aux maîtres du Flachat et aussi à la famille Reviron. Or Edouard Néron, propriétaire du château, a acheté à cette famille ses droits sur ce chemin privatisé, dont l'accès est fermé par une porte. Par une lettre lue au conseil du 30 janvier 1898, en son absence, il demande que le caractère privé dudit chemin soit clairement reconnu. Il rappelle qu'en 1890, son oncle Alphonse, « ayant invité le conseil à faire reconstruire le mur de soutènement de ce chemin au dessus du ruisseau (...), une commission (...) nommée pour étudier cette question (...) engagea le conseil à se désintéresser de cette affaire (...) parce que ledit chemin était la propriété de M. Néron et des consorts Reviron. » Edouard a d'ailleurs l'intention de supprimer ce chemin. Sa lettre ajoute : « Je laisserai libre, bien entendu, toute la partie plane qui s'étend depuis cette porte jusqu'au lavoir public et qui sert pour l'étendage du linge. » Le lavoir était alors en effet aménagé sur les bords du ruisseau de Brunelles.

Le conseil donne acte au maire que le chemin n'est pas public. Mais quelques jours plus tard, Edouard se ravise à propos de la petite bande de terrain sur la rive droite du ruisseau. De nouveau il écrit au conseil, pour lui demander de l'acheter à la commune : « le mur de soutènement étant en partie écroulé, il n'est pas possible d'y mettre du linge »

Le conseil n'a rien à refuser à Edouard Néron et approuve cette vente à l'unanimité. Alors, le maire entre dans la salle du conseil et dit, après ses remerciements : « *Messieurs, je ne voudrais pas prendre possession de cette bande de terrain sans offrir à la commune une sorte de compensation. Permettez moi de faire construire à mes frais le petit mur du château en dessus du clos Miramand, et d'installer dans les mêmes conditions les bancs que vous avez manifesté le désir de voir installer. J'ajoute que je prends à ma charge la construction du mur de soutien en banquette que nous allons être obligés de faire établir à Brunelles, ainsi que le redressement du mur qui borde la propriété de Mlle Bruyère.* » Le

conseil « accepte avec reconnaissance cette nouvelle libéralité ». (13 février 1898)

11 août 1901. La commune des Villettes voudrait que le chemin vicinal, qui, par son territoire, relie Monistrol à Lapte et Grazac, soit classé en « grande communication », bref soit à la charge du département. Monistrol adhère naturellement à cette demande.

23 février 1902. Les habitants du Chambon se plaignent par voie de pétition de l'état du chemin. Leur chemin sera réparé, ainsi que celui de Chazelles à la route nationale.

### **Les bacs de Cheucle et du Chambon**

Deux chemins aboutissent à un bac sur la Loire : celui de Cheucle, celui du Chambon. Ce dernier bac a été déclassé par les Ponts et Chaussées. Les démarches pour faire changer d'avis l'administration n'ont décidément pas abouti.

17 mai 1896 : à nouveau les Ingénieurs ont conclu au refus de reclasser le bac du Chambon. Le conseil invite le maire à poursuivre les démarches.

Sans doute ont-elles eu un résultat, puisque, en 1906, on trouve trace dans les archives municipales de l'adjudication des bacs de Cheucle et du Chambon. Il est vrai que les passeurs n'ont pas soumissionné. Aucun autre ne s'est présenté. Berry, celui de Cheucle, veut bien soumissionner si on lui verse l'indemnité annuelle de 110 fr. L'administration y consentira. Mais, même avec l'indemnité, Bonnevialle, du Chambon, ne veut plus. Ce qui ne l'empêchera pas, longtemps encore, de faire passer les gens, mais à sa guise et en dehors de contraintes de l'administration.

*La paysanne et sa vache sur un bac de la Loire  
dessin de Marc Bouchacourt*

## 10.

### L'urbanisme sans le savoir

#### **Le cimetière s'agrandit**

Revenons en ville. Le château, l'église, le canal du Lignon, on en parle, on en débat, mais la réalisation de ces années-là, c'est l'agrandissement du cimetière. C'est toute la partie du cimetière actuel qui est à gauche de l'allée du monument aux morts. Le nouveau cimetière est aménagé sur une partie de l'ancienne propriété La Bruyère, et cela prend forme.

Pour financer partiellement l'aménagement, les nouvelles concessions, de 7m<sup>2</sup> 20 (soit 3 m. de long sur 2,4 m. de large) seront au prix de 25 francs au lieu de 21. Si les familles veulent une superficie supérieure, le tarif sera double. Il ne sera accordé que des concessions perpétuelles, pas de temporaires. Enfin, les concessionnaires devront se servir des pierres retirées du fond de la propriété. (14 et 17 juin 1896)

Le préfet refusera ces dispositions, en s'appuyant sur la jurisprudence. Le prix est au mètre carré ; trois sortes de concessions doivent être offertes : perpétuelles, trentenaires, temporaires ; les concessionnaires peuvent construire en tous matériaux, « même le marbre ». Le conseil obtempère le 15 novembre 1896. Du coup, il fixe le mètre carré à 25, 18 et 12 francs pour les trois catégories.

Le 17 juin 1896, le conseil entend le rapport de sa commission travaux. Il en ressort que le portail sera déplacé et remonté, sans changement, face à l'axe de l'allée de l'église. (*Il devait être antérieurement parallèle à l'axe de l'allée, ouvrant à droite sur le vieux cimetière.*) Les trois allées longitudinales seront prolongées dans le nouveau cimetière. Le mur de clôture sera démolie (*on comprend pourquoi aujourd'hui les concessions qui bordent à droite la grande allée lui tournent bizarrement le dos*). L'avenue de l'église sera conservée libre jusqu'au mur du fond (*là où on élèvera le monument aux morts*). Les concessions seront d'abord données le long des murs, puis sur les allées. La pente oblige à des travaux de terrassement important. Le sol sera aplani sur 44 mètres, et peut-être, en extrayant la pierre de la partie haute, jusqu'à 50 mètres. Plus tard, on pourrait aménager l'ensemble du terrain acquis, en faisant

une liaison par un grand escalier : « ce fait est déjà commun à plusieurs grandes villes ».

C'est au printemps 1897 que les travaux commencent. Le conseil autorise en mai la démolition du mur séparant l'ancienne partie du cimetière de la nouvelle et le déplacement du portail. En juin, 13 concessions ont été vendues, pour 180 fr. chacune (ce sont donc toutes des perpétuelles), la loi affectant le tiers du prix au bureau de bienfaisance.

En août, se pose le problème du mur qui sépare le nouveau cimetière de la propriété de Mans, qui appartient à Mme veuve Victor Néron. Ce mur n'est pas mitoyen, il appartient à Mans. Or les concessionnaires qui s'appuient contre ce mur ont besoin de l'avoir en bon état, donc de pouvoir éventuellement le reconstruire sur leur espace concédé<sup>6</sup>. Le maire a cherché une entente : Mme Néron concède gratuitement la mitoyenneté, pourvu qu'elle n'ait à assumer aucun frais consécutif aux travaux côté cimetière. Et en septembre, 12 concessionnaires proposent que le mur soit reconstruit de façon uniforme par la mairie, chacun d'eux payant 40 fr. C'est accepté. On constatera en novembre que le mur de Mans a coûté beaucoup plus cher que prévu, 726 fr. Le solde sera pris sur le legs Néron.

Frais imprévus pour le cimetière : il a fallu creuser les égouts non à 150 cm. comme prévu, mais à 250 sous peine que le cimetière n'ait pas d'écoulement, mais à cette profondeur, on a trouvé le rocher, donc 800 fr. de plus ; les deux petites portes latérales de chaque côté du portail, 210 fr., et les portes en fer qu'il faudra y poser, 250 fr. ; nivellement du cimetière, 700 fr. (21 septembre 1897)

Une macabre tarification est à revoir. Le tarif en vigueur n'a prévu que des inhumations (moins de 12 ans, 1 fr., plus de 12 ans, 2 fr.) et des exhumations (6 fr.). Or il y a aussi des « réductions » et on les fait payer le prix fort : 6 fr., ce qui entraîne (de la part des vivants) de nombreuses protestations. Le nouveau tarif entre dans un luxe de détails : ouverture du caveau : 5 fr. au fossoyeur, conformément à un usage ancien ; inhumations, sans changement ; transfert de caveau à caveau ou de fosse à caveau, 6 fr. ; « dans l'intérieur d'un même caveau, réunion d'ossements dans une même bière », 2 fr. par corps. (10 juillet 1898)

---

<sup>6</sup> Voici la liste des douze concessionnaires : Emile Néron-Bancel, Royet Vitalis, Mathon Prosper, Mourier Cyprien, Durieu Jean, Franc Antoine, Barret Louis, Montméat Marie veuve Soulier, la veuve de Chaumarat Guillaume, la veuve Petit née Cheucle, Proriol Marcellin, Colombet Baptiste.

4 juin 1899 : Jean-Claude Touron, fossoyeur, recevra une concession gratuite, pour lui et son épouse, « en raison de ses longs et bons services dans l'entretien du cimetière ».

10 septembre 1899 : les familles ont l'habitude de placer une croix sur les tombes ouvertes dans la fosse commune. Ils doivent les enlever quand la partie de la fosse commune doit être rouverte pour de nouvelles inhumations. Six mois après mise en demeure, la commune pourra les faire enlever et les vendre au profit de la commune.

22 juin 1902 : les concessions du mur nord étant toutes vendues, où placera-t-on les nouvelles concessions ? On examine le plan : ce sera le long de l'allée du nouveau cimetière. Mais l'on créera en arrière de leur ligne une petite allée, où passera l'égout.

#### Le marché couvert

Comme on l'a vu, le résultat pratique de tous les débats sur l'église, aura été la construction du « marché couvert », alias « la halle ». Le 6 août 1905 est ouvert un projet de concours pour la réalisation d'un marché couvert, d'une halle aux grains, d'un dépôt pour les grains, d'un dépôt de pompes à incendie et de water-closets publics. L'affaire est menée rondement et le marché couvert sera ouvert en 1906.

---

---

### ***La halle neuve (1906) et l'église (façade rehaussée)***

---

#### **La bascule**

10 août 1902 : la bascule est en très mauvais état. Sa restauration est impossible. Il faudra en acquérir une nouvelle. Au conseil suivant, le 28 septembre, l'affaire se précise : ce sera une bascule de la maison Trayvou, de la Mulatière : un pont à bascule de 10 tonnes avec tablier en chêne de 5 m. sur 2,20, épaisseur 82 mm., armé de fortes ferrures sur le passage des roues ; double romaine à colonne centrale placée à 2,5 M ; de l'axe du tablier. On compare divers modèles et l'on se décide pour le plus cher et le plus performant. Dépense totale, y compris la maçonnerie du cuvelage qu'il faudra refaire entièrement : 1930 fr.

9 novembre 1902 : le vieux pont-bascule est en si mauvais état qu'il a été interdit d'usage par le vérificateur des poids et mesures d'Yssingeaux. Comme le nouveau n'est pas arrivé, il en résulte un préjudice pour le concessionnaire, M. Pétrot : on lui alloue une indemnité de 7,50 fr. par jour.

#### **L'horloge monumentale**

26 janvier 1902 : le débat sur l'église a sollicité l'imagination fertile d'Emile Néron-Bancel ; à la fin de la réunion, il lance l'idée d'une horloge que l'on installerait dans « la petite rosace qui se trouve au dessus du grand vitrail ». La population se plaint avec raison de ne jamais connaître exactement l'heure, l'horloge du clocher étant en mauvais état (en mars 1897, déjà, elle était arrêtée depuis quelque temps, et les horlogers disaient qu'une réparation coûterait 150 ou 200 fr. et n'aurait qu'une efficacité douteuse, l'horloge étant en très mauvais état). L'installation d'une horloge moderne serait mise au concours entre tous les horlogers de Monistrol. Le principe de ce projet est adopté ; le maire en examinera les détails.

23 février 1902 : le maire a étudié la question avec les horlogers de la ville. Il en ressort que placer une horloge dans la lucarne serait fort coûteux. Il contre-propose une horloge moins importante, qui serait installée, « soit sur la façade (de la mairie) soit au dessous du

cadrans solaires ». Le conseil le suit. Les horlogers feront leur soumission ; le gagnant devra entretenir l'horloge pendant dix ans.

22 juin 1902 : des difficultés sont apparues sur l'idée d'une adjudication aux horlogers de Monistrol. « Il est préférable de s'adresser directement à une grande maison ayant la spécialité de construire des horloges monumentales ». Autre problème : sera-t-elle à sonnerie, ou muette ? Par 11 voix contre 3, il est décidé qu'elle sonnera.

24 mai 1903 : puisque l'église ne sera pas démolie, on en revient à l'horloge. Le maire propose de respecter la tradition (puisque l'on semble y tenir !) et de changer celle qui est au clocher. Emile Néron-Bancel fait remarquer que les délicats mouvements de l'horloge seront toujours déréglosés par les vibrations de la sonnerie des cloches. Casimir Monnier a une idée moderne : installer l'horloge « dans le comble du futur marché couvert », d'où elle « transmettrait, par l'air comprimé, ou par l'électricité, le mouvement à plusieurs cadrans placés en divers endroits de la ville. » On interrogera les grands horlogers de Paris et de Lyon.

21 juin 1903 : le maire pense que la meilleure place est finalement le clocher. Les objections d'Emile ont dû être levées par les techniciens. « Il paraît possible de transmettre l'heure, par électricité, indépendamment des cadrans placés au clocher, à une ou deux autres horloges. » L'étude se poursuit.

2 juillet 1903 : il y aura adjudication entre les horlogers de Monistrol, associés aux fabricants, pour la fourniture, pose et entretien. Le 9 août 1903, la commission des travaux présente un cahier des charges qui occupe six pages du registre. On avait d'abord pensé utilisé pour les sonneries la plus petite des cloches de l'église, dont le son aurait été entendu de très loin ; mais les horlogers ont fait des objections très solides (non développées), et l'est un « timbre » spécial qui servira à la sonnerie, comme dans l'ancienne horloge. Les prescriptions techniques sont minutieuses : dimensions, matériaux, finitions, rien n'est laissé au hasard. Ce sera une horloge à huit jours, et non à 30 heures transformée. Les horlogers soumissionnaires devront s'engager pour la garantie d'une horloge qu'ils commanderont à l'une des 4 fabriques qui leur sont indiquées. La soumission devra être inférieure à 2.000 fr.

16 août 1903. Hélas ! Deux des trois horlogers de Monistrol, Charrier et Crozet, ont écrit au maire, dès le 11 août, une longue lettre (non reproduite) pour critiquer certaines clauses du cahier des charges. Le maire leur a répondu, soulignant l'impartialité du dispositif prévu. « Ces messieurs ne se sont pas montrés satisfaisants ».

Ils ne participeront pas à l'adjudication amiable. Edouard Néron rappelle que le conseil avait souhaité faire participer les horlogers locaux à l'opération, mais, dans ces conditions, il y renonce et propose de s'adresser directement aux fabricants.

8 novembre 1903 : on installe la nouvelle horloge sous la corniche du clocher ; et l'on profite du chantier pour démolir la lucarne pratiquée dans le toit pour y loger l'ancienne horloge.

### **La maison d'assemblée du Monteil**

Le 17 juin 1896, Victor Faure, l'actif industriel du Monteil, appelle l'attention sur la maison commune du Monteil, qui servait autrefois à la béate. Cette ancienne maison d'assemblée menace ruine et sa toiture est en très mauvais état. Sa démolition fournirait un élargissement bien nécessaire au chemin du Monteil. La commission des travaux examinera cette idée. Le 16 août, le maire informe qu'il a dû donner d'urgence l'autorisation de démolir la maison commune du Monteil, maison qui servait autrefois à la béate. ; cette maison qui n'avait pas été entretenue depuis de longues années tombait en ruines. Les matériaux ont été donnés pour prix de la démolition. A qui ? A Victor Faure.

Depuis longtemps, Victor Faure et d'autres demandaient que cette démolition serve à élargir la rue du Monteil. Il y a deux ans, un échange avait été imaginé : on prendrait une certaine superficie sur l'assiette de la maison d'assemblée pour le donner à M. Cheucle, qui de son côté « mettrait sa grange en recullement ». Ce projet d'échange est à nouveau acté.

*Faure, du moins, a sauvé la cloche qui surmontait la maison de la béate et appelait aux assemblées : il l'a donnée à l'école du Monteil, à laquelle, on s'en souvient, Adèle Néron avait donné en 1894 une pendule « œil de bœuf ». Que sont devenues la pendule et la cloche ?*

### **La croix du Monteil et le calvaire**

*12 novembre 1899. La croix du Monteil a été brisée accidentellement en 1898. On vote 300 fr. pour la réédifier, mais on ouvre une souscription auprès des habitants du Monteil, dont le produit viendra en déduction de cette somme.*

11 août 1901 Le curé Sabatier demande d'acheter une parcelle de 54 m<sup>2</sup> appartenant à la commune, au Moulin à vent. La délibération ne le dit pas, mais c'est sans doute pour y dresser le

calvaire que nous y voyons encore<sup>7</sup>. Le conseil accepte à l'unanimité, au prix de 60 centimes le mètre carré.

En novembre 1897, on coupe les arbres de l'esplanade du château, qui étaient en mauvais état, et l'on replante.

### **La Place Neuve devient Jeanne d'Arc**

Le 13 juin 1897, M. Souvignet demande tout à coup la parole et propose que la Place Neuve (*qui comme le Pont Neuf était « neuve » depuis très longtemps*) soit appelée place Jeanne d'Arc. « C'est un faible hommage d'admiration et de reconnaissance envers Jeanne d'Arc que le conseil municipal joindra à ceux qui lui sont rendus chaque jour par la France entière. » Le changement de nom est adopté à l'unanimité.

### **« En pavés carrés de Pont-de-Lignon »**

En 1896, on empierre la rue des Fossés (rue Charbonnel), ce travail devant s'élever à 540 fr. En 1897, on voudrait pavier la rue devant la mairie (de la maison Ferraton [*la maison Monteil, où est aujourd'hui le magasin de musique*] à la maison Salichon), en pavés carrés du Pont de Lignon, et le meilleur des pavés récupérés servirait à réparer le pavé de la rue du Collège (*aujourd'hui rue du sans-culottes*), de la maison Salichon à la place Néron. Mais en novembre, déconvenue : les entrepreneurs consultés demandent 9 fr. le m<sup>2</sup> au lieu des 6,50 prévus. On sursoit jusqu'à l'année prochaine.

En 1898, le programme change : 1) pavage de la rue du Collège dite rue de la halle, depuis la place de la Mairie jusqu'à la place Néron ; et pavage de la Chaussade, de la Grande Rue à la maison Faure. Comme de coutume, un tiers de la somme sera payé par les propriétaires « bordiers ».

20 novembre 1898 : « M. le maire est autorisé par le conseil à faire établir le devis de la dépense qu'entraînerait le rechargement de la chaussée de la rue du général de Chabron depuis la maison Mainsonneuve jusqu'à la maison Moret. »

1904 : grande transformation ! Place de la Fontaine et autour de l'église, le vieux pavage est en galets roulés de la Loire. Il est décidé de le remplacer par des pavés de grès carrés de Pont de Lignon. La dépense s'élèvera à 7.800 fr., à étudier en même temps que la construction urgente de la halle. En août 1905, la décision est prise et

---

<sup>7</sup> Inauguré le dimanche des Rameaux 1902 (voir le journal d'un notable monistrolien).

le pavage sera étendu aussi à la rue de l'Herbret. Montant total de l'opération : 10.000 fr. Selon l'usage immémorial à Monistrol, les propriétaires riverains devront participer au pavage : la liste est établie.

Ce nouveau pavage (*qui est, pour l'essentiel, l'actuel*) mérite des soins.

Les forains ne devront plus y faire des trous pour planter leur pieu (pas plus que sur le « macadam » de la place Néron). Et les riverains qui le souhaitent devront demander leur branchement au réseau de distribution d'eau avant le pavage. Sinon, aucun branchement ne sera autorisé avant 12 années.

### **Nouveaux égouts, premières poubelles**

L'assainissement du bourg commence à prendre forme. De nouveaux égouts s'ajoutent à celui qui depuis quelque temps draine les eaux du quartier de l'église, traverse la place Néron et suit l'allée du cimetière.

Victor Faure fait adopter la création d'un égout au Monteil. Il capterait les eaux à partir du dernier tiers de la rue, sur 120 mètres environ. Coût prévisible : 1.320 francs. (16 août 1896)

Dans le centre, un nouvel égout doit recueillir les eaux « d'une partie de la grande rue et du château » et les mener dans la nouvelle partie du cimetière, selon « un tracé parallèle à celui de l'égout principal creusé sous la grande allée ». Le conseil de février 1897 décide de le détourner, de lui faire longer le nouveau mur de clôture du cimetière et de « l'amorcer sur l'égout principal ; ainsi les caveaux situés au long resteront secs ».

Baudin, le pharmacien de l'officine de l'hospice, demande l'autorisation de créer un égout, traversant la rue de Chabron et venant se raccorder devant l'hospice. Accordé. (10 juillet 1898)

Autorisation donnée à M. Louis Bayard, confiseur, d'établir une devanture à la maison de Mme Philomène Bayard, Grande Rue ; et de pratiquer un petit aqueduc à travers la chaussée pour conduire les eaux pluviales (et elles seulement) provenant de la cour derrière, dans celui qui se trouve en face. (28 mars 1897)

Mais voici une innovation promise à un long avenir : en février 1898, le conseil « *autorise le maire à prendre les mesures nécessaires pour obtenir des habitants qu'ils placent devant leurs portes des caisses destinées à recevoir les balayures et les cendres, ces caisses*

*seraient levées chaque jour par le boueur dans un but d'hygiène et de propreté.* » Voilà les premières « poubelles » de Monistrol.

1906 : les habitants du quartier de la route nationale demande qu'on enlève leurs cendres, à eux aussi. Mais c'est une route nationale, justement ! Ses soins de propreté reviennent à l'Etat. On écrira aux Ponts et chaussées..

13 octobre 1901. Le maire se propose de prendre un arrêté sur les obligations incombant aux constructeurs de nouvelles maisons. En particulier, ils seront tenus « d'y installer des fosses d'aisance parfaitement étanches ». L'obligation ne s'imposera toutefois qu'aux maisons bâties dans la ville, Monteil compris.

### **La dictature du « plan de ville »**

*L'urbanisme se fait dans une suite d'autorisations ou de refus, qui s'appuient sur le « plan de ville ». Déjà ancien, il avait pour objectif d'élargir les rues, et d'en aligner les immeubles au cordeau. Nous lui devons en particulier la destruction de la maison des Antonins (à l'initiative il est vrai de la propriétaire<sup>8</sup>) et des édifices à arcades qui donnaient aux abords de l'église un caractère vigoureusement médiéval.*

On refuse à Barthélémy Dancette l'autorisation d'élever d'un étage sa maison, au quartier du château, puisqu'elle est « soumise au retranchement » d'après le plan de ville. (16 février 1896)

Mlle Françoise Faure, qui a reconstruit sa maison rue Chaussade à l'alignement, demande l'autorisation de faire un trottoir : c'est accordé, pour une largeur de un mètre. (1<sup>er</sup> novembre 1896)

François Juge a acquis des héritiers Boutte le site de l'ancienne écurie Boutte, détruite par le feu en 1895. Il demande l'autorisation de reconstruire, et en cas de refus, offre de vendre le terrain à la commune pour 120 francs. La commune a déjà acheté « l'alignement des maisons Bonnevialle et Souvignet. Le Maire a tout pouvoir pour négocier. (14 juin 1896) Finalement, on traitera à 60 francs.

Jean-Baptiste Mogier demande l'autorisation de clore sa voûte et de crépir sa maison, qui donne place de la Fontaine et place Neuve (Jeanne d'Arc). Accordé, mais le crépi sera un « simple blanchiment, ce

---

<sup>8</sup> Voir en IV<sup>e</sup> partie le « Journal d'un notable monistrolien ».

**PLAN DU CENTRE DE MONISTROL, EN 1869**

Le centre est encore très semblable à ce qu'il était au 16<sup>ème</sup> siècle. Le « cloître des chanoines » du Moyen Age est bien visible au nord de l'église. La démolition de l'ancienne cure, celle des maisons proches de l'angle nord-ouest de l'église, celle de la mairie, le recullement de la maison Ferraton, la démolition de la maison des Antonins, le percement de deux nouveaux accès (vers la place Néron et vers la rue Charbonnel) réaliseront l'essentiel des objectifs du plan de ville : élargir, aligner et multiplier les rues. On y perdra deux importants édifices du 15<sup>e</sup> siècle et les arcades qui donnaient son caractère au vieux bourg.

travail ne doit avoir aucune caractère confortatif ». En effet le plan de ville frappe cette maison d'alignement. La « voûte » que M. Mogier veut clore, c'est certainement l'une des arcades qui donnaient tant de caractère à ce quartier de Monistrol (actuelle Fruiterie Maisonneuve). (10 juillet 1898)

La commune a des difficultés avec Mathieu Miramand, propriétaire sur l'allée de l'Ermitage, qui réclame un accès pour une voiture. Elle se munit d'une consultation juridique (19 février 1899). En mai, à la suite de nouvelles discussions avec l'intéressé, le maire expose au conseil un arrangement : Miramand pourrait ouvrir l'accès qu'il réclame, mais en cas de démolition de sa maison, elle devrait être reconstruite deux mètres au delà du mur, lequel n'est en effet pas mitoyen. Miramand a refusé ce compromis. En juin, il finit par s'y rallier. On l'a acté devant notaire et le conseil ratifie.

11 août 1901. La maison de la veuve Rousset, donnant rue de la Mairie, semble menacer ruine. Le maire a demandé un rapport à l'architecte, et sur ce rapport a pris un arrêté de démolition l'année dernière, le 10 août 1900. Mme Rousset demanda un délai, qui lui fut accordé. La commission des travaux en a profité pour examiner « s'il ne serait pas utile d'acquérir l'immeuble Louis Juge et l'immeuble Rousset, afin de dégager les abords de la mairie ». Les négociations avec M. Juge ont avancé : il vendrait pour 2.800 francs, en laissant un large délai à la commune pour exécuter cette acquisition (il est conseiller municipal et se comporte avec délicatesse). Mme veuve Rousset a demandé 12.000 francs, bien que sa maison soit en mauvais état et n'occupe qu'une superficie insignifiante. Ses prétentions ont été abaissées à 7.000 fr. La commission propose 4.000, « prix énorme » qui met le mètre carré à 110 francs. On n'a pu s'entendre, et Mme Rousset préfère démolir et reconstruire. Mais le plan de ville impose un alignement qui augmente sa superficie. Elle a demandé d'en être dispensée. Le maire « lui a répondu qu'il regrettait en effet cet avancement, mais qu'il n'était pas en son pouvoir de modifier le plan de ville régulièrement approuvé ; que Mme Rousset était libre de s'adresser au conseil et de provoquer une enquête afin d'arriver à une modification régulière du plan de ville ». Le conseil approuve la conduite du maire.

25 août 1901 Les habitants de la rue du (*sic*) Sans-culottes ont tous signé une pétition demandant la modification de l'alignement du plan de ville, à l'occasion de la reconstruction d'une façade de l'immeuble de Mme Gourgaud [*dernière maison du premier tronçon de la rue, à droite en allant vers la place Néron*]. Le conseil donne un avis très favorable et le sous-préfet sera sollicité « de provoquer une enquête » en ce sens.

Quant à Mme Rousset, elle a finalement décidé de se conformer au plan de ville (25 août).

Mlle Allet, faubourg Carnot, veut crépir sa maison [*aujourd'hui la pharmacie Chol*] et repeindre son enseigne. Comme la maison est soumise à reculement, elle a besoin d'une autorisation, qui lui est donnée. (22 juin 1902)

8 novembre 1903. M. Ferraton, chapelier, propriétaire de la maison à l'angle de la place Jeanne d'Arc et de la place de l'Eglise, veut la vendre : il la propose à la commune . Le maire a fait descendre ses « prétentions » de 14.000 à 10.500 fr. Il propose l'acquisition à ce prix, mais, la démolition n'ayant aucun caractère d'urgence et la maison étant en bon état, elle serait louée. Le rapport (600 fr.) couvrirait à peu près les annuités de l'emprunt qu'il faudrait faire pour l'acheter (682 fr.). La commune acquerrait ainsi à peu de frais un immeuble dont la démolition ultérieure agrandirait les deux places. Adopté.

*(Cette maison ancienne, dont les arcades – que l'on voit sur d'anciennes photographies - répondaient à celles de la Grenette et de la Mairie, sera vendue après la Grande Guerre à M. Monteil, avec obligation de reculement. C'est actuellement le magasin de musique.]*

### Un plan de travaux

10 février 1901. La commission des travaux a étudié les travaux urgents ; elle a fait un plan cohérent. Quels sont-ils ?

1. Réfection et agrandissement de l'égout de la Chaussade ; chaussée en macadam, interrompue tous les dix mètres par un canal d'écoulement en pavé ; trottoir en macadam bordé de pierre sur l'un des côtés de la rue. Le maire signale le très mauvais état de la Chaussade, seul moyen de communiquer avec le Monteil, et l'importance du débit de l'égout, qui recueillera une grande partie des égouts de la ville « quand l'adduction des eaux du Lignon sera un fait accompli ». Coût : 4.200 francs. Le conseil adopte.

2. Nivellement et rechargement de la place Néron. Elle est en mauvais état. De plus les forains y creusent des trous pour planter leurs piquets de tente. Il faudra, sur l'idée de M. Pitaval qui l'a vu réalisée à Saint-Etienne place des Ursules, installer des pavés de « pierre préalablement taillée pour recevoir l'extrémité des piquets ». Coût : 3.150 francs. Le conseil adopte.

3. Nivellement et aménagement de la place du Monteil, qui est dans un état lamentable. Ces travaux sont urgents pour « embellir et assainir un peu ce quartier habité par tant d'ouvriers ». 1.050 francs : adopté.

4. Rechargement en « pierre cassée » de la partie de la Chaussade qui va de la nationale 88 à la Condamine, où s'arrête le pavage. 1.050 francs. Adopté.

5. Le marché couvert. « Les plans si intéressants de cet édifice ont été dressés par M. l'architecte Dutey. » 10.000 francs. Adopté.

6. Réparation de la rue du Coutelier, qui est « pour ainsi dire impraticable ». 1.575 francs. Adopté.

7. Création d'une passerelle à Brunelles. 600 francs. Adopté.

A ces travaux si nécessaires on ajoute toute une série de dépenses en cours : le chemin de Paulin, les honoraires de Richard pour l'étude des captages, les frais du dépôt d'étalons, et surtout la route d'Aurec et l'acquisition de la maison de la nouvelle cure.

Le total est impressionnant : 105.425 francs. On verra au chapitre suivant comment il fut proposé de le financer.

13 octobre 1901. L'actualité dérange souvent la belle ordonnance des plans. Les dernières pluies ont mis la rue du Coutelier dans un état épouvantable. La réparation est prévu dans le plan et l'emprunt, mais il y a urgence. On demandera au sous-préfet l'autorisation d'exécuter les travaux en régie, la somme étant inférieure à 3.000 francs. Mais le sous-préfet ne l'entend pas de cette oreille : au delà de 1.000 francs il faut un marché de gré à gré. Le marché est passé, pour 1.500 francs à Raymond Bruyère. (24 novembre 1901)

## 11.

### Le grand emprunt

*Pour financer son plan de travaux établi et adopté au début de 1901, le maire a un plan : un grand emprunt. Le moyen est classique, mais son ampleur est, pour l'époque, exceptionnelle. Surtout, trois caractéristiques en font un projet très original.*

D'abord, Edouard Néron pense substituer ce nouvel emprunt à tous ceux qui ont déjà été contractés (ils sont cinq). La somme nouvellement empruntée servirait à rembourser toutes les dettes en cours. On pense en effet pouvoir emprunter à un taux inférieur aux taux pratiqués il y a cinq, dix, ou quinze ans. La dette subsistante étant estimée à 68.900 francs, et s'ajoutant au quelque 100.000 de travaux neufs, c'est donc au total 174.325 francs qu'il faudrait emprunter.

Or, cet emprunt (et c'est la deuxième caractéristique) serait, non pas contracté auprès d'un établissement de crédit, mais placé dans le public, sous formes d'obligations, comme le faisaient alors les grandes villes, ou les Russes. Les banques de prêtent pas à moins de 3,75%. Mais les souscripteurs privés accepteront volontiers un rapport de 3,50%, supérieur à celui de leurs dépôts dans les caisses d'épargne.

Les prêteurs peuvent être rassurés : leur gage, c'est l'impôt voté par la commune, les 21 centimes additionnels.

« Il est intéressant de donner au public la faculté de mettre son argent à la disposition de la commune et à des conditions avantageuses, pour permettre à celle-ci de réaliser des améliorations d'une grande importance dont la masse des prêteurs sera la première à en tirer profit. »

Pourquoi le public prendra-t-il ces obligations ? Parce que l'intérêt est supérieur à celui de la caisses d'épargne ; parce que Monistrol a une situation financière et fiscale saine. Et de présenter une intéressante comparaison. Monistrol est imposé de 42 centimes, alors que les autres chefs-lieux de canton sont beaucoup plus lourdement imposés (sauf Yssingeaux qui bénéficie d'un octroi rémunérateur) :

Bas	60
Montfaucon	53
Tence	58
Saint-Didier	79
Yssingeaux	31

Les communes du canton sont aussi dans une situation fiscale moins favorable que la commune chef-lieu :

Beauzac	48
La Chapelle	56
Sainte-Sigolène	81
Saint-Maurice	39
Les Villettes	54

Enfin, le nouvel emprunt serait remboursé en 40 ans, une durée inhabituelle, sur laquelle le maire tient à s'expliquer. « Presque toutes les dépenses comprises dans ce projet d'emprunt se réfèrent à des travaux ou à des acquisitions dont la génération suivante est appelée à bénéficier autant, sinon plus, que la génération contemporaine ; rien ne s'oppose donc à ce que nos successeurs prennent leur part du fardeau que nous serons appelés à supporter les premiers ».

Au total, ce grand emprunt n'alourdira pas les charges actuelles des contribuables. Les annuités de remboursement (intérêts et amortissement) seront de 8.308 francs, dont 2.500 seront couverts par les revenus du legs Néron et le reste par 21 centimes existants (soit la moitié de l'imposition en 1901).

### **L'administration manque d'imagination**

24 novembre 1901. Patatras ! Le projet a soulevé diverses difficultés réglementaires, dont l'étude est remontée jusqu'à Paris. La principale porte sur la durée de l'amortissement : l'administration de tutelle n'admet les 40 ans que pour le remboursement des emprunts liés aux travaux ; mais pour la conversion de la dette, ce devrait être trente ans. Il y aurait donc deux obligations distinctes, les unes à 30 ans, les autres à 40. Du coup, le maire se demande si l'idée de la conversion de la dette reste intéressante. « Toute l'économie de notre projet se trouve renversée. » Le remboursement en trente ans augmenterait les annuités prévues. Autant il paraissait possible d'obtenir la confiance des souscripteurs pour une opération globale, autant le choix entre deux séries d'obligations distinctes risque de les déconcerter.

Après de longues délibérations, il est finalement décidé que les sommes à couvrir par le nouvel emprunt ne viseront que les travaux et sont ainsi réduites à 101.400 fr. ; que l'emprunt courra sur 40 ans, jusqu'en 1943, et sera couvert par une imposition de 16 centimes additionnels, assurant une annuité de 4.950 fr.

11 mai 1902. Le feuilleton de l'emprunt continue. Le projet, en raison de la durée de l'amortissement, a dû passer devant le conseil d'Etat, qui n'a pas manqué de faire des observations pincées, que le

ministre de l'Intérieur a transmises au préfet et celui-ci au conseil : quel intérêt avait la commune à acquérir une nouvelle cure pour si cher ? En quoi des travaux de voirie assez ordinaires justifient-ils un financement si extraordinaire ? Le conseil répond point par point. Mais le maire a compris que ses réponses risquent de se heurter au mauvais vouloir ou à la mauvaise humeur de ces lointains parisiens. Aussi demande-t-il au conseil de renoncer à l'amortissement quarantenaire. En s'alignant sur trente ans, on revient sous la tutelle du préfet, et l'on « ose espérer » que celui-ci, qui s'est toujours montré bienveillant sur ce sujet, autorisera rapidement une « solution impatiemment attendue ». Pour désarmer la critique, le conseil distrait encore diverses opérations, dont l'éventuelle construction de la halle. Le projet d'emprunt, réduit à 90.000 fr., ne portera finalement que sur le financement de la route d'Aurec et sur l'achat de la nouvelle cure. Il ressort aussi de la délibération que le conseil n'est plus tout à fait aussi sûr de vouloir placer l'emprunt en souscription publique à 3,5%. On recourra peut-être aux établissements de crédit, à 3,85%.

Ce plan d'un grand emprunt est caractéristique de l'imagination volontiers grandiose d'Edouard Néron. Un tour d'esprit qui pourrait expliquer la ruine de sa fortune personnelle, quelques années plus tard...

**12.  
Docteurs et sapeurs**

**Soins médicaux aux indigents**

La question de la médecine gratuite pour les indigents apparaît à travers une difficulté administrative. Une somme de 300 fr. est inscrite au budget, mais le médecin, le docteur Pailher, est payé à l'acte. On propose de considérer la somme comme forfaitaire. Une commission établira la liste des indigents relevant de soins gratuits. (14 mars 1897)

En juin 1897, on ajoute au forfait du docteur Pailher 25 francs pour « la vaccination gratuite des enfants du premier âge ». Il y aura quatre séances par an, qui seront annoncées « à son de caisse et en chaire le dimanche précédent ». Le conseil est informé du bon déroulement des opérations. En novembre 1897, deux séances ont eu lieu, 60 enfants ont été vaccinés ; les deux séances du printemps 98 ont traité 32 enfants.

20 mai 1900 : le conseil est informé que divers cas de « petite vérole noire » ont été signalé aux environs. Le maire organisera la vaccination gratuite, dont les frais seront assumés sur le budget ordinaire. Le conseil du 1<sup>er</sup> juillet sera informé que 1137 vaccinations ont eu lieu, la première vaccination avec un succès quasi général, la revaccination avec 40 à 50% de réussite. Les docteurs Gire et Pailher, vu le nombre, consentent un rabais important de leurs honoraires, ce dont ils sont vigoureusement remerciés, et l'on suggère au préfet de leur donner la médaille des vaccinations.

### **Les frais des aliénés**

8 février 1900 : un « groupe de contribuables » a pétitionné le préfet, qui se retourne vers la commune, sur le scandale d'une aliénée de Montredon, dont les frais d'internement sont payés par la commune alors que son fils unique « est dans une bonne situation de fortune ». Le maire et le conseil découvrent cette situation qui embarrasse leur réputation de vigilance et d'économie. Les sommes nécessaires à l'entretien des aliénés sont reconduites d'année en année, sans mention personnelle. On n'y va pas voir. Le maire répondra au préfet qu'en effet la famille concernée peut assumer elle-même les frais, et lui demandera la liste des autres internés aux frais de la commune, afin d'examiner la situation de chacun.

22 juin 1902 Emile Néron-Bancel fait adopter un vœu : que les ressources du pari mutuel servent à subventionner les communes pour les aider à payer « la part qui leur incombe, et qui devient chaque année de plus en plus lourde, dans la dépense d'entretien des aliénés ».

1<sup>er</sup> décembre 1901 : le sous-préfet a demandé l'avis de la commune sur « la demande en autorisation formée par la congrégation des sœurs de Saint-François d'Assise [*le secrétaire écrit assises !*], conformément à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Le conseil prend la délibération suivante : « Considérant que depuis leur installation à Monistrol les Dames de Saint-François d'Assise, dites Capucines, se sont toujours consacrées avec le plus absolu dévouement et la plus grande abnégation au soin des malades ; qu'elles se sont toujours attachées, de préférence, au soin des malades pauvres de la commune ; que pour ces raisons la population tout entière leur a donné la plus grande reconnaissance ; donne un avis très favorable à la demande d'autorisation formée par ladite congrégation et émet le vœu que cette autorisation lui soit accordée le plus tôt possible. »

*La passion anticongréganiste du gouvernement ne laisse pas de côté les congrégations hospitalières.*

### **Les deux clairons des sapeurs-pompiers...**

Les sapeurs pompiers avaient deux tambours, instruments et hommes. En juin 1896, on vote l'acquisition de deux clairons. Les

deux musiciens recevront chacun, comme les deux tambours, vingt francs par an. En 1897, le conseil autorise le maire à vendre les vieux casques des pompiers, à pas moins de 2 fr. par casque, et le maire rappelle que, grâce à la générosité de M. Emile Néron-Bancel, la tombola pour l'acquisition de la pompe à incendie pourra être tirée le 22 juin, M. Néron-Bancel ayant acquis 995 des deux mille billets mis en vente. Le conseil lui vote des remerciements unanimes.

4 octobre 1896 : M. Cuerq, qui abrite les pompes à incendie dans sa remise, recevra une indemnité de 40 francs par an.

14 novembre 1897 : désignation d'un nouveau sous-lieutenant des pompiers, après le décès d'Achille Civet : Cyprien Mourier, ancien sous-officier, actuellement sergent-major de la compagnie. En 1898, il reçoit une prime de 100 fr. « à titre d'indemnité pour équipement ». Et l'on met à l'étude l'assurance des sapeurs-pompiers contre les accidents en service.

13 février 1898 : deux bouches d'incendie seront établies, l'une Grande Rue, l'autre au carrefour près de la maison Rome : c'est la maison des Antonins - ce qui n'empêchera pas celle-ci de brûler, dix ans plus tard !

#### **... et leur assurance maladie**

19 février 1899 : les pompiers ont droit aux soins gratuits, mais la note de 1898 est salée : le docteur Pailher réclame 719 fr., dus surtout à la longue maladie de Gabriel Saumet. Le legs Néron paiera, mais le conseil demande au maire de voir avec le docteur Pailher et avec son confrère si le système de l'abonnement n'est pas envisageable.

7 mai 1899 : le maire a réfléchi. Puisqu'une société de secours mutuels vient de se créer, pourquoi ne pas lui confier l'affaire ? La cotisation serait de 18 francs par pompier (ils sont 33, cela ferait 594 francs). Les soins et les remèdes seraient à la charge de la société, ainsi que l'indemnité journalière en cas d'arrêt pour maladie (1,25 franc pendant les 34 premiers jours, un franc les 34 suivants). Mais la société n'assurerait pas les retraites (comme elle le fait pour les autres sociétaires), d'une part parce que beaucoup de pompiers ont dépassé l'âge de 40 ans (fixé comme limite par la société de secours mutuels) et d'autre part parce que le parlement est saisi d'un projet de loi qui prévoit de créer des retraites pour les pompiers avec le concours des sociétés d'assurance.

Le maire profite de la circonstance pour dire l'intérêt de cette nouvelle société mutualiste, dont Emile Néron-Bancel est le

président. Pour en témoigner, le conseil décide de verser 500 francs à sa caisse, prélevés sur le legs Néron.

4 juin 1899 : on affecte le produit de trois centimes additionnels libérés par le remboursement total d'un emprunt, à la couverture de leur affiliation à la société de secours mutuels : cela fait 850 fr., que grossira la subvention de l'Etat (127 fr.) ; le solde servira « à l'acquisition de matériel ou à diverses réparations concernant l'entretien de la pompe à incendie »

Ce dispositif sera reconduit les années suivantes.

### **Les extincteurs Excelsior**

En 1900, on acquiert sur cette somme des « extincteurs type Excelsior, dont les résultats sont excellents. L'appareil coûte 25 francs et le prix de recharge est de 8 francs ».

*(Ces extincteurs resteront très longtemps en service...)*

16 juin 1901 : deux bouches d'eau pour les incendies seront créées : l'une à l'angle de la place Néron, près de l'emplacement de l'ancienne cure, l'autre à la Chaussade, près de l'immeuble de M. Louis Juge.

### **Les fusils Gras**

28 septembre 1902 : l'on prie le ministre de la Guerre de pourvoir les pompiers de fusils Gras, modèle 1874 ; les anciens seront remis à l'administration en échange : ils sont pour la plupart hors d'usage.

Le sous-préfet précisera que les armes rendues doivent l'être en bon état de marche et que sinon, elles seront facturées à leur valeur. Le conseil passera par ces fourches caudines.

## Chroniques monistroliennes, n° 32

### 13. Un état du commerce

*Les demandes multiples adressées au PLM à propos des horaires des trains et de l'équipement de la gare de Bas-Monistrol ont amené le maire, en novembre 1901, à dresser un état du commerce monistrolien. Il donne un excellent aperçu du dynamisme économique qui marque ce tournant du siècle.*

« Le développement du commerce et de l'industrie de Monistrol depuis l'établissement de la gare de Bas-Monistrol vers 1863 ne justifie que trop les réclamations de nos négociants. Une rapide revue de nos industries et de notre commerce local le prouve amplement.

#### Quincaillerie

« L'usine de serrures de MM. Martouret, père et fils, a été établie au Monteil vers 1872 ; progressivement agrandie, elle fournit du travail à 300 ouvriers environ ; les matières premières et le charbon qu'elle reçoit, ainsi que les produits manufacturés qu'elle expédie par notre gare, représentent un tonnage annuel considérable. Même remarque pour l'usine de M. Faure Sommet qui existe, il est vrai, depuis plus longtemps, mais dont les affaires se sont surtout développées depuis 25 ans. Signalons aussi la fabrique de limes, fondée depuis dix ans environ, et qui occupe une quarantaine d'ouvriers.

#### Liqueurs

« Lors de l'ouverture de notre gare, une seule fabrique de liqueurs, d'une production alors peu importante, existait à Monistrol. Aujourd'hui notre ville compte les maisons suivantes : Franc-Durieu, Cyprien Mourier, Vitalis Mourier, Baudin, Colombet-Bernard, Garnier, Guillaumond, Casimir Deléage. Le tonnage de leurs importations et de leurs exportations par la gare de Bas-Monistrol s'élève à un chiffre considérable.

#### Vins

« Les nombreux marchands de vin établis à Monistrol (MM. Louis Juge, Chapeland, Massardier, H. Petiot, Vial, Chalavon, Ciochetto,

etc., ont, surtout dans ces dernières années, donné à leur commerce une grande extension, en étendant aux communes voisines le cercle de leurs opérations. Les fûts reçus et expédiés par eux transitent par la gare de Bas-Monistrol.

### **Rubans**

« Etablie depuis de longues années dans la commune de Monistrol, cette industrie n'y a pris que depuis ces dernières années un développement important. Outre les nombreux métiers isolés et installés au nombre d'un ou deux chez les passementiers travaillant chez eux (on en compte plus de 900 dans la commune), les usines suivantes ont été fondées à Monistrol depuis trois ans : celle de M. Delcros ; celle de MM. Martinet et Grangeon ; celle de M. Clavaron. Une grande partie des matières premières utilisées par cette industrie et des produits manufacturés qu'elle a créés transitent maintenant par notre gare et contribuent à accroître dans de grandes proportions l'importance de son trafic.

### **Scieries et bois**

« Les deux scieries à vapeur de MM. Pague et Dupuy ont été créées à Monistrol dans ces quinze dernières années ; leurs produits expédiés par notre gare sont très importants ; et le commerce de bois de MM. Cornillon, Charret, Montagne, etc., encombre bien souvent notre gare de marchandises et ses annexes.

### **Charbons, pailles, pommes de terre**

« Entre autres commissionnaires de charbon, MM. Louis Garnier et Jules Peyrard ont développé considérablement leur commerce au cours de ces dernières années ; le tonnage de charbon importé par eux par la gare de Bas-Monistrol est certainement élevé. Il convient de rappeler que nos cultivateurs expédient annuellement de grandes quantités de paille et de pommes de terre par notre gare.

### **Epiceries**

« Celles de MM. Edouard Deléage, Robert, Basset, Neyron, Espach (représentant les Docks foréziens), veuve Rivas (représentant l'Alimentation stéphanoise), sont de plus en plus prospères et reçoivent par notre gare une quantité de marchandises chaque jour plus considérable.

### **Entrepreneurs**

« Les matières premières adressées aux divers entrepreneurs de menuiserie, de maçonnerie, de peinture, établis à Monistrol, figurent certainement pour un chiffre élevé dans le tonnage général de marchandises qui transitent par notre gare.

### **Conclusion**

« Cette rapide revue, forcément très incomplète, montre quel développement ont pris l'industrie et le commerce de Monistrol depuis 25 ans. »

## 14. Labourage et pâtrage

### A propos des foires

14 mars 1897 : pétition de 41 signataires du faubourg Carnot et de la rue du général de Chabron : 1°) que le marché aux porcs, qui se tienne exceptionnellement place du Marché lors de la foire du 6 mai, se tienne rue du général de Chabron comme à l'ordinaire ; 2°) que la municipalité fasse des publications pour dire que les marchés aux bestiaux ont lieu tous les vendredis de l'année et pas seulement en janvier et février. Le conseil ne donne pas suite.

*Les cafetiers du coin ne sont-ils pas à l'origine de cette pétition ?*

13 juin 1897 : il est décidé de créer une foire aux chevaux (il n'y en a qu'au Puy), lors de la foire du 25 octobre. Elle se tiendra au Pré Evescal, et l'on vote une somme de 300 fr. pour des primes qui attireront les marchands. D'autre part, le marché aux bestiaux du vendredi commence trop tôt (5 h) d'avril à septembre ; on reporte l'ouverture à 6 h, et celle du marché du beurre, œufs, fromages et autres denrées à 7 h.

14 novembre 1897 : la foire aux chevaux du 25 octobre a très bien marché. On lui avait fait une large publicité (2 affiches dans 50 communes). Plus de 250 chevaux, nombreuses transactions. On recommencera en 1898, avec 400 fr. de prix.

20 novembre 1898 : le concours de chevaux à la foire d'octobre a donné de bons résultats encore, bien qu'Yssingeaux en ait organisé un le même jour ! On persiste, mais on étudiera la question de la date : on pourrait la rendre mobile.

22 juin 1902 : les foires des autres sont souvent mal vues. Saint-Just-Malmont demande à créer une foire aux porcs gras le premier mardi de janvier. Avis défavorable, Monistrol ayant justement en janvier une foire aux porcs.

28 septembre 1902 : on reparle des chevaux. La date du concours des chevaux pose problème, à cause de la concurrence que lui fait le concours d'Yssingeaux organisé à la même date. Il serait dangereux de changer la date de la foire du 25 octobre, « l'une des plus anciennes de Monistrol ». Il vaut mieux découpler le marché et concours des chevaux de la foire elle-même, et placer le concours la veille du jour où commence le marché aux chevaux d'Yssingeaux. On écrira à Yssingeaux pour connaître la date exacte de leur marché, et fixer le nôtre la veille...

### Un dépôt d'étalons

1<sup>er</sup> juillet 1900 : le succès de la foire aux chevaux a-t-il donné des idées ? En tout cas le directeur du haras d'Aurillac propose à la commune qu'y soit créé un « dépôt d'étalons ». Il promet qu'il ne s'agira pas que de pur-sang, mais aussi de races « ayant de l'analogie avec celles du pays ». Le conseil est intéressé, mais demande au maire de voir quelles charges ce dépôt pourrait entraîner.

Le 12 août, le projet se confirme : la commune devra fournir une écurie et du matériel, précisé dans un règlement. Elle donne donc son accord de principe pour la « station » (on ne parle plus de dépôt), en réclamant une subvention au conseil général.

11 mai 1902 : Emile Néron-Bancel a réussi à faire admettre par le conseil général le principe d'une subvention pour aider la commune à payer le loyer du dépôt. Le conseil émet un vœu en ce sens.

### Les vignerons

*La vigne est devenue, pour cause de phylloxéra, résiduelle. Il est loin le temps où 34 vignerons de Gournier pouvaient signer la demande d'un « ban des vendanges » (1883, archives municipales 1J/312)).*

9 août 1903 : « Depuis la dissolution du syndicat (*des vignerons*), les pulvérisateurs sont restés chez MM. Monnier, Henri Delorme et Peyrard fils. Après les avoir fait réparer, ces appareils seront déposés par les soins de la mairie chez les propriétaires de vignes qui en donneront reçu et chez qui les intéressés pourront les emprunter gratuitement. »

### Statistique agricole

On trouve aux archives municipales une statistique agricole bien intéressante (2F/23). Elle n'est pas datée, mais, signée d'Emile Néron-Bancel, et mentionnant l'existence de 3 automobiles, on peut penser qu'elle est de la toute fin de son mandat : 1895 ?

Le dossier contient une autre statistique, datée de 1912. Nous rapprochons ci-dessous les renseignements comparables.

	1895	1912
Chevaux	1	
Hongres	10	
Poulinières	36	120
Poulains	-	

Mulets	2	2
Anes	9	16
Bœufs	37	40
Taureaux	42	10
Vaches	1444	1800
Elèves	164	18
Veaux	139	6
Moutons	338	900
Agneaux	339	600
Brebis	715	1500
Béliers	59	
Verrats	5	10
Truies	192	180
à l'engrais	173	420
Nourrains	740	250
Boucs	5	
Chèvres	132	80
Poules	5316	
Canards	312	
Coqs	383	
Lapins	661	
Faucheuses	153	
Moissonneuses	30	
Brabants	193	
Charrioles	307	
Araires	341	
Ecrêmeuses	10	
Barattes	282	
Tombereaux	366	
Chars	383	
Automobiles	3	(il s'agit certainement de véhicules agricoles)

Le document de 1912 précise aussi les surfaces par nature de culture et les productions végétales :

2784 ha de terres labourables  
1000 ha de prés naturels, herbages et pacages  
100 ha de cultures diverses  
24 ha de vignes  
6 ha de cultures maraîchères  
180 ha de bois et forêts  
730 ha de landes, terres incultes et autres.  
soit au total 4.824 hectares de terres agricoles.

Les 2784 ha de terres labourables sont répartis entre les diverses cultures : seigle (1560 ha), avoine (360), froment (160), orge (80), pommes de terre (520), betteraves fourragères (10), trèfle et luzerne (30), choux fourragers (4), fourrages annuels (60), haricots et petits pois (8), haricots et fèves (2).

Les rendements moyens par hectare : 14 pour le froment, 12 pour le seigle, 14 pour l'orge et 8 pour l'avoine.

Notons aussi : 15 quintaux de noix, 6 quintaux de châtaigne, 40 de pommes et poires à couteau, 60 de pommes et poires à cidre, 5 de pêches, 2 de cerises.

Quant à l'industrie agricole : une minoterie, 3 petits moulins à eau, 8 distilleries

**15.**  
**Les fêtes...**  
**et *La fête à Charles Dupuy***

Les fêtes sont un point fort de la vie municipale. Chaque année une commission du conseil est chargé de préparer la fête patronale. On lira dans notre « revue de presse » ce que fut la magnifique fête patronale de l'année 1900.

La fête nationale est plus sobre. Les archives de la mairie (11/2) conservent le billet qui fut confié au tambour de ville en 1887 pour en annoncer le déroulement – le texte ne devait pas beaucoup changer d'une année sur l'autre :

*« Avis ! Le Maire informe la population que demain sera célébrée la fête nationale du 14 juillet ; à cette occasion il les invite à pavoiser et illuminer leurs habitations.*

*« Ce soir et demain matin la fête sera annoncée par des salves d'artillerie.*

*« A 8 h du soir, place du Pré-Evescal, la Musique exécutera différents concerts qui seront suivis d'un feu d'artifice et de la retraite aux flambeaux.*

*« Les débits de boisson sont autorisés à rester ouverts jusqu'à une heure du matin. »*

*On saisit toutes les occasions qui se présentent. En 1894, la mort du tsar Alexandre III avait ému Monistrol. La cause de l'amitié franco-russe mobilise toujours notre ville. Ainsi, le conseil vote un crédit pour le « pavoiement et les illuminations des édifices publics le 31 août 1897 à l'occasion des fêtes de l'alliance franco-russe. »*

De temps en temps, des occasions de réjouissances nous viennent de l'extérieur. Les archives municipales en conservent quelques traces, qui dépassent un peu, en avant ou en arrière, nos limites chronologiques, mais peu importe... c'est la fête !

Voici Emile Pitou, directeur de père en fils du théâtre des « Fantoccini », un théâtre ambulant, sis actuellement place du Breuil à Firminy, qui annonce sa venue et demande l'autorisation de monter son « petit théâtre de marionnettes » en face de l'allée du château<sup>9</sup>. Il a besoin d'un emplacement de 10 mètres sur 17, c'est tout. « *Mon genre de travail est tout à fait tranquille et sans musique ni parade, et fait spécialement pour les familles. Voilà 38 ans que de père en fils nous sommes de Saint-Etienne à Lyon sans en bouger* ».

Il arrivera vers le 4 juillet 1888 et pense avoir monté son théâtre pour le 7. Sans doute a-t-il l'intention de rester quelques jours. Pour rassurer sur la moralité de ses soirées (« je ne travaille pas le jour »), il donne un aperçu de son répertoire. Ses marionnettes sont très éclectiques : des scènes de la Bible (Joseph vendu par ses frères, le jugement de Salomon, l'enfant prodigue), de la scène (le Festin de pierre, Don César de Bazan, la Juive), des Jules Verne (Michel Strogoff, De la Terre à la Lune, le Tour du monde en 80 jours), de l'histoire de France (la Tour de Nesle), de la chronique criminelle ou mélodramatique (Mandrin, le Courrier de Lyon, le naufrage de la Méduse), etc. Cette sympathique confusion se traduisait peut-être par des improvisations un peu désordonnées. Il paraît qu'à Saint-Etienne, encore récemment, dire « c'est comme chez Pitou » n'était pas un compliment pour la tenue de maison d'une ménagère...

Voici la société des Cycles Wonder, de Saint-Etienne, dont la Sociétés sportive organise le 3 août 1912 une course de bicyclettes, le « Circuit Wonder », dont le parcours de 180 km passera à Monistrol vers les 8 heures 40 du matin. (elle ira jusqu'au Puy et reviendra à St-Etienne par Craponne et Saint-Bonnet le Château. Nul doute que les spectateurs seront nombreux à encourager les valeureux coureurs. La mairie se charge du « service d'ordre »<sup>10</sup>.

Voici l'Orphéon de Firminy, qui a « l'intention de se rendre, dimanche 30 courant [1889] dans votre ville, et de donner à cette occasion un concert sur la place publique. » Il ne vient pas pour donner ce concert. On peut supposer qu'il vient à Monistrol pour y passer une bonne journée et banqueter à l'hôtel Masson, rendez-vous de tous les excursionnistes de la région stéphanoise. Sa fine cuisine est renommée. Mais l'Orphéon ne se déplace pas que pour prendre du bon temps. Il entend, « à cette occasion », régaler la population monistrolienne de ses talents orphéoniques.

### **Le violon municipal**

---

<sup>9</sup> Archives municipales 1 I/2.

<sup>10</sup> Archives municipales, 1 I/3

Il y a aussi toutes les fêtes que se donnent à eux-mêmes les habitués ou les occasionnels des très nombreux débits de boisson. Ces festolements ont des suites qui réclament assez souvent l'intervention de la maréchaussée.

9 novembre 1902 : la brigade de gendarmerie réclame avec insistance l'ouverture d'un violon municipal. Il ne s'agit pas de musique, même municipale. Mais d'enfermer, ailleurs que dans la chambre de sûreté de la gendarmerie, « les ivrognes et les tapageurs ». Le maire a donc cherché et trouvé un local : il appartient à M. Basset et se trouve en face de la gendarmerie Il en coûtera 150 fr. de frais d'installation du local, et 50 fr. de location annuelle.

*Il s'agit de l'ancienne gendarmerie, dont l'immeuble a été récemment démoli pour agrandir la place du Coutelier, devant la poste actuelle.*

#### **La fête à Charles Dupuy**

Mais la grande fête, la fête par excellence, ce sera celle offerte le 22 septembre 1901 à Charles Dupuy, ancien président du Conseil, président d'honneur du nouveau Syndicat d'initiative du Velay.

16 juin 1901. M. le maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre en date du 11 juin, par laquelle M. Boyer, rapporteur général du syndicat d'initiative du Velay, lui fait part de son intention de proposer au conseil du Syndicat de choisir cette année Monistrol comme but de la sortie annuelle. Les sociétaires viendront faire leur banquet dans notre ville. Ils seront accompagnés par M. Charles Dupuy, leur président d'honneur. M. Boyer demande si la ville de Monistrol serait décidée à faire à M. Charles Dupuy et à messieurs les membres du syndicat d'initiative une réception officielle. « A l'unanimité des membres présents et par acclamations », le conseil décide qu'une réception aussi grandiose que possible sera réservée aux membres du syndicat et à leur éminent président d'honneur. Le maire avisera M. Boyer de cette décision. On attendra que la date de cette visite soit fixée pour organiser dans le détail la réception en question et voter les fonds nécessaires.

25 août 1901. Le conseil est réuni extraordinairement. Seul point à l'ordre du jour : la venue de Charles Dupuy. « Le conseil décide que M. Charles Dupuy et les membres du syndicat seront reçus officiellement par la commune, qu'un banquet populaire sera offert par souscription à M. Charles Dupuy ; que des invitations à ce banquet seront adressées au nom du maire et du conseil municipal à M. le Préfet de la Haute-Loire, à M. le sous-préfet d'Yssingeaux, à Messieurs les maires et adjoints du canton, etc. ; que le soin de

rédiger le programme des fêtes et de dresser la liste des invités au banquet sera laissée à monsieur le maire assisté de la commission des travaux ; que les dépenses occasionnées par cette fête seront couvertes par les ressources disponibles du budget ordinaire de 1901, notamment par le fonds disponible des réserves du legs Néron, par le reliquat pour travaux de ville porté au budget supplémentaire de 1901, et par le solde de l'article 105 du budget primitif de 1901 en faveur des Pompiers. »

21 septembre. *L'Echo du Velay*, quotidien de défense catholique qui n'est pourtant pas généralement favorable à Charles Dupuy, relate les préparatifs d'une fête unanimiste. « Les préparatifs continuent. Plusieurs arcs de triomphe sont placés dans les principales rues. Sur la route nationale des fils sont placés pour les illuminations. C'est un entrepreneur du Puy qui en est chargé. Le banquet présidé par M. Charles Dupuy aura lieu dans la grande salle du Petit Séminaire. »

#### **« Un éclatant succès »**

Le même quotidien rend compte le 24 septembre de ces mémorables festivités. On lira plus loin (IV<sup>e</sup> partie) dans le « Journal d'un notable monistrolien » des précisions qui ne se trouvent pas ici, en particulier sur l'emplacement des arcs de triomphe que la photographie a d'autre part immortalisés, dans un rare petit livret édité par Jules Douispis (*Souvenir de Monistrol-sur-Loire*).

L'homme...

(1850-1923)  
Député de Haute-Loire, 1885-1900  
Ministre de l'Instruction publique,  
1892-93  
Président du Conseil, 1893  
Président de la Chambre, 1893-94  
Président du Conseil, 1894-95  
et 1898-1899  
Sénateur de Hte-Loire, 1900-1923

... et sa caricature

*Légende :*

Pétrone des salons, il a le monopole  
Du charme, de la grâce et du noble maintien.  
Et regardez-le bien : sans avoir l'air de rien,  
Il change son fusil d'épaule.

« Les fêtes de Monistrol ont obtenu un éclatant succès auquel toutes les circonstances ont contribué : température bienveillante et ensoleillée ; remarquable décoration de la ville ; aucun accroc au programme, déroulement normal des réjouissances ; bref, la fête presque idéale et dont Monistrol gardera un long souvenir, car il se passera du temps avant qu'on y revoie une pareille.

« Dès le matin, une foule considérable avait envahi l'agréable petite cité. Les trains étaient arrivés bondés de voyageurs. Les voitures publiques et particulières n'avaient cessé de déverser les curieux.

« L'aspect de la ville était vraiment pittoresque et charmant. Partout on avait jeté à profusion les feuillages, la verdure. Les arcs de triomphe, des guirlandes, des lanternes vénitiennes multiples et multicolores, barraient les rues et se pendaient en grappes aux maisons et monuments.

« Le train amenant M. Charles Dupuy stoppait en gare vers 11 heures, et à midi moins le quart, l'ex-président du Conseil apparaissait. » (*L'Echo* donne le détail des personnalités qui, venues du Puy, l'accompagnaient).

Dans le bourg, depuis le matin, on se mettait en place avec une prudente lenteur. Selon le programme édité par le Syndicat d'initiative, on était paré dès 9 heures pour accueillir devant la Mairie (alors place de la Victoire) les Fanfares d'Yssingeaux, de Saint-Didier, de Sainte-Sigolène et de la Séauve. Les musiciens avaient sans doute le temps de se disperser dans les cafés des environs pour étancher la soif née du voyage. A 10 heures ¼, le conseil municipal, les Autorités et toutes les Fanfares se regroupaient en bon ordre, et à 10 heures ½ le cortège s'ébranlait pour rejoindre le Monteil. Il prenait son temps puisque la mise en place de l'accueil du grand homme et de sa suite était prévue pour 11 heures ¼.

Le train arrivant en gare à 11 heures, l'horaire convenait à merveille. Pourquoi donc, si le journaliste de *l'Echo du Velay* ne se trompe pas, M. Dupuy a-t-il attendu, dans le train, midi moins le quart pour paraître ? C'est un mystère que nous n'éclaircirons sans doute jamais.

### **Au Monteil, les trois bouquets**

Quoi qu'il en soit, l'ancien président du Conseil paraît enfin :

« M. Néron-Bancel, député, souhaite la bienvenue à M. Charles Dupuy et aux personnalités présentes, puis on monte en voiture, et l'on gagne Monistrol sous les chauds rayons d'un véritable soleil d'été.

« A midi, on est en face du Monteil. M. Edouard Néron, maire de Monistrol, entouré de son conseil municipal, souhaite la bienvenue à M. Charles Dupuy et lui présente trois jeunes filles, dont l'une est porteur d'un bouquet blanc, la seconde d'un bouquet bleu, et la troisième d'un bouquet rouge.

« M. Néron s'exprime ainsi : « Veuillez agréer ces fleurs dont la réunion forme les couleurs du drapeau national, et comme député, et comme sénateur, et comme président du Conseil. »

« M. Dupuy remercie M. Néron et embrasse les gracieuses fillettes, puis le cortège se met en marche à travers les rues pavées et se rend à l'hôtel Mallet où doit être servi le banquet du Syndicat d'initiative du Velay.

Deux des arcs de triomphe

*Le comité d'accueil et les  
pompiers,  
devant l'arc de la Société de  
Secours Mutuels,  
élevé au Monteil, devant  
l'école publique de garçons  
(juste avant le pont Martouret)*

*« La Rubannerie à Charles Dupuy »  
L'arc des rubaniers s'élève  
à la jonction de la route de Bas  
et de la route nationale  
(la guide)*

« La compagnie des sapeurs-pompiers de Monistrol qui sert d'escorte d'honneur forme la haie de chaque côté de la route et maintient la foule nombreuse qui s'est portée au devant des membres du Syndicat.

« A l'hôtel Mallet, cent convives environ se pressent autour des tables magnifiquement servies. La table d'honneur compte la majeure partie des notabilités du département. » (le fastueux menu est reproduit p. 128)

C'est « au champagne », toutes panse dilatées, qu'on écoute les quatre orateurs : le maire, le président du syndicat, son rapporteur général, et enfin Charles Dupuy.

Des trois premiers discours, retenons les chiffres avancés par le président Pélissier. « En août 1900, 12684 voyageurs (ont) parcouru notre pays ». Admirable précision des statistiques ! !

Il revient au rapporteur général d'être plus soucieux des efforts qui restent à faire pour l'équipement hôtelier, surtout dans la « partie montagneuse ». Le syndicat, pour donner l'exemple, a fait aménager le chalet du lac du Bouchet ; il construira deux refuges, au Mézenc et au Gerbier de Jonc.

Offrir à tous « une bonne table et des chambres propres à des prix modestes » : tel est l'objectif, et Monistrol peut servir d'exemple, « qui a acquis cette réputation de généreuse et cordiale hospitalité dont elle jouit dans le Forez et dans la région lyonnaise ».

La parole est maintenant à Charles Dupuy, président d'honneur du syndicat. La *Haute-Loire* donne son discours *in extenso*, et en commente l'intérêt : « C'est une nouvelle page écrite sur l'histoire de notre Velay, sur le passé historique de Monistrol, ses beautés pittoresques et ses enfants illustres, et sur sa situation économique actuelle ; on la relira toujours avec plaisir, quelles que soient les circonstances du moment.

#### **« Monistrol, avec la coquetterie charmante d'une douairière du temps passé »**

« Messieurs,

« Le Syndicat du Velay est profondément reconnaissant à la ville de Monistrol de l'accueil qui lui est fait. Ses préparatifs, contrariés par l'inclémence du temps, ont enfin obtenu, à la dernière heure, le sourire du soleil qui leur était nécessaire pour s'achever, - et nous avons pu juger de la dépense d'ingéniosité, de bonne grâce et d'élégance qui s'est faite en notre honneur. L'antique cité de

Monistrol, avec la coquetterie charmante d'une douairière du temps passé, a revêtu ses plus beaux atours pour recevoir ses hôtes. Vous, qui la représentez si dignement, M. le Maire, soyez notre interprète auprès d'elle, et veuillez dire au Conseil municipal et à la population tout entière combien nous sommes touchés et reconnaissants.

« Le Syndicat d'initiative du Velay s'est proposé un but que j'ai défini plusieurs fois par ces mots : Mettre en valeur notre pays, c'est-à-dire le faire connaître et le faire aimer. Mais il fallait d'abord que le syndicat se fit connaître lui-même. »

*Et Charles Dupuy d'en remercier M. Charles Pélissier, président, et Joseph Boyer, rapporteur général. Le département commence à être connu, et l'on constate avec plaisir que « quand nous prononçons le nom du Puy, l'écho ignorant ne nous répond plus Puy-de-Dôme ».*

*Il rend hommage encore au Touring-Club de France « qui nous a déjà donné tant d'encouragements matériels et moraux » ; au « concours que nous a prêté la Presse, cette puissance qui réalise l'image de la Renommée aux cent bouches, cette puissance qui souffle le chaud et le froid et qui ne s'étonnerait qu'à peine si j'attribuais à son influence le retour du soleil et du beau temps. »*

« Je voudrais, maintenant, vous parler un peu de Monistrol, persuadé que le meilleur moyen de témoigner notre gratitude à nos hôtes est de nous intéresser à ce qui les touche et qui mérite, à tous égards, l'attention.

« Nous sommes dans une vieille cité, pleine de curiosités et de souvenirs. Elevée fièrement sur une sorte de presqu'île ou plutôt de promontoire, elle est le lien des deux départements limitrophes de la Haute-Loire et la Loire. Dans son sein fraternisent la dentelle et le ruban, et elle joint aux ressources agricoles propres à notre Velay, l'activité industrielle qui caractérise si bien nos voisins du Forez. Les industries se créent, la dérivation du Lignon va les développer et déjà, au confluent de cette rivière et de la Loire, s'élève une usine toute récente, à laquelle nous adressons nos voeux de succès. Si nous regardons de plus près la ville de Monistrol, nous y trouvons les institutions civiles qui sont les organes essentiels de la cité moderne : établissements d'instruction, de prévoyance, et d'assistance ; l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire y sont représentés ; une Caisse d'épargne et une Société de secours mutuels y fonctionnent dans des conditions prospères ; et la misère et la souffrance y ont un double asile dans l'hôpital Sainte-Marie fondé en 1706 par l'évêque de la Roche-Aymon, et dans l'hospice orphelinat du Bon-Edouard, par lequel un père désolé a voulu perpétuer le souvenir d'un fils prématurément enlevé à son affection.

« Dans ce milieu si bien pourvu, sous un ciel clément, une population laborieuse et sage, confiante dans le travail, vit paisiblement. Elle ne semble point se souvenir des troubles qui agitèrent autrefois la cité, et son grand plaisir, après la tâche faite, est d'aller goûter le repos bien mérité, dans ce joli vignoble qu'on appelle le Creux de Gournier, ou le bon Monistrolain a sa capitelle comme le Ponot a sa vigne. La paix et la tranquillité de ces lieux sont dus, pour une bonne part, à votre administration bienveillante et bienfaisante, mon cher maire ; vous suivez l'exemple de vos prédécesseurs, de M. Emile Néron-Bancel votre député, et de votre oncle M. Alphonse Néron, dont la bonté est restée proverbiale dans cette ville, et qui, par son dévouement et sa simplicité, a conquis la popularité et la considération.

#### **« Curiosités naturelles et souvenirs historiques »**

« Mais il y a autre chose à Monistrol. Les curiosités naturelles et les souvenirs historiques y sont nombreux et attachants. Grâce au beau temps, dont nous jouissons par fortune, les membres du syndicat pourront visiter ces gorges de Bilhard dans lesquelles s'engouffre et mugit le Foletier, et dont notre compatriote, le distingué peintre M. Ducarruge, a si bien rendu le pittoresque dans une toile que vous pouvez admirer ici même.

« Ces gorges si curieuses se trouvent au pied du château de Monistrol, dont l'histoire se confond dans le passé avec celle de la ville. Résidence favorite des évêques du Puy, agrandi par Jean de Bourbon qui en fit bâtir en 1486 la grosse tour, il fut complété et embellie par Armand de Béthune, ce prélat qui aimait les arts et les artistes, et qui sut employer si généreusement le talent d'un architecte comme le frère Coppin de Boisset, et d'un sculpteur comme le grand et illustre Vaneau.

« Vaneau avait dans le château de Monistrol comme au Puy, un atelier d'où sont sorties des merveilles, malheureusement dispersées et dérobées à notre admiration. Où sont tant d'œuvres de génie ? Si vous posez la question à Monistrol, on vous répond qu'il n'y reste du grand artiste qu'un fragment de panneau sculpté représentant la mort de saint Joseph et conservé dans le couvent des Ursulines.

« Il ne se trouvera donc pas, parmi tant de jeunes hommes amis de l'art et des lettres, un esprit curieux, un cœur chaud, qui voudra étudier la vie et l'œuvre de Vaneau, en rechercher et rassembler les éléments épars et proposer enfin à notre admiration, dans une étude complète et vivante, la figure et le génie de ce maître incomparable ?

« Le château de Monistrol a connu des jours troubles et a éprouvé, pendant la guerre des Bourguignons et des Armagnacs, la dureté de son terrible voisin, le seigneur de Rochebaron ; il a, au temps de la Ligue, invoqué le secours et senti l'étreinte du rude baron de Saint-Vidal ; enfin la Révolution l'a dépouillé de la plus grande partie de ses ornements et l'a vendu comme bien national.

« On peut dire que ce pays est le pays des châteaux et j'en pourrais citer bon nombre dont les noms rappellent d'intéressants souvenirs de notre histoire locale.

« Mais, sans sortir de Monistrol, nous trouvons de curieux vestiges du temps passé. La maison Rome, reste de l'antique couvent des Antonins qui, vers le temps de saint Louis, dotèrent la ville de son premier établissement hospitalier. La maison Depras, la maison de l'Abbé et, enfin, les débris d'architecture féodale que la récente démolition de la maison curiale a mis à jour et que M. Maisonneuve montre aux visiteurs avec un gracieux empressement<sup>11</sup>.

---

<sup>11</sup> La maison Depras, c'est le « donjon », l'ancienne porte de l'Arbret, que la municipalité était fière de monter comme dernier vestige des murailles de Monistrol. Sur la maison « Labbé » ou « de l'Abbé », selon le journal, je n'ai pas de renseignements et remercie d'avance ceux qui pourraient m'en donner. Quant aux « débris d'architecture » que M. Maisonneuve, qui avait démolie la maison Chantemule, ancienne cure, montrait aux curieux, il s'agit sans doute de la pierre de seuil, qu'en la retournant on découvrit sculptée du blason des Chabanes, au 16<sup>e</sup> siècle (photo dans les papiers Bouchacourt - mais qu'est devenue cette pierre ?). Sans doute aussi de la cheminée monumentale, que devait acquérir les Jourda de Vaux pour l'installer à Foletier.

**Repas de fête : le menu du Syndicat d'initiative**

*A midi, c'est le Syndicat d'initiative du Velay qui se traite lui-même à l'hôtel Mallet, réputé pour son excellente cuisine. Le menu est fastueux, les vins à l'avenant. La promenade de l'après-midi sera éminemment digestive...*

**Souper républicain « offert à Charles Dupuy »**

*Le soir, c'est le « banquet offert à Charles Dupuy », par souscription : on n'a pas voulu ruiner les souscripteurs, mais les multiplier. Comparée à celle de midi, la cuisine est « grand ordinaire », comme le vin.*

« Mais il est d'autres demeures, plus modestes, qui appellent l'attention et qui provoquent le souvenir; de celles-là se dégage cette impression de mélancolie dont parle l'orateur latin et qui naît du contraste de leur humilité avec l'importance des personnages dont elles ont abrité la destinée.

### **« Le général de Chabron, le plus illustre de ses enfants »**

« Telle est la maison du Constituant Charbonnel, ce Représentant du peuple qui mourut en 1848, victime de nos discordes civiles et qui expira avec sérénité, sans perdre confiance dans la République et dans la Liberté.

« Telle est aussi cette simple demeure où vécut de longues années les deux frères de Chabron, le poète et le soldat<sup>12</sup>. C'est là que s'éteignit plein d'années et de gloire le Général de Chabron, le glorieux colonel de Palestro, qui avait déjà signalé sa valeur en commandant à l'assaut de Sébastopol notre 86<sup>ème</sup> de ligne et auquel il devait être donné de faire tirer les derniers coups de feu de l'année terrible.

« Pendant la guerre de Crimée, au cours des suspensions d'armes, il avait vu de près ces Russes dont la politique avait fait nos adversaires, sans pouvoir en faire nos ennemis. Quelle joie serait la sienne, s'il avait pu être témoin des fêtes qui viennent d'être données en l'honneur du Tsar, ami et allié de la France, et si les échos de la revue de Bétheny<sup>13</sup> avaient pu parvenir jusqu'à son cœur. Je m'arrête sur l'évocation de cette belle figure de soldat, et j'espère n'avoir pas pu mieux montrer ma sympathie pour Monistrol qu'en rappelant en ce jour le souvenir du plus illustre de ses enfants.

« Je vous propose, Messieurs, de boire avec moi à la Ville, au Conseil municipal, à la population tout entière de Monistrol, et de lever vos verres en l'honneur de M. Edouard Néron, maire de Monistrol. »

### **Les quatre concerts des Fanfares**

L'après-midi se passe en visites et divertissements musicaux. En voici l'itinéraire des unes et le programme des autres :

---

<sup>12</sup> Connue plus tard sous les noms de maison Moret, puis maison Bouchacourt, rue du général de Chabron. Le poète est Hippolyte de Chabron, maire de Monistrol en 1847-1848 et de 1870 à sa mort en 1882, dont nous avons raconté les « vagabondages politiques » dans les *Cahiers de la Haute-Loire* de 1995 et de 1996.

<sup>13</sup> Lors de la récente visite du Tsar, l'armée française lui a été présentée dans une grande revue de Bétheny.

« Départ de l'hôtel Mallet [*aujourd'hui hôtel du Parc*], Route nationale, Faubourg Carnot, Place de Charbonnel, Place Néron, Allée du Château, Promenades du château, Retour par l'Allée du Château, Place de l'Eglise, Grande Rue, Chaussade, Grande Rue du Monteil, Visite à l'Hospice du Bon Edouard, Ecole de Garçons [*c'est l'école publique du Monteil*], Retour en voiture [*les héros sont fatigués*] à l'hospice de Sainte-Marie [*c'est l'hôpital, faubourg Carnot*], Retour à la Mairie par la rue de l'Herbret et la place Jeanne d'Arc. »

« Des Concerts seront donnés :

à 3 heures ½, place Néron, par la Fanfare d'Yssingeaux ;  
 à 4 heures, route nationale, par la Fanfare de Sainte-Sigolène ;  
 à 4 heures ½, place de Charbonnel, par la Fanfare de la Séauve ;  
 à 5 heures, place de la Fontaine, par la Fanfare de Saint-Didier. »

A 5 heures aussi, retour à la Mairie, M. Charles Dupuy y reçoit « les Autorités et les Fonctionnaires ».

« 6 heures, remise à la Mairie aux Sociétés musicales du Souvenir qui leur est offert par la Ville de Monistrol.

« 6 heures 45 : départ de la Mairie pour la Salle du Banquet.

« 7 heures, Banquet Grande Salle du Collège.

« 8 heures, Grande Retraite aux Flambeaux.

« 9 heures, Grand Feu d'Artifice »

### **Le banquet populaire**

Suivons, pour la soirée, le compte-rendu de *la Haute-Loire*, qu'on appelle souvent le journal de Charles Dupuy :

« A sept heures du soir, près de 300 convives se pressaient dans la vaste salle du Collège.

« Les tables étaient décorées avec goût ; on remarquait des fleurs, de superbes écussons portant les armoiries de la ville et des trophées, des drapeaux.

« Aux côtés de M. Charles Dupuy avaient pris place, M. Edouard Néron, maire de la ville ; Emile Néron-Bancel, conseiller général, député de l'arrondissement ; Giacometti, sous-préfet d'Yssingeaux ; Félix Boudignon, maire de la ville du Puy, [*les maires d'Yssingeaux, de Bas, de Saint-Didier, de Sainte-Sigolène, de la Chapelle, etc., etc.*]

« Un menu excellent a été fort bien servi par M. Albert Maurice, propriétaire de l'hôtel de Paris, du Puy. » (*reproduit plus haut p. 129*)

Le sous-préfet Giacometti est le premier à parler. Il fait un « remarquable discours ». Son éloquence méditerranéenne surprend et enchante. Retenons ces phrases :

« Messieurs, en admirant ce matin le merveilleux pavage de votre coquette cité, nous avons vu, en maint endroit, flotter ensemble le drapeau russe et le drapeau tricolore. Cette union des couleurs amies a évoqué dans l'esprit de tous l'image des fêtes grandioses données en l'honneur du Tsar et de Sa Majesté l'Impératrice ; l'image de cette alliance franco-russe (...) dont le président Charles Dupuy fut un des premiers et plus clairvoyants ouvriers. »

Le maire, Edouard Néron, outre les remerciements dus à tous les présents, fait le point des problèmes municipaux.

Il commence, par hommage au président du Conseil qui, en 1893, présenta et fit voter la loi sur l'assistance médicale gratuite, par évoquer la situation hospitalière et remercie Charles Dupuy d'avoir accepté de visiter avec lui dans l'après-midi l'hospice du faubourg Carnot, « fondé et doté par Claude de la Roche-Aymon, évêque du Puy », et celui du Bon Edouard, « donné par un enfant de ce pays, M. Moret de la Chapelle, à la mémoire de qui Monistrol a voué, pour cet insigne bienfait, une profonde reconnaissance ».

#### **« Sans esprit de parti »**

Coup de chapeau à l'œuvre sociale de son cousin, Emile Néron-Bancel, initiateur de la Société de secours mutuels, dont Charles Dupuy, président du Conseil, avait signé l'arrêté de naissance.

Discrétissime évocation de la situation scolaire : « une école de garçons et une école de filles ont été très convenablement aménagées pour obéir aux prescriptions de la loi de 1886 ». Point d'enthousiasme, qui à vrai dire eût été déplacé : n'oubliions pas que ce banquet républicain est donné dans la salle du Petit Séminaire...

Ample évocation des problèmes de l'eau. « En 1876 notamment, d'importants et très utiles travaux ont été entrepris et menés à bonne fin sous l'inspiration de M. le Maire Hippolyte de Chabron. » Mais ils n'ont pas suffi et la solution est venue des projets de Saint-Etienne sur les eaux du Lignon. Grâce à quoi Monistrol pourra s'occuper enfin d'un « assainissement rationnel, par la construction d'un réseau complet d'égouts ».

Prudente allusion au projet de reconstruction de l'église : la démolition de l'ancienne cure permettra de construire soit la nouvelle église, soit une halle, l'église étant alors reconstruite « sur place ».

Enfin, la route d'Aurec, qui reliera Monistrol à Firminy par la vallée de la Loire.

Edouard Néron conclut en saluant les maires ses prédécesseurs, en les citant par leur nom. C'est une affirmation de la solidarité des générations, mais aussi une façon de montrer qu'aux hommes liés à la famille de Charbonnel (le comte de Charbonnel, Bertrand puis Hippolyte de Chabron, du Chayla) ont succédé les figures de la famille Néron (Alphonse, Emile, Edouard)... Pour lui, tous ces prédécesseurs ont pu être de bons administrateurs parce qu'ils avaient un souci qui lui est cher : l'apolitisme municipal. « Ils ont toujours écarté de nos assemblées les discours et les discussions ; sans esprit de parti, guidés seulement par l'amour de ce qui est juste et bon, ils se sont appliqués avec un soin jaloux à gérer, au mieux de tous, les intérêts de notre commune. »

### **Le cadeau des ouvriers de M. Martouret**

Après Edouard, Emile. Le député parle avec plus de liberté. Naguère, Charles Dupuy et lui étaient collègues à la chambre. Néron-Bancel a été un fidèle soutien des majorités « opportunistes », qui ont fait plusieurs fois de Charles Dupuy un président du Conseil. Le public goûte en amateur les allusions personnelles.

« Vous avez constaté l'enthousiasme de toute notre population à vous recevoir. (...) Vous avez entendu votre nom acclamé. N'avez-vous pas remarqué qu'on saluait Charles Dupuy, et non Monsieur Charles Dupuy ? Vous avez été touché, j'en suis sûr, de cette incorrecte appellation ; c'est la marque de la popularité, de l'affection.

« On n'a pas oublié votre visite de 1885 [pour la campagne législative qui ouvrit à Charles Dupuy les portes de la chambre], qui vous a valu un souvenir auquel vous tenez beaucoup. Je vois toujours sur votre table de travail, la clef en fer forgé qui vous fut offerte par les ouvriers de l'usine de M. Martouret. Cette clef, vous la conservez avec soin, à cause du souvenir qu'elle représente, et aussi à cause de son inscription : « clef de la chambre des députés ». Nos ouvriers serruriers ont vu, quelques années plus tard, le bon usage que vous en saviez faire. Par votre travail opiniâtre, votre haute intelligence, et votre inaltérable dévouement à la France et à la République, vous avez, permettez-moi de vous le dire, transformé cette clé en un passe-partout.

« En effet, ministre de l'Instruction publique, président du Conseil, président de la Chambre des députés, vous avez donné à la France, dans une séance mémorable, la mesure d'un grand courage et d'un grand sang-froid. »

On imagine les applaudissements qui saluent cette évocation du jour où Charles Dupuy, alors président de la Chambre, a conquis la célébrité. L'anarchiste Vaillant venait, du haut des tribunes du public, de lancer une bombe dans l'hémicycle. La bombe explose, l'assemblée s'affole, et Charles Dupuy s'écrie : « Messieurs, la séance continue. »

#### **« Clef du Palais-Bourbon, Persévérence, Travail »**

L'« éminent ami » se lève pour prononcer un discours très politique. Ce n'est plus le président d'honneur du syndicat d'initiative qui parle, comme il l'a fait au déjeuner. C'est celui en qui l'on aime voir le Sage de la République. « Son discours, dit le journal, est littéralement haché par les applaudissements. »

Il commence par les remerciements. Remerciement à la foule. « Comment rendre l'émotion intime et joyeuse que vous donne cette sympathie qui vous entoure comme d'un air léger et vivifiant, et cette bienvenue qu'on lit sur tous les visages et dans tous les yeux ? » Remerciements à tous ceux qui sont venus au banquet, « libres et empressés ». Remerciement au maire, dont il apprécie l'activité et soutiendra les projets.

Quand il vient à Emile Néron-Bancel, le ton se fait plus affectif : « Il a fait de ma vie politique un tableau que l'amitié seule pouvait lui inspirer ». Emu, il reprend l'histoire de « cette clef symbolique que les serruriers de mol m'offrirent au lendemain de l'élection législative de 1885 (...). Sur cette clef, que j'ai conservée précieusement, les braves ouvriers de Monistrol n'avaient pas seulement écrit les mots « clef du Palais Bourbon » que vous avez rappelés, ils y avaient ajouté les mots de Persévérence et de Travail, dont je me suis toujours efforcé de m'inspirer. »

C'est alors que le propos devient politique. Et le sens est clair : il faut savoir résister à la pression des radicaux de la République.

« J'ai toujours pensé que pour être durable le progrès social doit avoir pour principe et pour base la Raison et la Liberté. » (...) « Ce qui importe à mes yeux, dans un temps où se produisent tant de confusions et de malentendus, c'est de distinguer et d'opposer expressément les idées de la révolution et les idées révolutionnaires. »

Et de prendre trois exemples pour démontrer que ceux qui professent les idées révolutionnaires sont à l'opposé des principes qui ont marqué « la naissance définitive de la France nouvelle dont nous sommes les fils reconnaissants et passionnés ».

L'idée de Patrie : ils la trouvent « surannée et étroite (...) ; ils ont contre l'armée, sécurité de la Patrie, une haine qu'ils ne dissimulent point ». Mais les hommes de la Révolution étaient, eux, « je parle autant de ceux de 93 que de ceux de 89, de sincères patriotes ».

La propriété : elle a été inscrite dans la déclaration des droits de l'homme, mais pour les révolutionnaires d'aujourd'hui « la propriété doit disparaître », par la « nationalisation du sol et des instruments de travail ».

L'association. La Révolution a brisé le carcan des corporations, « dans sa légitime préoccupation d'affranchir l'individu ». Mais « l'individu restait isolé, n'ayant en face de lui que l'Etat, puissance écrasante et absorbante ». Dès lors il a fallu créer ces « organisations nouvelles : coopératives, mutualités, syndicats professionnels ». Or que veulent les révolutionnaires ? « Tournant le dos à la fois à la Révolution et à la liberté, ils veulent faire du syndicat une corporation obligatoire », c'est « la tyrannie syndicale ».

### **« Les idées révolutionnaires fabriquent de la réaction »**

« Mais certains nous crient : Et la Réaction ?

« Nous les remercions de leur avis mais nous n'en avons pas besoin. (...)

« Si la réaction tend à reprendre des forces, ce sont les doctrines révolutionnaires qui provoquent ce retour offensif. A nos yeux, les idées révolutionnaires fabriquent et produisent quotidiennement de la réaction. »

Charles Dupuy rappelle qu'il est de la génération qui a imposé la République. « Ceux qui ont mené (cette) bataille ont bien le droit de rappeler qu'ils n'ont obtenu ce triomphe qu'en ne faisant pas violence aux esprits. » La République, « nos devanciers et nos compagnons de lutte ne l'ont pas assise dans ce pays comme on met une bouteille sur la table ».

Il s'achemine vers sa conclusion, sur un mode plus émotif, en revenant à Monistrol, et à une figure bien connue de ses auditeurs : le général de Chabron. Il en a déjà évoqué la figure, sous l'angle patriotique, pour conclure son discours au banquet du Syndicat d'initiative. Il est frappant qu'il y revienne. Le général n'est mort qu'il

y a douze ans, c'était hier, et chacun sait ici qu'il fut la voix décisive qui fit passer l'amendement Wallon, celui qui a véritablement fondé, en 1875, la République. On sait aussi qu'il était le petit-fils d'un émigré, tué par les Républicains pour défendre son Roi, le fils d'un maire de la Monarchie de Juillet.

« Vous savez bien que les lois constitutionnelles n'ont pas recueilli une grande majorité, et que la République, comme on le dit souvent, n'a été votée qu'à une seule voix. Cette voix a fait des petits et les suffrages se sont accrus à chaque consultation du pays. Mais il est sage de se rappeler les débuts.

« Et cette voix, vous savez qu'on en fait honneur à votre glorieux compatriote, le général de Chabron, membre de l'assemblée nationale. Croyez-vous que le soldat de Sébastopol et de Palestro soit venu sans hésitation à la République ? Bien des choses l'en séparaient ; et plus d'un souvenir familial l'en éloignait. Il y est venu pourtant, par considération du bien public, et son exemple a déterminé dans ce pays plus d'une adhésion.

« Ce sont ces adhésions loyales et fidèles comme la sienne ; c'est ce consentement grandissant qui a assis la République dans ce pays. Il peut convenir à des esprits sas mémoire et sans mesure de l'oublier, mais nous, qui sommes vos représentants et qui avons le sentiment des responsabilités de notre mandat, nous avons le devoir étroit de nous en souvenir toujours.

« Nous avons le devoir de fortifier et d'étendre ce consentement et d'éviter tout ce qui pourrait le décourager ou le ralentir. »

Cette République du consentement, c'est sur la question scolaire et religieuse qu'elle risque de se déchirer. Charles Dupuy, prudent, n'y fait aucune allusion. Il est hostile à la relance de la politique anticongréganiste, comme il sera hostile demain à la Séparation. Mais il redoute, en s'exprimant là dessus de tomber dans le piège d'un rapprochement avec la droite catholique. Celle-ci, de son côté, admet son silence, en espérant son appui. A l'abri de ces équivoques, le personnage de Charles Dupuy, bienveillant, honorable et rassurant, « fils de ses œuvres », enfant du pays que Paris a reconnu, peut encore être celui en qui nos ancêtres se reconnaissent le mieux. Pour Monistrol, lui faire la fête, c'est s'honorer soi-même, c'est exprimer, dans la fidélité à tous les souvenirs, sa confiance dans le siècle qui vient de s'ouvrir.

*Charles Dupuy, assoupi ou à l'affût, à son banc de député.*  
*Caricature de Noël Dorville, 1902.*

16.  
Conclusion provisoire

Nous voici au terme que nous nous sommes fixé : 1904. Le premier dimanche de mai, auront lieu les élections municipales.

De nouveau la liste d'Edouard Néron passe tout entière. Dans l'ordre fixé par les suffrages : Edouard Néron , Vitalis Royet, Joseph Villesèche, Victor Faure, Emile Néron-Bancel, Jean-Marie Tavaud, Louis Juge, Claude Louyon, Pierre Gattey, Jean-Marie Chaumarat, Joseph Tardy, Edouard Deléage, Jean Franc, Pierre Souvignet, Gabriel Berger, Jean Rabeyrin, Claude Cornillon, André Hivert, Jean-Pierre Vérot, Casimir Monnier, Benoît Mogier, Charles Deléage, Jean Saby, Barthélémy Faure.

Soit décès, soit retrait, Joseph Cuerq, Jean-Pierre Chambouvet, Jean-Marie Pitaval, André Laurenson, Jean-Marie Faure, Jean Saby ont laissé la place à six nouveaux : Joseph Villesèche, Pierre Gattey, Gabriel Berger, André Hivert, Jean-Pierre Vérot et Benoît Mogier.

Edouard Néron est réélu maire, Jean Franc et Vitalis Royet, premier et second adjoint, aussi brillamment qu'il y a quatre ans.

Le maire s'adresse alors au conseil :

*« Pour la troisième fois, vous me faites le grand honneur de m'élier maire de Monistrol. (...) Vous me permettrez de dire publiquement à la population de Monistrol combien nous lui sommes, vous et moi, reconnaissants pour son magnifique vote du 1<sup>er</sup> mai dernier. »*

Après avoir assuré la ville et la campagne de leur consacrer « tout notre temps, tout notre zèle, toute notre énergie », le maire poursuit :

*« Nous ne devons pas oublier que l'application des lois votées ou en préparation contre le liberté de l'enseignement vont soulever de nombreux et graves problèmes, puisque l'école libre des Frères, les écoles libres des Dames Ursulines et des Dames de Saint-Joseph se trouvent directement visées. La disparition de ces maisons où pendant tant d'années, et sans qu'il en coûtât un centime à notre budget, nos enfants avaient reçu une excellente instruction, jointe à une solide éducation chrétienne, va amener sans doute les constructions et aménagements de nouvelles et importantes écoles, dont l'installation et l'entretien pèseront sur les contribuables déjà si lourdement chargés. Nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour*

*atténuer, dans la mesure du possible, les conséquences fâcheuses de ce regrettable état de choses. »*

A la fin de la séance, Pierre Souvignet demande la parole : « *Il exprime l'émotion douloureuse ressentie par tous en constatant que le Christ qui ornait la salle d'audience de la justice de paix venait de disparaître ; et cependant le Christ devant qui et au nom de qui étaient prêtés les serments, garantissait par son image la sincérité des témoignages produits en justice. Sa disparition coûtera surtout aux humbles et aux déshérités.* »

M. le maire déclare s'associer au nom de tout le conseil aux paroles de M. Souvignet ; la suppression de ce crucifix a douloureusement impressionné les populations de Monistrol. D'accord avec MM. les adjoints, M. le maire a fait placer le Christ dans son cabinet, au dessus de la cheminée. Le conseil ratifie cette décision à l'unanimité. »

*C'est en effet l'époque où, sur instructions ministrielles, le crucifix est enlevé de tous les prétoires.*

*Ce Christ de notre Justice de Paix est aujourd'hui dans l'ancienne chapelle de l'hospice, au château épiscopal.*

**Edouard Néron  
(1867 – 1945)**

**Maire de Monistrol de 1896 à 1919**



**Dessins de Marc Bouchacourt, 1899**

*En haut : Le Monteil, « en arrivant de la gare »*

*En bas : Vue générale (la petite tour, en avant du château, semble être celle de l'ancienne cure (maison Chantemule)*

**III.****LES ECOLES DANS LA TOURMENTE****1886-1912**

Quel est le panorama scolaire de Monistrol en 1880, avant que soient votées les lois de Jules Ferry ?

**Le Petit Séminaire**, aussi appelé Collège : il assure depuis les années 1820 un enseignement secondaire de garçons. Comportant un pensionnat, il rayonne bien au delà de Monistrol. C'est le seul établissement de l'arrondissement à conduire jusqu'au baccalauréat. N'imaginons pas cependant de grands effectifs : les promotions comptent une dizaine d'élèves. C'est une école diocésaine, et non pas congréganiste ; le corps enseignant est constitué de prêtres diocésains, qui peuvent venir d'une charge paroissiale ou y retourner.

L'institution des Dames **Ursulines**. Elle est très ancienne : elle remonte au début du 17<sup>e</sup> siècle. Elle aussi recrute largement au delà des limites communales, grâce à son pensionnat. C'est une école congréganiste, tenue par une congrégation « autorisée ».

A côté de ces deux établissements privés, il y a trois écoles communales primaires, qui conduisent au certificat d'études, et même au delà vers le brevet. Toutes les trois sont des « écoles communales libres », c'est-à-dire confiées par la municipalité à une congrégation religieuse : les Frères des Ecoles chrétiennes pour

l'école de garçons, les Sœurs de Saint-Joseph pour les filles, et les mêmes Sœurs pour l'école maternelle.

C'est une situation normale, légale. Les communes sont tenues d'assurer l'enseignement primaire, avec une école communale de garçons et une école communale de filles, la maternelle étant facultative. Elles peuvent, à leur libre choix, soit confier ces écoles à une communauté enseignante (on dit une « congrégation », nous pourrions dire aujourd'hui une association pédagogique), soit recourir aux services de l'« Université ».

Enfin, la Haute-Loire connaît une scolarisation atypique : le réseau des **béates**. Il est très présent dans la commune de Monistrol, commune étendue, avec de nombreux villages distants du bourg et relativement peuplés. Le « registre des béates » établi entre 1885 et 1890 en compte dix<sup>14</sup>: Le Chambon (Mlle Roure), Cheucle (Mlle Pradeaux), Chaponat (Mlle Ollier), Le Cros (Mlle Carteron), Paulin (Mlle Borie), Nantet (Mlle Chalendard), Ollières (Mlle Marnhac), Prailles (Mlle Berger), Pouzols (Mlle Coudert), Le Regard (Mlle Borie).

Des renseignements précis nous donnent la situation telle que l'a décrite l'inspecteur primaire, dans le cadre d'une enquête ministérielle. L'enquête est de 1884, mais la situation et les chiffres sont certainement très voisins de ceux d'avant 1881.

### L'école maternelle

Le nom d'école maternelle veut remplacer depuis quelque temps celui, originel, de « salle d'asile ». Mais encore dans les années 20, les monistroliens parleront de l'« asile ».

Asile ou école, la création est relativement ancienne : 1856. Une délibération municipale a sanctionné une convention par laquelle les Sœurs concédaient à la commune pour vingt ans les salles nécessaires, dans leur couvent, rue du général de Chabron. Dans le cadre légal en vigueur, la commune est réputée loger l'école, dans les locaux mis gracieusement à sa disposition, « sous aucune condition », par les Sœurs.

L'école ne comporte qu'une classe, assurée par la directrice (Mlle Aguilhon selon l'état civil, en 1884). 120 élèves sont inscrits : 30 au dessous de 4 ans, 50 de 4 à 5 ans, 40 au dessus de 5 ans.

---

<sup>14</sup> Archives départementales, 1T/76, Registre des béates (établi par l'inspection académique).

La classe est au rez-de-chaussée, immédiatement à côté de la chapelle, avec trois fenêtres donnant sur la rue de Chabron et deux fenêtres et une porte sur la cour des élèves ( $180\text{ m}^2$ ). La salle fait  $86\text{ m}^2$ , ce qui, selon la norme, devrait limiter l'effectif à 86 élèves. Un « préau couvert » de  $32\text{ m}^2$  existe à la suite, éclairé par deux fenêtres sur la rue, et ouvrant vers l'intérieur sur un « parloir ».

Les locaux sont « planchéifiés » ; le bâtiment est sur caves, donc sain. Un poêle assure le chauffage. L'aération est aisée, l'éclairage suffisant.

### **L'école communale de filles**

L'école communale de filles existe depuis avant la Révolution. C'est Mgr de Galard qui l'a instituée et confiée aux Sœurs de Saint-Joseph. Depuis l'origine, et sauf la parenthèse révolutionnaire, elle a toujours été établie dans le couvent des Joséphines. Elle est dirigée en 1884 par Mlle Ravel.

La situation des locaux est la même que celle de la maternelle : ils sont fictivement communaux, la commune étant locataire sans payer de loyer.

C'est une école à classe unique, assurée par la directrice. 53 élèves de 6 à 13 ans sont inscrites, 48 étaient présentes le jour de l'inspection. L'école est un internat : il n'y a pas de pensionnat.

La classe est située au premier : elle fait 52 m<sup>2</sup>, ce qui permet d'accueillir normalement le nombre d'élèves. Le local est planchéifié, normalement aéré, chauffé et éclairé. Les élèves partagent la cour avec les enfants de la maternelle.

### **L'école communale de garçons**

De tout temps il a existé à Monistrol une école communale de garçons, avec un maître généralement laïc recruté par la ville.

Depuis 1838, l'école communale est confiée aux Frères des Ecoles chrétiennes.

Dès ce moment, elle a fonctionné dans l'aile ouest du Château, que le curé Bonnet avait achetée de ses deniers en 1834, et qu'il mit d'abord à la disposition de la commune pour y installer l'école et les Frères. Puis, en 1859, par un acte solennel, le curé Bonnet avait fait donation de son demi-château à la commune, à la condition expresse qu'il ne servirait qu'à une école communale congréganiste, faute de quoi l'immeuble irait aux Hospices du Puy.

L'école comporte 4 classes, tenues par 5 maîtres, dont le directeur, qui fait classe. Il y a 225 inscrits, dont 54 au dessus de 13 ans.

Les bâtiments sont conformes : 2 classes de 67 m<sup>2</sup>, 2 de 51 m<sup>2</sup>, un total qui permettrait d'accueillir 237 élèves. Les classes sont installées dans le bâtiment édifié au sud-est du château, deux au rez-de-chaussée, deux à l'étage. L'école est complétée par un pensionnat : les « caméristes » sont au nombre de 42, à raison de 5 fr. par mois.

Il y a aussi un cours d'adultes, avec 38 inscrits. Une bibliothèque scolaire, avec 23 volumes, un « musée scolaire » pour les sciences. En revanche, pas de salle spécialisée pour le dessin ou les travaux manuels

## **I. LAÏCISATION DES ECOLES COMMUNALES**

Les lois Jules Ferry ont un volet séduisant pour les familles : la gratuité (loi de 1881) ; un volet contraignant : l'obligation scolaire (1882) ; un volet idéologique : la laïcisation (loi de 1884 et 1886).

Quant à l'obligation scolaire, il faudra trente ans pour qu'elle entre totalement dans les faits. Les écoles se remplissent et se vident selon les saisons. C'est seulement avec la multiplication des écoles de hameau, entre 1900 et la guerre, que les inspecteurs pourront songer à faire respecter l'obligation. La loi Ferry n'a marqué qu'une étape à peine sensible dans la généralisation de la fréquentation scolaire. L'amélioration de l'offre scolaire a été le facteur déterminant.



**Plan de l'école communale de garçons, au Château, 1888  
(confiée aux Frères des Ecoles chrétiennes)**

Quant à la gratuité, les trois écoles communales congréganistes de Monistrol étaient gratuites avant la loi Ferry.

Reste la laïcisation. Outre la suppression de l'« instruction morale et religieuse » et son remplacement par l'« instruction morale et civique » (1884), cela signifie surtout que, *dans les écoles communales, seuls des laïcs pourront enseigner*. C'est la loi du 30 octobre 1886, qui oblige à remplacer les Frères dans un délai de cinq ans, et les Sœurs au fur et à mesure des vacances. La laïcisation touche donc directement les trois écoles communales de Monistrol.

La question ne concerne pas seulement le type de personnel enseignant. Elle est très souvent liée à celle des locaux. C'est le cas à Monistrol, puisque les Sœurs abritent l'école de filles et l'école maternelle ; et puisque le bâtiment de l'école des garçons n'est communal qu'à la condition... qu'il ne soit pas laïcisé !

### **1888      Laïcisation de l'école communale de filles**

L'école de filles est la première touchée. La laïcisation est lancée par la mort de l'institutrice, Mlle Muthuon, fin avril 1888. Voilà une « vacance » qui doit mettre en action automatiquement la loi de 1886. Le maire (c'est alors Alphonse Néron) le sait bien. Dès le 1<sup>er</sup> mai, il informe l'inspecteur du décès et, « *en attendant que la commune puisse se procurer un local pour y créer l'école* », suggère qu'une autre institutrice de la communauté soit désignée par l'inspecteur d'académie pour continuer l'enseignement<sup>15</sup>. Il joue la montre.

L'inspecteur d'académie lui répond par retour du courrier qu'il « *sera facile de trouver à Monistrol un local à louer pour l'installation provisoire de l'école de filles et de l'école maternelle* ». Que vient faire là-dedans l'école maternelle ? L'inspecteur veut profiter de la similitude de la situation, comme si l'école maternelle n'était qu'une dépendance de l'école de filles. Et il est vrai que pour tout le monde, il n'y a qu'une école, l'école des Sœurs, avec deux classes, une pour les tout petits, l'autre pour les filles.

Mais l'inspecteur est réaliste aussi : il sait que les Sœurs continueront leur école, même si une école publique vient leur faire concurrence. Il ajoute donc, pour calmer le maire : « *Tout ce que je puis faire, dans l'intérêt des familles, c'est d'autoriser la congrégation à recevoir les jeunes filles en attendant l'accomplissement des formalités réglementaires pour l'ouverture d'une école privée.* » Au préfet il écrit : « *La laïcisation soulèvera quelques murmures, mais*

---

<sup>15</sup> Archives départementales, 1 T 2.

*s'accomplira sans difficultés sérieuses. D'ailleurs les populations et les maîtres s'y attendent ; personne ne sera surpris. »*

La mairie, pourtant, fait de la résistance passive et ne se presse pas de louer. L'inspecteur d'académie se durcit alors. Il se fait fort de procéder d'office, en trouvant lui-même un local, aux frais de la commune. Il insiste le 21 juillet auprès du préfet pour que la laïcisation concerne bien les deux écoles des Sœurs : « *Il est de toute nécessité que ces deux écoles soient installées à la rentrée prochaine des classes.* » Le préfet le suit pour la laïcisation, mais il renonce à englober dans la même mesure l'école maternelle, puisqu'il n'y a pas eu vacance : l'institutrice maternelle, sœur Lucie, se porte bien.

La commune va donc installer une école laïque de filles dans une maison louée. Nous en reparlerons. Les Sœurs continueront la leur. Cela fera donc deux écoles au lieu d'une.

### **1891      Laïcisation de l'école communale de garçons**

La loi du 30 octobre 1886 donne à la laïcisation des écoles de garçons un terme fixe. Dans les cinq ans, l'opération doit être bouclée. Est-ce à dire que les garçons sont plus importants que les filles ? C'est surtout que l'Etat dispose du personnel masculin pour laïciser rapidement ; ce n'est pas le cas, loin de là, pour le personnel féminin. De plus, l'enseignement féminin est presque entièrement congréganiste, tandis que l'enseignement masculin est déjà laïque aux deux tiers.

Sans attendre, l'administration examine comment se présente la situation à Monistrol. Le 31 décembre 1886, l'inspecteur primaire d'Yssingeaux fait son rapport à son Inspecteur d'académie.

Il rappelle le problème de la donation Bonnet : « *La laïcisation à Monistrol sera vue en général d'un mauvais œil, les personnages influents de la localité y étant manifestement hostiles. Elle sera surtout difficile et provoquera des récriminations si la commune doit perdre les locaux dont elle jouit actuellement [la moitié du château]. Il convient, je crois, avant de prendre une décision, de proposer à l'autorité préfectorale de faire étudier l'acte de donation, et dans le cas de révocation certaine de cette donation, de surseoir à l'application du paragraphe 1<sup>er</sup> de l'art. 18... »*

Ce paragraphe visait les communes qui étaient propriétaires de la maison d'école et où donc, en principe, la laïcisation, n'ayant pas d'obstacle matériel, était prioritaire. C'était le cas de Monistrol, mais en apparence seulement.

L'administration recula devant la difficulté. Plusieurs des cinq années passèrent. Voyant le terme (la rentrée 1891) approcher, la municipalité Néron mit au point une stratégie qui devait se révéler payante. Ce fut de créer une véritable école communale publique, transformant ainsi *de facto* l'Ecole des Frères en école libre.

En avril 1890, l'Inspecteur écrit au préfet sollicité par le ministre de faire le point des écoles qui restent à laïciser dans le département : « *La municipalité avait déjà engagé des négociations pour l'achat d'une maison destinée à l'installation de l'école laïque. Il y a lieu de l'inviter à continuer ces négociations.* »

Un an plus tard, en avril 1891, l'inspecteur primaire, lucide, écrit à son supérieur : « *D'une manière ou d'une autre, il est probable que les Frères conserveront les locaux actuels, et la commune sera obligée de se pourvoir d'une maison pour l'école publique.* »

« *Le nombre des élèves atteint et dépasse le chiffre de 250 en hiver. Comme les congréganistes ouvriront certainement une école privée, et que la laïcisation sera mal vue, ils conserveront sans aucun doute la plus grande partie des élèves. Cependant, vu le grand nombre d'enfants de la ville, il est permis de supposer que l'école publique pourra réunir 50 élèves dans un avenir assez rapproché.*

*En conséquence j'estime qu'il y aurait lieu de nommer pour commencer un instituteur titulaire et un adjoint. Le conseil municipal est disposé à fournir un local convenable dès que l'administration le lui demandera.* »

Deux instituteurs publics, contre les cinq maîtres des Frères : la laïcisation pouvait se faire à peu de frais.

L'inspecteur d'académie en conclut qu'« *il y a lieu de laïciser l'école de garçons de Monistrol dès la rentrée prochaine.* » Ce qui fut fait.

Que devait, là-haut, penser de tout cela l'abbé Bonnet ? L'esprit de sa donation était-il respecté, à défaut de la lettre qui ne l'était évidemment pas ? Il avait voulu que l'école communale fût toujours confiée à une congrégation ; elle ne l'était plus. Mais on pouvait aussi se dire que, même si l'école des Frères n'était plus *communale*, elle demeurait en quelque sorte celle de la commune.

### Les Hospices du Puy réclament puis renoncent

Les Hospices du Puy ne laissèrent pas passer leur chance sans se manifester. Très courtoisement, M. Jacotin, administrateur des

Hospices, écrivit le 18 novembre 1891 au maire de Monistrol pour lui demander s'il ne consentirait pas à un « arrangement amiable ». Embarrassante, la lettre resta sans réponse. Le sous-préfet en exigea une, par lettre du 16 février 1892, et dès le 21, le conseil municipal prit une délibération qui mérite d'être citée *in extenso* :

*« Considérant que la volonté de M. l'abbé Bonnet a été de fonder à Monistrol une école où les enfants de la commune recevraient l'éducation, sous la direction des Frères des écoles chrétiennes ;*

*Considérant que cette volonté de M. l'abbé Bonnet a toujours été fidèlement observée, après comme avant l'arrêté de laïcisation, puisque les frères continuent à donner l'éducation aux enfants de Monistrol, dans les mêmes bâtiments et de la même manière que précédemment ;*

*Considérant que cette volonté du Donateur n'a rien de contraire aux lois et règlements puisque d'une part l'Institut des frères a été légalement reconnu par décret du 17 mars 1808 et que d'autre part l'entretien de l'école n'est en rien à la charge du budget de la commune, mais se trouve assuré uniquement par la libéralité de l'abbé Bonnet ;*

*Est d'avis que la prétention des hospices du Puy est mal fondée et qu'il n'y a pas lieu de l'accueillir. »*

Les Hospices du Puy durent trouver convaincante cette réponse il est vrai fort habile. Ils ne se tournèrent pas vers les tribunaux.

## 1902        Laïcisation de l'école maternelle

L'école maternelle avait eu une première alerte en 1887. Il avait fallu régulariser son existence, qui datait pourtant de 1856, mais n'était pas à jour de toutes les formalités... Cette régularisation avait permis d'échapper à la laïcisation en 1888. Tant que Sœur Lucie avait bon pied bon œil, l'école pouvait durer.

Mais les choses changent brusquement après les élections de 1902 et l'arrivée au pouvoir d'Emile Combes. Celui-ci va transformer l'esprit de la loi de 1901 sur les congrégations. « Loi de contrôle » selon Waldeck-Rousseau qui l'avait fait voter, elle devient « loi d'exclusion ». Elle obligeait toutes les congrégations à demander une autorisation légale d'enseigner, et cela dans les trois mois. Waldeck-Rousseau avait dit que la loi ne s'appliquait pas aux écoles *communales* tenues par des Congrégations, puisqu'elles relevaient de la loi de 1886. Fortes de cette promesse, les communautés n'avaient pas demandé d'autorisation. Les trois mois s'étaient écoulés. Or, le « petit père Combes » change l'interprétation. La loi de 1901 doit

s'appliquer dans sa rigueur ; et puisque les congrégations n'ont pas demandé d'autorisation, elles sont dissoutes de plein droit.

C'est ainsi qu'une circulaire ministérielle du 24 juin 1902 (dix jours après l'installation du gouvernement) prescrit la laïcisation immédiate de toutes les écoles publiques congréganistes tenues par du personnel féminin. Comme 12 autres écoles du département, la maternelle de Monistrol est dans ce cas (l'école de filles de la Chapelle d'Aurec aussi).

Le 31 juillet, le préfet menace les maires concernés par cette fournée de procéder d'office, si à la date du 15 août ils n'avaient pas pris leurs dispositions. Il va même jusqu'à leur indiquer des maisons qui pourraient convenir : « *Il résulte de mes renseignements..* » Il a été évidemment informé par l'Inspecteur d'académie, en contact étroit avec le petit mais actif réseau anticlérical.

Le 10 août, séance extraordinaire du conseil municipal. Le maire communique une lettre du sous-préfet. Avant le 15 août il faut désigner un nouveau local pour l'école maternelle laïcisée. Pierre Souvignet proteste contre cette mesure. Emile Néron-Bancel observe qu'il faut respecter la loi, mais « regrette qu'un délai aussi court soit imparti à la commune pour fixer son choix ». Le Maire s'exprime ainsi : « *Messieurs, ce n'est pas sans une grande tristesse que j'ai eu à vous faire connaître que l'école maternelle venait d'être laïcisée. Tenue depuis de longues années par les sœurs de Saint-Joseph, cette école avait fonctionné jusqu'à ce jour à l'entière satisfaction des familles. Par leur zèle, leur dévouement que rien ne rebutait, les sœurs qui avaient été successivement chargées de cette école s'étaient attirées les sympathies unanimes de notre population. J'ajoute que jusqu'à ce jour, cette école maternelle n'avait pour ainsi dire rien coûté à la commune. Je suis donc sûr de me faire l'interprète du conseil tout entier en exprimant aux sœurs nos sincères regrets au sujet de la laïcisation de leur école, et en leur offrant l'expression de notre vive et sincère reconnaissance pour les services sans nombre qu'elles ont rendu à Monistrol en dirigeant pendant si longtemps et gratuitement l'école maternelle publique. J'envoie en particulier à la sœur Lucie, la directrice actuelle, et à son adjointe sœur Anne-Marie, l'expression de notre profonde gratitude. »*

Le maire écrit le lendemain au préfet pour solliciter un délai raisonnable<sup>16</sup>. Il est impossible de choisir une maison, de traiter avec le propriétaire, de passer un acte, « dans l'espace de quatre jours ». Il en appelle à « son esprit de justice et d'équité ». Peine perdue, le délai ne sera pas accordé, du moins officiellement.

---

<sup>16</sup> Archives départementales, 1 T 2.

Curieusement, on découvre dans les papiers du préfet que l'inspecteur d'académie et lui s'attendaient à une riposte de la mairie : les communes n'étant pas tenues d'avoir une école maternelle, Monistrol (et Dunières qui est dans le même cas) pourrait supprimer cette école communale, que les Sœurs rétabliraient aussitôt comme école libre...

L'idée ne semble pas être venue à la municipalité de Monistrol ; en tout cas elle n'a pas été débattue en conseil.

Au moment de sa laïcisation, l'école maternelle des Sœurs avait 92 élèves, - un effectif plus raisonnable que les 120 de 1884. Un tel effectif aurait pu justifier deux postes. Mais le préfet avait écrit au ministre le 17 juin, qu'il ne serait sans doute pas nécessaire de créer des emplois, notamment à Monistrol, car « *ici comme ailleurs les effectifs diminueront très sensiblement à la suite de la substitution du personnel laïque au personnel congréganiste* ». Un poste unique suffira amplement. L'Etat n'aura donc qu'à transférer le traitement qu'il versait à sœur Lucie sur l'institutrice laïque. Le changement a tout de même un coût budgétaire : la sœur ne touchait que 800 fr. ; l'institutrice en touchera 1.900.

Comme pour les autres, la laïcisation fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 18 août, et à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1902. On verra plus loin où la maternelle publique va s'installer, pendant que les Sœurs continuent chez elles leur propre maternelle.

## II. LES NOUVELLES ECOLES PUBLIQUES

### **1888-1902 : l'école de filles, route de Sainte-Sigolène**

Prise de court en 1888, la commune fut assez heureuse pour trouver une maison vacante, route de Sainte-Sigolène, appartenant à M. Gabriel Touron, menuisier. L'école laïque de filles y resta quatorze ans, jusqu'en 1902. Bien peu de monistroliens pourraient l'identifier dans l'immeuble des 5 et 7 de l'avenue du général Leclerc, à droite dans la direction de Sainte-Sigolène.

Le bail fut passé le 6 septembre 1888 pour six ans, d'un bâtiment, jardin, d'environ 800 m<sup>2</sup>, sis entre la maison Faucon au levant et la maison Gire au couchant. Le loyer était de 700 fr. par an.

Gabriel Touron s'engagea à faire dans le mois pour 1.800 fr. de travaux : charpente, renforcement des poutraisons, construction

d'un escalier, de fosses d'aisance à trois compartiments, nouvelles ouvertures ou agrandissement, etc.. Pour réaliser les travaux, il dut emprunter 2.000 fr. à la veuve Cheucle d'Aurec, qui percevra directement les loyers jusqu'à complet remboursement de son dû.<sup>17</sup>

Ce bail fut renouvelé en septembre 1894, pour une nouvelle période de six ans, et encore en 1900 pour la même période. Pourtant, on s'était aperçu que l'école n'était pas sans inconvénients. Le principal était l'humidité, constatée en 1892 par un rapport de l'architecte municipal Villesèche.

---

---

*Route de Sainte-Sigolène (vue en direction du carrefour) : l'école de filles aurait été dans la maison à l'extrême gauche du cliché*

---

---

La visite de l'inspecteur nous la fait connaître en septembre 1896 : «La salle de classe est au premier étage. Elle est de dimensions suffisantes, bien éclairée, en somme convenable, comme l'est la cour. Mais le préau couvert, qui est au rez-de-chaussée, « *est humide*

---

<sup>17</sup> Archives municipales, 4 M 72.

*et donne à l'école une réputation d'insalubrité qui nuit à son recrutement ».*

L'institutrice est logée sur place, dans quatre pièces : deux au premier étage, deux au rez-de-chaussée. Celles du rez-de-chaussée sont « *humides et par suite insalubres.* »

En 1902, changement brusque. L'école de filles quitte la route de Sainte-Sigolène et ses humidités pour aller s'installer en plein bourg avec la nouvelle école maternelle, laïcisée à son tour (voir ci-dessous).

### **1891-1922 : l'école de garçons, au Monteil**

C'est au Monteil qu'Emile Néron-Bancel, cherchant où mettre la nouvelle école laïque, va trouver le local convenable, où les garçons vont rester jusqu'en 1922, quand le nouveau groupe scolaire leur ouvrira ses portes.

Etrange localisation. Est-ce simplement l'opportunité d'une maison vacante ? Est-ce le pari que les élèves de la « laïque » viendront plutôt des familles ouvrières du Monteil ? Est-ce une façon de montrer, en logeant la nouvelle école dans un faubourg, que la véritable école communale reste celle des Frères ? Aucun document ne nous éclaire là-dessus.

*A gauche du cliché, au delà du pont, « l'école du Monteil »*

---

---

Le 16 octobre 1891, Emile Néron-Bancel annonce à l'inspecteur d'académie que l'école du Monteil ouvrira « mardi prochain ». C'est à peine quelques jours de retard sur la rentrée normale (le premier lundi d'octobre).

Mais l'inspection constate des problèmes d'insalubrité. Une expertise est confiée au docteur Pailher, qui, en février, n'autorise qu'une classe, sur les deux prévues. Bref, c'est seulement à la rentrée 1892 que l'école est vraiment elle-même. L'Inspecteur d'académie la trouve fort bien, digne de sa fonction, il n'y manque qu'une fontaine, qu'Emile Néron-Bancel promet de mettre.

On peut encore se faire une idée de l'« école du Monteil », ainsi que chacun l'appelle, comme si elle n'était qu'une école de hameau. Le bâtiment existe toujours, sur le terrain entre le pont du Monteil et le chemin du Kersonnier (qu'on écrit alors encore Cuerq-Sonnier ou Cuersonnier).

### **Compétition pour les effectifs**

Dès la rentrée 1892, l'inspecteur d'académie demande au préfet de mettre en train la création d'un troisième poste d'instituteur. L'école comptera l'hiver prochain une centaine d'élèves (sur les 360 garçons d'âge scolaire). Elle en a pour le moment 52 (15 dans une classe, 37 dans l'autre). Cette création est nécessaire « eu égard surtout à la lutte que l'école publique doit soutenir contre une école privée où le personnel ne manque pas ».

Les classes existantes ont 64 et 66 m<sup>2</sup> de superficie ; la classe projetée en aurait 84.

### **Le pré de l'école**

Le terrain de l'école du Monteil comporte un pré. Au début, c'est l'école, ou plutôt son directeur, qui le loue et encaisse le loyer. Administrativement, cela n'était pas très régulier, mais soit pour régulariser soit pour toute autre raison non explicitée, en novembre 1895, le conseil décide de louer lui-même ce pré.

Le 16 février 1896, le directeur de l'école de garçons, M. Bouteyre, fait remarquer que le revenu de ce pré lui sert à payer des fournitures scolaires aux enfants nécessiteux, et demande au conseil de revenir sur sa décision. Satisfaction lui est donnée, mais seulement pour cette année. De fait, le 4 octobre 1896, le conseil décide que le pré de l'école du Monteil sera loué, pour trois ans<sup>18</sup>. On fera une séparation entre le clos de l'école et le pré. Le produit de la location ira au budget, sans affectation spéciale. Et pour donner des aides aux enfants nécessiteux, on prendra sur le legs Néron, ce qui permettra de distribuer cette aide aux enfants des écoles primaires tant privées que publiques. Barthélemy Faure demande alors comment se feront les distributions de prix, jusque là alimentées par ce legs. Le maire répond que l'école pourra faire des souscriptions particulières, ou s'adresser à la mairie, à l'époque des distributions.

La question revient sur le tapis dans l'été 98. Le directeur propose au conseil de rendre au legs Néron son but initial (les livres de prix) et de voter un crédit distinct, de 55 fr., pour la gratuité des fournitures aux élèves indigents. Son argumentation a dû porter. On délibère. Victor Faure propose de voter une somme de 100 fr., qui vaudra pour toutes les écoles. Cette année, le crédit sera pris sur legs Néron. Les années prochaines, on avisera.

Ce souci de donner traitement égal au public et au privé se traduit par la création, dès le début du mandat d'Edouard Néron d'une « commission scolaire » (Victor Faure, négociant ; Vitalis Royet, négociant ; Pierre Souvignet, propriétaire). Elle est expressément chargée d'examiner si le produit de la caisse des écoles ne peut pas être réparti entre toutes les écoles de la communes, tant publiques que privées (14 juin 1896).

### **Méfiance sur les cours d'adultes**

L'instituteur public envisage de donner des cours d'adultes pendant l'hiver, et demande une indemnité pour le chauffage et l'éclairage. Refusé (1<sup>er</sup> novembre 1896). Même demande de la directrice de l'école des filles, même refus (6 décembre 1896).

---

<sup>18</sup> Cette durée de bail est précisée à la séance du 1<sup>er</sup> novembre.

L'année suivante, même demande, mais plus argumentée. Bouteyre, directeur de l'école de garçons, se propose d'ouvrir un cours d'adultes, le soir, à partir du 30 novembre, avec ses adjoints (c'est trois fois par semaine, de 7h1/2 à 9 heures du soir, sera-t-il précisé en novembre 1899). Il indique d'une manière générale le sujet des conférences, et invoque le décret du 11 janvier 1895 pour réclamer une indemnité de 10 francs environ pour éclairage et chauffage.. Le conseil vote, signe d'une réelle division : 9 pour, 6 contre. Les cours auront donc lieu, éclairés et chauffés, « *mais le conseil entend que ces cours porteront exclusivement sur l'agriculture, la science, l'écriture et le calcul. A la fin de la saison, M. l'instituteur adressera au conseil un rapport pour lui faire connaître les résultats obtenus.* » (14 novembre 1897)

Mlle Descours, l'institutrice de l'école de filles, a moins de chance. Le conseil du 13 février 1898 examine sa demande, mais, « *estimant que cette demande est un peu tardive, (il) exprime le regret de ne pouvoir y donner suite pour cette année.* »

En juillet, M. Bouteyre fait parvenir le rapport demandé. A-t-il suivi les consignes ? Sans doute, mais on prend acte, sans commentaires.

Il est d'autres traces de ce manque de faveur. Le 17 mai 1896, l'inspecteur primaire ayant demandé que la commune subventionne la bibliothèque scolaire communale, le conseil refuse, « *faute de ressources* ».

Tout n'est pas négatif cependant. Le 16 août 1896, Victor Faure, du Monteil, demande le recréissage de l'école du Monteil. Malgré l'opposition de Souvignet qui n'y voit qu'un embellissement qui peut être remis à plus tard, le maire insiste : ce sont des travaux conservatoires.

M. Bouteyre, directeur de l'école publique, demande au conseil municipal l'installation de deux lampes électriques : l'une dans le local des cours d'adultes (qui ont lieu le soir), l'autre dans sa chambre. Pour celle-ci, il paiera le montant de l'abonnement à la Compagnie électrique. « En échange, il fera gratuitement le classement de la collection du *Journal officiel* », que la municipalité a décidé de stocker dans un coin de l'école. Le conseil adopte cette proposition, et pris d'un élan de modernité, décide de mettre une ampoule électrique dans la salle de la justice de paix. (18 novembre 1900)

### **1902-1921 : l'école maternelle et l'école de filles, dans la Grande Rue**

On a vu qu'en 1902 il avait fallu procurer dans l'urgence un local pour l'école maternelle laïcisée. La mairie jeta son dévolu sur l'immeuble Gourgaud, et elle décida d'y loger à la fois l'école maternelle et l'école de filles, en faisant venir celle-ci de la route de Sainte-Sigolène.

Les deux écoles vont partager la « maison Gourgaud », ce bel immeuble qui donne sur la rue du Commerce (alors Grande Rue), là où elle s'élargit en une petite place. La façon dont les deux écoles partagèrent les lieux reste encore un peu imprécise.

L'inspecteur d'académie vient voir l'école de filles en février 1905 : il la trouve prospère ; l'effectif s'est augmenté de 14 élèves depuis la rentrée. Il atteint 49 élèves et il faudrait une seconde institutrice, pour ouvrir une seconde classe. Mlle Castanet offre provisoirement une pièce de son logement. La municipalité interrogée donne son accord pour loger une seconde institutrice. Mais le poste viendra moins vite que la promesse d'en loger la titulaire : Mlle Castanet devra se débrouiller seule jusqu'à la rentrée de 1907.

Pour l'école de filles, un bail de 9 ans est signé avec Jean-Baptiste Gourgaud pour une maison, plus jardin de 175 m<sup>2</sup>, façade d'un côté sur les allées du château, de l'autre sur la Grande Rue : « *Une grande pièce avec porte-fenêtre et fenêtre donnant sur le jardin, d'une superficie de 7 m. de long sur 5 de large; un logement pour l'institutrice comprenant une pièce au rez-de-chaussée d'une superficie de 4 m. 50 sur 4 m, et une autre pièce au rez-de-chaussée d'une superficie de 3 m sur 4 m, une petite cuisine, un cabinet d'aisance pour l'institutrice. Toutes ces pièces sont au rez-de-chaussée et sur cave. Un tènement de jardin dans lequel le propriétaire consent à laisser construire un préau couvert et à établir des lieux d'aisance pour les enfants. Le jardin de l'école sera séparé du reste de la propriété par une barrière.* » Le loyer est de 300 fr. C'est moins cher que le local que l'on quitte.

Le 9 novembre 1902, le conseil municipal passe en revue les travaux de mise en état de l'école maternelle : Goyo, plâtrier ; Touron, menuisier ; Jourda (le branchement d'eau), Charrier (tuiles du préau), Vve Béraud (poële), Vve Reymondier (palissade pour clore la cour) ; Pierre Mallet (lavabos) ; Mourier, forgeron ; Pétrot (transport des tuiles) ; Pierre Laval et Aulagne (journées pour nivellement de la cour) ; Jean Pague (liteaux pour toiture) ; Jules Peyrard (transport de mâchefer). Le total des devis s'élève à 1.718 fr. Il faut aussi voter des centimes additionnels pour les frais de

fonctionnement : location du bâtiment (300 fr.), « traitement de la bonne qui doit assister la directrice de l'école » (300 fr. aussi).

Il y a fort à parier que les travaux ont aussi servi à l'aménagement de l'école de filles : ce n'était qu'un même chantier.

*La leçon de morale quotidienne, dans le cahier journal d'un instituteur*

### III. LA SITUATION EN 1902

La laïcisation des écoles communales est achevée. Là où il y avait trois écoles publiques congréganistes en 1888, il y a, 14 ans après, six écoles, trois publiques, et trois congréganistes. Une division s'est introduite dans la vie sociale, dans les relations de familles. Cette division n'est pas le résultat d'une évolution spontanée de la commune. Elle procède d'une cause qu'il faut bien dire importée par la volonté de l'Etat.

La municipalité, conduite par des hommes qui sont à la fois de fidèles catholiques et des républicains de longue tradition, conciliant ainsi des contraires qui ailleurs s'affrontent violemment, a joué le jeu des lois Ferry et Waldeck-Rousseau. Elle a loyalement constitué le nouveau réseau laïque, mais ne l'a pas conçu comme un outil de combat contre le réseau des écoles catholiques. Elle assume budgétairement le surcoût de la politique de laïcisation.

Mais dès lors que les deux réseaux existent, que les familles doivent choisir entre les deux, un climat de compétition s'installe, qui, dans le contexte politique d'alors, ne peut qu'être extrêmement tendu.

#### **Guérilla scolaire**

Pour en donner une idée, citons une lettre adressée par M. Bouteyre, directeur de l'école publique, l'école du Monteil, et adressée à l'inspecteur d'académie. Elle est datée du 2 octobre 1902, c'est-à-dire précisément de la rentrée de l'année où les deux réseaux primaires sont dans leurs meubles et leurs immeubles, qu'ils ne quitteront pas, pour le public en tout cas, avant la fin de la Grande Guerre. Nous avons retrouvée cette lettre aux archives départementales<sup>19</sup>. Elle se passe de commentaires :

« Monsieur l'inspecteur,

*J'ai l'honneur de vous signaler ce qui suit. Dimanche dernier, le curé de Monistrol, exaspéré par la laïcisation de l'école maternelle, par la perspective de création de nouvelles écoles laïques, ainsi que par la nouvelle de la création de la Société du Sou qui aura lieu dimanche prochain j'espère, est monté en chaire pour vociférer contre nos écoles et notre enseignement.*

*« Il a d'abord annoncé l'ouverture de toutes les écoles congréganistes pour le premier octobre, puis il a dit que comme par le*

---

<sup>19</sup> Archives départementales, 1 T 266.

*passé les petits enfants seraient reçus par les sœurs de Saint-Joseph et gratuitement pour tout le monde.*

*« C'est donc une réouverture pure et simple de l'école maternelle qu'il a annoncée sans oser prononcer le mot. Puis il s'est longuement étendu sur l'enseignement religieux et les attaques criminelles dont il est l'objet en ce moment. Ne confiez vos enfants qu'à des maîtres saints qui donneront à vos enfants un enseignement saint, a-t-il dit ; il y va de l'avenir de vos enfants et de vos plus chers intérêts. Il ne suffit pas que les maîtres accompagnent les enfants à la messe et leur fassent un semblant de catéchisme. Il faut qu'il soient pour eux un exemple constant de sainteté... »*

*« Néanmoins j'ai le plaisir de vous annoncer que j'ai soutiré aux Frères trois de leurs petits chéris et que j'en attends d'autres. Je ne puis l'attribuer qu'à l'œuvre que je suis en train d'organiser à Monistrol. »*

Cette œuvre est celle qu'il cite dans sa lettre, la Société du Sou des écoles publiques, que présidera Hippolyte Moret, le juge de paix.

#### **Les « écoles de hameau » et les « bées »**

Arrêtons-nous un moment sur un autre aspect de la transformation scolaire : le développement des écoles de villages. Ce seront toutes des écoles publiques, laïques. Peu à peu elles vont améliorer la fréquentation scolaire. Les difficultés qu'on rencontre sont liées aux choix de l'implantation, toujours délicats. L'administration et la municipalité peuvent s'opposer sur ces choix, sur le rythme de progression, mais pas sur le fond. Dans cette commune où la population rurale est encore si nombreuse, il y a dans l'extension de ce réseau scolaire un facteur de convergence, une occasion de réunion.

Chacun comprend que le réseau des bées – une dizaine, nous l'avons vu – va souffrir. Nous avons très peu de renseignements sur la façon dont elles fonctionnent et sur l'attachement que la population leur porte. Leur sort ne semble pas être un enjeu politique.

Il y a même des signes d'une prise de conscience que les bées ne peuvent pas suffire à la tâche d'instruction publique, telle qu'elle est désormais valorisée jusqu'au fond des campagnes.

#### **« Rien que des bêtises »**

Ainsi, alors qu'en 1879, les habitants de Paulin avaient construit pour leur bête une belle maison d'assemblée, l'ancienne étant en ruine, en 1903, ils paraissent avoir changé d'avis. Une pétition circule à l'initiative de Chaumarat, conseiller municipal. Le 18 août 1903, elle a réuni les signatures de trente parents, qui précisent le nombre de leurs enfants concernés (ici entre parenthèses) : Liogier, passemantier (6), Valour (3), Dupuis (4), Deléage (3), Petit (3), Cheucle (2), Cheucle (3), Largeron (3), Chèque (4), Painser (1), Jeanment (3), Sabot (4), Petiot (2), Chaumette (4), Roure (2), Sabot (4), Faure (3), Roule (2), Jessent (2), Pague (4), Roure (3), Laurenson (5), Lioger (4), Sabot (2), Valour (2), Rouler (1), Bancher (2), Pague (3), Geayment (2), Liogier (3).

Les pétitionnaires « *ont l'honneur de solliciter de votre bienveillance la création d'une école mixte* ». Ils argumentent : les villages des alentours (Ollières, Champravie, Granette, Peyrepezel, Perreyre) « *ont une bête qui a dans sa classe 55 à 60 élèves. Dans le cas où une école serait créée, une population de 80 élèves serait assurée.* »

En décembre, nouvelle adresse au préfet, qui semble avoir été signée sur un coin de table, un soir où les deux amis, Meyer et Valour, décident qu'il faut parler haut...

« *Paulin le 7 decembre 1903*

*Monsieur le préfet, nous habitons du village de paulin commune de Monistrol sur Loire arrond d'Yssingeaux.*

*Monsieur le préfet nous vous prions de faire interdir l'école qui se fait dans la maison commune du village par une Ceur bête sans autorisation il n'a ny cercrtificat n'y brevet il a quarante élèves de huit a quatorze ans. Encore il y a beaucoup de père de familles refusez d'envoyer leurs enfants dans cette école car il attende une école laïques.*

*Monsieur le Préfet veuillez faire interdire cette école pour faire respecter la loi 1901 car il leur apprend absolument rien que des bêtises. Veuillez nous faire fermer cette école comme on n'a fait dans tous les villages de France. Nous sincère républicain.*

*Nous vous saluons. Jean baptiste Valour propriétaire à Paulin, Jean Meyer propriétaire à paulin. »*

Du coup l'inspecteur d'académie écrit au préfet le 24 décembre 1903 :

« *Comme les plaintes nous sont parvenues, il n'est pas possible de tolérer la violation de la loi. J'invite donc, suivant l'usage, la bête de Paulin à ne recevoir que des enfants de moins de 6 ans et à ne pas leur donner d'autre enseignement que celui du catéchisme, en la*

*prévenant que si elle ne se conformait pas à cette invitation, elle serait poursuivie devant le tribunal correctionnel pour tenue illégale d'école ».*

Comme on le voit, l'administration n'est pas vraiment pressée. La charge budgétaire de la scolarisation rurale est lourde, le ministère crée les postes au compte-gouttes, et en somme les bées rendent bien service en étant là...

Dessin de Marc Bouchacourt : « Béate (Velay) »

### **Intercommunalité difficile à Confolent**

Reste que, d'une façon générale, l'administration est plus activiste que la municipalité sur les « écoles de hameau ».

La première, celle de Confolent, est à vrai dire une école intercommunale, créée pour la rentrée 1896.

Elle s'est faite contre la volonté de Monistrol, qui la voulait à Pont-de-Lignon. Les habitants protestent, le conseil municipal soutient la protestation (16 août 1896), mais ce sera en vain. En décembre il faut se résoudre à un arrangement intercommunal : Beauzac offre le local ; cette école mixte accueillera les élèves venant de Beauzac, de Saint-Maurice et de Monistrol ; la quote-part de Monistrol pour l'achat du mobilier et les frais de chauffage est fixée à 2/7èmes. Le conseil se réserve de se retirer si la commune établissait plus tard à ses frais une autre école pour les hameaux de Pont-de-Lignon, le Regard, Nant, Nantet et Chazelles. (13 décembre 1896)

30 novembre 1902. L'école privée de Confolent a fermé au mois d'août. Le 1<sup>er</sup> octobre, l'administration a ouvert une seconde école, destinée exclusivement aux garçons et installé dans un local spécial. L'institutrice, qui dirigeait l'école mixte, ne reçoit plus que les filles. Il convient de régulariser la situation.

Emile Néron-Bancel fait remarquer que cette école intercommunale sert surtout la commune de Beauzac ; qu'elle n'est pas commodément accessible depuis Nantet ou le Pont-de-Lignon. Il suggère de se dégager, et de créer une école pour la partie méridionale de la commune, à la Fontasse. Le principe est adopté.

Dans le même temps, l'inspection académique consulte la commune sur l'établissement d'écoles à Paulin, à Tranchard et au Regard. Pour le Regard, elle serait concernée par l'école de la Fontasse. Une commission examinera le cas de Tranchard et de Paulin.

8 février 1903. L'inspection académique constate que Monistrol, Saint-Maurice et Beauzac « refusent de coopérer à la création d'une école mixte à Confolent » : le préfet est décidé à poursuivre d'office l'implantation d'une seconde classe à l'école actuelle. Il émet des objections à l'emplacement de la Fontasse. Le conseil confirme hautement son refus de coopérer sur Confolent, d'installer une école au Regard. Ce sera à la Fontasse.

### **Tranchard, Paulin, Prailes, etc.**

16 août 1903 Nouvelle demande de l'inspection académique : il faut ouvrir des écoles à Tranchard, Paulin, Prailes, le

Cros, et créer un deuxième emploi à l'école intercommunale de Confolent.

*Le conseil municipal accepte la création d'une école mixte à Prailes, « dans le plus bref délai ». Le maire pousse pour qu'elle ouvre à la rentrée : la classe se ferait provisoirement dans la maison d'assemblée ; et il cherche un local pour l'instituteur (selon l'inspecteur d'académie il y a aux alentours 65 enfants d'âge scolaire qui ne vont pas du tout à l'école).*

Pour Paulin, le principe est admis, sachant que « *l'aménagement de la maison d'assemblée n'est pas possible étant donné l'importance de la population scolaire appelée à fréquenter cette école* ».

*Pour la partie méridionale de la commune, le conseil maintient ses positions : pas de participation à Confolent, et ouverture d'une école à la Fontasse. Mais l'administration persiste : elle décide en 1904 l'ouverture d'une seconde classe à Confolent.*

C'est dans ce climat contrasté, tantôt tendu, tantôt consensuel, que va s'ouvrir une nouvelle phase, plus dramatique.

#### IV. L'INTERDICTION DU PRIVE AUX CONGRÉGANISTES

Jusqu'ici, il n'a été question que de ce qu'on pourrait appeler la décongrégation des écoles communales ; c'est la laïcisation.

L'étape qui suit, dont Waldeck-Rousseau a ébauché le chemin et qu'Emile Combes va parcourir avec détermination, c'est la destruction des congrégations elles-mêmes, leur éviction de l'enseignement (et des hôpitaux). Elles étaient sorties de l'enseignement public. Elles vont être maintenant menacées de disparaître de l'enseignement privé. Du coup les Ursulines, jusqu'alors à l'abri puisque privées, vont être touchées. En revanche le Petit Séminaire paraît épargné pour le moment, puisqu'il n'est pas tenu par une « congrégation », mais par des prêtres diocésains, et qu'il est donc considéré comme un sorte de service du diocèse. Mais il ne perd rien pour attendre.

La loi du 7 juillet 1904 interdit d'enseignement toutes les congrégations, qu'elles aient été antérieurement « autorisées » ou non. La loi de 1901 avait en effet épargné les congrégations autorisées, et c'était le cas des Frères des écoles chrétiennes, des Sœurs de Saint-Joseph.

De longs et violents débats parlementaires ont éclairé tout le monde sur ce qui va se passer. Emile Combes n'a pas hésité à déclarer que les congrégations étaient des « institutions destinées à

ruiner le corps politique social ». Edouard Néron a de quoi être préoccupé. Tout le réseau d'écoles catholiques, qui ne s'étaient finalement pas mal tirées de la laïcisation, et auxquelles la grande masse de la population est si attachée, est menacé de fermeture. C'est un bouleversement.

#### 1904 : Edouard Néron propose un arrangement au préfet

Sans tarder, le 12 juillet 1904, Edouard Néron écrit une longue lettre personnelle au préfet Bonhore, connu pour sa relative modération. Il lui propose une sorte de *gentleman's agreement*, qui peut se résumer ainsi : je pousserais vigoureusement au développement et à l'amélioration du réseau public, tant en ville qu'à la campagne, mais de votre côté laissez-moi du temps, obtenez des délais pour les fermetures inéluctables.

C'est une lettre assez défaitiste. La détermination gouvernementale est telle qu'il ne peut pas imaginer que les congrégations puissent tirer leur épingle du jeu. S'y ajoute-t-il un élément de ruse ? Veut-il endormir le préfet ?

La lettre rouvre aussi, pour nous, l'affaire de la donation Bonnet. Edouard Néron est, en ce moment précis, persuadé que les Hospices vont récupérer le château, puisque les frères vont en être chassés. Il n'a pas encore imaginé la parade. Il cherche simplement à sauver une école libre au château, avec le concours des Hospices.

Mais lisons :

*« Samedi dernier je suis allé à la Préfecture et j'ai entretenu M. Valette de la situation faite à la commune de Monistrol par suite du vote de la loi relative à la suppression de l'enseignement congréganiste, et je l'ai mis au courant d'une manière générale des propositions que je comptais faire le soir même à M. l'Inspecteur d'académie.*

*J'ai eu un entretien de deux heures avec celui-ci, et voici le résumé des propositions que je lui ai faites, persuadé que le conseil municipal de Monistrol ne me désavouera pas.*

*1°. Nous construirons cette année même une école mixte de hameau à Prailes ; cette école qui a été créée l'an dernier, est provisoirement installée dans la maison d'assemblée.*

*2°. Nous construirons d'ici un an ou deux les trois autres écoles de hameau dont la création est sollicitée par l'inspection académique.*

*3°. Nous construirons à Monistrol une école suffisante pour les filles et pour les petits enfants. Cette école de filles et cette école maternelle représenteront au moins 7 classes.*

*4°. Enfin nous aménagerons, si la chose est utile, les locaux actuellement disponibles à l'école de garçons pour y installer une ou plusieurs classes nouvelles ; et même, si la nécessité en est démontrée (dans le cas où l'école actuelle ainsi agrandie serait insuffisante), nous construirons une école de garçons de deux à trois classes à Monistrol.*

*Par contre, je désirerais que l'administration ne fit pas opposition à la location, par le comité d'école libre qui va se fonder à Monistrol conformément aux prescriptions de la loi de 1901, du local occupé actuellement par les Frères dans une aile de l'ancien château des évêques du Puy – local dont la propriété va passer aux hospices du Puy, immédiatement après la fermeture de cette école. Enfin, pour nous donner le temps de préparer tous les locaux en question, je voudrais que l'administration nous promît de ne pas fermer avant deux ans les écoles tenues par les Ursulines et par les sœurs de Saint-Joseph.*

*Je dois ajouter que M. Pélissier, administrateur des hospices du Puy, que j'ai vu également samedi, n'a pas paru opposé, en principe, à la location éventuelle au comité des écoles libres de Monistrol, du local en question.*

*M. Bretégnier [l'inspecteur d'académie] m'a promis d'examiner avec vous ces propositions, et je viens à mon tour, M. le Préfet, vous prier de les étudier avec votre bienveillance accoutumée.*

*Vous reconnaîtrez que nous sommes disposés à faire, sans les discuter, les énormes dépenses que va entraîner la construction de ces diverses écoles [il les recense et les évalue à 66.632 fr.]*

*Mais pour ne pas décourager notre bonne volonté, nous vous prions instamment, M. le Préfet, de ne pas faire procéder à la fermeture de l'école libre des frères pour louer d'office au nom de la commune le local qu'elle occupe actuellement et qui va devenir la propriété des hospices du Puy. Nos charges, par suite des constructions nouvelles, vont devenir considérables ; il ne faudrait pas qu'elles soient aggravées encore par le fait de la location en question. Il importe, en effet, de tenir compte des conséquences désastreuses que va avoir pour notre petit pays la fermeture des couvents des Ursulines et des sœurs de Saint-Joseph, et aussi, à brève échéance, du petit Séminaire de Monistrol, lorsqu'aura été votée la loi sur l'enseignement secondaire déjà adoptée par le Sénat. Par suite de la fermeture de ces maisons, le budget de la commune perdra des revenus [qu'il estime à 650 fr. de cotes mobilière et de consommation d'eau]. Je ne parle d'ailleurs pas du déficit qu'éprouvera le commerce local lorsque toutes ces maisons seront parties.*

*Je viens donc vous prier en grâce, M. le Préfet, de vouloir bien examiner avec tout l'intérêt qu'elles comportent, et avec votre esprit de justice et d'équité qui nous est bien connu, les propositions que j'ai faites. J'ajoute que je vous serais personnellement reconnaissant d'aplanir un peu les difficultés que cette situation accumule devant*

*moi. Je vous promets de faire tout mon possible pour donner à toutes les questions la solution la meilleure et conforme aux intérêts de tous. Par contre, je vous demande de m'aider dans la mesure du possible en évitant d'exaspérer par des conditions trop dures l'esprit de nos populations. »*

Je ne connais pas la réponse du préfet ; peut-être ne fut-elle pas écrite. Mais on a le sentiment que ce traité fut exécuté. L'administration était d'ailleurs bien consciente qu'elle n'avait pas les moyens d'aller vite.

### **Un groupe scolaire en projet**

Une note de l'inspecteur d'académie, d'août 1904, enregistre ce climat détendu. La mairie envisage de rapatrier l'école communale, du Monteil sur le centre du bourg. L'inspecteur a examiné divers sites. Construire sur le Pré Vescal ou au Vieux marché [place de Vaux] ? Ce serait possible, mais il y a l'inconvénient des foires, qui ne cesseraient de mélanger les enfants et les bestiaux. Le couvent des Ursulines, qu'elles vont forcément quitter ? Il faudrait refaire toutes les façades [ce n'est pas le vandalisme qui fait reculer l'inspecteur, mais le coût]. Il se rallierait volontiers à l'immeuble Gourgaud, qu'il faudrait sans doute démolir ; très centré, bien ensoleillé..

En novembre, c'est l'inspecteur primaire qui fait part à son supérieur d'un entretien très positif avec le maire. Edouard Néron accepte enfin clairement le plan des écoles de hameau. Il fera cesser l'obstruction sur l'école de Confolent. Il a évoqué aussi une meilleure installation de l'école laïque. Le transfert dans l'immeuble Gourgaud paraît impossible, car il en est demandé un prix exorbitant. Pourquoi pas un transfert au château ?

En 1905, à l'invitation du préfet, Monistrol reconnaît enfin sa dette envers Beauzac à propos de Confolent, mais seulement pour les dépenses obligatoires.

De conversation en entretien, le temps passe... et les Frères, comme les Ursulines ou les Sœurs de Saint-Joseph, sont toujours chez eux.

### **1906            Le Petit Séminaire fermé**

Paradoxalement, le premier établissement atteint n'était pas visé par la loi de 1904 : c'est le Petit Séminaire, que foudroie une nouvelle loi, la loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat (1905).

Les locaux appartiennent au diocèse. Comme tous les bâtiments diocésains, la loi décide qu'ils sont en réalité des biens d'Etat. Et comme désormais la République ne reconnaît aucun culte, les autorités diocésaines doivent quitter les lieux.

C'est en décembre 1906 que la loi reçoit son application. L'évêque est expulsé de son évêché multiséculaire. Le Petit Séminaire de Monistrol est supprimé pendant les vacances de Noël. Il nous en reste une photographie forte et sobre (ci-contre), prise par Clotilde Faure, la vision du *Petit Journal* (d'ailleurs fort bien documentée, voir page suivante), et des récits.

*La Semaine d'Yssingeaux* écrit :

*« A Monistrol, sur la demande de M. le Supérieur, un sursis avait été accordé jusqu'au vendredi [21 décembre] pour évacuer le Petit Séminaire ; mais nos représentants, M. Giacometti, sous-préfet, et Claudel, commissaire à Yssingeaux, peu respectueux des promesses données, se sont rendus jeudi matin à Monistrol, toujours escortés suivant le cérémonial habituel, d'une compagnie du 86<sup>ème</sup> et de nombreux gendarmes.*

*Ordre est donné à la troupe de cerner le Petit Séminaire. M. Giacometti demande à parler à M. le Supérieur. Ce dernier, fort de son droit, proteste énergiquement contre l'expulsion manu militari du personnel de l'établissement avant le délai qui n'expire que vendredi.*

*M. le Sous-préfet, un moment déconcerté, se rend au téléphone pour demander les ordres au Préfet qui, conseillé sans doute par ses grands pontifes . . . , donne des ordres formels.*

*A son retour, M. Giacometti qui vient d'être entouré et bousculé dans la rue, somme les professeurs de quitter l'établissement.*

*Pendant que les professeurs se mettent en mesure de déménager, la population de Monistrol s'était massée aux abords du Petit Séminaire et criait : « Vive la liberté ! A bas les casseroles ! A bas Clemenceau ! »*

*La foule a failli rompre le cordon de troupe, et les gendarmes à cheval ont été obligés de charger la foule. Une véritable ovation a été faite lorsqu'on a transporté hors de l'établissement un vieux professeur malade. Après le départ des professeurs, les scellés ont été apposés.*

*Les sceptiques qui ne voulaient pas croire à la persécution doivent être édifiés maintenant. »*

Un second article est écrit par un professeur, qui s'adresse « aux élèves ». Il apporte quelques précisions, dont certaines, comme la mise à sac du Petit Séminaire par la « foule » (non autrement qualifiée), sont surprenantes.

« Dès le 13 au soir, M. le Supérieur écrivait à M. le Préfet. Il était impossible de nous faire partir le 14, sur un avis arrivé le 13, pour la montagne couverte de neige. M. le Préfet, raisonnablement, accordait jusqu'au 21.

*Sur sa parole, vos maîtres préparaient paisiblement le transport de leur pauvre mobilier et de leurs chers livres. Ils voulaient sortir pacifiquement le 21. (...)*

*Or, ce matin, 20, à notre grande stupéfaction, nous voyons arriver à 8 heures, sous-préfet d'Yssingeaux, compagnie d'infanterie du Puy, gendarmes à pied et à cheval !*

*On traite, malgré leur volonté et la parole, vos maîtres comme des révoltés !! Nous avons protesté; commissaire et sous-préfet paraissaient fort embarrassés. Ils exécutaient le 20 une mesure ajournée au 21. Qui est la cause de cet impair, de cette gaffe énorme ?*



***La gendarmerie et la troupe devant le Petit Séminaire,  
20 décembre 1906 ; photographie de Clotilde Faure***

*Aucun de ceux que j'ai nommés, mais quelqu'un qui a écrit, qui a, sous le voile de l'anonymat, provoqué ce déploiement de forces, et ces manques de parole dangereux autant qu'injustifiés.*

*Détail de l'expulsion : provoquée par l'arrivée inattendue de la troupe, la foule envahit le séminaire dès 8 heures. Pauvre maison ! J'ai eu peine à défendre mon misérable mobilier. Et nos salles de travail, nos chambres, notre chapelle ! Hélas ! Vous ne sauriez les reconnaître. Pendant que les professeurs s'expliquaient avec M. le sous-préfet sur la place, tout a été emporté, saccagé, pillé. Ce que cent ans de travail avaient accumulé pour vous est dispersé et anéanti !*

*A dix heures, M. le sous-préfet nous offrait de la part de son chef une quatrième date pour notre départ : le 20 à 5 heures du soir. Nous n'avions nulle envie de prolonger le désordre ni de passer quelques heures dans une maison devenue inhabitable. (...)*

*Nous voilà dehors. Vous étiez partis le 18 sans bruit, laissant écrit sur les murs : « Le bien pour le mal, toujours ! » Vos professeurs, avant de se séparer, ont fait la même prière, Sub tuum... Mon Dieu, pardonnez-leur... » Et pendant que nous sortions, deux gendarmes portaient à la cure sur une chaise un prêtre paralysé !!! »*

On sait que le Petit Séminaire renaîtra de ses cendres un peu plus tard comme collège d'enseignement libre, dans des locaux disponibles... à Yssingeaux. Mais ceci est une autre histoire.

*Le Petit Journal fait connaître l'épisode dans toute la France, avec cette légende : « Comment, au Petit Séminaire de Monistrol sur Loire, les autorités osent expulser inhumainement un prêtre infirme et âgé ».*

### 1910 : Mort et résurrection de l'école des Frères

Trois ans plus tard, les autorités départementales doivent bien le constater : à Monistrol la loi de 1904 n'est pas appliquée.

La municipalité Néron, quant à elle, remplit son contrat. Le 17 mai 1908, elle a voté le projet, ou le principe du projet, de construction d'un groupe scolaire de 10 classes, avec maintien des trois classes au Monteil, qui seront transformées en une classe de garçons, une classe de filles et une classe enfantine. Mais ce projet, non financé, demande des délais.

Toutefois, le 25 octobre 1909, le préfet fait part à l'inspecteur d'académie d'un autre projet, qu'il a formé avec les Hospices du Puy.

Ceux-ci, personne n'en doute, vont pouvoir se saisir des locaux du château occupés par les Frères, dès que ceux-ci en auront été chassés. On se souvient que, en 1904, Edouard Néron pensait pouvoir s'associer avec les Hospices pour continuer une école libre au château. Mais les Hospices ont, semble-t-il, entre 1904 et 1909, changé de camp. Le Préfet compte sur eux pour apporter le château à l'enseignement laïc.

La question est toujours la même : on ne peut fermer l'école congréganiste si le résultat est de mettre les enfants à la rue. Mais tout serait changé si la substitution pouvait se faire sur place, dans les mêmes locaux, comme par un tour de prestidigitation. Le préfet, sous la pression des Hospices, voudrait agir de suite, en cette époque de rentrée. Il interroge l'inspecteur d'académie : y a-t-il un obstacle à prononcer immédiatement la fermeture de l'établissement des Frères ?

Il y a un obstacle, que lui signale l'inspecteur : l'article 3 de la loi de 1904 prévoit que l'arrêté de fermeture doit intervenir, pour une rentrée donnée, au moins 15 jours avant la fin de l'année scolaire précédente. C'est donc trop tard ; il faudra remettre à l'année prochaine.

En 1910, le préfet informe le ministre que la fermeture pourra être décidée. Mais sur la question des locaux, il vend la peau de l'ours qu'il n'a pas tué : « *Cette école fonctionne dans un immeuble appartenant aux Hospices du Puy et la commission de ces hospices a promis de mettre cet immeuble à notre disposition en cas de fermeture.* »

« *Un immeuble appartenant aux Hospices* »... c'est aller, nous allons le voir, bien vite en besogne.

Le ministre signe le 14 juin 1910 l'arrêté qui ferme l'école des Frères.

La suite va se passer sur deux plans, celui des immeubles, et celui de l'enseignement proprement dit : car les Frères vont tenter d'échapper à l'interdit en se « sécularisant », en devenant des laïcs.

### **Monistrol contre les Hospices du Puy**

Pour ce qui est de l'immeuble, qui est communal on s'en souvient, c'est la commune qui est en première ligne. L'affaire se passe entre elle et les Hospices du Puy. Ceux-ci, dès l'arrêté de fermeture, réclament leur bien. Mais la ville de Monistrol refuse de céder son patrimoine sans se battre.

La cause de Monistrol paraît d'abord désespérée. Puisque les Frères sont interdits, on est bien dans le cas de résiliation de la donation Bonnet. Le 18 juillet 1910, le préfet se réjouit du transfert aux Hospices du Puy, et ne voit pas comment le maire de Monistrol pourrait s'y opposer. « *Il est à ma connaissance que la commission administrative des Hospices du Puy est fermement résolue à user de tous les moyens en son pouvoir pour vaincre la résistance de la commune de Monistrol.* »<sup>20</sup>

« *Tous les moyens* », ce sera un procès. Les Hospices saisissent de l'affaire le tribunal civil d'Yssingeaux, en novembre 1910. Le 23 juin 1911, ils peuvent triompher : le tribunal fait droit à leur requête. Mais Monistrol fait aussitôt appel, et l'affaire monte à Riom. Là, retournement complet : le 3 février 1913, la cour d'appel infirme le jugement de première instance, et établit Monistrol comme légitime propriétaire des bâtiments du château. Les Hospices renoncent à se pourvoir en cassation.

Comment deux tribunaux, sur une affaire essentiellement juridique, encadrée par des textes clairs, ont-ils pu ainsi se contredire si gravement ?

Allons tout droit au jugement d'appel. De tous les arguments qui lui sont présentés, la Cour n'en retient qu'un. Pour elle, tout s'est

---

<sup>20</sup> Lettre adressée au directeur des domaines de la Seine, qui doit centraliser tous les renseignements sur la congrégation. L'administration des Domaines est concernée comme éventuel « séquestre » des biens saisis avant leur transfert définitif à un nouveau propriétaire.

joué en 1891. C'est au moment de la laïcisation de l'école communale tenue par les Frères que les Hospices auraient pu faire valoir leurs droits. Ils ne l'ont pas fait. Dès lors l'immeuble, communal sous condition avant la laïcisation, est devenu communal sans condition. Les juges, suivant en cela l'avocat de Monistrol, s'appuient sur une disposition de la loi de 1886 : le législateur sachant que de très nombreuses écoles étaient issus de donations diverses, presque toutes plus ou moins conditionnelles, avait voulu dans sa sagesse que les nouvelles écoles laïcisées fussent très rapidement certaines de leurs droits. Les contestataires devaient agir dans les deux ans suivant l'arrêté de laïcisation. Monistrol étant laïcisé en 1891, les Hospices devaient agir avant 1893. Ils ne l'ont pas fait. Tant pis pour eux.

Les Hospices avaient naturellement pensé à l'objection. Mais ils prétendaient que, comme le dit le jugement de première instance, « *la volonté de l'abbé Bonnet a été effectivement respectée jusqu'en 1910, les frères des Ecoles chrétiennes ayant continué à enseigner à Monistrol dans le même local et à bénéficier des revenus des biens donnés en 1859 à la commune, que la situation a été interprétée de cette manière par les parties en cause* ». Dès lors, selon eux, le délai de deux ans ne s'appliquait pas, et ce n'est qu'en 1910 que la condition stipulée par l'abbé Bonnet n'a plus été respectée.

Ainsi, le jeu de mots sur « communal » (école communale, non, mais école pour les enfants de la commune, oui) avait fait son œuvre. Il avait soulagé la conscience des Monistroliens et endormi l'appétit des Hospices du Puy.

Ce qui est curieux, c'est qu'Edouard Néron semble avoir agi de bonne foi. En 1891 il a cru, comme finalement les Hospices, que la condition de l'abbé Bonnet était toujours respectée. Et en 1904 il a d'abord cru qu'avec la nouvelle loi, la revendication des Hospices était inévitable et imparable. Il s'est défendu pour l'honneur. Ce sont ses avoués et avocats qui ont habilement fait porter le débat sur la laïcisation de 1891 et non sur la fermeture de 1910. Mais pour sa défense, il a dû alléguer le contraire de ce qu'il prétendait en 1891 ! Son avoué écrit : la loi de 1886 « *ne permettait plus à la commune de Monistrol de confier aux frères des écoles chrétiennes l'éducation des enfants de la commune* »...

Voici donc, par la grâce de la cour d'appel de Riom, Monistrol propriétaire inconditionnel de la moitié du château, et découvrant, en 1913, qu'il l'est depuis 1893, depuis vingt ans !

Monistrol est si inconditionnellement propriétaire qu'il pourrait chasser les Frères... Mais c'est là que, bien sûr, l'abbé Bonnet a créé

une obligation morale qui s'impose absolument, et qui, depuis, n'a jamais cessé de s'imposer.

### La sécularisation : réelle ou fictive ?

Mais les Frères ne sont plus tout à fait des Frères. En effet, pendant que la commune se bat sur le front de l'immeuble, eux se battent pour exister.

Or, la loi qui interdit d'enseignement les congrégations laissait une porte ouverte. Les membres des congrégations dissoutes pouvaient, en devenant des laïcs, en renonçant à tout lien avec leur ancienne institution, retrouver à titre personnel le droit reconnu à tous, depuis la loi Falloux, d'ouvrir une école privée. On appelle « sécularisation » cette sorte de laïcisation individuelle.

Les Frères de Monistrol n'hésitèrent pas à faire le sacrifice de leur vie religieuse, de leur habit, de leurs rapports avec l'ensemble de la congrégation devenue clandestine ou expatriée, pour continuer le service que leur avait confié l'abbé Bonnet.

Les Frères sont depuis juin 1907 sous la direction de Jean-Baptiste Sabot. Selon le nouveau régime, il a effectué à cette date une « déclaration » d'ouverture d'une école libre. Ont-ils pris dès ce moment les devants en se sécularisant ? Sans doute pas : l'école est simplement tolérée, et l'administration attend son heure. Mais, après l'arrêté de fermeture, il n'est plus question pour elle de fermer les yeux. Le préfet sait qu'il ne peut chasser les Frères ou anciens Frères des locaux, puisque la municipalité les y maintient et que le sort de l'immeuble est pendant devant les tribunaux. Mais il peut les harceler, d'autant plus que la définition de la « sécularisation » est floue à plaisir. Quand les portes sont fermées, les Frères ne reprennent-ils pas une forme de vie religieuse ? Ont-ils cessé toute relation avec les membres dispersés de la grande congrégation ?

Pour les autorités, la réponse ne fait pas de doute, et bientôt les ci-devant Frères sont déférés devant le tribunal correctionnel d'Yssingeaux, pour le délit de « sécularisation fictive », passible de 6 jours à un an de prison. Surtout, le jugement peut prononcer la fermeture de l'établissement fautif.

Mais le 15 juin 1911, le tribunal correctionnel d'Yssingeaux acquitte les dix professeurs et leur directeur. Le parquet fait appel de ce verdict trop indulgent à son gré. Les prévenus sont jugés par la cour d'appel de Riom, et dès le 10 octobre, à temps pour que la rentrée se passe à peu près normalement, l'acquittement est confirmé.

Quelques mois plus tard, le 12 juin 1912, le préfet ne peut que constater son impuissance<sup>21</sup> : « *Il n'est parvenu à ma connaissance aucun fait nouveau permettant de baser de nouvelles poursuites.* » Il généralise : « *Si en certains cas on est amené à penser que la sécularisation est douteuse, il serait difficile d'en administrer la preuve. Les intéressés prennent des précautions pour, au moins en apparence, se mettre en règle avec la loi ; et l'insuccès relatif des poursuites déjà entamées fait craindre que la mise en mouvement de l'action publique dans des circonstances moins favorables risque de ne pas aboutir à un résultat pratique, et de servir de thème à leurs partisans pur nuire aux institutions républicaines.* » (On ne voit pas ce que les *institutions républicaines* viennent faire là-dedans !)

L'administration se résigne : les Frères n'ont quitté ni leur école, ni leur vocation d'enseignement ; leur habit seulement.

### **Les Ursulines**

La situation des Ursulines, dont la supérieure est alors Mère Sainte-Angèle Cornillon (elle assumera cette charge de 1901 à 1923), est analogue, mais beaucoup plus critique<sup>22</sup>. Car les Dames Religieuses sont propriétaires de leurs immeubles. Or, les lois de 1901 et 1904 prévoient que les biens des établissements congréganistes seront placés sous séquestre et « liquidés », c'est-à-dire vendus.

La sécularisation, à laquelle la communauté se résigne à contre-cœur, n'est donc pas suffisante. Il faut encore sauver les locaux.

En septembre 1904, et bien que l'école soit encore tolérée, l'administration prend les devants. Comme partout en France, elle fait procéder à l'inventaire des biens des congrégations, supposées richissimes. Les « liquidateurs », accompagnés du juge de paix Moret, font donc leur tournée. Mais le juge de paix avait prévenu de la visite. Naïveté ou bienveillance ? Reste que quand ces messieurs se présentent, il n'y a plus grand chose à inscrire sur leur registre. Est-ce alors que le retable de Vaneau a été mis à l'abri, chez le maire lui-même, Edouard Néron ?

L'essentiel des immeubles, c'est-à-dire le couvent et les locaux d'enseignement, sera préservé, à défaut des quelques terres dont le

---

<sup>21</sup> ADHL, 1 T/3 (4)

<sup>22</sup> Ce qui suit reprend pour l'essentiel l'étude de Mère Monique de Jésus, « 350 ans d'histoire ursuline », parue dans le n° 5 des *Chroniques monistrolaises*.

revenu n'était certes pas négligeable. Cette histoire reste à écrire dans le détail, un détail sans doute assez compliqué. Il semble que des créanciers soient opportunément apparus, qui ont provoqué des ventes, en 1909 et 1910, à l'issue desquelles les acquéreurs seront des amis. Ainsi le couvent devient-il la propriété de M<sup>e</sup> Tardy, qui le met à disposition des Ursulines. La solidarité catholique a joué, et l'envie de déjouer des évictions dont l'iniquité sautait aux yeux.

Dès lors la sécularisation, si douloureuse qu'elle fût, prenait un sens. La communauté songea un moment à s'expatrier, à poursuivre sa mission en Espagne. Finalement les Dames décidèrent de ne pas faire défaut à tous ceux qui, à Monistrol, leur témoignait leur fidélité. La sécularisation fut le prix à payer pour durer. Encore ne sera-t-elle pas nécessaire avant la fermeture administrative de l'école congréganiste, qui n'aura pas lieu avant 1912.

### **Les Sœurs de Saint-Joseph**

Le sort des Sœurs de Saint-Joseph est absolument parallèle à celui des Ursulines. Comme elles, elles tombent sous le coup de la loi de 1904. Comme pour les Ursulines, le couperet ne sera toujours pas tombé en 1912.

Cette année-là, le ministre s'étonne de voir dans le département des établissements congréganistes encore tolérés. Le préfet répond par un long mémoire, daté du 12 juin 1912, qui analyse tous les cas particuliers.

Plusieurs communautés de Saint-Joseph ont eu leurs biens vendus à la requête de créanciers – comme les Ursulines. C'est le cas de Bas, Saint-Pal, Monistrol, Yssingeaux, Montregard et Tence. Le préfet soupçonne bien que des arrangements discrets se dissimulent derrière cette application de la loi. Il n'a pas tort.

Reste la décision de fermer, toujours remise d'une année sur l'autre. Le préfet est net : « *Je mettrai hors de cause Monistrol-sur-Loire. La communauté tient une école privée qui est indispensable, au moins jusqu'aux vacances de 1913.* » Il n'est nullement pressé de la voir disparaître : où pourrait-on bien scolariser leurs élèves ? Il faut attendre le futur groupe scolaire, dont les travaux vont commencer.

Tout de même, Monistrol fait exception, dans un paysage où par dizaines les établissements congréganistes ont dû fermer leurs portes, fût-ce pour renaître sous forme d'école libre, après sécularisation. Pour les deux écoles de filles des Ursulines et des Joséphines, le préfet retient son bras. Avec celle de Saint-Just-

Malmont (où l'on fait espérer aussi une construction publique), elles sont les seuls établissements congréganistes féminins qui subsistent à cette date dans le département !

Est-ce l'effet du marché passé en 1904 entre Edouard Néron et le préfet Bonhoure ? L'administration n'a-t-elle pas accepté de prendre son temps pour éviter d'« exaspérer l'esprit de nos populations » ? En tout cas, pour les populations, Edouard Néron restera durablement le « sauveur » de l'enseignement catholique à Monistrol. Son seul échec aura été de ne pas pouvoir ramener dans les locaux du Petit Séminaire, qu'il gardera soigneusement quasi vacants, l'établissement secondaire libre « exilé » à Yssingeaux.

Concluons cette revue, qui devrait être complétée sur bien des points, en disant un mot de ce fameux « groupe scolaire public » dont l'espoir a permis de ménager les transitions pour l'enseignement privé...

Le chantier a commencé au début de 1913. La démolition de l'ancien hospice était achevée, les murs commençaient à peine à sortir de terre, quand la Guerre éclata. Les ouvriers étant mobilisés, tout s'arrêta, pendant quatre ans. Les travaux reprurent sérieusement en 1920. L'inspecteur, en janvier 1921, constatait que le groupe était en voie de finition : l'école de filles et la maternelle pourraient s'y installer à la rentrée. Les garçons resteraient encore une année au Monteil.

## IV.

## JOURNAL D'UN NOTABLE MONISTROLIEN

1898-1913

*Nous devons à M. Claude Garnier la communication de ce texte si intéressant, dont l'auteur ne peut être qu'un monistrolien bien au fait de la vie de la commune. Le témoignage est précis, vivant et fiable. Il apporte des renseignements qui ne se trouvent pas dans les archives publiques, par exemple sur les deux incendies qui ont marqué l'année 1909, celui du château et celui de la maison des Antonins. Il traduit l'émotion que Monistrol ressentit lors de la catastrophe d'Edouard Néron en 1913. Nous le livrons pour ainsi dire sans commentaires. Les intitulés ont été ajoutés.*

C'est dans le courant de l'année 1897 qu'a eu lieu l'agrandissement du cimetière. Les travaux ont duré jusqu'en 1898 et les plantations d'arbres eurent lieu en avril de la même année. C'est Ollier, d'Aurec, qui a livré les arbres et c'est les fils Abrial qui les ont plantés.

Le 22 février 1898 ont été également plantés les arbres du quinconce de la promenade du Château par Talmar, pépiniériste à Bas-en-Basset, aidé de Gibert dit Rolly. On planta en même temps une rangée d'arbres dans l'allée Ouest de la promenade et on fit enlever un rocher qui se trouvait devant la tour d'arbres. On construisit l'escalier qui y donne accès. Les marches ont été fournies par J. Brun de Trevas, la maçonnerie effectuée par Jacques Reboul et le crépiage par Charles Gojo.

Le 18 juin 1898 furent placés les bancs offerts par Monsieur Edouard Néron, maire, pour embellir la promenade du Château. Ce jour-là on ne mit en place que les six qui sont à double siège, les quatre autres devant l'être ultérieurement. C'est Gabriel Touron, menuisier, et Pierre Robin du Pinet qui ont fait ce travail.

Le 10 septembre 1899, le Conseil municipal, par 18 voix sur 20 votants, accepte la proposition du Maire pour acheter la Maison Petiot au prix de 50.000 fr. Cet immeuble sera destiné à devenir le Presbytère. Monsieur le Curé Sabatier s'offre à donner, à titre gracieux, la somme de 15.000 fr. le reste étant payé par la Commune. L'emplacement actuel de la Cure est destiné à la construction d'un Marché couvert.

Le Conseil municipal dans sa séance d'octobre 1899 a voté la somme de 30.000 fr. pour la création d'une route qui reliera Monistrol à Aurec en suivant le long de la Loire. Cette route rendra de grands services et les communications entre Monistrol et Saint-Etienne seront plus faciles à cause, de la pente qui est plus douce (17 voix pour, 3 voix contre).

### Réception de Charles Dupuy

Le 22 septembre 1901, le Syndicat d'Initiative du Velay vint à Monistrol à l'occasion de son banquet annuel. Comme il était présidé par Charles Dupuy, ancien Président du Conseil et Sénateur de la Haute-Loire, la ville de Monistrol voulut faire une brillante réception. En effet, elle le fut, brillante et l'enthousiasme fut unanime dans la population. Six arcs de triomphe furent élevés sur les principales voix et places de la ville. Le premier à l'Ecole Communale [*au Monteil*] par la Société de Secours Mutuels ; le second à la Maison Martouret, pour l'usine des serrures ; le troisième par la rubanerie, à la jonction des routes départementale et nationale ; le quatrième par les liquoristes, devant la Maison des Soeurs Saint-François ; le cinquième sur la place Charbonnel et le sixième sur la place Néron ; ces deux derniers édifiés aux frais de la ville. Un septième fut même élevé par Monsieur Baudin, pharmacien, rue du Général de Chabron. Partout des drapeaux et des guirlandes et des sapins. La fête fut magnifique, les illuminations nombreuses et variées. Banquet à midi à l'hôtel Mallet, offert par le Syndicat du Velay, et le soir grand banquet populaire dans la grande salle du Petit Séminaire. Plus de 300 couverts. Charles Dupuy, qui présidait, fit un discours très applaudi.

### Calvaire et inventaires

Le 23 mars 1902, dimanche des Rameaux, bénédiction du calvaire et des trois croix élevées au lieu dit du Moulin à vent. La cérémonie était présidée par le Vicaire Général. Après les Vêpres une procession se rendit au calvaire pour la bénédiction : toute la population se prêta à cette cérémonie. La musique du Petit Séminaire, les élèves,

les congrégations et une foule nombreuse se trouvèrent sur les lieux malgré un froid assez vif.

C'est par un vote à forte majorité que le Conseil municipal adopta le 22 juin 1902 le projet de l'emplacement de la nouvelle église, c'est-à-dire celui de la vieille cure.

Monsieur Casimir Monnier en s'abstenant donna par lettre les motifs de son abstention. Tout le monde donna son avis et une Commission fut chargée d'étudier cette question.

Le 30 janvier 1906, Monsieur Arcis, Receveur de l'enregistrement, a procédé à l'inventaire de l'église paroissiale et de la mense curiale. Une protestation fut lue à la porte de l'église par Monsieur Sabatier, archiprêtre et chanoine, et par Monsieur Romeyer, président du Bureau des marguilliers. Tous les membres du Conseil de Fabrique assistaient à cette protestation ainsi que Monsieur Néron, maire, et une grande partie de la population. Il n'y eut pas cependant de manifestations bruyantes. C'était presque le premier inventaire qui se faisait dans la région et on n'avait pas reçu d'instructions<sup>23</sup>.

### **L'incendie du château (9 août 1909)**

Dans la nuit du 9 au 10 août 1909, de 10 à 11 heures du soir, un orage épouvantable s'abattit sur Monistrol. La pluie, le tonnerre, les éclairs faisaient rage. A 11 heures surtout, un éclair suivi d'un coup de tonnerre strident déchira l'espace et tous ceux qui l'entendirent furent persuadés que la foudre était tombée sur quelque point de la ville.

En effet, la foudre attirée par un sapin très haut qui se trouvait à côté d'un pavillon du Château était tombée sur la partie sud-ouest du Château. On ne s'en aperçut pas tout d'abord, c'était la nuit, nuit très noire. Ce ne fut qu'à deux heures du matin que Monsieur Blanc, colonel de cavalerie en retraite et propriétaire du Château, voulant constater par lui-même si tout était bien fermé chez lui et s'il n'y avait pas de gouttières dans les greniers, fut suffoqué en ouvrant la porte de sa chambre par une fumée épaisse. Il s'aperçut alors que le feu était au Château. Il réveille à la hâte son domestique et sa dame et on appelle au secours. Mais c'était la nuit. Il pleuvait toujours. Les secours furent longs à venir et ce ne fut qu'à 4 heures du matin que

---

<sup>23</sup> L'auteur semble croire que des "instructions" expliquent les manifestations "bruyantes" qui accompagnèrent d'autres inventaires. Les instructions épiscopales ne poussèrent certainement pas aux violences. Mais peut-être y eut-il d'autres mots d'ordre?

les pompiers et une grande partie de la population furent sur les lieux du sinistre.

Comme il arrive souvent dans ces cas pareils, il y a toujours de l'hésitation : manque de direction et pendant ce temps là le feu envahissait toute cette partie du Château (sud-ouest). Il ne fallut plus penser qu'à faire la part du feu.

Presque toute la population se trouvait sur les lieux : on organise des chaînes ; les deux pompes sont mises en batterie mais le feu fait toujours des progrès effrayants. La partie sud-est occupée par les Frères des Ecoles Chrétiennes commence à être atteinte. On scie les poutres pour isoler le feu, mais les anciennes communications du Château, qui ne sont que des cloisons légères, s'effondrent en menaçant sérieusement cette partie du Château.

C'est alors que Monsieur Néron, maire, fait télégraphier aux communes voisines de Sainte-Sigolène et de Bas pour envoyer des secours.

Pendant 5 heures consécutives ce fut une lutte acharnée, où tout le monde fit preuve d'un grand dévouement et de beaucoup de bonne volonté. Malheureusement l'effort ne fut pas couronné de succès. Toute la partie sud-ouest du Château n'était plus qu'une ruine. Il ne restait que les murs calcinés. On avait sauvé à grand peine une faible partie du mobilier ; ce qu'il y avait de plus riche et de plus précieux, tout était consommé, notamment les collections d'armes et les drapeaux du Colonel Blanc, ses décorations et un sabre d'honneur auquel il tenait beaucoup.

La partie occupée par les Frères n'avait pas trop souffert et se bornait à quelques dégâts matériels.

Ce qui consolait un peu les habitants de Monistrol c'est que l'on avait pu préserver la façade du Château ; le Château pour eux restait le même, seule la toiture de la petite tour s'était effondrée, mais l'aspect était toujours le même.

Depuis quelque temps, une transaction avait eu lieu entre la ville de Monistrol et le Colonel Blanc. Le Colonel avait vendu à la ville, moyennant 50.000 fr., la partie du Château qu'il occupait, pour y installer l'Hospice des vieillards ; mais il ne devait en prendre possession que le 1<sup>er</sup> octobre 1909. Les compagnies d'assurance versèrent comme indemnités 32.000 fr., et quelques centaines de francs pour la partie occupée par le colonel Blanc et 4.500 fr. pour la partie occupée par les Frères.

### **Le concours agricole de 1909**

C'est le 12 septembre 1909 qu'eut lieu à Monistrol le Concours Agricole. Ce concours était indépendant, c'est-à-dire que l'Etat et le Département avaient refusé de donner à Monsieur Edouard Néron, maire de Monistrol, député de l'arrondissement d'Yssingeaux et Président du Comice, les subventions en argent et en médailles qui devaient aider à donner des primes aux exposants. Grâce aux membres du Comice agricole, par leurs cotisations d'autant plus nombreuses qu'ils voyaient là un déni de justice, le concours eut lieu quand même. Les exposants furent très nombreux et les visiteurs aussi. Malheureusement, il fit un temps affreux ; la pluie ne cessa presque pas de tomber pendant toute la journée. Il est à présumer que si le temps avait été beau l'affluence des étrangers eut été énorme car, malgré ce mauvais temps, les cafés, les hôtels, les rues regorgeaient de monde. La Musique de la Chaléassière, de Sainte-Sigolène, de Saint-Maurice et les deux Sociétés de trompettes de Monistrol prêtaient leur concours. Les rues étaient bien pavées et enguirlandées ; tout était pour le mieux : il ne manquait que le soleil.

Le soir, un banquet servi par l'Hôtel Masson réunissait 75 convives. Monsieur Guillard, député de l'Ardèche, avait bien voulu répondre à l'invitation de Monsieur Edouard Néron. Il avait amené avec lui un poète populaire, Monsieur Frau, qui par son discours en langue provençale, fut très apprécié par tout le monde. Les Officiels et les fonctionnaires manquaient, mais la gaieté fut quand même très vive et très franche. Le banquet fut très bien servi, comme sait les servir la Maison Masson.

### L'incendie de la maison des Antonins

C'est le 7 décembre 1909 à 7 heures du soir qu'un incendie se déclara dans la Maison Rome<sup>24</sup>, une des plus vieilles maisons de Monistrol. C'est un ancien couvent des Antonins qui remonte au XI<sup>e</sup> siècle.

Le feu se déclara dans le grenier où était entreposé un tas de fagots. Grâce à la promptitude des secours, les dégâts n'eurent pas une grande importance: la toiture seule fut entièrement détruite. La maison étant très haute, il était difficile d'accéder au feu avec des échelles au dehors, Heureusement cette maison avait un escalier de pierre en colimaçon comme en possédaient les maisons à cette époque. On put donc monter par cet escalier en toute sécurité et inonder le grenier avec les 2 pompes des sapeurs-pompiers mises en batterie ; l'une en face de la maison, l'autre dans la rue Saint Antoine.

Monsieur Crozet, nouvellement promu au commandement des sapeurs pompiers, dirigeait la manœuvre avec Jean Ferrand, sous-lieutenant. On fut obligé de laisser une équipe de pompiers pendant toute la nuit pour surveiller le foyer de l'incendie qui n'était pas complètement éteint.

Madame Veuve Vérot, la propriétaire de cet immeuble, ne voulut pas réparer cette antique maison qui n'était pas d'un grand rapport, vu la disposition des pièces, mal éclairées, et pas du tout dans le goût du jour. Elle demanda à la municipalité de vouloir lui verser une indemnité qui lui permettrait de reconstruire sa maison et elle s'engageait à le faire en respectant l'alignement prévu par le plan de la Ville.

Il y eut un peu d'hésitation pour conclure cette affaire. Les amateurs d'antiquités croyaient au sacrilège : détruire une maison qui avait un cachet tout particulier, dont le donjon dominait toutes les toitures environnantes, qui était enfin une des curiosités de Monistrol.

On passa outre quand même ; les gens pratiques ne voyant là qu'une amélioration : l'élargissement d'une rue tout à fait dans le centre de la Ville. Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepta le compromis passé avec Madame Vérot, qui portait à 15 fr. le M<sup>2</sup> l'emplacement laissé en bordure de la rue par suite d'alignement et que la Ville paierait à Madame Vérot.

---

<sup>24</sup> Appelée Rome du nom de celui qui l'avait achetée quand elle fut vendue comme bien d'émigré - l'émigré étant Michel-Benoît de Charbonnel. Il ressort des photographies de l'époque que la veuve Petiot louait l'immeuble à un débit de boissons.

La démolition commença le 17 janvier 1910.

### **De l'hospice au nouveau groupe scolaire**

Au mois de septembre 1912, les vieux bâtiments de l'Hospice de Monistrol qui étaient situés entre le Pré-Evescal et le faubourg furent évacués et les pensionnaires transférés au nouvel hôpital du vieux château de Monistrol, qui avait été aménagé pour cet usage. La démolition de l'Hospice commença en janvier 1913, par Baptiste Descellière, entrepreneur de maçonnerie, qui devait construire le futur Groupe Scolaire sur ce même emplacement.

### **Les élections municipales de 1912**

Mai 1912 (voix obtenues)

	NERON Edouard, député maire, le Flachat	1035
	ROYET Vitalis, négociant, Monistrol	1035
	DELEAGE Edouard, négociant, Monistrol	993
	CHAPELAND Jean, négociant, Monistrol	964
	CHAUMARAT Jean, propriétaire, Paulin	1000
	CHEUCLE Marcellin, propriétaire, le Monteil	
	1001	
	CORNILLON Jean, propriétaire, Tranchard	991
	FAURE Barthélemy, le Monteil	
921		
	FAURE Victor , industriel, le Monteil	971
	FERRAND Alphonse, propriétaire, Monistrol	
	1000	
	FRANC Pierre, industriel, Monistrol	973
	HIVERT André, propriétaire, Prailes	989
	JUGE Louis, négociant, Monistrol	998
	LOUYON Claude, négociant, Monistrol	999
	MOGIER Benoît, propriétaire, Nant	987
	MOGIER Jean, propriétaire, le Coutelier	976
	MONNIER Casimir, propriétaire, Brunelles	980
	MOURIER Cyprien, propriétaire, Monistrol	975
	PAGUE Jean-Marie, négociant, Monistrol	991
	SABOT Jean-Marie, propriétaire, Cheucle	997
	SOUVIGNET Pierre, propriétaire, les Ages	991
	TAVAUD Jean-Marie, propriétaire, le Regard	
	1011	
	VILLESECHE Joseph, notaire, Monistrol	1002

## L'échec d'Edouard Néron à l'élection sénatoriale de 1912

Monsieur Cazot, sénateur inamovible, étant décédé en décembre 1912, son siège fut attribué au département de la Haute-Loire.

Deux candidats sont en présence: Monsieur Devins, député et maire de Brioude, et Monsieur Edouard Néron, député et maire de Monistrol.

L'élection a lieu le 16 février 1913:

Résultats du premier tour

Nombre de délégués :	689
Néron	302
Devins	370 élu
Coiffier, candidat fantaisiste :	15

C'est l'arrondissement d'Yssingeaux qui, à cause de quelques dissidents, a compromis l'élection de Monsieur Edouard Néron. Monsieur Antoine de Lagrevol qui voulait poser sa candidature, Monsieur le Docteur Michel, ennemi de Monsieur Néron, et Monsieur Néron-Bancel, son cousin, qui aurait voulu, lui aussi, être candidat.

Ces trois personnages, par leurs agissements, enlèvent à Monsieur Néron les voix qui lui auraient été nécessaires pour l'emporter.

Les délégués de Monistrol étaient:

DELEAGE	Edouard
ROYER Vitalis	
FAURE	Victor
FRANC Pierre	
FERRAND Alphonse	
JUGE Louis	
MOGIER	Benoît
TAVAUD Jean-Marie	
LOUYON Claude	

Pendant l'hiver 1912/1913, les vieux marronniers de l'allée du cimetière furent arrachés et vendus pour la somme de 113 fr. Ils furent remplacés par des tilleuls argentés. En même temps, on planta une allée de tilleuls ordinaires qui partait de la place du Vieux

Marchat [*place de Vaux*] pour rejoindre les promenades du Château. C'est Monsieur Jean Ravel qui fit ces plantations.

### **La ruine d'Edouard Néron**

Les premiers jours du mois d'avril 1913, une bien triste nouvelle se répand dans Monistrol : Monsieur Edouard Néron est complètement ruiné ! Son château du Flachat, son mobilier, ses propriétés, tout est mis en vente. Les marchands de biens se sont abattus là comme à la curée et lui, le pauvre est parti et a tout laissé!

Tout le monde est dans là consternation et la sympathie est unanime pour ce cher Monsieur Néron, pour sa femme et pour leur charmante jeune fille. Depuis longtemps les bruits couraient, se faisaient jour et laissaient présager une catastrophe, mais jamais on aurait cru à un désastre pareil ; une si grande fortune! ... un homme aussi sérieux, aussi intelligent ! Comment croire à cela ? Cependant il faut bien se rendre à l'évidence. Ce n'est que trop vrai.

Monsieur Emile Néron-Bancel achète le château du Flachat et ses dépendances. Les fermes de Beauvoir et du Flachat sont acquises par Monsieur Chapeland, marchand de vins ; la Granette par le fermier Giraud, et la Rivoire-Haute par Monsieur Saby, instituteur à Beauzac.

Une partie du mobilier est vendue aux enchères et le reste, les plus beaux meubles, est emmené à Paris et ailleurs pour être vendu en salle des ventes. Egalement à Mâcon, où le Sieur Larye qui était acquéreur du reste du mobilier, a un dépôt et sa résidence habituelle.

## LA VIE DE LA SOCIETE D'HISTOIRE

### **1900 et alentour dans la collection des *Chroniques***

Notre numéro spécial n'est nullement exhaustif. Nous avons d'ailleurs publié dans de précédents numéros plusieurs articles relatifs à l'époque. Nous y renvoyons le lecteur intéressé.

- \* « Les bistrots de Monistrol », par Chr. Lauranson et P. Bonche, n° 4 (1984), p. 20-21, n° 6 (1985), p. 20-22, n° 8 (1985), p. 38-39, n° 9, p. 36-39
- \* « 350 ans d'histoire ursuline », par Mère Monique de Jésus, 3<sup>ème</sup> partie, n° 5 (1985), p. 20-25
- \* « Histoire de la passementerie », par Mireille Sauvanet, n° 5 (1985), p. 12-19
- \* « Au temps de l'anticléricalisme (le menu du banquet Demurger) », n° 6 (1985), p. 3.
- \* « Sainte-Sigolène 1906 ou les inventaires en chanson », par Ph. Moret, n° 10 (1986), p. 3-\*
- \* « 1905, l'église change de façade », par Ph. Moret, n° 11 (1986), p. 8
- \* « En-tête commerciales de la Belle époque », par Ph. Moret, n° 22 (1990), p. 53-68
- \* « La double inauguration de la Fontaine Néron, 1886 », par Ph. Moret, n° 28 (1993), p. 34-39
- \* « Il y a cent ans à Monistrol, d'après les délibérations municipales : 1894 (1895) », n° 29 (1994), p. 66-79, et n° 31 (1996), p. 57-78
- \* « En bordure du Grand Chemin, la distillerie Franc », par Ph. Moret, n° 31 (1995), p. 74-78

Nous avions souhaité ajouter aux chapitres qu'on vient de lire une liste des habitants de la commune il y a cent ans, avec leur métier et leur domicile. Le temps nous a manqué pour cela, mais nous pensons la publier dans l'automne.

Au sommaire des prochains numéros : Les maîtres du Flachat (notice de l'abbé Fraisse, 1883) ; Histoire des hôpitaux de Monistrol ; Un document de 1361 sur les Grandes Compagnies à Monistrol ; La croix de Lurol ; Les « Trompettes républicaines », etc.

Mais il n'y a pas que les *Chroniques* ! Il y a aussi :

**\* les réunions et conférences :** nous sommes associés avec *Université pour tous*, qui organise des conférences à un rythme soutenu. Celles qui portent sur un sujet historique sont patronnées ou assurées par notre Société. Citons en particulier :

- Les hôpitaux de Monistrol du Moyen-Age à nos jours, par Ph. Moret, 20 novembre 1997
- La Franc-Maçonnerie, par Auguste Rivet, 22 janvier 1998
- La Paysannerie de nos régions à l'époque romane, par Jean Gildas
- 1098-1998 : Les Cisterciens, par Yves Villard, 23 avril 1998
- La vie municipale autour de 1900, par Ph. Moret (1999)

La guerre scolaire autour de 1900, par Ph. Moret (1999)

\* **la journée découverte de la fin août :** 1996 : Blesle, Villeneuve-Lembron, Parentignat... 1997, Saint-Antoine-l'Abbaye, le Palais Idéal, Tournon... 1998, le Roannais : Boën, Goutelas, Couzan, Pommiers... 1999, La Bénisson-Dieu, Ambierle, Lapalisse, Cervières...

\* **Généalogie Delà les Bois :** Interrompues par les travaux du château, les réunions ont repris leur cours normal, à raison d'un samedi matin par mois. Elles reprendront en septembre (renseignements à l'Office du Tourisme)

\* **Divers :** la Société a assuré en avril 1999 l'Atelier du Patrimoine, du Centre Culturel Départemental ; plus de 120 participants, venus de tout le département. Organisation et visites de l'*Expo 1900* (juillet-août au Château).

**SOCIETE D'HISTOIRE DE MONISTROL SUR LOIRE**  
**pour la mise en valeur et la défense du patrimoine, historique et culturel de la cité**

**SIEGE SOCIAL ET ADRESSE POSTALE**  
**Château des Evêques, BP. 49 – 43120 MONISTROL SUR LOIRE**